

UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE - PARIS 3

École doctorale 268 - Langage et Langues : description, théorisation, transmission

Thèse de Doctorat

Langues, civilisations et sociétés orientales

ORGANISATION RELIGIEUSE ET PROFANE DU TEMPLE KHMER

DU VII^e AU XIII^e SIÈCLE

Volume II : Recueil d'inscriptions khmères

Présentée et soutenue publiquement par

Dominique SOUTIF

le 1^{er} juillet 2009

Directeur de thèse : **Michel JACQ-HERGOUALC'H**

Jury :

M. Gerdi GERSCHHEIMER : Directeur d'études, École pratique des hautes études (rapporteur).

M. Arlo GRIFFITHS : Directeur d'études, École française d'Extrême-Orient (rapporteur).

M. Michel ANTELME : Maître de conférences, Institut national des langues et civilisations orientales.

M. Michel JACQ-HERGOUALC'H : Professeur émérite, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3.

M. Claude JACQUES : Directeur d'études, École pratique des hautes études.

Avant-propos

Une partie des inscriptions que comprend ce recueil n'ont été que récemment inventoriées. En effet, la fin du conflit au Cambodge a permis la reprise de fouilles et de prospections, et donc la découverte d'un grand nombre de textes inédits. Malheureusement, la réouverture des frontières a également facilité le trafic d'œuvres d'art, et plusieurs des inscriptions présentées ont été retrouvées à Bangkok chez des collectionneurs et des antiquaires. On notera d'ailleurs que l'intérêt des collectionneurs pour les stèles et objets inscrits connaît aujourd'hui un dynamisme préoccupant, confirmé par l'apparition d'un grand nombre de faux sur le marché de l'art.

Une deuxième catégorie de textes inédits comprend des inscriptions qui avaient déjà été inventoriées par George Coëdès ou Claude Jacques (*IC VIII* ; JACQUES 1971), mais n'avaient jamais été publiées.

Enfin, en dehors des inscriptions inédites à proprement parler, plusieurs textes déjà publiés ont été repris ici lorsque l'utilisation de nouveaux documents permettait de corriger les éditions précédentes de manière significative.

Ces textes sont majoritairement en langue khmère et ne sont donc pas, à ce niveau, représentatifs de l'épigraphie du Cambodge ancien. Cependant, au contraire du sanskrit, cette langue était essentiellement employée à des fins administratives et ces textes, souvent directement liés au fonctionnement des sanctuaires, servent donc incontestablement mieux notre propos.

Ainsi, les listes de donations de Lolei constituent un bon exemple du contenu de l'ensemble de ces inscriptions, qui rapportent pour l'essentiel des donations de denrées, de bétail, de terres, de serviteurs et surtout d'objets de culte susceptibles de témoigner des rites qu'ils équipaient. L'étude de ces textes se voudra la plus exhaustive possible, mais nous porterons naturellement l'accent sur les aspects les plus directement liés à notre étude.

À ces « documents administratifs », s'ajoutent cinq « inscriptions étiquettes » directement gravées sur des objets de culte. Bien que l'on puisse regretter que l'usage et le nom de ces objets ne soient pas précisés, nous verrons que ces textes, aussi courts soient-ils, sont souvent riches d'enseignements.

D'un point de vue de datation, ce corpus couvre à la fois la période préangkorienne et la période angkorienne, mais cette dernière reste largement majoritaire, en particulier au niveau des IX-XI^e siècles de l'ère *śaka*, au cours desquels la production d'inscriptions en khmer est particulièrement importante.

En dehors des objets et stèles volés dont le lieu de découverte est irrémédiablement perdu, ces inscriptions proviennent de sites répartis dans l'ensemble du Cambodge actuel, avec toutefois une concentration attendue dans la région d'Angkor. Une carte présentée en annexe en précise la répartition géographique (ill. 188, p. XCIV).

Les conventions utilisées pour les éditions et traductions de ces inscriptions se doivent naturellement de donner des éditions aussi fidèles que possible du texte, tout en témoignant de son état, notamment en signalant lectures incertaines et restitutions. Cependant, il faut signaler que l'usage des parenthèses et des crochets, aussi rigoureux soit-il, a souvent dû être adapté à l'état de l'inscription afin de ne pas surcharger les éditions. Les conventions que nous rappelons ci-dessous reprennent pour l'essentiel celles qui ont été proposées par Arlo Griffiths à l'occasion de la publication de K. 1214 (2005, p. 16) et correspondent, à de rares exceptions près, aux usages traditionnels¹.

Pour l'édition :

(...) : entourent les éléments graphiques dont l'identification est incertaine.

(a/o) : représente ce qui pourrait être lu aussi bien *a* que *o*.

[...] : entourent des éléments graphiques restitués par conjecture.

[[...]] : entourent des éléments graphiques n'ayant jamais été écrits, pour lesquels une omission du lapicide est supposée.

{n} : entourent un nombre d'éléments graphiques disparus d'environ *n akṣara*.

{blanc/n} : indiquent un passage a priori non inscrit occupant la place d'environ *n akṣara*.

<...> : entourent des éléments graphiques annulés par le lapicide.

+...+ : entourent des éléments graphiques ajoutés par le lapicide.

= : réunit des consonnes écrites en ligature, mais appartenant à deux mots différents.

· : *virāma*.

¹ Une édition électronique des textes présentés ici a été mise à la disposition du programme CIK et sera disponible sur son forum Internet. Elle utilise la translittération dite « Velthuis », qui se limite à l'usage du clavier ASCII.

' : occlusive glottale.

C : consonne non identifiable.

V : voyelle non identifiable.

Ponctuation :

☞ : *gomūtra*, « urine de vache ».

○ : *baña mān'*, « œuf de poule ».

⊙ : *bhnaeka mān'*, « œil de poulet » (ANTELME 2007, p. 46).

• : point.

|| : double *daṅḍa* (à distinguer de II = 2).

Aux signes de ponctuation classiques que nous venons de signaler, s'ajoutent un certain nombre de signes et fleurons dont les tracés sont reportés dans les éditions, par exemple ☸, ☸. En effet, les signes de ponctuation des inscriptions n'ayant pas encore été étudiés, on ignore dans quelle mesure leur distinction est pertinente. Cependant, quelques exemples ont montré qu'ils permettaient ponctuellement de proposer un meilleur découpage du texte et donc d'en améliorer la compréhension. Il nous a donc semblé intéressant à long terme de les repérer le plus précisément possible.

Pour la traduction :

[...] : Entourent des éléments ajoutés, sans correspondants directs dans le texte khmer, mais nécessaires du point de vue syntaxique français.

(...) : Entourent des explications ou rappels destinés à faciliter la compréhension du texte.

Les estampages et clichés utilisés pour établir ces éditions proviennent des collections de l'École française d'Extrême-Orient et de la Bibliothèque Nationale de France. Il faut signaler ici que la collection de l'EFEO ainsi que ses ressources documentaires et photographiques concernant les inscriptions sont régulièrement complétées grâce aux documents rassemblés pour le *Corpus des inscriptions khmères*², programme auquel nous avons eu la chance d'être associé et qui a grandement facilité notre travail.

² CIK, programme EPHE/EFEO placé sous la direction de Gerdi Gerschheimer ; nous avons eu l'opportunité de présenter ce programme dans le cadre des deux *Journées d'études d'épigraphie asiatique* qui se sont déroulées à Paris, au Collège de France, les 16 et 17 octobre 2007. Le texte de cette présentation est disponible à l'adresse Internet suivante : http://www.efeo.fr/espace_prive/presCIK.html.

Inscriptions préangkoriennes

K. 1256/vi^e *śaka* (province de Stung Treng)

L'inscription K. 1256 est entrée en 2000 dans les collections du musée national de Phnom Penh par l'intermédiaire de Michel Tranet. Elle y est conservée en réserve sous le n^o *ka* 659. Il semble qu'elle provienne de la province de Stung Treng, mais nous ne disposons malheureusement pas, pour l'instant, de plus de détails concernant son site d'origine.

Il s'agit d'une stèle en grès gris-vert à grain fin, dont la partie supérieure se termine en arc de cercle. Elle mesure 107 × 34 × 8 cm³. La taille de la pierre est assez irrégulière ; les côtés, en particulier, sont imparfaitement dressés, et un décrochement élargit la base d'un seul côté du bloc, laissant ainsi une impression d'inachevé. De plus, la surface de la face B n'est pas plane et semble ne pas avoir été très bien préparée pour la gravure (ill. 189, p. XCV).

Les deux faces sont inscrites et comportent respectivement 24 et 22 lignes en khmer préangkorien. Le texte est en général bien conservé ; tout au plus peut-on déplorer une certaine usure dans la partie supérieure et sur le côté droit de la face B⁴, qui a entraîné la perte de quelques caractères.

Le texte ne comporte malheureusement pas de date, et nous ne pouvons donc qu'en proposer une estimation paléographique. Les caractères utilisés – comme le vocabulaire, d'ailleurs – permettent indéniablement d'attribuer ce texte à la période préangkorienne. Les caractéristiques de certains *akṣara* incitent même à le rattacher aux premiers textes écrits en khmer, et donc à la fin du vi^e ou au début du vii^e siècle de notre ère. C'est le cas en particulier du *ka* à long jambage et de l'enroulement caractéristique de la forme des premiers *la* (ill. 190, p. XCV). En ce qui concerne la numération, on remarquera également l'usage d'un type très particulier de 6, qui a longtemps été mal identifié⁵, et qui disparut très tôt de l'écriture khmère. Cependant, il ne faut pas être trop affirmatif. En effet, il faut garder à l'esprit que cette inscription provient d'une région plutôt isolée du reste du pays khmer, et il est possible que des archaïsmes et pratiques

³ Ces informations sont extraites du rapport de conservation de l'Atelier du musée de Phnom Penh qui a été communiqué au CIK par Bertrand Porte.

⁴ Cette usure crée un chanfrein sur les deux tiers de l'arête du bloc. On peut supposer qu'il s'agit de traces d'affûtage de lames.

⁵ Ce caractère a été successivement interprété comme un 5 et un 7, mais l'inscription K. 1247 a permis de l'identifier à un 6 avec certitude (cf. p. 23 ; ill. 190, p. XCV).

régionales aient perduré un peu plus longtemps ; nous verrons que certains indices pourraient aller dans ce sens.

Cette inscription relate une donation d’esclaves – 53 hommes (*vā*) et 91 femmes (*ku*, *'me*) – ainsi que de trois rizières, d’une plantation (*damriñ*)⁶ et d’une assez grande quantité de bétail. Ce type de don (force de travail/foncier/bétail) est assez classique, en particulier au cours de la période préangkorienne, et constitue en quelque sorte la dotation « minimale » pour assurer le fonctionnement d’un sanctuaire. Ce qui est plus exceptionnel, c’est la façon dont ce don est réparti dans la première partie de l’inscription.

En effet, trois groupes de donateurs y sont distingués. Il est précisé que le premier, qui se limite à Vau 'Añ, donne des femmes pour le sanctuaire (*vrah*). La deuxième donation de femmes est au contraire faite à la *śālā* par deux Kloñ. Enfin, la troisième consiste en des *kñum* et donc, a priori, des esclaves des deux sexes, donnés par cinq personnes (trois Kloñ et deux *ku*), à la fois au sanctuaire et à la *śālā*, dont il est précisé que sont réunis les moyens de subsistance. Le fait que cette distinction soit précisée pourrait laisser supposer que ce partage ne s’applique qu’au troisième groupe d’esclaves, mais on verra que cette hypothèse est incertaine.

L’élément le plus intrigant est la nature de la *śālā*. Ce terme d’origine sanskrite désigne une maison ou même une salle, d’une manière plus générale. Plusieurs inscriptions de cette époque mentionnent des édifices qualifiés de « *śālā* des brahmanes ».

Ainsi, la stance VIII de K. 725 mentionne une *vipra-śālā* parmi d’autres éléments constitutifs de la ville de Dharmapura, aux côtés d’une divinité, d’hospices et de points d’eau (VII^e *śaka* ; IC I, p. 9, 11). L’inscription K. 598 nous apprend également qu’un pilier de pierre reproduisant un acte était conservé dans une *dvija-śālā*, mais sans donner plus de détails à son sujet (928 *śaka* ; FINOT 1928, p. 58). Enfin, K. 748 rapporte une donation équivalente à celle de K. 1256, faite à l’une de ces *śālā*. Cependant, s’il est bien précisé dans la partie sanskrite que ce bâtiment est consacré aux brahmanes (*vipra*), la partie khmère, elle, ne le qualifie que de *śālā*, et il est donc vraisemblable que

⁶ Plusieurs inscriptions précisent un nombre de cocotiers et d’aréquieres après la mention d’un *damriñ*, ce qui laisse supposer qu’il s’agissait notamment de ce type de plantation (cf. p. 188, n. 312).

nous soyons ici en présence du même type d'installation (K. 748, st II et l. 5 ; 535 *śaka* ; IC V, p. 17).

Naturellement, rien ne s'oppose dans ces textes à ce qu'il s'agisse d'un bâtiment purement laïc, encore que le fait que la dernière occurrence citée soit inscrite sur un piédroit inciterait à penser que la *śālā* était étroitement liée au temple et en faisait même probablement partie. À ce sujet, il faut également remarquer que, théoriquement, le fait d'être brahmane n'implique pas nécessairement d'être lié à un sanctuaire. Pourtant, étant donné l'importance des fondations religieuses au sein d'une commune⁷, il est possible que ces *śālā* aient été rattachées à leur fonctionnement. On serait même tenté de penser qu'il s'agissait de bâtiments du temple même, destinés à l'accueil⁸ ou à toutes autres activités des brahmanes, l'enseignement, par exemple. Il s'agirait alors en quelque sorte de l'équivalent des *sālā*, les salles communes des pagodes d'aujourd'hui. Ceci expliquerait mieux pourquoi des donations sont faites en leur faveur.

Cette nouvelle occurrence ne permet sans doute pas de nous forger une opinion définitive sur ces installations, mais apporte néanmoins de nouveaux éléments. Tout d'abord, le fait que les moyens de subsistance du sanctuaire et de la *śālā* puissent être réunis suppose que leurs activités étaient liées, d'une manière ou d'une autre. Cependant, ceci implique également que ce partage n'allait pas de soi, et que la *śālā* était susceptible de gérer son personnel et ses ressources de façon indépendante. Si les *śālā* des brahmanes faisaient réellement partie des différentes installations qui composaient alors les temples khmers, cette donnée est intéressante du point de vue de leur fonctionnement économique. On aurait alors en effet le sentiment que le financement des activités culturelles proprement dites pouvait être distingué des ressources des religieux qui en assurent le fonctionnement.

Étant donné le peu de détails fournis sur les donateurs, il est naturellement difficile de les reconnaître avec certitude dans d'autres textes. La plupart d'entre eux sont inconnus, en tout cas avec le titre qui leur est attribué ici⁹. Ceci n'a d'ailleurs rien d'étonnant étant donné le nombre limité d'inscriptions connues dans cette région.

⁷ Dans l'épigraphie du Cambodge ancien, la fondation d'une divinité semble aussi indissociable de l'appropriation d'une terre nouvellement défrichée que la création de la commune et le creusement d'une pièce d'eau.

⁸ Des brahmanes en particulier, mais peut-être, plus généralement, des religieux et des hôtes de marque.

⁹ Certains de ces noms sont assez courants. En dehors de Vau 'Añ, nous nous sommes donc bornés à rechercher ceux dont le nom et le titre sont identiques, à la même époque.

Cependant, deux d'entre eux pourraient être identifiés à des personnages cités par ailleurs.

Vau 'Añ tout d'abord est assez curieux. Nous ne savons pas exactement si *vau*¹⁰ doit être compris comme un titre ou un nom, et le fait que le terme *'añ* « mon, notre » indique généralement un haut statut¹¹ ne nous apporte pas vraiment d'éléments (VICKERY 1998, p. 186). On a tout de même une occurrence d'une *ge khloñ* Vau 'Añ dans l'inscription K. 115 A, qui est datée de 587 *śaka* et provient de la province de Kompong Cham (l. 5 ; IC VI, p. 10)¹². En l'absence d'autres indices, on peut difficilement affirmer qu'il s'agissait de la même personne, mais il faut reconnaître que la provenance de K. 115 n'est pas un obstacle à cette hypothèse et que sa date pourrait correspondre.

Par ailleurs, Poñ semble bien être ici un anthroponyme et l'on retrouve également un Kloñ Poñ dans l'inscription K. 664 (l. 2 ; VI-VII^e *śaka* ; Sambor, province de Kandal ; IC V, p. 69), mais il faut reconnaître qu'en comparaison avec le précédent dignitaire, l'endroit dont elle provient est beaucoup plus éloigné de la région où a été trouvée notre inscription que la province de Kompong Cham. Cette équivalence reste donc bien incertaine.

Enfin, on notera que deux femmes qualifiées de *ku* semblent associées à des Kloñ pour effectuer la troisième donation. Ceci est particulièrement étonnant étant donné le statut peu élevé des *ku* dans l'épigraphie. Cependant, à moins de supposer une erreur du lapicide, le texte ne laisse pas de doute à ce sujet.

La suite de l'inscription énumère les esclaves des trois donations. On peut supposer qu'une partie d'entre eux, au moins, était composée de riziculteurs chargés de cultiver les rizières qui sont mentionnées à la fin du texte. On remarquera que contrairement aux listes plus tardives – celle de Lolei, par exemple – le texte ne précise pas leur lieu de résidence. On peut alors peut-être en déduire que ces rizières, ou en tout cas les lieux où habitaient ces esclaves, étaient situés à proximité du sanctuaire. Par ailleurs, certains noms pourraient être liés à une fonction (*sroñ*, « le bain »), ou à une affectation spécifique, au dieu (*ku vraḥ*), ou à la *śālā* (*vā śāladāsa*), mais il nous semble

¹⁰ « Le (/la) plus jeune, le (/la) joli(e), le (/la) bien-aimé(e) » (POU 2004, s. v., p. 45).

¹¹ Comme dans l'expression *kamrateñ 'añ* : « notre seigneur ».

¹² À propos de *ge kloñ* = *'nak kloñ*, « femme, épouse », cf. IC IV, p. 57 et POU 2004, s. v., p. 11.

en tout cas qu'il ne s'agit pas là d'en-têtes (esclave affecté au bain, au service du dieu) et qu'il faut bien y voir des anthroponymes.

On s'attendrait naturellement à trouver dans ces listes deux groupes de servantes et un groupe mixte d'esclaves comme l'introduction le laisse penser, mais l'ordre de cette liste ne semble pas vraiment correspondre aux différentes donations et la structure de l'énumération n'est pas évidente.

La face A semble pourtant ordonnée et comporte d'abord 38 hommes (*vā*), suivis de 38 femmes (*ku*, *'me*). La face s'achève en citant un homme et une femme qui pourraient avoir été ajoutés après coup, ou appartenir déjà à la liste suivante. Cette égalité incite évidemment à supposer des dons de familles, de couples, mais la deuxième face vient contrarier cette belle harmonie. Elle comporte en effet 52 femmes auxquelles se mêlent 14 *vā* à intervalles irréguliers. On remarquera qu'en dehors des *'me* (mères), qui sont distinguées des *ku*, et sont a priori des femmes plus âgées, aucune classe d'âge n'est précisée dans ce texte, et qu'il n'est donc pas possible de dire si elle comporte ou non des enfants. La présence de *'me* dans la troisième liste interdit de penser qu'il s'agit des enfants des esclaves de la première face. En revanche, on peut émettre l'hypothèse que tous les *vā* – et certaines des *ku* – de la face B sont des enfants. On aurait alors deux listes de femmes (dont une avec des enfants des deux sexes) et une d'hommes. À condition de penser que les *kñum* mentionnés au début du texte étaient uniquement des hommes, on retrouverait, dans un ordre différent, les listes d'esclaves correspondant aux trois donateurs.

Cette interprétation nous semble très incertaine. Il serait en effet étonnant que le terme *kñum* (esclaves) désigne ici spécifiquement des *vā* et qu'une donation de *ku* comporte des enfants et pas l'autre, sans même insister sur la curieuse coïncidence des quantités d'hommes et de femmes de la face A. Il est alors plus vraisemblable de penser que le partage des moyens de subsistance concerne tous les biens, c'est-à-dire le foncier et le bétail, naturellement, mais aussi les esclaves des trois donations, et non pas seulement ceux de la troisième. Ceci pourrait expliquer que tous les esclaves aient alors été regroupés dans un ordre dont la logique précise nous échappe encore et qui ne correspond pas aux dons présentés au début du texte¹³.

Un certain nombre d'anthroponymes de cette inscription sont inédits et parfois

¹³ Une autre possibilité serait naturellement que seuls les esclaves de la troisième donation soient énumérés ici, mais elle nous paraît peu plausible.

assez intrigants, particulièrement en ce qui concerne les noms composés. Nous ne les analyserons pas ici en détail car une telle étude ne saurait prendre place que dans un travail plus global portant sur les nombreux anthroponymes relevés dans les inscriptions khmères. Cependant, cette énumération présente quelques particularités qui méritent d'être présentées ici.

Avant tout, il convient de signaler deux formes très inhabituelles. On a d'abord une dizaine d'anthroponymes comportant des 'i initiaux¹⁴. Aucun d'entre eux n'est attesté par ailleurs et cet élément est pour le moins étrange en regard des anthroponymes attestés jusqu'ici dans le corpus des inscriptions khmères. On serait naturellement tenté d'y voir une erreur de lecture, mais ces caractères ont une forme très régulière et nous ne voyons pas à quel autre caractère ils pourraient correspondre (ill. 191, p. XCV). Ce qui est remarquable, c'est que si l'on fait abstraction de cette voyelle, tous ces anthroponymes sont attestés dans le corpus, ce qui permet a priori d'écarter l'hypothèse d'anthroponymes d'origine étrangère. Cette particularité nous incite à considérer au moins provisoirement ce 'i comme un morphème, dont on notera qu'il n'est utilisé que pour des servantes (*ku*) ; peut-être faut-il y voir un équivalent du morphème *ya* qui précède certains noms de *ku* dans les inscriptions préangkorienues (cf. par ex. K. 1257 A, l. 6 : *ku ya tai* ; VI^e *śaka* ; p. 409).

Le deuxième usage plutôt singulier ne concerne pas uniquement les anthroponymes. Il s'agit de la présence de neuf noms se terminant par un *visarga*¹⁵. On a d'abord pensé qu'il s'agissait de signes de ponctuation, mais leur répartition n'obéirait ici à aucune logique apparente et serait même fautive dans le cas des *kantai* des lignes A. 1 et A. 3. De plus, il est tout de même troublant qu'ils apparaissent essentiellement après la diphtongue *ai*. Ici encore, une fois débarrassés de leur *visarga* ces noms sont bien attestés dans le corpus.

Une première hypothèse serait que ces deux usages correspondent à des habitudes régionales¹⁶, hypothèse soutenue par une autre occurrence de *vraiḥ* dans l'inscription K. 1257, qui provient également de la province de Stung Treng (cf. p. 409). On peut également penser à une tentative de transcrire autre chose qui n'aurait pas perduré. On

¹⁴ *ku 'i paiḥ, vā 'i tā, ku 'i hvāy, ku 'i ya, ku 'i doc, ku 'i ve, ku 'i can, ku 'i pi, ku 'i ño, ku 'i hī* ; tous ces noms apparaissent dans la face B.

¹⁵ *kantaiḥ, vā canlattaiḥ, ku 'i paiḥ, ku meraiḥ, ku slā vaiḥ, ku yāk daiḥ, vā ta dhaitiḥ, ku jnauḥ, bhaiḥ*.

¹⁶ George Cœdès a relevé d'autres exemples de formes qu'il supposait dialectales, en particulier *gneḥ, gnoḥ* pour *neḥ, noḥ* dans K. 555, inscription préangkorienne provenant d'Angkor Borei (IC II, p. 18).

sait en effet que les caractères indiens en usage au Cambodge ne permettaient pas de rendre la richesse phonétique du khmer. La première tentative d'adaptation qui consistait à combiner les voyelles *u* et *i* fut ainsi vite abandonnée au profit de l'utilisation du *i* seul (préang. *gui* / angk. *gi*). Cependant, aucune hypothèse n'est pour l'instant réellement convaincante, et nous manquons encore d'exemples pour espérer résoudre cette question.

En dehors de ces cas particuliers, cette inscription comporte un assez grand nombre de noms inédits qui, pour l'essentiel, ne posent pas de problème, qu'ils soient d'origine sanskrite (*nīyakrodha*, *gandharvadatta*, *sumāgadhī* ou *cāmara*), ou khmère (*saṃmrāṇ*, *kyoṇ*, *sroṇ*)¹⁷.

On constatera également que plusieurs de ces noms, comme *kanru* ou *canlattaiḥ* n'étaient pas encore attestés dans des inscriptions de cette époque mais apparaissent en revanche dans le corpus angkorien. Ce détail méritait d'être relevé, mais nous nous garderons bien pour l'instant d'en tirer des conclusions en matière de datation. En effet, le corpus des anthroponymes a souvent été négligé et il nous semble que bien des listes, parmi les plus longues, devront être relues ou corrigées avant d'essayer d'en tirer des enseignements. Ceci ne souligne donc peut-être que la nécessité de compléter la lecture des interminables listes d'esclaves encore inédites¹⁸.

Les donations foncières se limitent à trois rizières d'une contenance de 18 *sanre* et à une plantation. Malheureusement, nous ne connaissons pas l'importance de la plantation et la taille des rizières est difficile à évaluer, le *sanre* étant encore mal connu. Il serait donc sans doute imprudent d'affirmer que cent quarante-quatre personnes étaient nécessaires pour les cultiver tout en élevant le bétail, et il reste vraisemblable qu'une partie de ces serviteurs étaient affectés à d'autres tâches.

Enfin, on pourrait s'étonner de la différence entre le nombre de bœufs (cent quarante) et celui de buffles (douze). On retrouve régulièrement une telle

¹⁷ On remarquera que certains d'entre eux n'apparaissent pas encore dans le dictionnaire de Saveros Pou, mais ont été relevés dans de nouveaux textes. C'est le cas par exemple de *smal* et de *cormmān*.

¹⁸ À commencer par celles de Koh Ker, en particulier les trente-huit inscriptions inventoriées sous le numéro K. 183, dont les 1140 lignes n'ont été que sommairement analysées par George Cœdès (*IC I*, p. 52-54 ; *IC VIII*, p. 104-105).

disproportion¹⁹. Il est vraisemblable que ceci s'explique par la destination même de ces différents bovins. On peut alors supposer que les buffles étaient ici des animaux de trait et que les autres étaient plutôt destinés à la fourniture de denrées, à commencer par les « produits de la vache » (*pañcagavya*) indispensables au culte.

Texte :

Face A

Édition fondée sur les clichés EFEO AMPP 956 et AMPP 1316.

(A1) vau 'añ· oy· kantaiḥ 'āy· ta vraḥ (A2) kloñ· yāñ· kloñ· poñ· kloñ· (hva)ñ· oy· (A3) kantaiḥ ta śāla kloñ· kvuñ· kloñ· tāñ· (A4) heñ· kloñ· gumī ku tal·tol· ku vnam· (A5) oy· kñuṃ ta vraḥ droñ· śāla saṃ paribho(A6)ga vā nurā vā vrau vā kañḍin·²⁰ vā santos· (A7) vā sanrac· vā kañḍāy· vā ca[[n]]lattaiḥ vā (A8) cor=mmāñ· vā kañjuñ· vā kmā vā jleñ· vā tlo²¹ (A9) vā kañcat· vā kañcāñ· vā trāy· vā ekāda(śi) (A10) vā kañjam vā tme vā tavau vā kanteḥ vā kyo(ñ·) (A11) vā tras· vā klā vā kliñ· vā s'ap· vā CCV{1?} (A12) vā campeñ· vā ramañ· vā jmeñ· vā rampañ· (A13) vā kampañ· vā kurāk· vā ta'āy· vā 'anīti (A14) vā 'nur· vā nityakrodha vā klapit· vā 'avai cita (A15) ku ta-'et· ku klapit· ku kansen· ku ya nak· (A16) ku gandharvavadatta ku drañ· hāñ· ku sumāgadhī (A17) ku ya vek· ku sroñ· ku smau ku vrau marā ku kdan· (A18) ku juñ· kandin· ku raṃbhā ku vaḥ vrau ku 'aṃval· (A19) ku po vinīta ku vaḥ juñ· 'me kandin· ku (va){1} (A20) ku vrau ku ya cit· ku syāṃ ku ya jā ku cpit· (A21) ku (c)āmara ku sal· śnat· ku carok· ku pir· (A22) ku mañjari ku vilāsinī ku ya hvāñ· ku tyāñ· (A23) ku ya soy· ku ya pañ· ku saṃmrāñ· ku kañjā (A24) ku vrahey· vā caṃdak·²² vraḥ ku ya son·

¹⁹ Cf. par exemple K. 155 (IC V, p. 64) : *tmur 100 40 krapī 20* ou K. 1257, l. 28-29, cf. p. 410.

²⁰ L'identification des consonnes rétroflexes est toujours délicate, mais cette souscrite et celle de *kañḍāy* (A. 7) sont très différentes du *da* souscrit du *kandin* de la ligne A. 18.

²¹ *tlo{1}* ? La présence d'un caractère après *tlo* est assez improbable. On remarquera que plusieurs anthroponymes inédits de cette inscription ressemblent à des noms connus, mais débarrassés de leur consonne finale. *tlo* : *tlok*, *tloñ*, *tloñ*, *tlos* ; *kmā* : *kmās*, *kmāk* ; *tme* : *tmek*, *tmeñ*, *tmen*, *tmer*. On peut encore se demander s'il ne s'agit que d'une coïncidence, ou de la conséquence d'un usage local.

²² *caṃuk/caṃdak* : cette lecture a souvent posé un problème. Il peut rester un doute dans les cas de K. 137 et K. 600 dont les estampages ne sont pas très bons au niveau de ces mots, mais la lecture la plus probable reste *caṃdak*. Toutes les autres occurrences vérifiées la confirment avec certitude (K. 8, K. 24, K. 66, K. 137, K. 505). Sur ce terme, cf. VICKERY 1998, p. 233, 234.

Face B

Édition fondée sur les clichés EFEO AMPP 957 et AMPP 1310.

(B1) ku smal.²³ ku ya doñ· ku kyoñ· ku 'i paiñ (B2) vā 'itā ku ta-'et· ku 'i hvāy· ku 'i ya (B3) ku man· vā rudradeva ku 'i doc· ku tpoñ· (B4) ku jāra hvala ku ('i)ve vā śāladāsa vā campa (B5) ku 'i can· ku devaśrīya ku pomāy· ku raññ(aCCi) (B6) ku yāk· śrīya vā dhanu ku vraḥ 'ai ku dharmma {1?} (B7) ku 'i pi vā vaḥ pit· ku mit· ku 'i ño²⁴ ku CCV (B8) ku yañ· meraiñ ku slā vrañ ku yāk· daiñ (B9) ku san· 'em· vרהאן· samvok· vā tā (B10) dhaitiñ ku śraddhā ku 'i hī vā brahmanā (B11) ku ta-'oñ· ku pander· ku cgoñ· ku (treva) (B12) ku jā(gu)s ku vāñ· vit· ku tek· ku kanru (B13) ku treṃ ruñ· 'me ta-'eñ· ku vaḥ vār· (B14) ku vaḥ 'aras· vā panloñ· ku klañ· 'aras· (B15) ku cu ku knoc· ku tañ·ku • ku tpoñ· (B16) vā (c)an· ku rañ·kac· ku s'ap· ku jnauḥ (B17) ku cpit· ku tan·lañ· vā kantek· (B18) vā 'aras· vā kyoñ· ku tpe vā sadhu (B19) sre 'āy· (sra)vāt· sanre gui 10 6 (B20) sre 'āy· lañ·Creñ· droñ· 'āy· (B21) ka(k)nac· sanre II tmur· bhaiñ 7 krapī 10 II (B22) dañriñ· moyya

Traduction :

(A1) Vau 'Añ donne des femmes au sanctuaire²⁵.

(A2-A3) Le Kloñ Yāñ, le Kloñ Poñ [et] le Kloñ Hvañ donnent des femmes à la *śāla*.

(A3-A6) Le Kloñ Kvuñ, le/la Kloñ Tāñ Heñ²⁶, le Kloñ Gumī²⁷, *ku* Taltol [et] *ku* Vnam, donnent des esclaves au dieu et à la *śāla*, dont sont réunis les moyens de subsistance :

(A6-A14) (listes de 38 *vā* (hommes) ;

(A15-A24) (liste de 38 femmes (*ku*, 'me), suivie de 1 *vā* et 1 *ku*) ;

(B1-B18) (liste de 56 femmes (*ku*, 'me), et 14 hommes (*vā*)) ;

(B19-B22) rizière (située) à Sravāt, 16 *sanre*, rizières (situées) à Lañ(C)reñ et à Kaknac, 2 *sanre* ; 140 bœufs, 12 buffles, une plantation.

²³ Sauf erreur, ce nom n'est attesté que dans une inscription préangkorienne inédite (K. 1250, l. 17).

²⁴ *irñe* ?

²⁵ Ou « au dieu, au temple » (*ta vraḥ*). Si la *śāla* est bien un élément constitutif du temple au sens large, on préférera ici « sanctuaire » à « dieu » ou « temple » afin d'opposer deux bâtiments et de distinguer le lieu de culte proprement dit de la *śālā*, ou d'éventuelles autres installations.

²⁶ *tāñ* et *heñ* sont souvent considérés comme des titres féminins, mais l'interprétation de ces termes – en particulier le sexe et le statut qui y sont associés – est encore incertaine. Philip N. Jenner privilégierait l'interprétation : « l'épouse et *tāñ heñ* du Kloñ Gumī » (Jenner, comm. pers, sept. 2007), mais il nous semble que ce texte n'apporte pas de nouveaux éléments de compréhension et nous préférons garder ici une traduction plus neutre. Au sujet de *Khloñ Tāñ*, cf. VICKERY 1998, p. 215.

²⁷ Cet anthroponyme n'apparaît qu'une fois dans les inscriptions : *ku gumī* (K. 607, l. 18 ; cf. p. 414).

K. 1257/vi^e *śaka* (Prasat Theat Ba Doeum)

Le site de Prasat Theat Ba Doeum est situé sur les rives du Tonle Sesan, à une douzaine de kilomètres à l'est de Stung Treng, juste au nord de la pagode du village de Ba Doeum (IK 328 ; LUNET DE LAJONQUIÈRE 1907, p. 63-64 ; ill. 192, p. XCVI). Il est décrit pour la première fois par Lunet de Lajonquière qui n'y mentionne qu'un sanctuaire en brique ouvert à l'est. La tour qu'il présente se trouve en fait au cœur d'un important groupe de monuments préangkoriens implantés sur la berge Sud de la rivière²⁸. Depuis quelques années, le monastère et le village ont réoccupé une partie du site dont il ne reste aujourd'hui que quelques tertres d'où émergent des piédroits et de nombreux fragments de briques et de grès²⁹.

Une inscription en sanskrit attribuée au vi^e siècle de l'ère *śaka* y a déjà été trouvée. Elle a été inventoriée par Cœdès sous le numéro K. 360³⁰. Ce texte précisait les denrées prescrites pour la fête de Bhagavant, lors d'une éclipse de soleil ou de lune et rapportait la fondation d'une demeure en brique pour Caṇḍeśvara (Śiva), ainsi que la construction d'un réfectoire et d'un long mur en pierre. Ce qui est plus important, c'est que la première stance, un hommage à Śiva, précisait que son domaine³¹ s'étendait des deux côtés des « rives fortunées du fleuve ». En effet, aucun vestige n'a été inventorié pour l'instant sur la rive droite du Tonle Sesan. Ce « domaine » correspond donc vraisemblablement plus aux propriétés foncières du dieu qu'au *temenos* proprement dit.

L'inscription K. 1257 a été signalée au CIK par Ang Choulean. Mise au jour en 2005 au cours de la construction d'un bâtiment, elle est entreposée depuis chez le vénérable du monastère. Nous n'avons pas encore pu établir exactement à quel endroit elle a été exhumée.

²⁸ Et donc la rive gauche ; ill. 193, p. XCVI.

²⁹ CISARK, n° 641. Une partie des informations et documents utilisées dans cette étude ont été rassemblées par Bruno Bruguier et son équipe dans le cadre de l'inventaire archéologique du Cambodge (collaboration EFEO/ministère de la Culture et des Beaux-Arts du Cambodge). Ces documents sont tous consultables sur le site internet de la CISARK (<http://www.site-archeologique-khmer.org>). Nous précisons à chaque fois les numéros d'inventaire du ministère de la Culture sous lesquels les sites y sont référencés.

³⁰ IC V, p. 61. La découverte de cette inscription a été signalée en 1903 par Louis Finot, mais il ignorait encore si des ruines de temples avaient été découvertes sur ce site (BEFEO 1903, p. 369).

³¹ Sens probable de *mūla* selon Cœdès (IC V, p. 62, n. 1).

Il s'agit d'une stèle en grès gris³² qui s'élargit légèrement de la base vers le haut et dont la partie supérieure se termine en accolade. Un peu moins d'un tiers du bloc est à peine équarri et correspond apparemment à un tenon de la même largeur que la partie inscrite (ill. 194, 195, p. XCVII).

Elle comporte 29 lignes en khmer préangkorien. Comme K. 360, d'un point de vue paléographique elle peut probablement être rattachée au VI^e siècle *śaka*³³. En dehors d'une usure qui affecte la partie droite du texte, l'inscription est bien conservée. En revanche, la qualité des clichés dont nous disposons est assez inégale, ce qui entraîne certaines incertitudes de lecture.

Le contenu de l'inscription consiste pour l'essentiel en une longue liste d'esclaves, auxquels s'ajoutent des bovins et des aréquiers, l'ensemble étant donné à une divinité désignée comme le Vraḥ Kamratān 'Añ Śrī Suvarṇeśvara (le seigneur d'or). Cependant, derrière cette apparente simplicité, un certain nombre de détails méritent d'être étudiés ici.

Le début du texte en particulier est plutôt inhabituel ; l'emploi de *mūla*, tout d'abord, est intéressant. Dans les inscriptions, ce terme garde souvent le sens de « racine, origine », sens qu'il conserve aujourd'hui en khmer moderne. Il peut également désigner « un propriétaire, un chef » (POU 2004, s. v., p. 377). C'est le sens qu'il prend par exemple dans l'expression *mūla kñuṃ* « chef des esclaves » dans l'inscription K. 149 (l. 4 ; VI^e *śaka* ; IC IV, p. 28). Cependant, dans son introduction à l'inscription K. 135, George Cœdès remarque que *mūla* peut également désigner la « propriété » dans l'expression *mūla gui kñuṃ vraḥ*, interprétation liée au sens de « capital » que peut prendre ce terme en sanskrit³⁴. On a déjà vu que c'est dans ce sens que ce terme apparaît dans la partie sanskrite de K. 360, le « domaine » étant bien la propriété foncière du dieu.

Parallèlement à cela, il faut noter que dans l'inscription K. 814, Cœdès traduit l'expression *mūla kanmyaṅ paṃre* par « corps des pages » (l. 1-2 ; 926 *śaka* ; Cœdès 1937, p. 404-411). Nous avons choisi de conserver ici cette traduction, mais il nous semble important de garder à l'esprit que ce corps de serviteurs est bien le capital humain, la propriété « en esclaves » du dieu, par opposition au domaine évoqué dans

³² Le site de la CISARK ne précise malheureusement pas ses dimensions.

³³ Les caractères utilisés semblent contemporains de ceux de K. 1256.

³⁴ K. 135, l. 1 ; VI^e *śaka* ; IC II, p. 95 : entre autres sens, le dictionnaire de Monier Williams donne : « capital (as opp. to “interest”) » et « a king's original or proper territory ».

l'inscription K. 360.

La traduction de la deuxième ligne est plus problématique. Le terme 'āy³⁵ inciterait à considérer *nī* comme un toponyme, ou comme l'abréviation d'un toponyme, ainsi que nous l'avons rendu dans la traduction. Cependant, il faut reconnaître que cette interprétation n'est pas pleinement satisfaisante. *nī* pose souvent problème et prend des sens variés dont aucun ne semble convenir ici (Jenner, comm. pers., fév. 2008). Saveros Pou a suggéré que *nī* pouvait parfois être employé comme substitut de *neh*. À condition de considérer que 'āy prenait le sens de « ici », on pourrait alors proposer de traduire : « Ceci est le corps des esclaves du Vraḥ Kamratāñ 'Añ Śrī Suvarṇeśvara ; voici les groupes de gens [et] les noms des gens ». Cette interprétation peut sembler plus satisfaisante, mais est tout de même un peu forcée et il faudra sans doute attendre une étude plus globale de *nī* pour espérer proposer une traduction définitive.

Concernant les « sacrificantes »³⁶, le premier détail intéressant est l'absence de titres. On pourrait éventuellement appliquer le terme *vraḥ* au premier d'entre elles (la vénérable Sukhamatī), mais nous avons préféré voir dans ce terme le dieu auquel les sacrificantes font la donation.

Sukhamatī n'est attesté qu'une fois dans le corpus³⁷, mais il s'agit sans nul doute d'un anthroponyme. Sāminī, en revanche, pourrait à la rigueur désigner une fonction, qui préciserait alors que Sukhamatī était chargée de « chanter des chants religieux » (POU 2004, s. v., p. 492). Cette fonction serait alors inédite dans le corpus du Cambodge ancien, en tout cas sous ce nom. Si l'on ajoute à cela la présence vraisemblable d'un *daṇḍa*³⁸ entre *sukhamatī* et *sāminī*, il nous semble plus vraisemblable de penser qu'il s'agit d'une deuxième sacrificante, d'autant qu'une occurrence de Sāminī est également connue comme anthroponyme à la même époque³⁹.

La structure de la liste d'esclaves est également intéressante. Elle est en effet subdivisée en au moins cinq groupes, les quatre premiers étant précédés de la formule

³⁵ Noté *ai* dans les autres occurrences de cette inscription.

³⁶ Étant donné la terminaison en *ī* des noms sanskrits de ces personnes, on est tenté de supposer qu'il s'agit de femmes.

³⁷ *ku sukhamatī* : K. 313 N, l. 6 ; *NIC* II-III, p. 36.

³⁸ Qu'il faut alors considérer comme un signe de ponctuation.

³⁹ *ku sāminī* : K. 8 (l. 8 ; VI-VII^e *śaka* ; *IC* II, p. 79)

« *hajai 'ai* [toponyme] ». Dans son dictionnaire, Saveros Pou renvoie au cam *hajai*, « domaine, citadelle », comme explication possible de *hajaya*, et rapproche ce terme du khmer moyen *jai*, « abri » (2004, s.v, p. 545). Sans doute avons-nous ici un premier bon témoignage de l'usage de ce terme dans les inscriptions khmères, dans une région géographiquement proche du Campa.

Plus qu'un abri ou une loge, il s'agit ici du lieu de résidence de ces esclaves. *Hajai* semble donc être l'équivalent du khmer *sruk*, « commune », utilisé habituellement dans ce type de répartition.

Étienne Aymonier avait proposé le sens de « forteresse » dans la traduction de l'inscription cam C. 11⁴⁰ en parlant d'esclaves « placés » dans un *hajai* (l. 35 ; AYMONIER 1891, p. 76). Cette interprétation a été reprise par Huber qui propose « citadelle » dans l'inscription C. 149, où il est précisé qu'une mare a pour limite « l'*hajai* du seigneur de Trivikramapura » (C. 149 D, l. 10-11 ; 833 *śaka* ; HUBER 1911, p. 310-311). À vrai dire, un sens moins « martial », proposé par Louis Finot, conviendrait également dans ces deux occurrences. En effet, celui-ci remarque que, dans le cas de donations de terres, ce terme ne saurait désigner une forteresse et qu'il faut plutôt y voir un domaine rural (FINOT 1903, p. 647, n. 8). Nous reprendrons donc la traduction « domaine » qu'il propose (C. 5, l. 11, 16 ; FINOT 1903, p. 647 et C. 95 B, l. 17, 18 ; FINOT 1904, p. 946), qui nous semble plus appropriée pour désigner le lieu de résidence des esclaves de K. 1257.

Le cinquième groupe d'esclaves est précédé de l'en-tête « *ple ka vraḥ* ». *Ple* peut désigner le fruit au sens propre comme au figuré. Selon Saveros Pou, ce terme est régulièrement utilisé dans le sens de revenu, produit, résultat, mais aussi de descendance (2004, s. v., p. 335). Cependant, il semble qu'un autre sens soit possible dans le cas de l'expression *ple ka vraḥ*, déjà attestée dans l'inscription K. 357, dont Cœdès ne proposait pas de traduction (*caṃdak ple ka vraḥ* ; K. 357, l. 7 ; VI^e *śaka* ; IC VI, p. 41).

Selon Ph. N. Jenner, *ple* peut être parfois compris comme un allomorphe ou un doublet de *pre* et prendrait le sens d'« employé », de « serviteur »⁴¹. Il est possible qu'il

⁴⁰ On rappellera que l'inventaire par numéros « C. » est l'équivalent pour les inscriptions cams du « K. » utilisé pour les inscriptions khmères.

⁴¹ Jenner, comm. pers, fév. 2008 ; à propos de *ple*, voir également VICKERY 1998, p. 241-242 : « [...] designation for working personnel at several different levels and which has never been satisfactorily

prenne également un sens plus spécialisé, que les occurrences dont nous disposons ne permettent pas de préciser.

Dans notre cas, ces serviteurs sont distingués des groupes répartis en *hajai* et leur lieu de résidence n'est pas précisé. Peut-être faut-il faire un parallèle avec les inscriptions du corpus de Lolei, où s'opposent les riziculteurs dont les communes (*sruk*) sont précisées et les serviteurs « spécialisés » (danseuses, musiciens, gardiens, etc.) dont la présence au temple était indispensable et qui devaient donc probablement résider à proximité.

Les *ple ka vrah* pourraient alors être affectés au service de la divinité du dieu proprement dit « à l'intérieur du temple », par opposition aux quatre premiers groupes qui correspondraient à des cultivateurs.

Quoi qu'il en soit, on dénombre ainsi 125 esclaves, ce qui n'est pas en accord avec le total donné à la fin du texte ($120 + 10 + 5 = 135$)⁴². Cependant, le premier graphème pose un problème de lecture : il s'agit du chiffre 20 augmenté d'au moins quatre, et certainement cinq, barres verticales ($20 + 5 \times 20 = 120$). Le fait d'utiliser plus de trois barres au lieu du graphème représentant 100 est très rare⁴³ et assez intéressant, puisqu'il témoigne, selon nous, du fait que la numération de superposition était un véritable outil comptable permettant de dénombrer simplement les biens offerts aux dieux et de vérifier rapidement les totaux⁴⁴.

Malgré l'incertitude de lecture, le nombre d'esclaves cités permet de privilégier la lecture 120. Il faut alors supposer que les lacunes du texte permettraient de trouver les 10 esclaves manquants, à moins que le chiffre 10 n'ait été gravé par erreur.

explained [...] ».

⁴² Ceci n'est pas surprenant étant donné la structure peu claire de ce texte ; par ailleurs, la fin de la liste a peut-être fait l'objet de quelques ajouts, mais les documents dont nous disposons ne sont pas suffisants pour le garantir.

⁴³ À ce sujet, cf. p. 27-28.

⁴⁴ Cette hypothèse a fait l'objet d'une présentation à Naples dans le cadre de la conférence de l'Euroseas en septembre 2007 ; cf. p. 35).

Texte :

Édition fondée sur des clichés communiqués au CIK en 2005 par Ang Choulean⁴⁵.

(1) mūla kñuṃ vraḥ kamratān· 'añ· śrī suvarṇeśvara 'āy· (2) nī 'aṃpal· ge nī jmaḥ ge I
yajamāna vraḥ sukhamatī (I)⁴⁶ (3) sāmīnī I hajay· 'ai sre vraih⁴⁷ vā dharmmavīra I vā
klapit· [I]⁴⁸ (4) vā gol·⁴⁹ I vā klapit· I vā 'uñ·⁵⁰ I vā dhanakara I vā daṃrañ·⁵¹ I (5) vā tmān·
I vā ladu I ku lām I ku moy· I ku vañ· I ku 'a(mvau)⁵² (6) tel· 'añ· I ku moñ· I ku vañ· I ku
vrau I ku 'ok·⁵³ I ku ya tai I lāñ· (7) tai II pau tai III • hajai 'ai pok· I vā kañcit· I vā
('ū)s=ta vraḥ I (8) vā (skeñ·)⁵⁴ I vā kantān· I vā 'avai citta I vā pañcamī I vā toy· I (9) vā
'iñ· I ku kañcas· I ku lañ· I ku 'eñ· I ku loñ· I ku ya (tre)[· I]⁵⁵ (10) ku vañ· I lāñ· tai I pau
tai I • hajai 'ai jaṃcar· vā kaṃpoñ· I (11) vā 'atā vrai I vā pañcamī I vā kandul· I vā vñā
(nu) citta I vā saṃ 'uy· I (12) vā {1}(Ceddha) I vā 'aṃvī I vā (ku)ṇḍika I ku 'aras {3} I ku
ya ('a)C· I (13) ku vlac· jaṃnā I ku 'me vrai I ku vrai I ku 'me saṃpuḥ I ku smal· I ku
ka(14)(ñc)ā I ku (ño)ñ· I der· siy· III der· tai IIII pau tai I • hajai (15) 'ai yar·⁵⁶ yer· I vā
(kaṃpo)ñ· I vā tmān· I vā kañjir· I vā ta 'o(16)y· I ku ('me) klo(ñ)· I ku kloñ· I ku ['m]e
t(m)āñ· I ku srañe I ku ya va(17)ñ· I ku ya loñ· I ku ya po(c)· I ku ya mās· I ku ya hvāñ· I
(18) ku vasantī I ku ya poñ· I ku ya ('a){1}· I ku ya (d)au I (kon·) ku der· (19) tai I • ple ka
(v)raḥ⁵⁷ I vā ratna(dāsa) I vā treñ· I vā CCVy·⁵⁸ I vā (de)hv· I (20) vā taṃtem· I vā (daḥ I
[[vā]] trāp·)⁵⁹ I vā klā{2} I vā saṃ(p)āñ· ('añ· dai) I (21) vā madhyadeśa I vā tloñ· I vā

⁴⁵ Des clichés de cette inscription sont également disponibles sur le site internet de la CISARK.

⁴⁶ La pierre étant abîmée, la présence d'un *daṇḍa* (ou d'un autre caractère) après *sukhamatī* est incertaine.

⁴⁷ À propos du *visarga* final après la diphtongue *ai*, cf. K. 1256, cf. p. 400.

⁴⁸ Cette restitution est hypothétique. En effet, il est possible que la barre ait été volontairement omise en raison du manque de place.

⁴⁹ *gol* est inédit comme anthroponyme, mais la lecture semble correcte.

⁵⁰ On pourrait peut-être lire *dañ*· ? Dans les deux cas, ce nom est inédit.

⁵¹ La forme singulière que prend le *da* dans cette inscription confirmerait la lecture *'uñ* de la même ligne.

⁵² La lecture de l'*anusvāra* est particulièrement incertaine.

⁵³ On pourrait peut-être lire *khak*·, mais il nous semble que la boucle inférieure ne remonte pas à droite.

⁵⁴ Cette lecture est très incertaine, la voyelle notamment pourrait être un *ai*.

⁵⁵ Lecture et restitution très incertaine.

⁵⁶ *ghar*· ?

⁵⁷ D'une manière générale, la lecture des lignes 18 à 21 est difficile sur les clichés dont nous disposons.

⁵⁸ *Cpāy*· ? *spāy*· ~ *spai*· ?

⁵⁹ Ce passage est douteux : la lecture est délicate en raison notamment d'éraflures au-dessus du *da* et du *trā*, qui pourraient être respectivement lus comme un *visarga* et un *anusvāra*. Le *daṇḍa* pourrait également correspondre à un défaut de la pierre et il faudrait alors lire : *daḥ trāp*·.

{1}'añ· I vā kansañ· I vā (t)mir· I vā dha(22)namūla I vā drañ· I ku (ma)ñ· I ku dral(on)⁶⁰
 I ku ya moñ· I ku ya (23) mar· I ku CCV '(ma)ñ· (śv)etta I ku klapit· I ku ya māñ· I ku
 (v)rahe(y)· [I] (24) ku Cra(c· nañ·) I der· siy· (III) der· tai I vā (saCsoñ·) I ku vañ· I (25) vā
 klā I vā tmāñ· I vā (m)uni(n)ā I vā {2}(dharmma) I vā kajā (I) (26) ku māñ· I ku k[m]au I
 ku (ga)ti (sC)ay⁶¹ I ku ('me) kalpit (27) ku ('añ·) dai I ku {1}(c· ta) 'vai I sarvvapiṇḍa
 k(ñu)ṃm· (28) 120 10 IIII sarvvapiṇḍa tmur· (120)⁶² kra(29)pi 40 piṇḍa slā teṃ 60

Traduction :

(1-3) Corps des esclaves du Vraḥ Kamratāñ 'Añ Śrī Suvarṇeśvara à *nī* (?) ; (voici) les groupes de gens de *nī* (?) [et] les noms des gens ; les sacrificantes [au] dieu sont Sukhamatī et Sāminī.

(3-7) Domaine (situé) à Sre Vraiḥ : (suit une liste comprenant, dans l'ordre : 9 hommes (*vā*), 9 femmes (*ku*), 2 jeunes femmes (*lāñ tai*)⁶³, 3 nourrissons de sexe féminin (*pau tai*)) ;

(7-10) Domaine (situé) à Pok : (suit une liste comprenant, dans l'ordre⁶⁴ : 8 hommes, 6 femmes, 1 jeune femme, 1 nourrisson de sexe féminin) ;

(10-14) Domaine (situé) à Jaṃcar : (suit une liste comprenant, dans l'ordre : 9 hommes, 9 femmes, 3 adolescents (*der si*), 4 adolescentes (*der tai*), 1 nourrisson de sexe féminin) ;

(14-19) Domaine (situé) à Yar Yer (suit une liste comprenant, dans l'ordre : 4 hommes, 13 femmes, 1 adolescente) ;

(19-27) serviteurs (*ple*) de la divinité⁶⁵ (suit une liste comprenant, dans l'ordre : 15 hommes, 10 femmes, 3 adolescents, 1 adolescente, 1 homme, 1 femme, 5 hommes, 6 femmes).

(27-29) Total des esclaves : 135 ; total des bœufs : 120 [et] des buffles : 40⁶⁶ ; total des aréquiers : 60.

⁶⁰ Le *o* est très incertain : *dral(en)* ?

⁶¹ (*sd*)ay·/(*sv*)ay· ?

⁶² On distingue au moins cinq barres matérialisant les vingtaines, peut-être six ; il faut donc peut-être lire 140.

⁶³ *lāñ* signifie « adulte, fort » (POU 2004, s. v., p. 418) et sert également à désigner une classe d'âge située, semble-t-il, entre les *vā/ku* et les *der si/der tai*.

⁶⁴ On ne dénombre ici que les esclaves qui semblent bien identifiés.

⁶⁵ « Pour la divinité » ou « pour le sanctuaire » (*vraḥ*).

⁶⁶ Bien que moins importante que dans l'inscription K. 1256, on retrouve encore ici la disproportion entre le nombre de bœufs et de buffles (cf. p. 401-402).

K. 607/VI^e *śaka* (Sambor Prei Kuk)

L'inscription K. 607 a été découverte par Victor Goloubew en février 1927 au cours d'une campagne de fouille dans le groupe Sud de Sambor Prei Kuk (ill. 196, p. XCVIII). Il s'agit d'une stèle en schiste brisée, dont la partie supérieure est perdue. Le plus gros fragment conservé (A) a été mis au jour devant l'entrée de la tour S1 avec trois autres petits (B, C et D ; ill. 197, p. XCVIII). Sept autres fragments (a-g) ont également été découverts entre S1 et S2 au cours de la même campagne, mais seul le fragment C a pu être replacé dans la partie supérieure du fragment A⁶⁷ (*BEFEO* XXVII, « Chroniques », p. 490). La stèle ainsi partiellement reconstituée mesure alors 51 cm de haut et 45 cm de large⁶⁸.

Malheureusement, son lieu de conservation n'est pas connu. En 1937, Cœdès ne localisait déjà plus que deux des petits fragments, conservés au musée de Hanoi sous le n° B3, 14 (*IC* I, p. 279). La seule trace de ce texte est donc aujourd'hui l'estampage de l'EFEO n. 494.

On notera qu'un autre fragment de schiste (K. 608) a été trouvé à cet endroit au cours de ces fouilles, mais qu'il semble appartenir à une autre inscription (*IC* IV, p. 19). Les six fragments de lignes conservés permettent de reconnaître une liste de noms d'esclaves dont aucun n'est complet, et qu'il est donc inutile de présenter ici.

La stèle comporte 20 lignes en khmer préangkorien⁶⁹. Louis Finot en a donné un bref résumé dans le *BEFEO* 28, mais il est en partie inexact et surtout assez incomplet (FINOT 1928, p. 43). Ne disposant pas d'estampage, George Cœdès se contenta ensuite de renvoyer à l'analyse de Finot (*IC* IV, p. 3, 19). Ce texte méritait donc d'être repris intégralement.

L'inscription relate des donations d'esclaves, de bétail et de terres par le Vraḥ Kamratāñ 'Añ- Śrī Bhavavarman à deux divinités : le nom de la première n'est plus lisible, mais la deuxième serait le Vraḥ Kamratāñ 'Añ Mucalinda, qui n'est pas encore

⁶⁷ Estampage EFEO n. 495.

⁶⁸ Le lieu de conservation de la stèle n'ayant pas encore été retrouvé, ces mesures ont été prises sur l'estampage EFEO n. 494).

⁶⁹ Le fragment A ne comporte que 18 lignes, mais le fragment C permet de garantir l'existence de deux autres lignes. Cœdès n'en mentionnait que 17, mais il faut reconnaître que les trois lignes supplémentaires apportent peu (*IC* VIII, p. 174-175).

attesté ailleurs dans le corpus⁷⁰.

Nous n'étudierons pas ici en détail les anthroponymes des esclaves donnés aux dieux, mais il est intéressant de noter que deux ethnies sont distinguées dans la deuxième partie : les Khmers (l. 10) et les Vrau (l. 17 ; aujourd'hui Brao ou Brou) ; ce genre de distinction est assez rare dans l'épigraphie pour être signalé. Malheureusement, le contexte ne permet pas de préciser si ces regroupements par ethnie impliquaient également des différences de statut entre ces serviteurs.

En ce qui concerne le donateur – le Vraḥ Kamratān 'Añ Śrī Bhavavarman – on ne peut s'empêcher de penser aux deux souverains du Cambodge préangkorien qui ont porté ce nom. Ces rois sont tous deux mentionnés dans l'épigraphie retrouvée à Sambor Prei Kuk et ne sont évidemment pas faciles à distinguer. Cependant, il semble que Bhavavarman I^{er} y soit plus mentionné en tant que prédécesseur des rois régnants qu'en tant que donateur proprement dit (cf. K. 149 ; VI^e *śaka* ; IC IV, p. 28). On penserait donc plus naturellement à Bhavavarman II, fils et successeur du fondateur de Sambor Prei Kuk, Īsānavarman I^{er} ⁷¹. Quoi qu'il en soit, si c'est bien le nom d'un roi qui est mentionné ici, il faudrait se résoudre à dater ce texte du VI^e *śaka*.

Dans son inventaire, Cœdès datait cette inscription du VII^e *śaka*. En dehors du fait qu'une datation paléographique est toujours sujette à caution, on a déjà dit que Cœdès ne disposait pas d'estampage, et l'on peut supposer qu'il se basait alors sur la datation proposée par Finot dans le *BEFEO*. Il est vraisemblable que ce dernier donnait une date dans notre ère et non dans l'ère *śaka*, ce qui ne contredirait donc pas l'attribution de cette inscription au règne d'un des Bhavavarman.

⁷⁰ Finot considérait à tort ce Vraḥ Kamratān 'Añ Mucalinda comme un donateur, mais notait justement à propos de ce nom : « ce dernier est celui du Nāgarāja qui abrita de ses replis le Buddha assailli par un orage ; il est curieux de retrouver ici le souvenir de l'antique légende bouddhique » (FINOT 1928, p. 43). Mucalinda est en effet une variante bien attestée de Mucilinda (*MW*, s. v.).

⁷¹ Cette filiation est assurée par l'inscription K. 1050 (Gerdi Gerschheimer, comm. pers., janv. 2008).

Texte :

Édition fondée sur l'estampage EFEO n. 494 (fragments A et C ; ill. 198, p. XCIX).

(1) ... (tVrmma) ... (2) {17} taḥ • {blanc/2} • ku {6} (3) {11} ('adra) • va (kra)kara⁷² • [k]ñu[m] vraḥ kamratān • 'añ • {4} ('āy)[.] {1} (4) {1/2} [man.⁷³ vraḥ kamratā]ñ[.]⁷⁴ 'añ • śrī bhavavarmma 'oy • ku vau • ku {2}(v)ih⁷⁵ • ku vraḥ 'añ • k(o)n • ku (5) {5}⁷⁶ vā maleñ • ku 'aras=tamrū • ku kloñ • ku jaṃ • ku mah • ku din • ku 'añ • va 'avek • (6) {2} y(ā) vraḥ • va 'aṃduḥ • vā sal • mar • 'añ • mān • vā saṃ-'uy • vā kañjau • vā tpun • vā klapit • va kdet • (7) ku tāñ • 'uñ • ku 'me drañ • vot • ku drañ • vot • ku vaḥ meñ • ku kla(pit) • ku 'anroka • ku 'anañ⁷⁷ ci • (8) ku saṃvok • ku smañ • ku yi rāñ • ku tmañ • ku 'at • kon=ku pau sī • ku tmi • kon=ku va klañ • 'aras • va tanlañ • (9) ku ya māy • kon=ku pau • ku tvau • kon=ku miḥ jmaḥ • ku 'me kanyo⁷⁸ • ku sa(n) • loy • kon=ku ku naraka • va kumār • (ku ka)ntāñ • (10) kñuṃ vraḥ kamratān • 'añ • mucalinda • man • vraḥ kamratān • 'añ • 'oy • vrau • vā (t)loñ • va (tl)āy • va ('adoñ) • va ka(ñ)(11)col • vā tpañ • va tnāñ • ku sañ • ku slā • ku ya col • ku leḥ • ku proñ • ku lvāñ • ku koti • ku yi(12)[d]i(n) • ku slā • ku pṛ • ku plak • taṃkik • vā col • vā dvādaśī • vā tpun • va kañcuḥ • ku (ta)'āy • ku (13) {3}l • pāñ • [[•]] ku 'aras • ku vlaj=jamṇā • ku loñ • vā kañ • joñ • vā 'aṃval • vā kma(n)⁷⁹ [[•]] va {2}(mV) (14) (vā soñ) [•] ku tpoñ • ku vrai rloṃ • ku rañ • kon=ku pañket⁸⁰ • ku klapit • va cak•cek • 'me dvika (15) ku mar • vai vai [•] ku (gān=ro) • ku pa'oc • ple toy • ku dves • ku rañ • va kavan • ku poñ • ku juñ • (16) ku slā vrai kon=ku pau tai • 'ame va vamī • va vamī • ku 'ame kañjā • va titāy • 'me 'tau {2} vā kra(17)hvāñ • ku yiñ • ku vrau • kon=ku tau 'urañ • ku tau dmet • ta kmer • ku 'assarū • k[u] yi voñ • va ta-'ul • (18) vā tloñ • (•) ku yāñ • kon • ku

⁷² Très incertain (*tra/kra* ?).

⁷³ *man* : restitution, Ph. N. Jenner (comm. pers., décembre 2006).

⁷⁴ La restitution peu paraître un peu hasardeuse, partant du seul *ñ* final, mais le donateur de la ligne 10 n'étant désigné que par son titre, on peut penser qu'il s'agit du même personnage.

⁷⁵ (*c*)ih ?

⁷⁶ Étant donné la structure de cette liste, on peut supposer que cette lacune précisait d'abord la classe d'âge et le sexe de l'enfant de la fin de la ligne 4, suivi de la mention d'un enfant. On pourrait alors restituer : *kon • ku (5) {2/3} [kon • ku] vā maleñ •*

⁷⁷ Le *ñ* semble avoir été ajouté après coup. De plus, une rayure, sous ce caractère, laisse un doute sur son identification.

⁷⁸ Un signe voyelle *e* ou *o* semble gravé au-dessus du *nyo* et la consonne souscrite est douteuse (*kando* ?).

⁷⁹ *kmañ* ?

⁸⁰ Le *e* est attaché au *k* souscrit.

can=der.⁸¹ sī • ku gumī⁸² • ku cat • tmur • moy • slikka • krapi praṃbhai(19)ya • sre 'āriṇo
10 daṃmriṇ • III sre 'āy • jeṇ • vnaṃ 7 sre 'āyimo (20) 10

Fragments isolés :

<p>Fragment B</p> <p>(1) ... (2) ...(srā)ṇ • ku klapi[t]... (3) ...la • ku kdun • pau tai • (ku) Cau... (4) ...(vā) k[la]pit • vā saṃ...</p>	<p>Fragment D</p> <p>Les traces estampées ne correspondent pas à des caractères.</p>	<p>Fragment a</p> <p>(1) ...n... (2) ...(ra)s ple... (3) ...yal • kon • ku... (4) ...Cau...</p>
<p>Fragment b</p> <p>(1) ...(n)dan(•) • vā... (2) ...vaṇā • vā (s)lV... (3) ...vā t(m)oṇ... (4) ...</p>	<p>Fragment c</p> <p>(1) ...[C]bhV... (2) ...(dra)ṇ(•) smaḥ... (3) ...teṇ • ni... (4) ...</p>	<p>Fragment d</p> <p>(1) ...na ku... (2) ...vā kaṃ... (3) ...</p>
<p>Fragment e</p> <p>(1) ... (v)ā • vā t(n) ... (2) ...kdep • v(ā)... (3) ...(y)•...</p>	<p>Fragment f</p> <p>(1) ... ra • vā ... (2) ... ḥ • (3) ... de(n) ... (4) ...</p>	<p>Fragment g</p> <p>(1) ...kaṃCi...</p>

Traduction⁸³ :

(1-3) (illisible ; liste d'esclaves incomplète)

(3-4) Esclaves du Vraḥ Kamratān 'Añ ...⁸⁴ de ... que le Vraḥ Kamratān 'Añ Śrī Bhavavarman a donné :

⁸¹ Remarquer la forme du *d* souscrit : on pourrait lire *can=der*.

⁸² Cette lecture est un peu incertaine (*g/s* ; *u/ya*), mais une autre occurrence de *gumī* est attestée dans le corpus : K. 1256, A, l. 4, cf. p. 402.

⁸³ La traduction ne concerne que les fragments A et C, les autres n'apportant que des noms d'esclaves.

⁸⁴ Le nom de la première divinité et celui du site sont malheureusement perdus.

(4-9) (Liste d’esclaves comprenant (dans l’ordre) : neuf femmes (*ku*), l’une avec deux enfants (*kon ku vā* et ?) ; neuf hommes (*vā*)⁸⁵ ; dix-huit femmes (*ku* et *ku ’me*) avec sept enfants (*kon ku pau sī* ; *kon=ku pau* ; *kon ku va* ; *kon ku ku* ; *kon ku*)⁸⁶

(10) Esclaves du Vrah Kamratān ’Añ Mucalinda que le Vrah Kamratān ’Añ⁸⁷ a donné :

(10-17) Vrau : (liste d’esclaves comprenant : vingt hommes (*vā*), trente-cinq femmes (*ku* et *ku ’me*) et trois enfants (*kon ku* ; *kon ku vā* ; *kon ku pau tai*)),

(17-18) et Khmer : (liste d’esclaves comprenant : deux hommes (*va*), cinq femmes (*ku*) et un enfant (*kon ku ... der sī*)).

(18-19) 400 bœufs ; 100 buffles.

(19-20) Une rizière à ’Āriño, 10 [unités]⁸⁸ ; trois plantations ; une rizière à Jeñ Vnaṃ, 7 [unités] ; Une rizière à ’Āyimo⁸⁹, 10 [unités].

⁸⁵ Le fait que le début de cette liste d’esclaves mentionne successivement neuf hommes et neuf femmes est intéressant ; on constate en effet souvent un nombre équivalent d’hommes et de femmes dans les inscriptions, ce qui pourrait laisser supposer des regroupements familiaux. Cependant, nous ne parvenons pas à voir de regroupement équivalent dans la suite et il ne s’agit peut-être ici que d’un hasard.

⁸⁶ Les classes d’âge et le sexe des enfants ne sont pas systématiquement précisés ici (cf. l. 17 : *ku vrau kon ku tau ’urañ* : « *ku* Vrau et son enfant Tau ’Urañ »). Deux classes d’âge sont mentionnées : *pau (tai/sī)*, « un nourrisson mâle ou femelle » et *der (sī)*, « adolescent mâle ». On peut également se demander si une classe d’âge est implicite lorsque seul le sexe est précisé (*kon ku va/ku*, « enfant mâle/femelle »).

⁸⁷ Śrī Bhavarman, a priori.

⁸⁸ L’unité utilisée pour évaluer la capacité des rizières n’est pas précisée : *mās*, *sanre* ?

⁸⁹ Les toponymes ’Āriño et ’Āyimo ne sont pas attestés ailleurs dans le corpus. Jeñ Vnaṃ « le pied de la montagne » est en revanche courant comme toponyme ou indication topographique à l’époque angkoriennne. À notre connaissance, il s’agit ici de la première occurrence du corpus préangkorien.

K. 1240/616 *śaka* (provenance inconnue)

L'inscription K. 1240 nous a été signalée en janvier 2006 par un antiquaire de Bangkok, où elle appartenait alors à une collection privée. Elle y était encore conservée en mai 2006, date à laquelle nous avons pu l'examiner. Le propriétaire pensait qu'elle provenait du Cambodge, mais on sait avec quelle prudence ce genre d'information doit être considéré, compte tenu de la provenance illégale de l'objet. Cependant, le contenu du texte rend cette supposition vraisemblable. Elle réapparut dans une galerie d'art new-yorkaise en 2007, où elle était encore en vente en avril 2008 (KALISTA & ROCHELL 2007)⁹⁰.

Il s'agit d'une stèle historiée brisée, en grès beige, dont la partie supérieure se termine en accolade. Elle est haute de 31 cm, large de 41 cm et d'une profondeur maximale de 7,8 cm. La stèle a été brisée ou sciée juste sous la deuxième ligne du texte. La partie conservée est en bon état, à l'exception d'un important éclat dans l'angle supérieur gauche (ill. 199, p. C).

La partie supérieure de la stèle est sculptée en bas-relief. Au centre trône un Gaṇeśa assis sur un bouton de lotus. Ce dieu, qui apparaît en Asie du Sud-Est dès les VI^e-VII^e siècles de notre ère, semble y être particulièrement bien implanté et même très populaire dès le VIII^e siècle de notre ère, étant donné le nombre de représentations connues⁹¹. Malheureusement, le peu qui reste du texte ne nous permet pas de savoir si cette illustration était en rapport avec le contenu de l'inscription, comme c'est parfois le cas au Cambodge⁹². Naturellement, le fait d'utiliser une figure de Gaṇeśa pourrait très bien n'avoir qu'un but propitiatoire.

Ici, le dieu est représenté assis, les jambes croisées au niveau des chevilles, le pied droit en avant. On notera que, dans son étude des prolongements du style du Phnom Da, Pierre Dupont évoquait cette position des jambes qu'il considérait comme un signe d'archaïsme dans le cas du Gaṇeśa de Tuol Phak Kin (ill. 200, p. C ; DUPONT 1955, chap. III, p. 51)⁹³. Pourtant cette ronde-bosse, conservée au musée national de Phnom

⁹⁰ La stèle apparaît dans ce catalogue sous le numéro 65.

⁹¹ Concernant cette divinité et ses représentations en Asie du Sud-Est, cf. BROWN 1991, p. 171-233 et SEDYAWATI 1994.

⁹² Sur cette question, cf. FINOT 1932, p. 257 et GRIFFITHS 2009, p. 470.

⁹³ DUPONT 1955, chap. III, p. 61 : « [...] position qui, dans la statuaire ultérieure, acheminera vers le

Penh sous le numéro *ka* 1588, est généralement attribuée au VII^e siècle de notre ère (KHUN SAMEN 2002, p. 72) et donc sensiblement plus ancienne que notre bas-relief, l'inscription étant datée comme nous le verrons de 696 de notre ère.

Le dieu porte un *mukuṭa* conique à trois étages assez peu détaillé, qui vient s'inscrire dans la pointe de l'accolade. On distingue assez peu son vêtement en dehors du fait qu'il lui couvre les genoux et semble monter assez haut sur le torse.

Sa trompe ne présente pas de courbure comparable à celle de Tuol Phak Kin. Elle descend au contraire presque verticalement, légèrement incurvée vers le bol de *modaka* qu'il tient dans sa main gauche, sur lequel elle repose. Elle ne plonge pas dedans et son extrémité est, au contraire, tournée vers l'extérieur. On remarquera que le récipient semble vide, contrairement aux représentations indiennes où il déborde généralement de petits gâteaux (ill. 205, p. CII). Dans son article sur les images de Gaṇeśa en Asie du Sud-Est, Robert L. Brown émet l'hypothèse que le *modaka* était probablement inconnu au Cambodge en tant que nourriture et symbole, et donc susceptible d'être éliminé des représentations (1991, p. 174).

La défense droite du dieu est brisée, respectant en cela l'iconographie orthodoxe, mais il ne la tient pas dans sa main droite comme c'est le plus souvent le cas. Cet attribut est ici remplacé par le *mūlaka*, terme qui désigne une sorte de rave, traduit en général par « radis »⁹⁴. Le premier Gaṇeśa identifié avec cet attribut en Asie du Sud-Est provient du Campa, plus exactement du site de My-son. Malheureusement, son attribut est aujourd'hui perdu et n'est connu que par un dessin de Henri Parmentier. Celui-ci le décrivait comme « une sorte de bouquet pendant, dont le bout au-dessus de la main est brisé » (PARMENTIER 1909, vol. 1, fig 94 & p. 416 ; ill. 203, p. CI). Cette représentation étant rattachée au style de My-son (629-757 de notre ère), elle serait probablement antérieure à notre bas-relief⁹⁵.

vīrāsana, où les mollets sont superposés. L'art bouddhique, seul à permettre des comparaisons étendues pour les images assises de date ancienne, connaît cette posture aux chevilles croisées : elle est caractéristique de la plus vieille tradition d'Amarāvātī et de Ceylan ».

⁹⁴ Nous tenons à rendre ici hommage à Françoise Boudignon, qui s'intéressait à cet attribut de Gaṇeśa et recherchait des représentations khmères de cette forme, ce qui nous a amené à nous pencher sur cette question. Nous souhaiterions également remercier Christophe Pottier pour nous avoir fait parvenir des photographies de quelques exemples de « Gaṇeśa au radis » qu'il a repérés en Inde et au Cambodge (ill. 204 et 205, p. CI, CII).

⁹⁵ Une représentation d'un Gaṇeśa debout, portant un attribut « feuillu », et qui proviendrait du Cambodge est conservée sous le numéro 1987.147 au Cleveland Museum of Art. Il serait attribué au VII^e siècle (BROWN 1991, p. 194, n. 21 : The Bulletin of the Cleveland Museum 75, n° 2 (1987), fig. 202 ;

Jean Boisselier hésitait sur l'identification de cet attribut (BOISSELIER 1963, p. 47). Il doutait en particulier de la possibilité d'y voir un radis en raison de l'opinion d'Alice Getty, qui pensait que celui-ci était inconnu, ou presque, comme attribut de Gaṇeśa en Inde. Elle considérait en effet que cet usage était limité au Népal, au Tibet et au Japon et supposait qu'il s'agissait d'une mauvaise interprétation de la défense brisée⁹⁶. Brown contredit fermement cette opinion. Il souligne que le radis était en fait assez populaire dans les premiers développements de l'iconographie indienne et en cite plusieurs exemples dès le VI^e siècle de notre ère⁹⁷. Selon lui, les attributs des plus anciennes représentations indiennes sont souvent difficiles à identifier et ont peut-être été abusivement identifiés à des défenses. Ceci, associé au fait que le radis semble associé très tôt à ce dieu dans des textes indiens⁹⁸, conduit même cet auteur à suggérer que c'est le radis qui a pu être mal interprété (BROWN 1991, p. 177 et p. 194, n. 27). Il faut reconnaître que cet attribut reste assez rare au Cambodge et que cette stèle a au moins le mérite de nous en fournir une nouvelle attestation bien datée.

Gaṇeśa est encadré par deux corps d'animaux – des lions vraisemblablement – dressés sur leurs pattes postérieures et « végétalisés », dont seule la partie postérieure du corps reste zoomorphe (ill. 201, p. CI). Des motifs végétaux partent ainsi en volutes de leur torse et de leur queue, pour habiller tout l'espace de part et d'autre du motif central. La mutation animaux/végétaux se retrouve régulièrement au Cambodge, notamment au niveau des corps de *nāga* ou de *makara* qui ornent les extrémités des linteaux. Cet usage avait été observé sur un linteau d'Ak Yum daté du VIII^e siècle de notre ère par Jean Boisselier, qui proposait d'y voir une influence possible de l'art indonésien où ce type de mutation avait une importance particulière (BOISSELIER 1968, p. 127). Par ailleurs, la luxuriance de la composition n'est pas sans rappeler l'envahissement des linteaux du VIII^e siècle par le décor végétal, caractéristique également soulignée par Boisselier dans son étude du style de Kompong Preah (*ibid.* p. 101).

<http://www.clevelandart.org/explore/work.asp?searchtext=ganesha&recNo=0&tab=2&display=>

⁹⁶ GETTY 1936, p. 18. Getty ajoute à cela : « there is a saying in Bengal that Gaṇeśa is the god with “ears like a fan and teeth like a radish” ».

⁹⁷ Deux exemples en sont présentés dans l'illustration 205, p. CII.

⁹⁸ Alice Getty rapporte que, selon Kern, Gaṇeśa portant un *mūlaka* est cité dans la *Bṛhat-Saṃhitā* (VI^e siècle de notre ère ; chap. 58, st. 58). Cependant, il semble que cette stance n'apparaît que dans un seul des textes connus de la *Bṛhat-Saṃhitā* (GETTY 1936, p. 62). On notera également que le chapitre 11 de la *Yājñavalkyasmṛti*, consacré à Gaṇeśa, mentionne le *mūlaka* parmi les denrées devant être rassemblées pour l'offrande de nourriture à Vināyaka (Gaṇeśa) (BIST 2004, p. 91, stance 288). Une datation du III^e siècle a été avancée pour ce texte, mais il reste difficile à dater. Cependant, il aurait été fixé sous sa forme actuelle au VIII^e siècle de notre ère (MEII, p. 438).

La partie historiée est soulignée par une frise de boutons de lotus stylisés⁹⁹, enchâssés dans un rectangle oblong. L'ensemble est enfin séparé du texte par une ligne horizontale incisée. Le texte conservé est composé de deux lignes, en khmer préangkorien. La stèle est brisée au niveau de la troisième ligne, dont on ne peut plus distinguer que la partie supérieure. Étant donné le nombre de *virāma* encore visibles, on peut supposer que la suite du texte était également en khmer. Ce qui en reste ne rapporte que le lieu et la date des faits – ou de la promulgation d'un édit – qui devaient être rapportés dans la suite. Pourtant, cette inscription reste susceptible d'apporter quelques informations intéressantes.

On s'intéressera en premier lieu au toponyme de Purandarapura « la ville de Purandara (Indra) ». Cette commune est déjà attestée sept fois dans le corpus, mais bien que plusieurs hypothèses aient été suggérées, elle n'a pas encore pu être localisée¹⁰⁰. Cette occurrence est alors l'occasion de reconsidérer les éléments connus sur ce toponyme. On considérera ici que toutes ces occurrences font bien référence au même site, mais on gardera à l'esprit que même cette hypothèse est incertaine.

Les deux inscriptions préangkoriennes qui mentionnent Purandarapura proviennent respectivement de la province de Prei Veng (K. 493) et des environs de Kampot (K. 44), mais ne livrent aucune indication géographique utilisable. En ce qui concerne K. 493, une rizière est livrée à un serviteur « à *kañjrap 'mac* (dans) Purandarapura »¹⁰¹. Malheureusement, cette précision topographique ne nous est d'aucun secours, car l'expression *kañjrap 'mac* n'a pas été interprétée pour l'instant de façon satisfaisante. Quant à K. 44, elle relate bien un ordre prononcé à Purandarapura, mais rien n'implique que la stèle qui le reproduit y ait été installée. La provenance de ces deux stèles encouragerait naturellement à situer cette ville dans le sud du Cambodge, mais dans les deux cas, rien ne s'oppose à ce qu'elles en soient très éloignées.

⁹⁹ Ils sont réduits à de petits motifs géométriques en relief, composés de tores avec point concentrique.

¹⁰⁰ K. 493, l. 22 (579 *śaka* ; IC II, p. 149) ; K. 44 A, l. 6 (596 *śaka* ; IC II, p. 10) ; K. 333 A, l. 27 (815 *śaka* ; cf. p. 501) ; K. 56 B, l. 2 (IX^e *śaka* ; IC VII, p. 3) ; K. 528 A, l. 8 (874 *śaka* ; FINOT 1925, p. 309) ; K. 464, l. 6 (890 *śaka* ; CÆDÈS 1911 [a], p. 396 & JACQUES 1970, p. 57) ; K. 989 (930 *śaka* ; IC VII, p. 164).

¹⁰¹ *ai kañjrap 'mac purandarapura* : trad. Cœdès (IC II, p. 151). À propos de *kañjrap 'mac*, cf. VICKERY 1998, p. 237-239 et LDI, p. 4. Jenner traduit par "prisoners of war bound to [the land in] Purandarapura". Cette interprétation, fermement critiquée par Vickery, est sans doute discutable, mais n'apporte de toute façon rien de nouveau concernant l'identification du site.

Les inscriptions de la période angkoriennne proviennent, elles, de différentes régions, mais n'apportent pas beaucoup plus d'éléments déterminants. K. 528 (874 *śaka*), K. 333 (815 *śaka*) et K. 464 (890 *śaka*) proviennent toutes trois de la province de Siem Reap. La première compare un autre site à Purandarapura, sans qu'il soit possible de dire si l'on n'y évoque pas la cité « céleste » d'Indra proprement dite. Dans les deux autres cas, Purandarapura est le nom d'une circonscription administrative, un *pramān*, où résident des esclaves, et qui pourrait donc être assez éloignée des sites de ces inscriptions, en particulier s'il s'agissait de riziculteurs.

L'inscription K. 989 (930 *śaka*), qui provient de la province de Battambang, est à peine plus satisfaisante car elle ne fait que rappeler qu'un roi nommé Jayavarman avait prononcé une ordonnance « dans Purandarapura ». Ce roi a d'abord été assimilé à Jayavarman V par Cœdès, puis à Jayavarman I^{er} ou Jayavarman II, notamment par Claude Jacques, mais il est impossible pour l'instant de l'identifier avec certitude. Ce qui est plus intéressant, c'est qu'un parallèle a cru pouvoir être fait entre le Purandarapura de la partie sanskrite de cette inscription et l'Indrapura qui est mentionné dans la partie khmère¹⁰². Il nous semble que cette assimilation, sans être impossible, n'est pas vraiment évidente et, pour tout dire, un peu étonnante. Si Purandara est bien un nom d'Indra, il ne semble pas pour autant que les deux noms soient interchangeable dans un toponyme. Quoi qu'il en soit, Indrapura pose également des problèmes de localisation et cette identification ne fait donc que compliquer un peu plus les choses.

K. 56 (IX^e *śaka*) provient de la province de Prei Veng. C'est donc la seule des inscriptions angkoriennes qui encouragerait l'hypothèse d'une implantation méridionale. Son texte est très lacunaire, mais si la restitution de Cœdès [*śrī loka*]nāthasya est correcte, la stance XXXII indiquerait que Purandara serait situé à l'est de Śrī Lokanātha (IC VII, p. 14). Nous reviendrons plus loin sur ce que cette précision pourrait impliquer.

Enfin, en plus de ces occurrences, Claude Jacques avait proposé de rapprocher ce toponyme du Purandaraparvata cité dans l'inscription K. 457 (l. 7 ; 815 *śaka* ; JACQUES 1970, p. 62 ; CŒDÈS 1918, p. 13), qui correspond à l'actuel Phnom Dei, temple situé sur une colline à 2,5 km à l'est de Banteay Srei (CISARK n° 504). Si l'hypothèse méritait d'être suggérée, rien ne permet de l'étayer et la construction de ces toponymes n'est pas

¹⁰² À ce sujet, cf. VICKERY 1998, p. 352-356, où les différentes hypothèses sont présentées ; voir aussi JACQUES 1972, p. 216-217.

suffisamment originale pour que le lien entre eux soit inévitable.

L'intérêt qui est porté à Purandarapura est lié à l'inscription K. 44 qui rapporte qu'en 596 *śaka* (674 de notre ère), un ordre de Jayavarman I^{er} fut adressé depuis le palais (*mandira*) de Purandarapura (*IC* II, p. 10). George Cœdès traduisait ici *mandira* par « résidence », probablement parce qu'il ne pensait pas que Purandarapura soit la capitale de ce roi, lui préférant Naravaranagara (Angkor Borei)¹⁰³. Cependant, Claude Jacques, entre autres, a depuis contredit cette hypothèse¹⁰⁴ qu'il juge basée sur une surinterprétation de l'inscription K. 49 (586 *śaka* ; *IC* IV, p. 6).

Cette nouvelle occurrence est particulièrement intéressante, puisqu'elle autorise à proposer une équivalence entre *mandira* et *kanloñ*. Le terme *kanloñ* pose souvent des problèmes d'interprétation, comme en témoignent les traductions proposées par Saveros Pou : « Cavité, caverne. Chambre, entrepôt d'archives, trésor d'un temple. Tour, *prāsāda* » (2004, *s. v. p.* 79). Ici, le parallèle avec le terme sanskrit *mandira* permet de supposer que *kanloñ* désignait un palais, une résidence royale, qu'il se situe ou non dans la capitale proprement dite.

Il faut souligner que cette interprétation est satisfaisante pour d'autres occurrences de ce terme. Ainsi, quand il est prescrit, dans l'inscription K. 444 S¹⁰⁵, que des feuilles d'or et d'argent inscrites soient respectivement déposées au *kanloñ* et à la cour royale de justice (l. 10 ; 896 *śaka* ; *IC* II, p. 62, 67, n. 7), on peut supposer que, là encore, c'est bien aux archives du palais royal que le terme *kanloñ* fait allusion.

Naturellement, il est tentant de penser que ce palais, d'où étaient émis des ordres, était implanté dans la capitale même du souverain. Malheureusement, celle de Jayavarman I^{er} a justement fait l'objet de nombreuses discussions¹⁰⁶.

En dehors de l'hypothèse de Cœdès, plusieurs localisations ont été proposées. En ce qui concerne le sud du pays, la première possibilité serait le site de Banteay Prei Nokor (BRIGGS 1951, p. 56). Dans le cas où l'on accepterait l'équivalence

¹⁰³ CŒDÈS 1943-46, p. 3.

¹⁰⁴ Non publié, mais cité dans VICKERY 1998, p. 353.

¹⁰⁵ On pourra également consulter l'une des inscriptions parallèles, K. 868 ou K. 175, *IC* VII, p. 170, 173.

¹⁰⁶ On attendrait évidemment un nom de capitale construit à partir du nom du souverain comme c'est souvent le cas au Cambodge. L'absence d'un tel toponyme dans l'épigraphie invite à considérer les différentes villes importantes de cette époque comme des candidates possibles. L'évocation du *mandira* de Jayavarman dans K. 44 attire naturellement l'attention sur Purandarapura et l'on peut s'étonner que Cœdès n'en ait pas vraiment tenu compte.

Indrapura/Purandarapura et que l'on considérerait que Purandarapura est effectivement la, ou l'une des capitales de Jayavarman I^{er}, avant de devenir l'une de celles de Jayavarman II, cette identification est intéressante car Cœdès avait proposé d'identifier Indrapura, entre autres hypothèses, à ce site (CÆDÈS 1918, p. 118).

Michael Vickery accepte lui aussi cette équivalence, mais préférerait assimiler Banteay Prei Nokor à Vyādhapura. Il situe alors Purandarapura dans le sud du territoire d'« Indrapura », qui correspondrait selon lui aux actuelles provinces de Kompong Thom et de Kompong Cham (VICKERY 1998, p. 356). Il ajoute cependant à cela qu'il est vraisemblable que Jayavarman ait déplacé sa capitale dans le Nord si l'on considère que sa fille, Jayadevī régnait dans la région d'Angkor.

Malgré l'absence notable d'inscription attribuable avec certitude au règne de Jayavarman I^{er} à Angkor¹⁰⁷, plusieurs auteurs proposent au contraire de situer sa capitale dans le nord du Cambodge (JACQUES 1986, p. 88), arguant du fait que sa fille, Jayadevī¹⁰⁸, était manifestement parvenue à y maintenir une certaine autorité malgré le morcellement du royaume à cette époque¹⁰⁹.

Ceci nous conduit à présenter la dernière hypothèse, qui propose d'identifier Purandarapura à l'ancienne ville du Baray occidental.

Les recherches menées par Georges Trouvé à partir de 1933, complétées par les campagnes de reconnaissance aérienne de Victor Goloubew¹¹⁰ ont permis de mettre en évidence une importante concentration de vestiges préangkoriens au sud-ouest du Baray occidental (POTTIER 1999, p. 135). L'importance de ce site, et la découverte du temple montagne d'Ak Yum dans la digue sud du Baray ont encouragé différents chercheurs à y voir une capitale de Jayavarman I^{er} ou de Jayavarman II. Stern proposait ainsi de l'identifier à Indrapura, alors qu'Amarendrapura avait plutôt la faveur de Cœdès¹¹¹.

Enfin, Pierre Dupont, convaincu que Purandarapura était bien le siège de la

¹⁰⁷ On rappellera que plusieurs inscriptions de cette époque, attribuées à tort ou à raison à Jayavarman I^{er}, commencent par la formule *'ājñā vrah kaṃmrātān 'añ ni gi...*, « ordre du Vrah Kaṃmrātān 'Añ au sujet de... », et ne mentionnent donc pas le nom du roi.

¹⁰⁸ La date de la mort de Jayavarman I^{er} et la question de sa succession posent problème (cf. K. 1029, p. 430-431). Dans l'attente de nouveaux éléments, on penchera pour la première hypothèse de George Cœdès qui fait de Jayadevī la fille de Jayavarman I^{er}.

¹⁰⁹ WOLTERS 1974, p. 377. Michael Vickery penche plutôt pour un déplacement tardif de son pouvoir dans cette région (VICKERY 1998, p. 356).

¹¹⁰ RCA août 1934 ; BEFEO 1936, p. 476.

¹¹¹ STERN 1938 [a], p. 380 ; CÆDÈS 1964 [a], p. 476.

capitale de Jayavarman I^{er}, suggérait de la placer soit à Hariharālaya (Roluos) soit au niveau de la « cité engloutie du Baray » (DUPONT 1955, p. 97-98). Cette identification est également soutenue par Claude Jacques (1990, p. 41-43). Selon Pierre Dupont, la découverte d'une inscription de Jayadevī dans le Baray (K. 904 ; 635 *śaka*) renforçait cette identification, car il considérait comme vraisemblable que la capitale de Jayadevī fût la même que celle de Jayavarman I^{er}, qu'il pensait encore être son époux¹¹². Cependant, le texte de cette inscription de Jayadevī n'implique nullement que sa capitale était à proximité du lieu de sa découverte. En outre, l'ordre n'émane pas du *mandira* ou du *kanloñ* de Purandarapura, mais du *kanloñ de Kāmyārāma*. Nous n'affirmerons pas ici que ce « jardin agréable » est le nom de la capitale de Jayadevī, ni celui de la ville du Baray, mais l'équivalence supposée entre *kanloñ* et *mandira* laisse néanmoins penser que cette souveraine disposait en 713 de notre ère d'une autre résidence que celle de son père.

On a déjà vu qu'aucune des occurrences de Purandarapura ne permet clairement de la rattacher à la région d'Angkor. Cependant, on rappellera ici deux éléments qui pourraient indiquer un lien avec le règne de Jayadevī et donc peut-être avec la ville du Baray.

En premier lieu, l'inscription K. 259 rapporte une donation de Jayadevī en faveur d'un Lokanathā (*IC VII*, p. 14, 57). Cette inscription provient du Vat Khnat, pagode installée à l'emplacement des ruines d'un temple situé à 700 m environ au sud de l'angle sud-ouest du Baray occidental. Il est alors tentant de rapprocher ce nom de divinité du sanctuaire de Lokanathā à l'est duquel l'inscription K. 56 situait Purandarapura (WOLTERS 1974, p. 377). Enfin, on notera qu'à la ligne 19 de la face B de K. 904, un donateur est qualifié par *tāñ ta 'ai puran* (*IC IV*, p. 54), « Tāñ à Puran ». L'usage de la particule locative *'ai* implique bien un toponyme et la proposition de Claude Jacques de voir dans *puran* une forme abrégée de *puran[darapura]* est assez séduisante (cité dans VICKERY 1998, p. 355).

Ces deux textes permettent alors de faire un lien, même ténu, entre Purandarapura et Jayadevī. Le fait que l'influence de cette reine soit souvent considérée comme limitée à la région d'Angkor est sans doute un élément favorable à l'identification avec la ville du Baray. Cependant, on notera que l'inscription K. 1029 témoigne du fait qu'en

¹¹² L'étude de K. 259 a permis depuis d'établir qu'elle était en fait sa fille (*IC VII*, p. 50).

743/744 de notre ère¹¹³, un roi (ou une reine) confirme une donation effectuée par le défunt Jayavarman I^{er} dans la région de Phnom Penh (cf. p. 426, 433). S'il est peu vraisemblable qu'il s'agisse de Jayadevī, il n'en reste pas moins que ce souverain se plaçait dans la continuité du règne de Jayavarman I^{er}, et donc du propre père de Jayadevī et ce, peu après le règne de celle-ci. Ceci n'est évidemment pas suffisant pour affirmer que le territoire de cette reine était plus étendu que nous ne le pensons habituellement, mais il faut reconnaître que l'absence d'inscription mentionnant son nom n'est pas un argument suffisant puisque, après tout, le souverain de K. 1029, par exemple, n'est pas nommé.

Quoi qu'il en soit, on constate que, bien que les plus anciennes occurrences de Purandarapura proviennent de sites fort éloignés d'Angkor, la ville du Baray reste une candidate intéressante, bien que l'épigraphie ne nous permette pas pour l'instant de conclure. Il n'est donc malheureusement pas encore possible de déterminer la provenance de la stèle. La perte d'une partie du texte et de son contexte est donc encore une fois particulièrement regrettable.

Il est difficile d'attribuer cette inscription à un règne avec précision. En effet, il faut garder à l'esprit le fait que Cœdès, à la fin de sa vie, avait assimilé Jayavarman I^{er} au roi mentionné par l'inscription K. 1004 (612 *śaka*)¹¹⁴, ce qui repousserait son décès au-delà de 691 de notre ère (BILLARD & EADE 2006). La date de notre stèle, 696 de notre ère, impliquerait un règne de plus de quarante ans, mais reste malgré tout envisageable. Ce roi pourrait alors être le commanditaire.

Cependant, le texte de K. 1004 pose encore des problèmes d'interprétation et pourrait lui-même faire référence à un autre roi nommé Jayavarman. Ainsi, si l'on écarte cette hypothèse, Jayavarman I^{er} était alors mort depuis 680/681 de notre ère, l'inscription K. 451 (602 *śaka*) le mentionnant sous son nom posthume à cette époque (IC V, p. 49). Le seul souverain envisageable en 696 de notre ère serait alors sa fille, la reine Jayadevī. Cette attribution est plutôt satisfaisante. En effet, que Purandarapura ne soit qu'une des résidences royales de Jayavarman I^{er} ou sa capitale proprement dite, le fait qu'un ordre attribuable à Jayadevī mentionne ce toponyme confirmerait bien les liens entre ces deux souverains.

¹¹³ Ou plus prudemment entre 738 et 748 de notre ère, car la lecture de cette date reste très incertaine (cf. p. 433, n. 139).

¹¹⁴ CŒDÈS 1968, p. 72.

Ceci impliquerait enfin que Jayadevī ait bien résidé dans le palais de son père, où qu’il se trouve, au moins dans les premiers temps de son règne avant, peut-être, de l’abandonner pour le palais de Kāmyārāma cité dans l’inscription K. 904. La localisation de Purandarapura sera donc déterminante pour comprendre la succession de Jayavarman I^{er} et les premières années du règne de Jayadevī, en particulier en ce qui concerne les circonstances du déplacement du centre du pouvoir du sud vers le nord.

On terminera cette étude sur une remarque d’ordre paléographique. On sait la faiblesse des datations basées sur l’étude des caractères et, dans le cas de cette inscription, il y a peu à dire après avoir constaté l’usage de caractères préangkoriens très réguliers et assez conventionnels.

Toutefois, on notera l’usage d’un signe de ponctuation liminaire assez inhabituel en forme de 6¹¹⁵, qu’on retrouve au début de l’inscription K. 904 (ill. 202, p. CI). Nous sommes conscient que cette « coïncidence » est anecdotique et ne saurait constituer un argument valable pour attribuer cette inscription au règne de Jayadevī. Cependant, ce détail met en valeur l’intérêt que pourrait présenter le fait d’étudier l’évolution des graphèmes et des usages des scribes.

Texte :

Édition fondée sur l’examen de la stèle et des clichés EFEO K1240 - 001 à 003¹¹⁶.

(1) 𑊘 ṣodaśottaraṣaṭchata śakaparigraha daśamī ket· ’āṣaḍha (2) svātinakṣatra candradivasavāra ’āy· kanloṅ· purandarapura 𑊘 (3) (Détruite¹¹⁷)

Traduction :

(1-2) 616 *śaka*, dixième jour de la quinzaine claire d’āṣaḍha, mansion lunaire Svāti, un lundi¹¹⁸, au palais de Purandarapura.

¹¹⁵ Le 6 de la numération khmère ancienne.

¹¹⁶ Ces clichés ont été aimablement fournis par le propriétaire et déposés à la photothèque de l’École française d’Extrême-Orient.

¹¹⁷ Seule la partie supérieure de quelques caractères est visible.

¹¹⁸ Soit le lundi 8 juin 694 de notre ère (BILLARD & EADE 2006, p. 403).

K. 1029/665 *śaka* (Vat Prei Veng, province de Kandal)

En 1909, Étienne Lunet de Lajonquière rappelait que les alentours de Vat Prei Veng¹¹⁹ étaient couverts de petits sanctuaires en brique qui servaient alors malheureusement de carrières. Il invitait alors à surveiller ces « fouilles » en ajoutant : « peut-être mettront-elles à jour quelques documents nouveaux... » (LUNET DE LAJONQUIÈRE 1902, p. 81-82). Cet auteur ne se trompait pas et aujourd'hui de nombreux vestiges ont été regroupés dans ce monastère parmi lesquels trois inscriptions¹²⁰.

On ignore les circonstances exactes de la découverte de K. 1029, mais elle était déjà déposée avant les années 70 dans ce monastère, et y avait été estampée à cette époque pour l'École française d'Extrême-Orient¹²¹.

Il s'agit d'une stèle en grès schisteux gris mesurant 112 × 53 × 10 cm. Elle est en assez mauvais état et a encore souffert depuis son estampage. En effet, une cassure horizontale s'est produite au niveau des lignes 13-15. De plus, la pierre s'est délitée en plusieurs endroits.

Cet estampage pourtant assez mauvais se révèle donc indispensable malgré la qualité des nouveaux documents rassemblés. Le déchiffrement demeurant assez difficile, l'usage des parenthèses a été volontairement limité aux passages les plus problématiques, afin de rendre l'édition plus lisible.

Cette inscription a déjà été partiellement analysée par Michael Vickery à partir d'une lecture non publiée de Claude Jacques, et plusieurs de ses démonstrations en utilisent des extraits. Malheureusement, il n'en édite pas le texte, et les deux résumés qu'il en donne sont contradictoires¹²². Il nous a alors semblé important de le diffuser en entier et d'en proposer une traduction suivie.

¹¹⁹ Municipalité de Phnom Penh, arrondissement de Dangkor ; CISARK, n° 1704. Situé à proximité du village de Svay Chno (IK 80), le Vat Prei Veng se trouve à moins de 10 km au sud-ouest de Phnom Penh ; ill. 206, p. CII.

¹²⁰ K. 80 (*ISCC*, n° VII, p. 44 & *IC* VI, p. 3), K. 1028 (*NIC* II-III, p. 25) et K. 1029. Aucun lien n'a pu être établi entre ces textes.

¹²¹ JACQUES 1971, p. 182 ; estampage EFEO n. 1287 ; ill. 207, p. CIII.

¹²² VICKERY 1998 ; le premier résumé (p. 118) prétend qu'un roi donne à Mahāvīkrāntakesarī une liste de propriétés incluant deux dieux, alors que le deuxième (p. 363) dit que le contenu de l'ordre royal est une confirmation de donations à ces deux divinités.

Le texte rapporte un ordre royal promulgué entre 738 et 748 de notre ère à propos de deux divinités. L'objet de cet édit est de donner huit rizières et de confirmer la donation d'une neuvième, accordée précédemment par un autre roi. Les bénéficiaires de ce don sont Tān Mahāvīkrāntakesarī et un groupe de serviteurs, les *madhyamapariçāraka* dont on ne peut que supposer qu'ils étaient placés sous la responsabilité de Mahāvīkrāntakesarī.

Le fait que des gens qualifiés de serviteurs (*pamre*) soient bénéficiaires d'un don est assez inhabituel et semblerait indiquer un statut assez particulier. Il s'agit de la première attestation de ce groupe de « serviteurs du milieu » et leur fonction nous est inconnue. Cependant, l'ordre royal concernant ici deux divinités, c'est sans nul doute à leur entretien que sont destinées ces rizières. Il est alors possible, et vraisemblable, que l'activité de ces serviteurs était liée à celle des sanctuaires.¹²³ Nous ne voyons pas, pour l'instant, d'interprétation satisfaisante de ce composé *madhyamapariçāraka*. Le sens que prend *madhyama* dans *madhyamapuruṣa*, « individu médiocre » (*DSF*, s. v.), n'est pas vraiment envisageable. Ce terme peut également signifier « d'âge moyen » et pourrait alors être mis en parallèle avec les *kanmyaṅ pamre* « les jeunes serviteurs, les pages », biens connus des inscriptions khmères. Cette interprétation semble pourtant mal adaptée dans ce contexte, d'autant que l'on considère en général que les *kanmyaṅ pamre* ne servaient pas dans les temples, mais auprès du roi. On ne peut donc qu'espérer que de nouveaux textes permettront de proposer d'autres solutions.

Enfin, on ne peut pas négliger l'interprétation « laïque » de Michael Vickery. Celui-ci considère que Mahāvīkrāntakesarī faisait partie de ce groupe de serviteurs, ce qui n'est pas précisé dans le texte. Déduisant du nom de ce personnage (le lion à la grande puissance¹²⁴) qu'il occupait un rang militaire élevé, il réfute alors l'interprétation de Claude Jacques et considère que ces serviteurs n'étaient pas liés à un temple, mais au palais et occupaient une fonction administrative ou militaire (VICKERY 1998, p. 211, n. 118). Cette interprétation nous paraît un peu fragile, mais il faut reconnaître que rien ne la contredit explicitement. Pourtant, bien que les modalités de financement des sanctuaires et la protection de leurs biens soient encore mal connues, on pourrait alors s'étonner que des terres soient données à ces serviteurs « au sujet de deux divinités », s'ils ne sont pas à leur service.

¹²³ Ph. N. Jenner s'est rangé à l'opinion de Claude Jacques qui suppose qu'ils correspondaient à une classe de serviteurs assignés à deux sanctuaires ; Ph. N. Jenner, comm. pers.

¹²⁴ Selon Michael Vickery : « the great bold lion » (VICKERY 1998, p. 363).

Quoi qu'il en soit, les noms des divinités bénéficiaires de ces dispositions sont intéressants, car déjà tous deux attestés dans le corpus. On nous dit ici que la première, le *Vraḥ Kaṃmratān 'Añ Śrī Tilakeśvara*, a été fondée par le *Mratān Kumārasvāmin*. Ces deux protagonistes apparaissent également dans une inscription provenant de la même région, K. 664 (VI-VII^e *śaka* ; IC V, p. 69), où sont rapportés des dons d'esclaves, de bétail et de rizières par le *Mratān Kumārasvāmin* à cette divinité. Cette inscription n'est malheureusement pas datée.

Michael Vickery, prétendant que les deux divinités de K. 1029 avaient été installées deux générations auparavant, sous le règne du *vraḥ kaṃmratān 'añ ta dau śivapura*, considère comme acquis l'attribution de K. 664 au règne de Jayavarman I^{er} (VICKERY 1998, p. 118). Cependant, cette démonstration suppose d'admettre plusieurs points qui ne nous paraissent pas évidents.

Tout d'abord, il faut supposer que ce roi « qui est allé à Śivapura » est bien Jayavarman I^{er}, hypothèse vraisemblable, mais encore incertaine à ce jour, nous y reviendrons. Ensuite, que c'est bien sous son règne que le *Vraḥ Kaṃmratān 'Añ Rudramahālaya* a été fondé par Rudradāsa, ce que l'inscription ne précise nullement. On nous dit juste qu'une terre a été donnée à ce personnage, qui a également installé le *Vraḥ Kaṃmratān 'Añ Rudramahālaya*, sans préciser que la rizière était précisément destinée à son entretien. Il est évident que cette hypothèse est très vraisemblable, mais on peut également supposer que cette donation était indépendante et que l'installation était plus récente. Enfin, nous reviendrons plus tard sur la démonstration qui conduit Vickery à attribuer la deuxième fondation à Jayavarman I^{er} (*ibid.*, p. 364). Cependant, une fois cette dernière hypothèse admise, même si la deuxième divinité avait été effectivement fondée par son grand-père deux générations auparavant et que cela nous place effectivement sous le règne de ce souverain, il nous semble tout simplement que rien, dans le texte, n'implique que ces deux fondations soient contemporaines et ne rattache donc l'installation du *Vraḥ Kaṃmratān 'Añ Śrī Tilakeśvara* au règne de Jayavarman I^{er} avec certitude.

En résumé, quand on pense que la lecture de la date est déjà incertaine, cette démonstration est tout de même un peu audacieuse, d'autant que rien n'indique non plus que la donation de K. 664 est faite au moment de l'installation du dieu. La datation de K. 664 proposée par Vickery est donc évidemment possible mais certainement pas confirmée par le texte de K. 1029.

La deuxième divinité, le *Vraḥ Kaṃmratān 'Añ Śrī Rudramahālaya*, est décrite comme une fondation commune à un ensemble de personnes : *Tān Rudradāsa* (et son « groupe ») dont on apprend ensuite qu'il, ou elle, était le grand-père, ou la grand-mère (*'aji*), de *Mahāvīkrāntakesarī*, le *Poñ Śrutakīrtti* qui est son oncle, et enfin le serviteur *Muhhan* dont on ne sait rien.

Deux divinités de ce nom apparaissent déjà dans les inscriptions. L'inscription K. 109 N (*IC V*, p. 41), qui mentionne la fondation d'un *liṅga* de Śiva en 577 *śaka* (655/656 de notre ère), provient d'un sanctuaire situé au sud-est de Kompong Cham et donc plutôt éloigné de Vat Prei Veng. Par ailleurs, le fondateur de ce dieu, un certain *Vibhu*¹²⁵, est précisé dans la partie sanskrite de ce texte et l'on ne voit pas auquel de nos fondateurs il pourrait correspondre. On peut donc penser qu'il ne s'agit pas du même site.

La deuxième occurrence est relevée dans l'inscription K. 493 (579 *śaka* ; 657/658 de notre ère ; *IC II*, p. 149) provenant d'un site plus proche de celui de K. 109 que de Vat Prei Veng et ne correspond peut-être pas non plus au *Rudramahālaya* de notre texte. On peut évidemment trouver étrange que deux divinités homonymes aient été édifiées à des dates assez proches, mais le fait qu'aucune des personnes associées à la fondation de la divinité de K. 1029 ne soit citée dans les deux autres cas ne serait pas moins surprenant. Quoi qu'il en soit, ce texte ne donne pas vraiment d'indication sur le *Vraḥ Kaṃmratān 'Añ Śrī Rudramahālaya* si ce n'est que ses biens sont réunis à ceux d'un dieu ancien (*vraḥ kaṃmratān 'cas* ; à propos de cette expression, p. 589-590).

Enfin, il faut noter que si l'on admet cette identité malgré la contrainte géographique et le nom du fondateur, alors K. 109 confirmerait deux des hypothèses de Vickery. En effet, cela prouverait que *Rudramahālaya* était déjà installé en 655 ou 656 de notre ère, ce qui impliquerait que *Mahāvīkrāntakesarī* était déjà âgé au moment de la rédaction de notre inscription, pour que son grand-père ait fondé ce dieu 88 ans auparavant, au début du règne de Jayavarman I^{er}.

On a laissé pour l'instant de côté la question de l'identité du roi qui a donné cet ordre. À vrai dire, la pauvreté du corpus au VIII^e siècle de notre ère rend notre connaissance de cette période assez floue et cette identification est difficile. Jayadevī est

¹²⁵ L'inscription précise qu'il est chef de *Vyādhapura* et cadet du chef de *Dhruvapura*.

bien attestée en 713 de notre ère et Jayavarman I^{er} bis en 763/764 de notre ère¹²⁶. De plus, l'unification du Cambodge est également loin d'être assurée à cette époque. En raison de ce morcellement du pouvoir, même la connaissance d'un roi régnant précisément à cette date ne permettrait pas de l'identifier à celui de K. 1029.

Le fait que ce souverain confirme un don effectué par un autre roi, désigné sous son nom posthume de *vraḥ kaṃmraten' añ ta dau śivapura*, est intéressant. Ceci pourrait en effet laisser penser que l'auteur de l'ordre se plaçait officiellement dans la continuité légitime de ce *Vraḥ Kaṃmraten' Añ* « qui est allé à Śivapura ». Il s'agit alors d'un indice précieux à condition, toutefois, de préciser qui était ce roi défunt.

Cœdès avait identifié avec certitude ce nom au nom posthume d'un souverain nommé Jayavarman dans son étude de la stèle du Baray occidental (K. 904 ; 635 *śaka* ; *IC* IV, p. 54-57). Il déduisait également de ce texte que ce roi était l'époux de Jayadevī, position qu'il corrigea grâce à l'étude de K. 259 (IX^e *śaka* ; *IC* VII, p. 50) dont le texte prouve qu'il en était en réalité le père. L'identification de ce souverain à Jayavarman I^{er} posait quelques problèmes, mais Cœdès montra dans la même étude que cette option était envisageable. Cependant, en 1968, la lecture de l'inscription K. 1004 (691 de notre ère) le conduisit à déplacer la date de la mort de Jayavarman I^{er} de 680-81 de notre ère à une date postérieure à 691 (CŒDÈS 1968, p. 72). Or, le *Vraḥ Kaṃmraten' Añ* « qui est allé à Śivapura », était déjà cité sous ce nom posthume dans l'inscription K. 451 (602 *śaka* ; *IC* V, p. 51), datée de 680-681 de notre ère. Ceci impliquerait que « notre » Jayavarman, père de Jayadevī ne pourrait alors plus être identifié à Jayavarman I^{er}.

Au contraire, Michael Vickery propose de conserver l'ancienne conclusion et de considérer que le Jayavarman de K. 1004 (612 *śaka*) correspondrait à un autre souverain (VICKERY 1998, p. 360-365). Si cette conclusion nous paraît vraisemblable, il ne nous appartient pas ici de discuter toute sa démonstration. Cependant, nous souhaiterions reprendre ici les arguments que Vickery tire de K. 1029.

Vickery rattache l'installation du *Vraḥ Kaṃmratañ ' Añ Śrī Rudramahālaya* au règne de Jayavarman I^{er} au terme d'un calcul basé sur l'hypothèse que Mahāvīkrāntakesarī avait plus de soixante ans en 665 *śaka* (743/744 de notre ère). Pour écarter les autres possibilités de calcul, il fait assez justement remarquer que le fait que le plus jeune oncle (*'mā*) de Mahāvīkrāntakesarī ait été en âge de participer à la fondation du *Vraḥ Kaṃmratañ ' Añ Śrī*

¹²⁶ Cette date est donnée par l'inscription K. 1236 ; Gerdi Gerschheimer, comm. pers., février 2008.

Rudramahālaya incite à resserrer les générations et confirmerait au passage que 'aji renvoie ici à un ascendant à la deuxième génération de Mahāvīkrāntakesarī et non à un « ancêtre » plus lointain. Selon lui, ce « grand-père » aurait alors été trop jeune pour avoir servi sous un autre grand roi que Jayavarman I^{er}.

Comme on l'a déjà dit, il faut tempérer cette analyse par le fait que rien n'indique explicitement que cette installation remonte, comme la donation, au règne de ce Jayavarman. Ainsi, tout est possible, et il ne serait pas beaucoup plus audacieux de prétendre que Mahāvīkrāntakesarī n'avait que trente ans au moment de la rédaction de K. 1029 et que son « grand-père » avait installé ce dieu un an auparavant ; la souplesse de la notion de génération permet dans tous les cas de figure de proposer des solutions variées.

Cependant, il faut reconnaître que cette hypothèse reste plausible et que les donations impliquant ce nom posthume, bien que peu nombreuses, couvrent une zone très étendue allant de la région d'Angkor¹²⁷ à celle de Phnom Penh¹²⁸ et même jusqu'à la province de Svay Rieng, au sud-est du Cambodge¹²⁹. Comme le souligne Vickery, nous ne connaissons pas, pour l'instant, d'autre candidat que Jayavarman I^{er} pour avoir dominé alors une région de cette importance.

Malheureusement, aucun élément, dans K. 1029 ou ailleurs, ne permet pour l'instant de conclure avec certitude. La seule donnée certaine est donc que le roi qui a donné une rizière à Tāñ Rudradāsa est un roi connu par ailleurs pour avoir régné sous le nom de Jayavarman et être le père de Jayadevī. L'intérêt de notre inscription est de donner une attestation de ce nom posthume dans la région de Phnom Penh, ce qui laisse penser qu'un de ses successeurs, ou en tout cas un roi qui se prétendait tel, dominait alors cette région. Il est en tout cas peu probable qu'il s'agisse de Jayadevī. En effet, si celle-ci a vraiment succédé à son père en 680/681 de notre ère, il faudrait supposer qu'elle ait régné plus de soixante ans pour qu'on puisse attribuer ce texte à son règne.

En dehors de ces rois et du Mratāñ Kumārasvāmin, aucune des personnes mentionnées dans ce texte n'a pu être identifiée ailleurs dans le corpus. Certains

¹²⁷ K. 451 (*IC* V, p. 51) ; K. 904 (*IC* IV, p. 55).

¹²⁸ K. 1029 ; l'inscription K. 726 (*IC* V, p. 75) provient d'un sanctuaire situé à environ 40 km au nord de Phnom Penh (IK 81).

¹²⁹ K. 259 (IX^e *śaka* ; *IC* VII, p. 50) ; l'essentiel de cette occurrence a été restitué par Claude Jacques (VICKERY 1998, p. 362), l. 20 : [*aṃvī vraḥ kamratāñ añ ta*] *dau śiva[pura]*.

anthroponymes, comme Rudradāsa, apparaissent effectivement, et l'on retrouve bien à la même époque des Poñ Vrau dans le sud du Cambodge¹³⁰. Cependant il s'agit d'anthroponymes très répandus à cette époque et leur identification est impossible, en particulier quand il s'agit, comme dans le cas de ce Poñ, de personnages secondaires pour lesquels nous manquons de détails.

Texte :

Édition fondée sur l'examen de l'estampage EFEO n. 1287 et des clichés EFEO K1029 - 001 à K1029 - 111¹³¹.

(1) (66)[5]¹³² śaka 'ājñā vraḥ ka(m)mratā(n' 'añ) [ni gi]¹³³ (2) vraḥ kaṃmratān' 'añ śrī tilakeśvara puṇya mra[tāñ] (3) kumārasvāmi doṅ vraḥ ka(m)mratān' 'añ śrī rudramahālaya (4) puṇya tān' rudradāsa doṅ gi vnok' phonña nu poñ' śruta(kī)rtti (5) ta 'mā mahāvīkrāntakesarī nu paṃre m(uhha)n' gi tel' prasāda (6) 'aṃvi kanloṅna ta mahāvīkrāntakesarī nu paṃre ta gi maddhyamapa(7)r[i]cāraka gi sre piñ' 'aṃlac' le (gC)on¹³⁴ (vrañai) vnur' pu mañ' stuka (8) kinleñ' prasān' sre cdiñ' piñ' poñ' vrau sre v(r)aḥ va(n)a¹³⁵ (9) sre trey' vraī krāy' stuk' slān' sre vraḥ suvarṇnalinga pu(10)ṇya tān' tīsvāra sre kan(d)ac' tel' poñ' gap' tve sre (11) sre jeñ=toc' sre piñ' ta(m)paḥ¹³⁶ stuk' kracap' sre cdi[n'] (masār' ru) (12) hvat' man' vraḥ kaṃmratān' 'añ' ta dau śivapura prasāda (ta tān') (13) rudradāsa ta 'aji mahāvīkrāntakesarī gi tel' dhūli (jeñ' vraḥ kaṃ)(14)mratān' 'añ'

¹³⁰ Trois occurrences aux VI^e-VII^e siècles de notre ère dans la province de Ta Keo : K. 24 A (l. 1 ; IC II, p. 16), K. 30 (l. 25 ; IC II, p. 26), K. 709 (l. 8 ; IC V, p. 30) et une aux VII^e-VIII^e siècles de notre ère dans la province de Kratie (K. 927, l. 5 ; IC V, p. 22).

¹³¹ Une couverture photographique très détaillée, réalisée en novembre 2007 par Eric Bourdonneau, a permis d'améliorer et de confirmer les lectures ; ill. 208 p. CIV.

¹³² Le début de l'inscription est très érodé. Le premier 6 est assez lisible, mais on devine, plus qu'on ne lit, le second, et le troisième chiffre est presque indéchiffrable. La restitution proposée est basée sur la lecture de Claude Jacques rapportée par Michael Vickery (VICKERY 1998, p. 118), lecture qu'il avouait incertaine en particulier pour le chiffre des unités.

¹³³ Restitution Ph. N. Jenner (comm. pers, mai 2007). Vickery remarque que le vocabulaire de cette inscription reste attaché à une tradition préangkorienne, contrairement à celui de K. 341 originaire du nord du Cambodge, mais s'étonne de la présence de *nu gi*, une formulation plutôt angkorienne, à la suite de 'ājñā vraḥ kaṃmratān' 'añ'. Il semble à ce moment-là considérer que la lecture *nu gi* est certaine (VICKERY 1998, p. 198), bien qu'il précise plus loin que *vraḥ kaṃmratān' 'añ'* est suivi de *ni* (p. 363). Ceci, associé à ses deux résumés contradictoires laisserait supposer qu'il a eu connaissance de deux éditions différentes ne précisant pas les restitutions.

¹³⁴ La lecture est très incertaine, en particulier la présence de la consonne souscrite qui n'est peut-être qu'un défaut de la pierre. Nous ne voyons pas, pour l'instant de restitution possible. Le terme suivant, *vrañai* paraît assuré, mais échappe pour l'instant à toute interprétation.

¹³⁵ Corr. *vana* ?

¹³⁶ Ce qui est compris comme un *anusvāra* n'est peut-être qu'un défaut de la pierre : « l'étang de l'ascèse » ?

prasāda ta mahāvīkrāntakesarī nu paṃre ta gi ma[d](dhya)[[ma]](15)paricāraka¹³⁷ ge ta
dap· gi ge ta sak· gi ge ta pre roḥ gi ge cer· (16) 'ājñā vraḥ kaṃmrātāñ· 'añ· ge tel· 'oy·
daṇḍya || ☞¹³⁸

Traduction :

(1-5) 665 *śaka*¹³⁹, ordre du Vraḥ Kaṃmrātāñ 'Añ¹⁴⁰ au sujet du Vraḥ Kaṃmrātāñ 'Añ Śrī
Tilakeśvara, œuvre pie du Mratāñ Kumārasvāmin et [au sujet] du Vraḥ Kaṃmrātāñ 'Añ
Śrī Rudramahālaya, œuvre pie de Tāñ¹⁴¹ Rudradāsa avec l'ensemble de (son) groupe¹⁴², le
Poñ Śrutakīrtti, oncle¹⁴³ de Mahāvīkrāntakesarī, et le serviteur Muhhan¹⁴⁴.

(5-7) Voici ce qu'il (le roi) donne du *kanloñ* du palais¹⁴⁵ à Mahāvīkrāntakesarī et aux
serviteurs qui sont *madhyamaparcāraka* :

(7-13) la rizière (près)¹⁴⁶ de l'étang ... colline de Pu Mañ à Stuk Kinleñ Prasāñ¹⁴⁷ ; la

¹³⁷ Cette restitution est basée sur la lecture des lignes 6-7.

¹³⁸ L'identification de ce signe de ponctuation (*gomūtra*) est incertaine.

¹³⁹ Soit 743/744 de notre ère. Étant donné l'incertitude de lecture, il est plus prudent de garder à l'esprit une attribution entre 738 et 748 de notre ère.

¹⁴⁰ Ce *vraḥ kaṃmrātāñ 'añ* désigne vraisemblablement le souverain dont la titulature plus complète, *dhūli jeñ·vraḥ kaṃmrātāñ 'añ*, est donnée aux lignes 12-13. On a déjà signalé les problèmes que pose son identification.

¹⁴¹ Le sexe associé à ce titre est assez discuté. Sans vraiment prendre position, Cœdès a considéré à plusieurs reprises qu'il s'agissait de femmes. La position de Saveros Pou reste prudente : « appellatif honorifique donné surtout aux femmes » (2004, s. v. p. 215). Michael Vickery a isolé plusieurs cas où ce titre semble donné à des hommes et considère que tout laisse penser que ceux de K. 1029 étaient des hommes. Cependant, on notera tout de même que le fait que Tāñ Rudradāsa soit un '*aji* n'est pas un argument suffisant car rien ne permet de préférer la traduction « grand-père » à celle de « grand-mère ». En revanche, il faut remarquer que les anthroponymes des deux *tāñ* sont masculins. Vickery remarque alors qu'en dépit de confusions occasionnelles des genres des termes sanskrits dans les textes en khmer, ceci pourrait être un indice important (VICKERY 1998, p. 215, 437). Gerdi Gerschheimer nous a également fait remarquer que les anthroponymes composés à partir du terme *dāsa* étaient attribués à des hommes dans, a priori, toutes les occurrences où le sexe est précisé. On gardera cependant une traduction permettant les deux interprétations.

¹⁴² *vnok* désignerait un groupe de gens, de travailleurs (*LDI*, p. 293) plus spécifiquement « d'un temple », selon Saveros Pou (2004, s. v., p. 459). Cependant, la plupart des inscriptions étant liées à des fondations religieuses, il n'est pas étonnant que ce terme y soit associé. On gardera donc un sens plus large. Selon Ph. N. Jenner (comm. pers.), ce « groupe » pourrait même inclure plus généralement l'ensemble des gens liés à Rudradāsa : famille, serviteurs, etc.

¹⁴³ '*mā* désigne plus précisément en khmer moderne un « oncle plus jeune que les parents » (POU 2004, s. v., p. 2).

¹⁴⁴ Faut-il voir dans ce serviteur un des *paṃre ta gi maddhyamaparcāraka* qui sont cités plus tard, celui qui les représente ?

¹⁴⁵ Le terme *kanloñ* est toujours problématique. Il est parfois traduit par « trésor » et pourrait indiquer que ces rizières proviennent du patrimoine royal. Cependant, on sait que l'une d'elles, au moins, avait déjà été donnée par un roi à un ancêtre de Mahāvīkrāntakesarī. On considérera donc qu'il désigne ici le palais proprement dit, comme dans l'inscription K. 1240 (cf. p. 421).

¹⁴⁶ La traduction de ces indications topographiques est problématique en raison d'une syntaxe limitée et de difficultés de lecture.

rizière (près) de la rivière de l'étang du Poñ Vrau ; la rizière de la sainte forêt¹⁴⁸ ; la rizière (près) de la rive de la grande forêt à Stuk Slān ; la rizière (près) du saint Liṅga d'or, fondation pie de Tān Īsvara ; la petite rizière que le Poñ Gap cultive ; la rizière « d'un petit *jen* »¹⁴⁹ ; la rizière (près) de l'étang Tamṭaḥ à Stuk Kracap ; la rizière près de la rivière ... que le Vraḥ Kaṃmrātān 'Añ qui est allé à Śivapura a donnée à Tān Rudradāsa, ancêtre¹⁵⁰ de Mahāvīkrāntakesarī.

(13-15) Ceci est ce que sa majesté le Vraḥ Kaṃmrātān 'Añ donne à Mahāvīkrāntakesarī et aux serviteurs qui sont *madhyamaparicāraka*.

(15-16) Ceux qui bloquent l'accès à ces lieux, ceux qui y volent, ceux qui ordonnent d'y agir ainsi¹⁵¹, ceux-là transgressent l'ordre du Vraḥ Kaṃmrātān 'Añ [et] ceux-là doivent être châtiés¹⁵².

¹⁴⁷ Le terme *stuk* pose un problème d'interprétation. La plupart des auteurs ont repris la glose proposée par Aymonier, « lac, bassin » (1904, p. 248-249). George Cœdès et Saveros Pou proposent ainsi « étang » (*IC VI*, p. 26 ; *POU 2004*, s. v., p. 508) et Long Seam « marais » (s. d., p. 596). Cependant, une autre interprétation a été proposée par Ph. N. Jenner : « forêt épaisse, fourrés » (*LDI*, p. 337). La plupart des occurrences, des toponymes, ne permettent pas de trancher avec certitude. Dans notre cas, *kinleñ prasān* signifierait « la clairière tranquille » et *slān* désigne un type d'arbre (*strychnos nux-vomica*, *POU 2004*, s. v., p. 518). Ces deux toponymes inciteraient à retenir le sens proposé par Jenner. En revanche *kracap* désigne une plante aquatique qui conviendrait au sens traditionnellement accepté (*DY PHON 2000*, p. 606).

¹⁴⁸ Sous réserve d'accepter la correction proposée p. 432, n. 135.

¹⁴⁹ *jen*, « le pied, la jambe » peut également désigner une mesure de rizière (un pied, une foulée ; *POU 2004*, s. v., p. 190). Quoiqu'il en soit, on peut se demander s'il s'agit bien d'un nom de rizière indépendant, ou si cette expression qualifie la « petite rizière » précédente.

¹⁵⁰ Il s'agit probablement du grand-père ou de la grand-mère de Mahāvīkrāntakesarī, comme le pense Michael Vickery (1998, p. 364, 436). Ce terme ayant parfois un sens plus large, la traduction « ancêtre » utilisée par Cœdès reste prudente et a le mérite d'occulter le problème du sexe de Tān Rudradāsa. La conviction de Vickery est liée au raisonnement déjà cité, où il attribuait la fondation de Rudramahālaya par Rudradāsa au règne de Jayavarman I^{er}, « deux générations avant » 665 *śaka*. Indépendamment de la longueur incertaine d'une génération et du fait que l'on ne connaît pas l'âge de Mahāvīkrāntakesarī, on a déjà vu que cette attribution était envisageable, mais n'était pas spécifiée dans le texte.

¹⁵¹ Michael Vickery traduit *pre roḥ* par « use » (1998, p. 165) et Cœdès par « ceux qui ordonnent », mais il semble alors négliger le *roḥ*.

¹⁵² Formule d'imprécation courante à l'époque angkorienne qui peut s'enrichir d'autres expressions (*ge ta cap*, *ge ta som* « ceux qui s'emparent, ceux qui réclament » ; VICKERY 1998, p. 164-169). Cœdès traduisait *ge cer- 'ājñā* par « ceux qui transgressent l'ordre », ou « contestent l'édit », mais l'absence de *ta* après le *ge* rend notre interprétation préférable. Pourtant, on relève deux variantes où ce *ta* est effectivement noté (K. 38 ; *IC II*, p. 45 ; K. 904 ; *IC IV*, p. 54). Bien que cette formulation soit plus rare, on ne peut négliger la possibilité qu'un raccourci soit employé ici et qu'il faille revenir à la traduction de Cœdès. Cependant, on constate d'autres variantes dans ces formules. On ne relève par exemple qu'une seule autre occurrence de l'adjectif verbal *daṅḍya* « qui doit être puni » (K. 259 ; IX^e *śaka* ; *IC VII*, p. 50), l'expression la plus répandue employant plutôt *daṅḍa*. Cœdès traduisait indifféremment ces deux formulations par « ils seront châtiés ».

Inscriptions angkoriennes

K. 915/IX^e *śaka* (Bakong)

De février 1943 à septembre 1944, Maurice Glaize entreprend le repérage et le dégagement des vingt-trois tours périphériques réparties dans la troisième enceinte de Bakong, temple montagne du site de Roluos¹⁵³.

Une inscription est alors découverte au cours des travaux effectués sur la tour n° 1 (*Cahiers de l'EFEO* 35, 1943, p. 14). Situé sur la face Ouest, ce sanctuaire est le premier au sud de l'axe est-ouest (ill. 210, p. CV ; MAFKATA 2006, p. 382-383). Il s'agit d'une tour en brique qui s'élève sur un double soubassement en grès. Elle est en grande partie ruinée et son état avant dégagement explique aisément pourquoi l'inscription n'avait pas été signalée plus tôt (ill. 211, p. CVI). On peut supposer que ce sanctuaire abritait le *liṅga* qui a été trouvé à proximité avec son piédestal et donc qu'il était consacré à Śiva.

L'inscription est gravée sur le piédroit Sud de la porte Est. On notera que le cadre de porte est monolithique, comme dans le cas des tours de la première enceinte ; la partie haute du bloc est brisée.

La partie inscrite, qui mesure 45 × 32 cm, est en très mauvais état. En effet, 10 des 25 lignes que devait compter l'inscription sont complètement détruites ; la pierre continue d'ailleurs à se déliter et a encore souffert depuis que l'estampage EFEO n. 1225 a été effectué¹⁵⁴.

L'écriture utilisée est comparable à celle des règnes d'Indravarman I^{er} ou de Yaśovarman. Elle est donc vraisemblablement attribuable au premier tiers du IX^e siècle *śaka*. Ceci nous oblige à corriger le tome VIII des *Inscriptions du Cambodge* où George Cœdès proposait de l'attribuer au VIII^e siècle *śaka*. On retrouve la même erreur dans le cas de K. 923, alors même que Cœdès remarque que l'écriture de l'inscription du piédroit Ouest de la tour 17 est identique à celle des inscriptions d'Indravarman et que ce roi y est mentionné sous son nom de règne (K. 923 O, st. XIII ; *IC* IV, p. 41-42). On notera à ce propos la parenté de l'écriture de notre inscription avec celle de K. 923 E,

¹⁵³ Cf. ill. 209, p. CV ; *RCA* fév. 1943-sept. 1944 ; les informations relatives à ces tours ont été rassemblées dans le rapport de fouille 2006 de la mission MAFKATA (p. 381-421).

¹⁵⁴ Cf. ill. 212 et 213, p. CVI et CVII ; l'estampage EFEO n. 1190 signalé par George Cœdès n'a pas pu être retrouvé (*IC* VIII, p. 214-215).

qui comporte également une liste d’esclaves et mentionne Indravarman I^{er} sous son nom posthume, Īśvaraloka (*ibid.*, p. 40). On serait donc tenté d’attribuer K. 915, comme K. 923 E, au règne de Yaśovarman I^{er} ¹⁵⁵.

L’inscription K. 915 rapporte des donations d’esclaves qui sont regroupés par communes, chacun de ces sous-groupes étant associé à un certain nombre de denrées et de vêtements. Les premières lignes sont malheureusement très lacunaires et ne permettent donc pas de déterminer si le bénéficiaire de cette donation est uniquement la divinité de la tour n° 1 ou si ce don concerne également d’autres sanctuaires de la troisième enceinte. Cette dernière hypothèse ne doit en effet pas être écartée étant donné le peu d’inscriptions qui y ont été retrouvées¹⁵⁶.

Le nom de Mahendrādhīpativarman est, a priori, inédit dans le corpus. Il s’agit sans doute du donateur, ce qui indiquerait qu’il ne s’agit pas ici d’une offrande royale. Il faut rappeler que la fondation du Viṣṇu de la tour 17 relatée dans l’inscription K. 923 est elle, à porter au crédit du *purohita* d’Indravarman, un certain Śrīnivāsakavi. Nous pouvons alors supposer, avec Claude Jacques (2001, p. 67), que l’entourage de la divinité centrale du temple montagne de Bakong était financé, au moins en partie, par des dignitaires de la cour, et donc par l’entourage du roi lui-même, et ce, bien que ces sanctuaires prenaient place dans le plan d’ensemble initial d’une fondation royale¹⁵⁷.

Le contenu des deux listes conservées n’est pas aussi dépourvu d’intérêt que pouvait le prétendre Maurice Glaize (*Cahiers de l’EFEO* 35 (1943), p. 14). Il n’est malheureusement pas possible d’établir où étaient établies les deux communes d’où proviennent ces esclaves, mais deux *pramān* étaient concernés et il est donc possible que ces communes aient été assez éloignées du temple. Les 27 esclaves énumérés sont classés par sexe et classe d’âge. En premier est cité le chef d’équipe (*’amrah*), un homme qualifié

¹⁵⁵ On notera que Ph. N. Jenner avait déjà proposé d’attribuer K. 923 E à l’époque angkorienne et plus précisément à la période comprise entre 802 et 877 de notre ère (*LUI*, p. iii). Cependant, le fait que cette inscription mentionne le nom posthume d’Indravarman interdit toute datation antérieure à 889 de notre ère.

¹⁵⁶ Une troisième inscription a été signalée par Christophe Pottier en 2005 sur le piédroit Est de la porte Nord de la tour n° 5 et inventoriée par le CIK sous le numéro K. 1160. Elle est malheureusement presque entièrement ruinée. On n’y distingue plus aujourd’hui que quelques caractères – dont *’añ śri* – qui ne permettent que de dire qu’une partie, au moins, était en khmer.

¹⁵⁷ Le fait que le plan d’ensemble de Bakong ait été entièrement prévu dès le début des travaux d’aménagement a pu être démontré par les campagnes de fouille de la MAFKATA menées sur ce site sous la direction de Christophe Pottier (*MAFKATA* 2004-2006).

de *si*, ce qui met en évidence un statut plus important que celui des travailleurs (*gho*) placés sous sa responsabilité (cf. p. 491, n. 374). Viennent ensuite les hommes adultes (*gho*) et les jeunes hommes (*gvāl*), puis sont citées les femmes adultes (*tai*), suivies de leurs enfants. Une lacune à la fin de la ligne 10 empêche malheureusement de savoir si les enfants sont regroupés avec leur mère.

On distingue ici trois catégories d'enfants : ils sont ainsi qualifiés de *rat*, « courir ; en âge de courir », de *lvan*, « ramper »¹⁵⁸, et de *pauv*, « téter ; un nourrisson ». Leur nom n'est pas précisé. On remarquera enfin qu'un enfant est qualifié de *gvāl pauv*. On attendrait plutôt le terme *si* et non *gvāl* pour qualifier le sexe masculin de l'enfant, comme c'est le cas dans le corpus de Lolei que nous présenterons plus bas.

On peut se demander si les denrées associées à ces dons de communes étaient spécifiquement destinées à des activités cultuelles (repas du dieu, etc.). En effet, la grande quantité de vêtements (100 *yau* de *canlyak*) pourrait laisser supposer qu'ils avaient une autre utilité et pouvaient notamment servir à l'entretien des officiants ou, plus simplement, des serviteurs de la liste. Le texte ne précise même pas s'il s'agit d'une donation ponctuelle ou *si*, comme c'est probable, il ne s'agissait pas plutôt d'un tribut versé périodiquement.

Texte :

Édition fondée sur l'estampage EFEO n. 1225 et les clichés K0915 - 001 à 003¹⁵⁹.

(1-4) (Illisibles)¹⁶⁰ (5) (t)ya {12} (mahe)ndrādhīpa(ti)[va](6)rmma gi nā(k)k[·] {10} [j](van· neh)¹⁶¹ khñuṃ [ta] (7) roḥha nehha sot· nu sruk· sre [t]e(m̄ 'nā)k¹⁶² (man· j)van=ta gi (8) sruk voñ· vāy· pramān· jeñ· tarāñ· 'a(m̄)mraḥ si kande(ñ·) (9) gho kam̄pit· gho kan·'ā gho (chp)on̄· gvāl· 'aṃmṛta rat· ca(m̄)(10)hek· tai neṃ tai gandha tai kan·run· tai rat· tai pauv· [tai] {1}¹⁶³ (11) si tai rat· gvāl· (pauv·) 10 I(III)¹⁶⁴ {blanc/4}¹⁶⁵ sru vnās· 100

¹⁵⁸ À propos de ce terme, cf. p. 471, n. 247.

¹⁵⁹ Cette couverture photographique a été communiquée au CIK par Chea Socheat en juin 2007.

¹⁶⁰ Les lignes 1 à 4 et 20 à 25 sont en grande partie détruites et le peu de texte restant est très érodé. On ne peut que deviner quelques caractères isolés.

¹⁶¹ Très incertain, en particulier le *visarga*, qu'on ne croit distinguer que sur un des clichés.

¹⁶² Lecture et restitution restent très discutables. Le *e* semble certain, mais il faut reconnaître que l'*anusvāra* est douteux ; la « qualité » de l'estampage permettrait d'en deviner beaucoup d'autres !

¹⁶³ On ne peut que supposer la présence d'une autre *tai*, qui permettrait bien d'obtenir un total de 14 esclaves. Le *si* du début de la ligne 11 laisse supposer qu'il ne s'agit pas d'un autre enfant.

¹⁶⁴ Ces trois *danḍa* sont très faiblement gravés dans une zone assez endommagée.

canlyak· (12) yau I paryyañ· mās· I dnāl· I tvañ· du(m) 100 lño liḥ II sa(nt)e(13)k· liḥ II ☉
 srūk· vnur· pramān· troc· ’aṃmraḥ si dra(la)(14)y·¹⁶⁶ gho saṃ’ap· {blanc/1} gho khñuṃ
 gho (panda)n· gho kraney· (15) lvan· tai kanrov· tai kaṃ(bh)āt· tai mar(aka)¹⁶⁷ tai khnap·
 [t]ai (16) ’me ’vādhyapura lvan· tai ’vā(dhyapura) (d)ai lvan· tai khñuṃ (vraḥ) [lvan· tai]¹⁶⁸
 (17) pan(l)ās· phsaṃ si nu tai 10 III (vnās· sru 100) canlyak· yau I {2} (18) paryyañ· mās·
 II lño liḥ II santek· liḥ II ☉ srūk· {2/3} (19) (pramā)n· śri{7}¹⁶⁹ [’n](āk=ta gi) {5} (20-25)
 (Illisibles)

Traduction :

(1-6) ... Mahendrādhīpativarman ...

(6-7) Les gens ... qu’(il) a offerts sont les autres esclaves suivants, avec des communes, des rizières (et) des arbres ;

(7-13) Gens qu’(il) a offerts de la commune de Voñ Vāy, *pramān* de Jeñ Tarāñ : chef d’équipe : *si* Kandeñ, (suit une liste comprenant, dans l’ordre : 3 *gho*, 1 *gvāl*, 1 (?) *rat*, 3 *tai*, 1 *tai rat*, 1 *tai pauv*, 1 *tai* (?), 1 *tai rat*, 1 *gvāl pauv* : 14, 100 mesures de paddy, 1 *yau* de vêtement couvrant le bas du corps, 1 *mās* (et) 1 *dnāl* d’huile, 100 noix de coco mûres, 2 *liḥ* de sésame, 2 *liḥ* de haricots ;

(13-18) (de la) commune de Vnur, *pramān* de Troc : chef d’équipe : *si* Dralay, (suit une liste comprenant, dans l’ordre : 4 *gho*, 1 *lvan tai*, 3 *tai*, *tai ’me*, 3 *lvan tai*) ; total des hommes et des femmes : 13 ; 100 mesures de paddy, 1 *yau* de vêtement couvrant le bas du corps, ..., 2 *mās* d’huile, 2 *liḥ* de sésame, 2 *liḥ* de haricots ;

(18-25) commune de ..., *pramān* de Śrī... gens ...

¹⁶⁵ Cet espace correspondant à environ deux caractères est resté vierge en raison d’un défaut de la pierre.

¹⁶⁶ *Dralai* apparaît comme anthroponyme dans les inscriptions de Preah Kô, mais n’est pas relevé dans le dictionnaire de Saveros Pou. Il s’agit sans doute ici d’un équivalent.

¹⁶⁷ *Maraka*[[*ta*]] ?

¹⁶⁸ Ou [*tai*].

¹⁶⁹ Śrī Indrapura est, à notre connaissance, le seul *pramān* dont le nom commence par *śrī*, mais cette lecture ne semble pas possible.

INSCRIPTIONS DE PRASAT SRANGÉ (K. 934 - K. 936)

Situé à 500 mètres à l'est et à 200 mètres au sud de l'entrée orientale de Preah Kô, le Prasat Srangé¹⁷⁰ est signalé pour la première fois brièvement par Lunet de Lajonquière en 1911. Il le décrit comme un tertre entouré de douves et comprenant trois tours en brique.

En 1945, Maurice Glaize procède au dégagement de ce sanctuaire (*RCA* 1945). Il y confirme non seulement la présence de trois tours alignées nord-sud, ouvrant à l'est et construites sur une plate-forme commune, mais aussi celle d'une enceinte en brique comportant un pavillon d'entrée à salle unique à l'est et celle d'une « bibliothèque » au sud-est. Enfin, Glaize y signale cinq inscriptions : une stèle est mise au jour dans le sanctuaire central (K. 933, 936 *śaka*) et quatre inscriptions sont également dégagées sur les piédroits des sanctuaires et de l'édifice annexe (K. 934 à K. 937).

En publiant le corpus de ce temple en 1952, George Coëdès ne donnait qu'un résumé du contenu des inscriptions K. 934 et K. 936 – des listes de dons – mais sans en donner le texte (*IC* IV, p. 45). Bien que toutes deux très érodées, ces inscriptions apportent pourtant quelques éléments intéressants notamment en ce qui concerne l'étude du mobilier cultuel.

La date, le donateur et le bénéficiaire sont malheureusement perdus dans les deux cas. Cependant, il est possible de trouver des indices dans les autres inscriptions de ce site.

Deux inscriptions datées y ont en effet été découvertes. K. 937, inscrite sur le piédroit Nord de l'édifice annexe, rapporte d'abord l'installation du feu sacré par Nandikācārya, *hotar* d'Indravarman, en 805 *śaka*¹⁷¹. Il est naturellement tentant de penser que cette installation coïncide avec la fondation de l'ensemble du sanctuaire ; cette date correspond d'ailleurs très bien avec le style du temple.

Le deuxième texte, K. 933, est daté du règne de Sūryavarman I^{er} et donc largement postérieur au premier¹⁷². Toutefois, le fait qu'il mentionne la fondation d'un *āśrama* par le petit-fils de ce *hotar* d'Indravarman confirme que l'ensemble de ce site

¹⁷⁰ Ou Dei Dôm selon Lunet de Lajonquière (*IK* 588 ; LUNET DE LAJONQUIÈRE 1911, p. 275) ; ill. 214, p. CVIII.

¹⁷¹ Soit 883/884 de notre ère, et donc sous le règne d'Indravarman ; *IC* IV, p. 46.

¹⁷² *phālguna* 934 *śaka*, soit 1013 de notre ère ; *ibid.*, p. 47.

était effectivement lié à la famille de Nandikācārya et qu'il s'agissait donc d'une fondation privée.

On ne peut alors que supposer que les dons de serviteurs et d'ustensiles qui font l'objet de ces textes soient le fait du *hotar* lui-même ou en tout cas d'un de ses descendants, à moins naturellement que ce temple ait également bénéficié d'un patronage royal. Nous reprendrons dans chaque cas la question de la date de ces donations en discutant les arguments paléographiques de George Cœdès.

Enfin, en ce qui concerne les bénéficiaires, il est possible que ces dons aient été alloués spécifiquement aux divinités des tours sur lesquelles ils étaient rapportés. Cependant, on s'étonnera alors que les biens et le personnel de l'édifice annexe – une salle du feu, semble-t-il – ne soient pas précisés et que, dans le cas de la tour Sud, la dotation du dieu se limite à une énumération de femmes (*tai*) de trois lignes (K. 935, IX^e *śaka* ; IC IV, p. 45). Il faut alors supposer que nous ne disposons pas de l'intégralité des listes de dons ou que les divinités se partageaient les biens énumérés dans K. 934 et K. 936. La comparaison avec le corpus de Lolei présenté plus bas nous inciterait à pencher pour la première hypothèse.

K. 934/IX^e *śaka* (Prasat Srangé)

K. 934 est gravée sur les deux piédroits de la porte Est de la tour centrale. On peut y lire les restes de 27 et 26 lignes, respectivement au sud et au nord.

Cœdès indiquait 41 lignes au sud (IC VIII, p. 216-217). L'estampage de l'EFEO ne permet de distinguer que les restes de 27 lignes au maximum et il faut donc supposer qu'il disposait d'un autre estampage. Il donnait heureusement quelques précisions – en particulier le fait que la liste d'objets culturels débutait à la ligne 24 – qui permettent de faire correspondre notre lecture à son analyse (cf. p. 444, n. 177).

Le texte conservé sur le piédroit Sud peut être divisé en deux parties.

Dans un premier temps, on reconnaît la fin d'une liste d'esclaves. Il ne s'agit pas ici de riziculteurs, mais bien de serviteurs de plus haut rang, équivalents à ceux qui sont énumérés à la même époque dans la première partie des inscriptions de Preah Kô (K. 915 ; IX^e *śaka* ; NIC II-III, p. 41), ou dans les « donations de serviteurs spécialisés »

de Lolei¹⁷³. Plusieurs indices témoignent de cela, à commencer par la mention de joueuses de *vṛṇā* (l. 3) ou celle de gardiens de jardins (l. 6). Cette hypothèse est encore confirmée par les mots lus par Cœdès à la ligne 9, illisibles sur notre estampage : *'nak paṃre ti knet kloñ sruk gho...*, en-tête que l'on retrouve dans les inscriptions de Preah Kô et de Lolei, dans lesquelles ces serviteurs « de haut rang » sont également répartis par quinzaine claire (*knet*) et sombre (*rnoc*), et qui comprennent également des chefs de commune (*kloñ sruk*). La suite de l'inscription du piédroit Sud donne le détail du mobilier précieux donné au temple, et probablement plus précisément à la divinité de la tour centrale.

L'inscription gravée sur le piédroit Nord, en grande partie ruinée, donne une liste d'esclaves composée de *gho*, de *gvāl* et de *tai*. La comparaison avec les listes de Preah Kô et de Lolei permet de supposer qu'il s'agit de riziculteurs. La présence de *gho* n'est pas un argument suffisant, mais le fait que le *pramān* (l. 16) – et donc probablement la commune (*sruk*) – soit précisé est un indice suffisant, cette information n'étant en général donnée que dans le cas des listes de cultivateurs dont les lieux de production et de résidence étaient potentiellement éloignés du sanctuaire (cf. p. 456-457).

Cœdès attribuait le piédroit Nord au règne d'Indravarman I^{er} en se basant sur des arguments paléographiques, et considérait que l'écriture de l'inscription du piédroit Sud était postérieure¹⁷⁴. Nous reviendrons sur cette question de datation à propos de K. 936, mais on peut déjà remarquer que cette différence entre les deux parties ne nous paraît pas si évidente. De plus, même si ce n'est pas une règle absolue, le piédroit Sud supporte généralement la première partie des inscriptions et non la deuxième¹⁷⁵. Si ces deux inscriptions ne sont pas contemporaines, on pourrait donc s'attendre à ce que la partie Sud ait été inscrite en premier.

Un autre argument en faveur de la contemporanéité de ces textes est le fait que le contenu des deux listes est complémentaire, l'ensemble constituant une dotation complète de divinité¹⁷⁶, comparable à celles des temples de Lolei et Preah Kô, bien que quantitativement moins importante que dans le cas de ces grandes fondations royales.

¹⁷³ K. 324, K. 327, K. 330, K. 331 ; cf. p. 456 et suiv.

¹⁷⁴ *IC* IV, p. 45 et *IC* VIII, p. 216-217. Cœdès attribue ces inscriptions au X^e *śaka* dans son « classement des inscriptions non datées » (*IC* VIII, p. 11). Il s'agit probablement d'une erreur pour IX^e *śaka*.

¹⁷⁵ Cœdès remarque quelques exceptions à cet usage ; c'est par exemple le cas de l'inscription K. 162 (*IC* VI, p. 101).

¹⁷⁶ Dons de serviteurs, de riziculteurs et d'objets.

Texte :

Édition fondée sur l'estampage EFEO n. 1229 (ill. 215, p. CVIII.).

Piédroit Sud

(1-8) (Illisibles)¹⁷⁷ (9) ...[’nak pamre ti knet· kloñ· sruk· gho]... (10-17) (Illisibles)¹⁷⁸
(18) kañ·jai tai sa(ñgV)... (19) tmiñ· vina tai sa(mCu)... (20) tai sukāntā tai {11} tai
śāśi (21) tai kañcu tai rāja tai {9} ctV vra(h) tai kanteṃ (22) tai (ga)ja¹⁷⁹ tai ka(m)vic·
cmaṃ cpar· [t](ai) {8} kroṃ lap· ka(23)ñ·jai lap· kanaka {8} (lada ran· gho lvā) (24)
kalaśa mās· li[[ñ]] 10 {8} pāda vyara tanlap· (25) mās· liñ· III pā[da] {6} [ma]n· hir· liñ·
III pāda II (26) nu ’anda prāk· (I)[iñ·] {7} prāk· liñ· (II) tanlap· (27) prak· sot· liñ· {9}
pāda vyara tanlap· (28) prak· sot· liñ· (p)r[am] {9} [kala]śa prak· sot· li(29)ñ· 5 klas·
pra[k·] {9} [pra](k·) sot·¹⁸⁰ jya[[ñ]]¹⁸¹ II li(30)ñ· 10 noñ· prak· {11} noñ· sroñ· (31)
vyara ñana jya[[ñ]] I liñ· {10} jyañ· I liñ· 5 (32) śarāvana vyara liñ· vya[ra] {8} [jya]ñ·
mvaya liñ· vyara (33) ’āyoti¹⁸² sot· liñ· {8} [ma]n· hir· jyañ· pvan· liñ· 10 (34) bhāja¹⁸³
yajñakośa jya[ñ·] {8}(ñ·) III snap· pranāla (35) prak· mana¹⁸⁴ hir· jya[ñ·] {9} III bhājana
sot· (36) jya[[ñ]] II liñ· 10 ka {9}p· ’a(m)vau 9 jyañ· (37) I liñ· 10 {13} mās· ra(t)¹⁸⁵
(CCVna)(38)ṇa man· hir· ... (39)k· mvay· liñ· ... (40-41) (Illisible)¹⁸⁶

Piédroit Nord

(1-12) (Illisibles) (13) ...(gvāl·)... (14) (Illisible) (15) (gvāl·) kaCVs· I ... (16)
...pramān[·]... (17) {1} gvāl· kampañ· I gvāl· ... I gho (18) {2} gho (’amCay·) ... tai

¹⁷⁷ Les 16 premières lignes signalées dans l'inventaire sont détruites ou illisibles. L'extrait de la ligne 9 est donné par Coedès (*IC IV*, p. 45).

¹⁷⁸ On peut seulement lire les derniers caractères des lignes 12, 13 et 14, respectivement : *p·, n·, ja·*.

¹⁷⁹ On pourrait lire *rāja*, mais ce type de *ra* à simple haste plus récent, n'apparaît pas dans cette inscription (cf. *rāja*, l. 21). De plus, théoriquement on devrait ici avoir *tai rāja sot·* : « une autre *tai Rāja* ».

¹⁸⁰ [*klas· pra](k·) sot·*, vraisemblablement.

¹⁸¹ Pour cette restitution, cf. *li*, l. 24 et *jya*, l. 31, l. 36.

¹⁸² On pourrait lire *’āyobhi*, mais la forme du *bha* des lignes 34 et 35 rend cette lecture peu probable.

¹⁸³ Pour *bhāja*[[*na*]]. Cf. *bhājana sot·*, l. 35.

¹⁸⁴ Il n'y avait pas la place de graver le *virāma* en raison du *ñā* souscrit de *yajñakośa*.

¹⁸⁵ Cette lecture est très incertaine. Peut-être faut-il lire *rat(n)a*.

¹⁸⁶ La ligne 41 n'apparaît pas sur notre estampage, mais Coedès indiquait 41 lignes dans son inventaire et précisait que la liste de biens débutait à la ligne 24.

ratnā (19) tai (saṃ)ʼap· I tai ... tai krau (20) {2} tai dharmma I (tai) ... I tai ʼutpala (21) {3} I tai kaṃ ... tai CñāCna(deva) I (22) ...tai ... sa I tai kanCrV (23) ...tai {3}... vrīhi I tai paṇdan· (24) ...tai (maṅ)ala I tai (25) ...no(ha) nu (26) ...ñjuṅ· I tai dharmma I

Traduction¹⁸⁷ :

(1-18) (Selon Cœdès, une première liste de serviteurs est suivie de l'en-tête du groupe suivant : « gens qui servent pendant la quinzaine claire ». Cette deuxième liste débute par un chef de commune (un *gho*) ; il est naturellement impossible de garantir que les musiciennes *tai* de la ligne 16 appartiennent à la même liste, mais cette hypothèse est vraisemblable.)

(19-22) Joueuses de *vīṇā* : (suit une liste de *tai* se poursuivant, au maximum, jusqu'à la ligne 22).

(22-23) Gardiens du jardin : (suit une liste comportant des *tai*, des *lap* et des *gho*).

(24-33) Une aiguïère en or [pesant] 10 *liṅ*, ... ; ... [pesant] ... deux *pāda* ; une boîte en or [pesant] 3 *liṅ*, x *pāda* ; ... *man hir*¹⁸⁸ [pesant] 3 *liṅ*, 2 *pāda* ; un récipient (nu) ovoïde¹⁸⁹ en argent [pesant] x *liṅ*, ... ; ... en argent [pesant] 2 *liṅ* ; une autre boîte en argent [pesant] x *liṅ*, ... ; ... [pesant] ... deux *pāda* ; une autre boîte en argent [pesant] cinq *liṅ*, ... ; une autre aiguïère en argent [pesant] 5 *liṅ* ; un pichet (*klas*)¹⁹⁰ en argent ... ; un autre (pichet) en argent [pesant] 2 *jyaṅ*, 10 *liṅ* ; unealebasse en argent ... deuxalebasses pour les ablutions pesant 1 *jyaṅ*, x *liṅ*, ... ; ... [pesant] 1 *jyaṅ*, 5 *liṅ* ; deux coupes¹⁹¹ [pesant] deux *liṅ*, ... ; ... [pesant] un *jyaṅ*, deux *liṅ* ;

(34-41) un autre ʼ*āyoti*¹⁹² [pesant] x *liṅ*, ... ; ... *man hir* [pesant] quatre *jyaṅ*, 10 *liṅ* ; un vase (*bhāja*[[*na*]]¹⁹³) [qui est une] coupe à libation¹⁹⁴ [pesant] x *jyaṅ*, ... 3 ... ; un

¹⁸⁷ Cette traduction est limitée au piedroit Sud : la liste d'esclaves de la partie Nord est trop lacunaire pour être évaluée et n'est pas, a priori, classée par catégories.

¹⁸⁸ *man hir* : en admettant la correction de Jenner dans K. 936 « *mān śankhu* » et son interprétation (cf. p. 448, n. 199), il faudrait alors comprendre : « Avec de l'*hir* ». En ce qui concerne *hir*, cf. p. 43.

¹⁸⁹ Ou « de type *aṇḍa* » ; cf. p. 108-109.

¹⁹⁰ *Klas*, *khlās* : « Un pichet, une cruche, un vase à libation » (POU 2004, s. v., p. 121). Selon Jenner, ce mot pourrait aussi correspondre au moderne *klā's* “brooch, clasp, buckle”, mais un élément de parure serait inattendu dans ce contexte.

¹⁹¹ À propos de *śarāvaṇa*, cf. p. 115 et suiv.

¹⁹² *āyoti* : ce terme échappe, pour l'instant, à toute interprétation.

¹⁹³ Le terme *bhājana* désignant différentes sortes de récipients, nous avons décidé de le traduire ici par « vase » – sens qui correspond peut-être mieux à une coupe à libations – et de conserver cette traduction pour l'autre occurrence (l. 19) afin de le distinguer du terme *nu* (l. 10) déjà traduit par « récipient ». *nu* est

revêtement de rigole d'écoulement en argent *man hir* [pesant] x *jyañ*, ... 3 ... ; ... un autre vase [pesant] 2 *jyañ*, 10 *liñ*, ... ; ... ; 9 ... *p' amvau*¹⁹⁵ pesant 1 *jyañ*, 10 *liñ*, ... ; ... en or ... *man hir* ... en (argent) [pesant] x *liñ*¹⁹⁶ ...

K. 936/IX^e śaka (Prasat Srangé)

K. 936 est gravée sur les piédroits de la porte orientale de la tour Sud. L'estampage de l'EFEO de l'inscription du piédroit Sud permet tout au plus de distinguer 22 lignes d'une liste d'esclaves comparable, semble-t-il, à celle de K. 934 N. Elle est malheureusement très difficile à déchiffrer. Par ailleurs, on n'a pas retrouvé la trace des autres lignes signalées par Cœdès. Celui-ci disait que cette liste « semble se continuer sur un autre fragment de 7 lignes dans la même écriture, dont l'estampage porte, sans doute par suite d'une erreur, la mention “piédroit Nord” ».

Les 17 lignes du piédroit Nord livrent une fois encore une liste d'objets de culte. L'inscription est encore *in situ*, mais son état de conservation laisse à désirer (ill. 216, p. CIX). Une partie des caractères conservés sur l'estampage est aujourd'hui détruite et il serait sans doute souhaitable que cette inscription soit transférée au dépôt de la conservation d'Angkor.

Comme dans le cas de K. 934, Cœdès pensait que les deux piédroits n'étaient pas contemporains. Cette fois, il considérait que c'était l'écriture du piédroit Sud qui était antérieure, et attribuable au règne d'Indravarman. Cette distinction ne nous apparaît pas plus évidente que dans le cas de K. 934. Par ailleurs, les caractères utilisés sous les règnes de Yaśovarman et d'Indravarman ne sont pas toujours faciles à distinguer.

Ainsi, s'il est vraisemblable de rattacher ces deux inscriptions au début du IX^e śaka, il est peut-être imprudent d'être plus précis et surtout de supposer qu'elles ont été inscrites sous deux règnes différents. Remarquons qu'on s'attendrait à ce que les donations de serviteurs inscrites sur les piédroits des sanctuaires coïncident avec leur

traduit par le terme heureusement vague de « vessel » par Jenner (comm. pers., déc. 2006).

¹⁹⁴ Ou « in the form of a libation chalice », Ph. N. Jenner, comm. pers., déc. 2006.

¹⁹⁵ Si la lecture est correcte, *'amvau* peut désigner la canne à sucre (cf. POU 2004, s. v., p. 23 et K. 56, face B, l. 27, IC VII, p. 3 : *'nak ta tāṃ 'amvau* : « les gens qui coupent la canne à sucre »). On a peut-être là un objet destiné à couper les cannes, en restituant [*ka*]p *'amvau*, par exemple, mais cette restitution reste incertaine et nous n'avons aucun objet équivalent dans le corpus.

¹⁹⁶ La fin du texte est malheureusement trop lacunaire pour être restituée.

fondation, sous le règne d'Indravarman, mais on ne peut négliger l'hypothèse d'une donation en partie postérieure.

Le contenu de ces textes n'apporte pas davantage d'éléments précis de datation. Tout au plus pourrait-on constater une ressemblance particulière avec l'inscription K. 947 de Lolei. Les listes d'objets y sont, comme dans cette dernière, particulièrement détaillées et l'on constate également une certaine parenté de contenu, notamment avec la présence d'« *'anda* » à la ligne 26 de K. 934, objets dont on ne connaît d'autres occurrences que dans l'inscription de Lolei (IX^e *śaka* ; cf. p. 537, n. 500). Ce dernier indice ne permet pas réellement de conclure, mais si K. 947 est, comme nous le pensons, attribuable au règne de Yaśovarman I^{er}, cela pourrait confirmer l'hypothèse de Cœdès quant à la postériorité de K. 934 S et de K. 936 N.

Texte :

Édition fondée sur l'estampage EFEO n. 1228 (ill. 217, p. CIX).

Piédroit sud

L'estampage est peu lisible. Il s'agit d'une liste d'esclaves très lacunaire, énumérant les *gho*, *tai* et leurs enfants. Des sous-totaux étaient donnés, comme en témoigne le mot *psam*, lisible au début de la ligne 17.

Piédroit Nord

(1) {5}¹⁹⁷ (ma)n· śaṅku ṅana jyaṅ· I liṅ· II mukuṭa I laṅgau 'ar(th/b)iya ṅana (2) {blanc/10}¹⁹⁸ snap· praṅāla prak· I ṅana liṅ· 7 pāda II (3) sliṅ· I(I) {2} (o)ṅkāra māś· nu tmo ta gi ṅana pāda I O bhājana I ṅana jyaṅ· I li(4)(ṅ·) II sliṅ· {1} kalaśa māś· I ṅana liṅ· 8 pāda II sliṅ· II kalaśa pra(5)k· I ṅana (li)ṅ· 8 pāda III sliṅ· (III) śarāvaṅa prak· II ṅana liṅ· I pā(6)[da] {1} (sliṅ· I) noṅ· prak· II ṅana liṅ· 10 5 sliṅ· I parivāra prak· (7) (I) ṅana liṅ· 7 {7} [ta]n(l)ap· prak· I ṅana pāda III sliṅ· III (8) {14} (Crakti) I ṅana liṅ· III pāda

¹⁹⁷ Cette ligne a bien l'air d'être la première de l'inscription. L'absence de formule introductive peut laisser supposer qu'on a ici la suite d'une liste qui commençait peut-être dans la partie inférieure du piédroit Sud.

¹⁹⁸ Curieusement, rien ne semble noté sur l'estampage avant *snap·*, en dehors, peut-être, d'un *akṣara* avant la cassure (*Cra*, 4 ?), mais sa présence est incertaine. On attend ici le poids de la coiffe.

(9) III sliṅ I {12} [kana]kadanda (m)an· śaṅku I ṅa(10)na liṅ· {11}ṅ· III jaghat· liṅ· I (11) {19} sbok· laṅgau (12) {19} [la]ṅgau ta taṃtāṃ caru I (13) [pa](di)gaḥ car· II ṅa(14)[na] ... di 5 (15) ...prak· (16) ...II (17) ...(daṃ)

Traduction :

(1-3) ... avec du métal blanc¹⁹⁹ pesant 1 *jyaṅ*, 2 *liṅ* ; une coiffe en cuivre 'ar(th/b)iya²⁰⁰ pesant ... ; 1 revêtement de rigole d'écoulement en argent pesant 7 *liṅ*, 2 *pāda*, 2 (?) *sliṅ* ; une syllabe *Om*²⁰¹ en or, avec des pierres dessus, pesant 1 *pāda*²⁰².

(3-17) Un vase (*bhājana*) pesant 1 *jyaṅ*, 2 *liṅ*, x *sliṅ* ; une aiguère en or pesant 8 *liṅ*, 2 *pāda*, 2 *sliṅ* ; une aiguère en argent pesant 8 *liṅ*, 3 *pāda*, 3 *sliṅ* ; 2 coupes en argent pesant 1 *liṅ*, x *pāda*, 1 *sliṅ* ; 2alebasses en argent pesant 15 *liṅ* ; 1 *sliṅ* ; 1 (?) *parivāra*²⁰³ en argent pesant 7 *liṅ*, ... ; ... ; une boîte en argent pesant 3 *pāda*, 3 *sliṅ* ; un ...²⁰⁴ pesant 3 *liṅ*, 3 *pāda*, 1 *sliṅ* ; ... 1 manche en or²⁰⁵ avec du métal blanc pesant x *liṅ*, ... ; ... pesant ..., 3 *liṅ* ; (un) *jaghat*²⁰⁶ [pesant] 1 *liṅ* ... ; un plateau à pieds, en cuivre ... ; (un) ... en cuivre pour cuire le gruau ; 2 crachoirs gravés (ou inscrits ?) pesant ...

¹⁹⁹ Selon Philip N. Jenner, on doit peut-être proposer la correction *mān śaṅku* : « [trimmed, decorated] with white metal » (comm. pers., déc. 2006). Voir aussi l'expression *man hir* dans K. 934. *śaṅku* désigne vraisemblablement de l'argent blanchi, cf. p. 42-43.

²⁰⁰ À propos de 'ar(th/b)iya, cf. p. 173.

²⁰¹ À propos de *omkāra* considéré comme un ornement spécifique du liṅga, cf. p. 304-305. Cette hypothèse est possible dans notre cas : selon Maurice Glaize, la divinité abritée dans le sanctuaire Sud était bien Śiva sous la forme d'un liṅga (RCA 1945).

²⁰² La ponctuation placée à cet endroit semble matérialiser la séparation entre les parures/vêtements/revêtements des divinités, et une autre liste comprenant essentiellement des récipients. Cependant, l'inscription est trop lacunaire pour confirmer pleinement cette impression. Si tel est le cas, l'interprétation du terme *omkāra* comme ornement du liṅga est très vraisemblable.

²⁰³ À propos de *parivāra*, cf. p. 213-214.

²⁰⁴ *Crakti* : cette lecture semble correcte, mais nous ne voyons pas de restitution possible. On remarquera que le matériau n'est pas précisé.

²⁰⁵ *kanakadaṇḍa* est souvent considéré comme une abréviation désignant « (un parasol) à manche d'or ». C'est ainsi que Coëdès comprend ce terme dans K. 669, par exemple (IC I, p. 159, face C, l. 20). Dans la même inscription, Coëdès traduit *śveta* par « un parasol blanc ». Il est possible que les parasols soient caractérisés tant par la couleur de leur jupe que par la qualité de leur manche, mais *kanakadaṇḍa* pourrait également désigner un autre objet, ou le manche d'un autre objet (une hampe ? cf. p. 125-126).

²⁰⁶ Ou *jayat* ? Quoi qu'il en soit, on ne voit pas quel objet ce terme pourrait désigner.

INSCRIPTIONS DE LOLEI

Ce fut lui (Indravarman) qui érigeait dans une maison de pierre un *liṅga* d'Īśa sous le vocable de Śrī-Indreśvara, de plus six images à la fois d'Īśa et de Devī, et qui creusa le magnifique (étang) Śrī-Indrataṭāka²⁰⁷.

[...] Śrī Yaśovarman a érigé ensemble ces statues de Gaurī et du seigneur, qu'il a faites lui-même²⁰⁸.

Avec le temple montagne de Bakong, le temple de Preah Kô et le site vraisemblablement palatial de Prei Monti, le Baray de Lolei, l'Indrataṭāka, est l'un des éléments constitutifs principaux du site de Roluos et donc de l'ancienne ville de Hariharālaya, l'une des premières capitales de la période angkoriennne. Ce site est situé à une quinzaine de kilomètres à l'est de Siem Reap (ill. 218 et 219, p. CX).

Ce grand bassin artificiel mesure 3 km de long sur un axe est-ouest et de 800 m de large, nord-sud. Selon Jacques Dumarçay, un premier aménagement hydraulique constitué de trois digues pourrait avoir été mis en œuvre dès le règne de Jayavarman II, mais cette hypothèse n'a pas encore été démontrée par des fouilles (DUMARÇAY 1994). L'auteur de son achèvement est en revanche bien connu. En effet, les inscriptions de Bakong et de Preah Kô ne laissent pas de doute quant au fait qu'Indravarman s'en attribue l'installation, à la fin du IX^e siècle de notre ère.

Un sanctuaire important, dit Lolei, se trouve au centre de ce bassin, placé dans l'axe nord-sud du temple montagne de Bakong (LUNET DE LAJONQUIÈRE 1911, p. 275 ; IK 589). Il est composé d'une vaste terrasse carrée formée de deux gradins en latérite et comportant un accès sur les quatre faces ; à l'intérieur de cet espace, quatre tours placées sur deux rangs et ouvertes à l'est s'élèvent sur une autre terrasse de petites dimensions (ill. 221, 222, p. CXI, CXII), comportant des accès à l'est et à l'ouest dans l'axe de chaque tour²⁰⁹.

²⁰⁷ K. 95, st. XV (811 *śaka*), stèle digraphique de Phnom Preah Bat, trad. Abel Bergaigne, *ISCC*, p. 365, 370. En plus du Baray de Lolei, c'est vraisemblablement à Bakong et Preah Kô qu'il est fait allusion.

²⁰⁸ K. 324 B, st. I, (Lolei ; 815 *śaka*), trad. Abel Bergaigne, *ISCC*, p. 327-328 ; le début de la strophe précise la date de l'installation des divinités par un horoscope. Elle a été calculée par Roger Billard. Il s'agit du dimanche 8 juillet 893 de notre ère (BILLARD & EADE, 2006, p. 406). Selon J. C. Eade : « Billard did not refer to the Sanskrit stanza in his file. But in one of his memoranda to C. Jacques, he translated it and added that the Khmer text intends the same date and hour. Indeed, his time seems to derive from the Sanskrit and not from the Khmer ».

²⁰⁹ Pour une description complète de ce sanctuaire, cf. PARMENTIER 1919, p. 33-42.

Contrairement au Baray, s'il faut en croire l'épigraphie, ces quatre tours ont été construites sous le règne de Yaśovarman, le propre fils d'Indravarman. On peut alors s'étonner du fait qu'Indravarman n'ait pas installé lui-même un temple et des divinités à cet endroit.

En novembre 1951, Henri Marchal dégage la base d'un gopura intermédiaire entre la façade Est du prasat Nord-Est et le perron d'accès Est à la terrasse ainsi que celle d'un premier mur d'enceinte en brique que ce gopura interrompait (ill. 220, p. CXI.). Il fait alors remarquer que cette entrée, comme celles des accès Est et Ouest de la terrasse en latérite, était placée dans l'axe des tours Nord et des perrons d'accès Est et Ouest de la terrasse (*RCA* nov. 1951-janv. 1952). Si les traités d'architecture indiens imposent bien un excentrement du sanctuaire central et une légère dissymétrie du plan d'ensemble, le cas de Lolei se place bien au-delà des normes habituelles²¹⁰. Suivant une hypothèse proposée d'abord par Fournereau et reprise par Lunet de Lajonquière, Marchal supposait donc plutôt que les tours Nord étaient considérées comme le centre d'une composition d'ensemble inachevée qui aurait comporté six tours, comme dans le cas du temple de Preah Kô²¹¹.

Cependant, aucune trace de ces sanctuaires latéraux n'a pu être mise en évidence au nord et le tracé actuel du muret mouluré qui délimite la terrasse n'était manifestement pas destiné à en accueillir. Par ailleurs, plusieurs inscriptions précisent clairement qu'en 815 *śaka* (893 de notre ère), le sanctuaire de Lolei ne prévoyait d'accueillir que quatre divinités²¹².

Si un premier projet de construction a ainsi été abandonné moins de quatre ans après l'accession au trône de Yaśovarman I^{er}, on peut supposer que le plan initial et les premières constructions étaient l'œuvre d'Indravarman I^{er} et que le projet a évolué après la mort de ce souverain. Pourtant, on peut tenir pour acquis qu'aucune divinité n'avait alors été installée. En effet, l'inscription K. 323 précise que les donations ont été faites le jour de l'installation des divinités, et donc le 8 juillet 893 de notre ère, de plus les inscriptions digraphiques de Yaśovarman I^{er} datées de 811 *śaka* ne font aucune allusion à ce site. Quoi qu'il en soit, une nouvelle campagne de fouille serait nécessaire pour

²¹⁰ Le Mayamata prescrit par exemple un très léger déplacement du liṅga du centre vers le nord-est (XXXIII.37b-40). Au Cambodge, on sait que cette asymétrie volontaire se retrouve à Angkor Vat où l'on constate un décalage du temple par rapport à l'axe est-ouest : la galerie Nord de la face Ouest de la troisième enceinte comporte en effet vingt piliers contre dix-huit pour la galerie Sud.

²¹¹ Ill. 221, p. CXI : l'implantation supposée des tours Nord est restituée sur ce plan.

²¹² K. 323, st. LIX ; *ISCC*, p. 399, 408 ; K. 329, cf. p. 527-528.

mieux comprendre la genèse de ce site.

Si plusieurs fragments de statuaire ont été trouvés aux abords des tours, seule une divinité féminine a été retrouvée en place dans la tour Sud-Ouest²¹³. En revanche, l'épigraphie nous renseigne précisément sur les divinités qui étaient installées dans ce temple.

On a déjà vu que l'inscription K. 324 mentionnait l'installation d'images de Gaurī et du seigneur²¹⁴, K. 323 est plus précise puisqu'elle rapporte à la stance LIX l'érection de quatre images de Śiva et de Śarvāṇī pour l'accroissement des mérites des parents de Yaśovarman I^{er}²¹⁵. Les noms de ces divinités nous sont donnés par les piédroits Sud des portes orientales des quatre tours. Ils s'agissait de représentations de Śiva et de sa parèdre, images respectivement des parents de Yaśovarman I^{er} : son père le Vraḥ Kamrateṅ 'Añ Śrī Indravarmesvara (Indravarman I^{er}) et sa mère Śrī Indradevī²¹⁶ et de ses grands parents en ligne maternelle, le Vraḥ Kamrateṅ 'Añ Śrī Mahīpatīśvara et la reine-mère défunte Śrī Rājendradevī²¹⁷.

Le corpus épigraphique du temple de Lolei est inhabituellement riche, même pour un sanctuaire de cette importance, puisque dix-sept inscriptions y ont été inventoriées. Celles qui étaient gravées sur des éléments architecturaux, bien que très endommagées, sont encore sur le site. En revanche, en dehors de K. 323, K. 337 A et K. 947, toutes les autres inscriptions semblent avoir très tôt disparu puisqu'elles ne sont déjà plus mentionnées par Lunet de Lajonquière (LUNET DE LAJONQUIÈRE 1911, p. 279).

Malgré cette abondance de textes, nous verrons que plusieurs éléments laissent pourtant penser que plusieurs inscriptions de ce sanctuaire n'ont jamais été découvertes à moins qu'elles n'aient tout simplement pas été inscrites. Néanmoins, elles donnent un panorama complet des biens dont le temple était doté et constituent donc une source inestimable pour préciser bien des aspects de son fonctionnement.

²¹³ Un cliché de Charles Carpeau a été publié en 1919 dans le BEFEO (PARMENTIER 1919, pl. IV B, p. 42). La statue a été déposée au DCA en 1925 (RCA juin 1925) ; ill. 223, p. CXII.

²¹⁴ Cf. p. 449.

²¹⁵ ISCC, p. 399, 408. Le texte des autres inscriptions digraphiques (*yaśodharāśrama*) précise que quatre statues de Śiva et de son épouse ont été érigées « sur la rive » du baray de Lolei par Yaśovarman « pour le bien de ses ancêtres (*pitṛ*) » (K. 95, st. XXXII, ISCC, p. 367-373). Dans l'inscription K. 323, le terme *guru* est employé à la place de *pitṛ*.

²¹⁶ K. 324 et K. 330, tours Nord, 1^{er} et 2^e rangs ; ill. 224, p. CXIII.

²¹⁷ K. 327 et K. 331, tours Sud, 1^{er} et 2^e rangs.

D'un point de vue paléographique, il faut remarquer que le règne de Yaśovarman se distingue par l'utilisation de caractères très réguliers dont le corpus de Lolei est un très bon exemple. L'écriture des inscriptions de son père, Indravarman, en est assez proche, mais il faut reconnaître qu'un soin particulier a été observé à l'époque de Yaśovarman.

Ceci est intéressant si l'on pense que son règne est le seul où l'on ait essayé d'introduire un autre alphabet au Cambodge et que l'habileté du roi pour l'écriture (*lipi*) est célébrée dans son éloge, parmi d'autres mérites (K. 323 ; st. LI, *ISCC*, p. 407, n. 3). La dernière stance de toutes les inscriptions digraphiques le désigne d'ailleurs comme l'inventeur de cette écriture, ou en tout cas de la forme qu'elle adopte à cette époque²¹⁸.

Nous donnerons ici une nouvelle lecture de l'ensemble des listes de biens et donc de l'essentiel de ce corpus, à l'exception de l'inscription K. 323, que nous ne présenterons ici que brièvement, mais dont des extraits seront repris pour illustrer les autres textes.

Entièrement en sanskrit, elle a été publiée par Abel Bergaigne à la fin du XIX^e siècle (*ISCC*, p. 391-411). Il s'agit d'une des inscriptions digraphiques qui sont caractéristiques du règne de Yaśovarman (ill. 223, p. CXII). Cependant, alors que les autres inscriptions de ce type présentent, a priori, toutes le même texte²¹⁹, l'inscription K. 323 fait figure d'exception. Elle est beaucoup plus longue (les deux faces comportent respectivement 49 et 53 lignes au lieu de 32 et 34) et seules les stances relatant la généalogie de Yaśovarman sont identiques²²⁰. L'éloge de Yaśovarman y est d'abord beaucoup plus détaillé, mais la différence essentielle est qu'au lieu de relater la fondation d'un *yaśodhararāśrama* dédié à une divinité et de rapporter les donations et le règlement qui y étaient associés, cette stèle commémore la fondation du temple lui-même (st. LIX).

La suite du texte rapporte différentes donations sur lesquelles nous reviendrons (st. LX, LXIV), puis indique la règle de la fondation²²¹. Les stances LXV à XCII sont

²¹⁸ III. 225, p. CXIV. À ce sujet, cf. *ISCC*, p. 402, 411 et *NIC* II-III, p. 27-28.

²¹⁹ On rappellera que ces inscriptions présentent le même texte sur les deux faces, mais dans deux écritures différentes. À ce sujet, cf. *ISCC*, p. 346-390.

²²⁰ Il s'agit des stances III à XVII de K. 323 et II à XVI des autres inscriptions digraphiques. Elles sont précédées d'une invocation à Śiva : deux stances *vasantatilakā* dans le premier cas, un *śloka* dans le second.

²²¹ Cœdès invitait à considérer que le règlement donné par les autres inscriptions digraphiques devait plus

ainsi riches d'enseignements concernant le fonctionnement d'un sanctuaire. On y précise tant les règles vestimentaires et de comportement que devaient suivre ceux qui entraient dans l'enceinte, en fonction de leur statut, que les personnes qui étaient autorisées ou non à y pénétrer pour honorer les divinités, ou encore les amendes prévues pour les contrevenants à cette règle, en fonction, encore une fois, de leur position sociale ou religieuse.

La dernière partie de ces prescriptions est particulièrement intéressante puisqu'elle traite des infractions concernant l'activité cultuelle du temple proprement dite et plus exactement « le culte, les ustensiles de culte, le temps des cérémonies et la pureté requise » (st. LXXXIII à LXXXVIII). Elle mentionne alors les noms sanskrits d'une partie du personnel du temple, ce qui permet une intéressante comparaison avec les fonctions énumérées dans les textes en khmer du corpus de Lolei. L'inscription s'achève en exhortant les futurs rois du Cambodge à préserver cette fondation.

Avant d'aborder les listes de donations proprement dites, il faut noter que Bergaigne devait ignorer que ce temple se trouvait au centre d'un Baray. Il s'étonnait en effet du fait que l'éloge du roi ne mentionne pas la fondation de quatre images dans une île de l'Indrataṭāka (*ISCC*, p. 393), omission assez naturelle quand on sait que c'est l'objet même de l'inscription.

Ce qui est en revanche plus étonnant, c'est la mention d'un étang (*taṭāka*) quadrangulaire à la stance LXII parmi les donations. Bergaigne considérait que le roi avait fait creuser un étang à proximité du temple en rappelant qu'il s'agit d'un élément indissociable de tout sanctuaire śivaïte. Cependant, il faut reconnaître que ce type d'installation semble moins nécessaire dans le cas de Lolei. À moins d'identifier une autre structure, il faudrait alors se résoudre à penser que cet étang est l'Indrataṭāka lui-même, ce qui ne serait pas moins étonnant car alors, Yaśovarman I^{er} s'en attribuerait la réalisation après l'avoir attribuée juste avant à son père. Cette question semble pour l'instant insoluble.

Enfin, on remarquera que dans le tome VIII des *Inscriptions du Cambodge*

s'appliquer aux sanctuaires auxquels étaient donnés les *āśrama* qu'aux *āśrama* eux-mêmes (CÆDÈS 1932, p. 111). Cependant on remarquera que la règle du temple de Lolei est sensiblement différente, plus précise, et aborde la question des activités cultuelles proprement dites. Il est donc possible que l'opinion de Cœdès soit à reconsidérer.

(*IC VIII*, p. 132-133), George Cœdès datait cette inscription de 811 *śaka*, date qui est mentionnée dans la stèle de fondation (st. LVIII) comme celle de l'avènement de Yaśovarman I^{er}, mais qui ne correspond pas nécessairement à celle de l'édit. Or, la stance LXIV précise que la donation est effectuée le jour même de l'installation des quatre divinités. Il faudrait donc plutôt se résoudre à dater la stèle de fondation du temple de 815 *śaka* comme les autres inscriptions de ce temple. Cependant, ceci laisserait entendre que K. 323 est antérieure aux autres inscriptions digraphiques, puisque celles-ci mentionnent la fondation de Lolei dans l'éloge du roi. Pourtant, la stance XXXVI de ces textes précise bien que les Yaśodharāśrama ont été donnés en 811 *śaka*.

Naturellement, il est peu vraisemblable que tous ces aménagements aient été installés simultanément l'année même du sacre de Yaśovarman I^{er}. Il faut alors peut-être penser que ces textes n'ont pas été rédigés à cette date, même si l'ordre prescrivant l'installation des ermitages a été promulgué au tout début de son règne. On peut également supposer que la construction des quatre tours de Lolei avait été elle aussi prévue à cette époque. Si, comme le pensait Cœdès, ces textes ont bien été rédigés en 811 *śaka* (CŒDÈS 1932, p. 108), ils ne faisaient alors qu'anticiper l'application d'une décision royale. Si c'est le cas, il faut remarquer qu'un éventuel projet initial comportant six tours – hypothèse très incertaine – devrait alors nécessairement être attribué au règne précédent.

Alors que l'inscription K. 323 était entièrement composée d'un long poème en sanskrit, le reste du corpus de ce temple est majoritairement en khmer et plus concret, plus administratif. Son étude est fondamentale pour qui souhaite avoir une vue d'ensemble des biens d'un temple et donc obtenir des informations pratiques sur son fonctionnement.

On y dénombre pas moins de 24 listes de donations dont 21 d'esclaves. Elles étaient réparties sur les piédroits des différents sanctuaires ainsi que sur des piliers d'édicules à l'est et à l'ouest des tours (ill. 224, p. CXIII).

Ces listes ont en partie été éditées par Saveros Pou²²², mais nombre d'entre elles

²²² *NIC II-III*, p. 62-87. Les parties sanskrites ont été publiées par Abel Bergaigne (*ISCC*, p. 319-331, 391-411). Deux premières études remarquables des parties khmères ont été effectuées par Étienne Aymonier (AYMONIER 1883 et 1904, p. 450-471) ; Michael Vickery en a également étudié le contenu sur la base des lectures de Saveros Pou (VICKERY 1999).

sont encore inédites. De plus, les lectures ont pu être améliorées ou complétées grâce à l'utilisation d'estampages plus anciens, non encrés, dis « Lottin de Laval », notamment ceux des collections de la Bibliothèque Nationale de France. C'est le cas en particulier des inscriptions K. 329 et K. 337. Il semblait donc important de refaire une lecture complète de ce corpus.

Les « biens » inventoriés peuvent être divisés en trois catégories²²³ :

- Donations de serviteurs
 - Donations royales de serviteurs « spécialisés » : K. 324, K. 327, K. 330, K. 331.
 - Donations royales de riziculteurs : K. 333, K. 334, K. 335, K. 336, K. 337, K. 338.
 - Petites donations de serviteurs et de riziculteurs effectuées par des particuliers : K. 325, K. 326, K. 328, K. 332.
- Denrées et fournitures : K. 329.
- Objets de culte : K. 947.

Les dons de serviteurs

*nṛtagītādicaturās ślāghyā naravarāṅganāḥ
samagrakaragrāmagodharārāmāmamaṇḍalam ||*

« Des hommes et de belles femmes sans aucune tare, habiles au chant et à la danse, et tout l'ensemble des villages tributaires, des troupeaux, des terres et des jardins²²⁴. »

Cette stance extraite de la stèle de fondation K. 323 illustre bien les deux types de serviteurs représentés dans les dons de Lolei, mais ne reflète pas la grande diversité du premier groupe qu'elle évoque. En effet, nous verrons que les « villages tributaires » forment bien une catégorie homogène rassemblant plusieurs centaines de riziculteurs chargés d'approvisionner le sanctuaire en denrées variées, à commencer par du riz. En revanche, l'autre catégorie ne se limite pas à des fonctions artistiques, mais comprend au contraire des affectations très variées liées principalement aux différentes activités culturelles du sanctuaire et à sa protection.

²²³ Les inscriptions encore inédites ou dans lesquelles les corrections les plus importantes ont été proposées apparaissent en italiques.

²²⁴ K. 323, st. LXIII, trad. Abel BERGAIGNE ; ISCC, p. 399-409.

Dons de serviteurs « spécialisés »

Ce type de don est représenté à Lolei par quatre textes inscrits sur les piédroits orientaux de chacun des sanctuaires. Ces inscriptions comportent toutes sept stances en sanskrit sur le piédroit Sud et deux sur le Nord. Ces textes sont tous identiques, à l'exception de la première stance du piédroit Sud. Ils ont été traduits par Abel Bergaigne (*ISCC*, p. 310-330) et nous n'en présenterons ici qu'un résumé succinct.

Après avoir précisé la date d'accession au trône de Yaśovarman I^{er} (811 *śaka*), la première stance de la première partie précise l'objet de la donation – des esclaves et le reste (*kiṃkarādi*) – avant de mentionner les quatre dieux bénéficiaires, dont il est précisé qu'il les a érigés lui-même. Ils sont respectivement désignés par :

- Parameśvara (K. 324, ~ Indravarmeśvara)
- Īśa (K. 327, ~ Mahīpatīśvara)
- Bhavānī (K. 330, ~ Indradevī)
- Devī (K. 331, ~ Rājendradevī)

Les six stances suivantes sont consacrées à adjurer les futurs souverains du Cambodge de respecter et de faire respecter l'œuvre de leurs prédécesseurs et d'en confier la garde à leurs princes et ministres.

Situées au début et à la fin du texte, les stances sanskrites du piédroit Est sont assez classiques : la première précise la date de la fondation des quatre divinités de Lolei, 815 *śaka*, et la dernière est une formule traditionnelle d'imprécation et de bénédiction destinée à ceux qui voleraient les offrandes et à ceux qui les défendraient.

Le texte khmer, qui correspond au véritable objet de l'inscription est, comme souvent, purement administratif. Il s'agit d'énumérations de serviteurs, mais contrairement à la majorité des cas où ces listes ne précisent pas explicitement leurs emplois, ces inscriptions nous en fournissent une liste très détaillée. Il s'agit ici manifestement de personnes servant souvent à l'intérieur du temple ou au moins dont les fonctions les placent hiérarchiquement très au-dessus des riziculteurs.

Dans son étude des inscriptions K. 464 et K. 568, Claude Jacques avait fait justement remarquer que les fonctions de ce type de serviteurs exigeaient leur présence au temple quotidiennement, et que les communes indiquées dans ces inscriptions ne devaient donc pas être éloignées (1970, p. 62). Bien que, comme nous le verrons, cette

présence n'était pas toujours parfaitement indispensable, le cas de Lolei va tout à fait dans ce sens puisque le lieu de résidence de ces serviteurs n'y est pas précisé, ce qui implique une concentration humaine importante aux abords immédiats du temple.

Les quatre sanctuaires avaient à leur disposition des équipes équivalentes, comprenant entre 350 et 400 personnes pour chaque sanctuaire, réparties en deux groupes, pour les quinzaines claires et sombres.

Ces listes sont divisées en cinq catégories manifestement hiérarchisées²²⁵ et souvent séparées par des signes de ponctuation. Elles sont introduites par l'en-tête : (*vraḥ jaṃnvan*) 'nak paṃre toy (*knetta*)/rṇnocca, « (offrande royale) de serviteurs de la quinzaine (claire)/sombre »²²⁶.

L'énumération débute par la mention d'une « inspectrice » (*taṃrvac*) qui, pour une raison encore inconnue n'apparaît que pour les quinzaines claires. En dehors de celle-ci, la première catégorie rassemble des fonctions liées à des activités artistiques, qui sont majoritairement occupées par des femmes : danseuses, chanteuses et joueuses de différents instruments de musique²²⁷. Les seuls hommes qui apparaissent dans cette catégorie sont des joueurs de percussions, qui ne sont pas systématiquement représentés, et des *gandharva*, catégorie de chanteurs qui, curieusement, n'apparaît pas toujours au même endroit dans ces énumérations et en est même souvent absente. On notera à leur sujet qu'il ne s'agit apparemment pas nécessairement d'hommes comme l'a d'abord supposé Saveros Pou (2004, s. v., p. 133), puisque des femmes occupent parfois cette fonction, dans l'inscription K. 327 S, par exemple (l. 22).

Le deuxième groupe est composé cette fois majoritairement d'hommes dont les fonctions ne sont pas toutes élucidées. Ils assuraient d'abord des fonctions de gardiens (du trésor, du feu sacré, de la « salle commune » (*śālā*²²⁸), et surveillaient l'accès au sanctuaire. On y trouve également d'autres musiciens, qui sont peut-être plus destinés aux processions qu'au « divertissement » des divinités, ainsi que des serviteurs destinés

²²⁵ L'ordre de préséance n'est pas parfaitement rigoureux car leur ordre varie un peu, mais il semble respecté dans l'ensemble.

²²⁶ Les mots entre parenthèses correspondent à l'en-tête du piedroit Est.

²²⁷ En ce qui concerne l'identification des instruments de musique, cf. POU 1997 et BLENCH 2008.

²²⁸ À propos de cette *śālā*, cf. p. 396-397S.

à des activités plus directement liées aux rites qui prenaient place à Lolei : chauffeurs de l'eau des ablutions, fabricants de guirlandes, etc.

La fin de cette catégorie comporte des trieuses de riz et des *mahāvṛīhi*, fonctions subalternes liées à la préparation des repas des dieux, et de ceux des hommes, naturellement. On notera également la présence de *cmām hajaya*, expression pour laquelle nous avons repris la traduction de Saveros Pou de « gardien de loges », pour abstraite qu'elle soit. Il faut préciser que quelle que soit cette installation, il semble que cet *hajaya* ne corresponde pas ici au lieu de résidence de ce personnel, comme c'était le cas dans l'inscription préangkorienne K. 1257 (cf. p. 407). En effet, la première fonction citée est ici *khloñ sruk*, c'est-à-dire un « chef de commune ». Bien que le lieu précis ne soit pas indiqué, il semble donc bien que ces serviteurs étaient rassemblés dans des agglomérations désignées par le terme *sruk*, comme les riziculteurs. On signalera également que cette fonction n'apparaît pas dans les listes équivalentes du temple de Preah Kô dont le contenu sera présenté plus bas.

Une troisième catégorie est consacrée à des serviteurs nécessaires au fonctionnement du temple pendant la saison des pluies. Il faut peut-être penser que le temple accueillait plus de résidents pendant cette période de retraite, et que cette activité supplémentaire impliquait un renfort de personnel.

Les deux dernières catégories sont intéressantes car elles représentent la principale différence avec les listes équivalentes de cette époque. En premier, sont mentionnés des *cmām cpar*, « gardiens du jardin »²²⁹. Le fait que cette fonction apparaisse dans les listes de serviteurs spécialisés et non avec les riziculteurs pourrait laisser supposer qu'il s'agit de jardins d'agrément. Cependant, il nous semble qu'il faut plutôt considérer qu'il s'agit de gardiens de plantations : des potagers, des plantations de fleurs pour le culte²³⁰ ou encore des vergers qui approvisionnaient notamment le temple en noix de coco et noix d'arec. Il s'agit sans aucun doute de l'équivalent du sanskrit *ārāma* de la stance LXIII de K. 323, terme qui est souvent utilisé par opposition aux *kṣetra*, « les champs », et donc essentiellement « les rizières ».

L'énumération de cette catégorie de personnel débute par des *dvañ*, désignation

²²⁹ Curieusement cette fonction apparaît à la fin de la deuxième liste de K. 330 N pour la quinzaine sombre (cf. p. 468).

²³⁰ À ce sujet, cf. p. 187 et suiv.

que l'on retrouve également dans certaines des listes de serviteurs de Preah Kō²³¹. Au contraire de Saveros Pou, Michael Vickery pense que ce mot désigne plus une catégorie de personnel qu'un personnage en particulier. En général, ce terme est suivi de la mention d'un *sī* et de son nom. Il pourrait alors en effet introduire indifféremment une liste ou qualifier ce *sī*, comme c'est le cas pour certains chefs de groupes (*khloñ vnvak*) ou contremaîtres (*'amrah*). Cependant, dans l'inscription K. 338, le fait que ce *dvañ* soit un *sī* n'est pas précisé alors qu'il semble comptabilisé parmi eux à la fin de l'inscription. Nous pencherons donc plutôt dans le sens de Saveros Pou et considèrerons pour l'instant que ce terme désigne un homme occupant une position hiérarchique particulière au sein des gardiens du jardin.

Des « gardiens de *tpal* » sont énumérés ensuite. Ce terme pourrait désigner des bosquets d'arbres ou des troupeaux. Nous conserverons pour l'instant la deuxième interprétation, qui permet de retrouver, dans les listes en khmer, les troupeaux évoqués dans la stance LXIII de K. 323 (cf. p. 455). Cependant, il faut garder à l'esprit que *tpal* pourrait également correspondre à des plantations d'arbres (cf. p. 188-189). Si c'est le cas, le fait que les groupes de gardiens de troupeaux ne comportent que quelques hommes, parfois un seul, laisse entendre qu'ils ne s'agit pas de simples bouviers dont le nombre serait alors insuffisant pour garder les troupeaux importants que devait posséder un sanctuaire comme Lolei. Il s'agit plus vraisemblablement de personnes chargées de l'encadrement des gardiens ou de la gestion du bétail du temple, ce qui est plus cohérent avec l'importance relative de ces serviteurs dans la hiérarchie.

Enfin, le dernier groupe composant cette énumération comprenait des serviteurs dépendant directement des chefs du temple et des officiants. Leurs fonctions ne sont pas évidentes à déterminer, mais on notera que le fait que ces listes comprennent des *gho/ghoda* met en valeur une situation subalterne²³².

Cependant, bien que les fonctions des deux dernières catégories de serviteurs semblent plus modestes que les autres, il faut garder à l'esprit qu'ils occupaient malgré tout une position hiérarchique plus élevée que les riziculteurs des listes présentées plus

²³¹ K. 312 E, par exemple (*NIC* II-III, p. 32). Dans cette liste, les *dvañ* sont séparés des *sī* par une troisième catégorie : les *mu*.

²³² Bien que l'étymologie de ce terme pose encore question, les différents auteurs s'accordent sur le fait que les *gho* correspondent en règle générale à des cultivateurs, des travailleurs de force. À ce sujet, cf. LEWITZ 1976, p. 766 et VICKERY 1999, p. 73.

bas. On notera d'ailleurs que les *sī* y restent majoritaires par rapport aux *gho*.

L'ordre d'énumération des fonctions assurées est assez constant dans toutes ces inscriptions, mais la comparaison de la composition des équipes des différents sanctuaires en fonction des quinzaines permet quelques remarques intéressantes (cf. tableau, p. 467-469).

On notera d'abord qu'en dehors du cas des inspectrices de la quinzaine claire que nous avons déjà évoqué, la composition des listes des deux quinzaines est équivalente : les mêmes fonctions sont représentées par un nombre très proche de personnes. Ces listes ne permettent donc pas de supposer des changements d'activités notables entre ces deux périodes. Tout au plus remarquera-t-on que des joueuses de *cko* se substituent systématiquement à celles de *trisarī*²³³, mais l'on serait bien en peine de déterminer la raison de cette variation, d'autant que l'on sait peu de choses à propos de ces instruments en dehors du fait qu'il s'agissait d'instruments à cordes (POU 1997, p. 238-239).

La même remarque peut s'appliquer à la comparaison des listes des différents sanctuaires, qui avaient semble-t-il une activité équivalente. La seule différence notable est celle du nombre de porteurs de parasol. Indravarmeśvara se voit en effet attribuer deux fois moins de serviteurs de cette catégorie que les autres sanctuaires. Cette différence est assez inattendue compte tenu du fait qu'il s'agissait de la divinité principale de Lolei.

Enfin, on constatera que si une partie des fonctions est réservée exclusivement à des hommes et des femmes adultes (gardiens du trésor et danseuses par exemple), des *gvāl* et des *lap* apparaissent également dans ces énumérations alors qu'ils n'étaient pas mentionnés dans les listes de Preah Kō quelques années plus tôt. De plus, il semble que *sī* et *gvāl* d'une part, *tai* et *lap* d'autre part soient souvent interchangeables, ce qui permet de supposer que ces termes renvoient à des classes d'âge et de sexe, hypothèse sur laquelle nous reviendrons (cf. p. 496).

La minutie avec laquelle sont précisées, dans ces textes, les fonctions de ces serviteurs est remarquable, et permet de se faire une idée générale de l'activité qui rythmait la vie d'un sanctuaire khmer à cette époque. Comme le faisait remarquer Étienne Aymonier, cette précision, que l'on retrouve notamment à Preah Kō quelques

²³³ L'ordre de substitution est inversé dans l'inscription K. 330.

années plus tôt (K. 315 et K. 318 ; 801 *śaka* ; *NIC* II-III, p. 41-45, p. 48-52), a le plus souvent disparu dans les listes postérieures (AYMONIER 1904, p. 467). Il est en particulier remarquable qu'elle soit totalement absente des interminables listes d'esclaves du site de Koh Ker trente-cinq ans plus tard (K. 183 ; 850 *śaka* ; *IC* I, p. 48).

On retrouve cependant ponctuellement des listes équivalentes, bien que généralement moins détaillées, notamment avec l'inscription K. 270 du Prasat Kravan (843 *śaka* ; *IC* IV, p. 68) ou dans les inscriptions K. 464 et K. 558 du Phnom Bakeng (890 *śaka*)²³⁴. Il est alors tentant de comparer nos listes à celles d'autres inscriptions contemporaines.

Les inscriptions de Preah Kô et de Prasat Kravan adoptent des structures équivalentes²³⁵. On y retrouve dans les deux cas une première partie consacrée à des « activités artistiques », puis une deuxième comportant comme à Lolei une grande variété de fonctions liées au rituel ou à la garde des différents éléments du temple. Enfin, si les équipes liées à la saison des pluies apparaissent déjà à Preah Kô en 801 *śaka*, elles ne sont en revanche plus mentionnées à Prasat Kravan.

Les deux dernières catégories de Lolei ne figurent pas dans les deux autres exemples, qui se poursuivent par des groupes de riziculteurs répartis par communes, énumérations qui correspondent aux grandes donations royales de riziculteurs qui sont gravées séparément à Lolei, et que nous présenterons plus bas.

Dans le cas du Prasat Kravan, la liste comporte moins de fonctions, ce qui est peut-être lié au fait qu'il s'agissait d'un sanctuaire moins important, qui se privait alors de certains serviteurs moins indispensables. Un autre témoignage de cela serait d'ailleurs le fait que le nombre de danseuses, par exemple, est nettement inférieur dans ce sanctuaire. Cependant, cette hypothèse reste incertaine car, si un choix de musiciens moins varié est plausible, l'absence de chauffeurs pour l'eau des ablutions ou de fabricants de guirlandes est plus surprenante.

Les listes du temple de Preah Kô sont, au contraire, très proches de celles de Lolei, tant géographiquement qu'historiquement, et même du point de vue des divinités qu'il accueillait, puisqu'il s'agit des parents d'Indravarman I^{er}, père du fondateur de Lolei.

²³⁴ JACQUES 1970, p. 67 ; les fonctions précisées dans ces deux textes ont été relevées par Claude Jacques, mais cette liste est moins précise et moins structurée que celles des autres exemples.

²³⁵ On se reportera aux tableaux comparatifs présentés ci-dessous (cf. p. 470-472).

On y retrouve presque les mêmes fonctions, quoique dans un ordre un peu différent²³⁶. On remarquera que, bien que légèrement supérieur à Lolei, le nombre d’esclaves affectés à chaque fonction varie peu entre ces deux sanctuaires. Les principales différences entre ces listes méritent d’être soulignées ici.

La première partie des listes de Preah Kô est, d’une manière générale plus limitée que son équivalente de Lolei. En effet, on n’y retrouve pas d’inspectrice, et le choix d’instrumentistes y est moins varié. Cependant, la différence la plus remarquable est la disparition des « broyeuses de parfums » (*pamas jnau*) dans les donations royales de serviteurs de Lolei alors que cette catégorie était auparavant bien représentée.

On sait que le terme utilisé pour désigner le parfum change à cette époque (cf. p. 192 et suiv.), mais l’expression équivalente *pamas gandha* n’apparaît pas non plus. De plus, une petite donation privée de Lolei, K. 328, alloue une *pamas jnau* à Mahīpatiśvara, prouvant que cette expression était encore utilisée.

On pourrait se demander si le terme *pamos* – qui désigne une fonction citée entre les gardiens de portes et les cuisiniers – ne pourrait pas être une faute pour *pamas*. Ce terme a été considéré comme un dérivé de *pos* « balayer, nettoyer » et désignerait un « nettoyeur », simple balayeur, ou peut-être « purificateur » du lieu de culte. Cette interprétation est évidemment peu vraisemblable, d’autant qu’une confusion d’écriture entre *a* et *o* est bien improbable, mais il faut reconnaître que cette fonction de *pamos* n’apparaît qu’à Lolei, alors que celle de *pamas jnau* est fréquemment attestée, au point de sembler indissociable du fonctionnement d’un sanctuaire.

En ce qui concerne la deuxième partie, la disparition de certaines catégories de cuisiniers (*taṃve saṃvey*, « qui font la nourriture sacrée » et *taṃve naṃ*, des « pâtisseries ») peut s’expliquer par une assimilation de toutes ces fonctions au sein de l’ensemble des *mahānasa*.

En revanche, une différence plus remarquable entre ces deux corpus est le fait que les *cmāṃ parihāra* de Preah Kô semblent avoir disparu au profit de *pratihāra*. Ce terme désignant une porte, la traduction généralement proposée est « (gardiens de) portes », mais cette fonction semble alors faire double emploi avec les *cmāṃ dvār*. Il faut alors peut-être supposer que cette nouvelle dénomination correspond à la fonction de *cmāṃ*

²³⁶ Ces variantes ont déjà été présentées par Étienne Aymonier (AYMONIER 1904, p. 466-467) et apparaissent dans les tableaux récapitulatifs ci-dessous.

parihāra mentionnée à Preah Kô. L'un des sens possibles en sanskrit de *parihāra* correspondant à l'espace inculte autour d'un village ou d'une ville, on pourrait alors reprendre ici la traduction proposée par Aymonier de « gardiens de l'enceinte ».

Si, comme nous le pensons, l'ordre suivi dans ces énumérations est strictement hiérarchique, il est intéressant de noter que de nombreuses modifications apparaissent à Lolei, en particulier dans celui de la deuxième partie. Ceci dit, il ne s'agit en général que de petites variations qui ne sont peut-être pas pertinentes lorsqu'elles sont faites à l'intérieur même d'une des parties. On notera pourtant que les chanteurs de louanges et certains *gandharva* passent du milieu de la deuxième à la fin de la première. Ce changement de catégorie et le fait que certains des *gandharva* restent dans la deuxième partie permet de supposer un changement de statut inexplicable pour l'instant.

La distinction la plus intéressante est le fait que la structure même de ces listes est beaucoup mieux mise en valeur à Preah Kô qu'à Lolei.

En effet, un premier total apparaît d'abord à la fin de la première partie, ce qui contribue à la mettre en valeur²³⁷. Puis un deuxième est donné à la fin de la deuxième et inclut les serviteurs de la première en précisant qu'il s'agit du total (*pin̄da*) des serviteurs (*'nak paṃre*) pour l'une ou l'autre quinzaine, excluant ainsi des *'nak paṃre* le personnel de la saison des pluies²³⁸, dont le total est donné à part (K. 318, l. 13 ; 801 *śaka* ; *NIC* II-III, p. 46).

Ceci permet non seulement de confirmer la division de ces listes en plusieurs parties, mais incite également à considérer que le personnel énuméré avant les « renforts » de la saison des pluies constitue un groupe distinct de serviteurs désignés comme *'nak paṃre*, ce qui viendrait encore renforcer l'impression de supériorité hiérarchique de ce groupe.

On notera que dans l'inscription K. 270 (843 *śaka*), ces serviteurs « spécialisés » sont désignés par l'expression *'nak paṃre 'āgama*, « serviteurs réguliers »²³⁹, expression que l'on retrouve pour qualifier une partie du personnel énuméré dans

²³⁷ On notera que contrairement à celles de Lolei, les femmes des listes de Preah Kô sont toutes citées accompagnées de leurs enfants. Ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les sous-totaux par fonctions, mais le total est donné *savāla*, (sk. *sa-bāla*) « avec les enfants ».

²³⁸ Et à plus forte raison les riziculteurs.

²³⁹ À propos de cette traduction proposée par Cœdès, qui avait d'abord envisagé « gens légalement acquis », cf. *IC* IV, p. 73, n. 1 et JACQUES 1970, p. 72.

l'inscription K. 1034 du Prasat Cha Chuk (817 *śaka* ; JACQUES 1970, p. 68-89). Claude Jacques avait remarqué à propos de cette occurrence que, comme dans notre cas, les lieux de résidence des serviteurs ainsi désignés n'étaient pas précisés et qu'ils s'opposaient à des *'nak vraḥ karuṇāprasāda* répartis par communes. Il en concluait que le premier groupe était chargé du bon fonctionnement cultuel du temple « selon les *āgama* », les traités de rituel, alors que les seconds étaient chargés de tâches ne nécessitant pas leur présence au temple, en particulier la production de denrées.

Cette interprétation serait assez cohérente avec la répartition des serviteurs de Lolei. Il faut en effet reconnaître que la fonction des gardiens de plantations et de troupeaux, par exemple, n'est pas directement liée au fonctionnement cultuel du sanctuaire, comparée à celles des serviteurs des deux premiers groupes. Ceci constituerait même un indice concernant les fonctions des serviteurs du troisième et du cinquième groupe et permettrait en tout cas de confirmer leur position globalement subalterne.

Cependant, on sait aujourd'hui que *āgama* n'était pas un terme couramment employé en Inde pour désigner les traités de rituel à cette époque (*Tāntrikābhidhānakośa* II, p. 299 [Dominic Goodall]). De plus, les lieux de résidence des trois derniers groupes des listes de serviteurs de Lolei ne sont pas non plus précisés, et il faut donc supposer qu'ils étaient, comme ceux des deux premiers groupes, des serviteurs « résidents ». On peut alors se demander si *āgama* ne doit pas être compris dans le sens « coming near, approaching » (*MW*, s. v., p. 129), et donc s'il ne faisait pas référence au fait que le lieu de résidence de ces serviteurs était proche du sanctuaire et non à leur participation aux activités cultuelles.

Que ces cinq groupes correspondent tous aux *'nak paṃre* ou que cette appellation ne concerne que les deux premiers, on notera que la qualification de ces serviteurs par l'expression « *inner temple* », « serviteurs intra muros », proposée par Michael Vickery est assez abusive et tient finalement surtout au fait que leurs communes ne sont précisées. En effet, si ces serviteurs de haut rang résidaient semble-t-il à proximité du sanctuaire, leurs fonctions ne les y appelaient pas dans tous les cas. Cette appellation n'est même pas satisfaisante pour le deuxième groupe qui comprend des « chefs de communes » dont les fonctions ne nécessitaient sans doute pas leur présence dans le temple et qui semblent pourtant placés dans une position assez privilégiée, en tête de la

seconde catégorie²⁴⁰. Il faut donc surtout voir dans ces énumérations des serviteurs « spécialisés » ou « qualifiés », chargés de certaines responsabilités les distinguant des simples cultivateurs.

Enfin, il faut revenir succinctement sur le contenu de la stèle de fondation du temple K. 323. On a déjà signalé qu'elle citait les amendes auxquelles étaient condamnés différents dignitaires et membres du personnel du temple en cas de transgression et l'on peut se demander s'il serait possible d'y trouver des équivalents sanskrits aux fonctions qui sont citées dans nos énumérations. On peut dégager dans K. 323 les fonctions suivantes :

- Les surveillants/inspecteurs (*adhyakṣa*), à commencer par le supérieur du temple (*kulapati*), st. LXXXIV.
- Le chapelain (*purohita*), st. LXXXVI.
- Le ou les officiant(s) (*yājaka*), st. LXXXVI.
- Le portier (*dvārādhyakṣa*), st. LXXXVII.
- Le scribe (*lekhaka*), st. LXXXVII.
- Les auxiliaires (*upakalpaka*), st. LXXXVII.
- Les hommes de peine (*kārin*), st. LXXXVIII.
- Le surveillant des cuisiniers (*mahānasādhyakṣa*), st. LXXXVIII.
- Le receveur (*āgamādhyakṣa*), st. LXXXVIII²⁴¹.

En dehors du *dvārādhyakṣa*, qu'on serait tenté de faire correspondre au *cmāṃ dvār*, et à moins de faire correspondre le *mahānasādhyakṣa* à l'un des simples cuisiniers de la partie khmère, nous ne pouvons pas vraiment relier ces fonctions à celles des listes que nous avons présentées et il faut sans doute en regrouper l'essentiel avec les riziculteurs parmi les « hommes de peine ».

L'opposition entre les parties khmère et sanskrite est alors intéressante car dans K. 323, c'est la partie supérieure de la hiérarchie du sanctuaire qui est détaillée et vient donc compléter la vue d'ensemble du personnel d'un sanctuaire. Il faut alors distinguer les serviteurs donnés au temple comme « bien du dieu », de sa « classe dirigeante », une

²⁴⁰ Il faut reconnaître que la fonction de ces *khloñ sruk* n'est, a priori, pas non plus liée au fonctionnement cultuel du temple proprement dit. Ceci renforce l'impression que ces listes sont classées d'un point de vue hiérarchique et non par type de fonctions (rite/protection/encadrement/production).

²⁴¹ Celui qui surveille ce qui entre. À cette liste, s'ajoute un *aṅganādhipati*, « surveillant de la cour » qui ne semble pas entrer dans le personnel de temple proprement dit.

« élite » composée de dignitaires qui y sont affectés afin d’assurer le déroulement des rites, de surveiller et diriger les serviteurs, et d’une manière générale de veiller à la prospérité de la fondation.

On notera néanmoins que les listes khmères mentionnent des serviteurs du chef du sanctuaire (*kloñ vnaṃ*) et des religieux-officiants (*paṃnvas smiñ*) que l’on pourra faire correspondre respectivement au *kulapati* et aux *yājaka*. Au sujet de ces officiants, et afin de compléter ce panorama des acteurs de la vie du temple, il convient de signaler que l’inscription K. 323 précise que le culte divin était confié à des sectateurs de Maheśvara (śivaïtes). Même si, comme nous le pensons, l’obéissance d’un sanctuaire ne devait pas beaucoup modifier le déroulement du culte d’un sanctuaire khmer à l’autre, cette donnée reste intéressante, bien qu’un peu attendue si l’on songe aux divinités installées (K. 323, st. LXXVII, *ISCC*, p. 410).

Il serait inutile de présenter ici une traduction systématique de ces quatre textes. En plus de celle de K. 324 qui permettra de présenter l’organisation de ces listes, un tableau récapitulatif permettra de résumer le contenu des huit énumérations et de les comparer.

Un deuxième tableau présentera en parallèle les listes de fonctions attestées dans le corpus de Lolei et dans les inscriptions K. 318 et K. 270. Les traductions proposées sont celles qui sont communément admises. Certaines d’entre elles ont déjà été discutées, lorsqu’elles étaient liées à des activités cultuelles étudiées par ailleurs.

À l’édition des textes khmers que nous avons présentés ici, nous avons ajouté le texte sanskrit de l’inscription K. 324 et les variantes de K. 327, K. 330 et K. 331, afin de proposer quelques rares corrections à l’édition d’Abel Bergaigne.

Tableau récapitulatif des serviteurs « spécialisés » par quinzaines des quatre sanctuaires de Lolei

	K. 324 S claire	K. 324 N sombre	K. 327 S claire	K. 327 N sombre	K. 330 S claire	K. 330 N sombre	K. 331 S claire	K. 331 N sombre
Première partie								
Inspectrice	1 <i>tai</i>	-	1 <i>tai</i>	-	1 <i>tai</i>	-	1 <i>tai</i>	-
Danseuses	3 <i>tai</i>	<i>id.</i> ²⁴²	3 <i>tai</i>	<i>id.</i>	3 <i>tai</i>	<i>id.</i>	3 <i>tai</i>	<i>id.</i>
Chanteuses	22 <i>tai</i>	20 <i>tai</i>	22 <i>tai</i>	<i>id.</i> ?	20 <i>tai</i>	<i>id.</i>	20 <i>tai</i>	<i>id.</i>
Joueuses de percussions	3 <i>tai</i> , 1 <i>s̄</i>	3 <i>tai</i>	3 <i>tai</i>	3 <i>tai</i> , 1 <i>s̄</i>	3 <i>tai</i>	<i>id.</i>	3 <i>tai</i>	<i>id.</i>
Joueuse de cymbales	1 <i>tai</i>	<i>id.</i>	1 <i>tai</i>	<i>id.</i>	1 <i>tai</i>	<i>id.</i>	1 <i>tai</i>	<i>id.</i>
<i>gandharva</i>	-	1 <i>tai</i>	1 <i>tai</i> , 1 <i>s̄</i>	-	-	<i>id.</i>	-	<i>id.</i>
Joueuse(s) de <i>kinnara</i>	3 <i>tai</i>	<i>id.</i>	2 <i>tai</i>	1 <i>tai</i>	3 <i>tai</i>	<i>id.</i>	1 <i>tai</i>	<i>id.</i>
Joueuses de <i>vīṇā</i>	3 <i>tai</i>	<i>id.</i>	3 <i>tai</i>	<i>id.</i>	3 <i>tai</i>	<i>id.</i>	3 <i>tai</i>	<i>id.</i>
Joueuse(s) de <i>lāv</i>	1 <i>tai</i>	<i>id.</i>	3 <i>tai</i>	<i>id.</i>	1 <i>tai</i>	<i>id.</i>	3 <i>tai</i>	<i>id.</i>
Joueuse de <i>ckoltrisarī</i>	1 <i>tai</i> (<i>cko</i>)	1 <i>tai</i> (<i>trisarī</i>)	1 <i>tai</i> (<i>cko</i>)	1 <i>tai</i> (<i>trisarī</i>)	1 <i>tai</i> (<i>cko</i>)	1 <i>tai</i> (<i>trisarī</i>)	1 <i>tai</i>	<i>id.</i>
Chanteuse(s) de louange	2 <i>tai</i>	1 <i>tai</i>	1 <i>tai</i>	<i>id.</i>	1 <i>tai</i>	<i>id.</i>	1 <i>tai</i> (<i>trisarī</i>)	1 <i>tai</i> (<i>cko</i>)
Joueur(s) de percussions	-	-	-	-	1 <i>s̄</i>	-	1 <i>tai</i> , 1 <i>s̄</i>	1 <i>tai</i>
<i>gandharva</i>	-	-	-	-	1 <i>s̄</i>	1 <i>tai</i>	-	1 <i>s̄</i>
Deuxième partie								
Chef de commune	1 <i>s̄</i>	<i>id.</i>	1 <i>s̄</i>	<i>id.</i>	1 <i>s̄</i>	<i>id.</i>	1 <i>s̄</i>	<i>id.</i>
<i>varī</i>	1 <i>s̄</i>	<i>id.</i>	1 <i>s̄</i>	<i>id.</i>	1 <i>s̄</i>	<i>id.</i>	1 <i>s̄</i>	<i>id.</i>
<i>pamek</i>	1 <i>s̄</i>	<i>id.</i>	1 <i>s̄</i>	<i>id.</i>	1 <i>s̄</i>	<i>id.</i>	1 <i>s̄</i>	<i>id.</i>
Gardien de <i>pjuḥ</i>	1 <i>s̄</i>	<i>id.</i>	1 <i>s̄</i>	<i>id.</i>	1 <i>s̄</i>	<i>id.</i>	1 <i>gvāl</i>	<i>id.</i>
<i>pīle</i>	1 <i>s̄</i>	<i>id.</i>	1 <i>s̄</i>	<i>id.</i>	1 <i>s̄</i>	<i>id.</i>	1 <i>s̄</i>	<i>id.</i>
Gardien de l'or et de l'argent	1 <i>s̄</i>	<i>id.</i>	1 <i>s̄</i>	<i>id.</i>	1 <i>s̄</i>	<i>id.</i>	1 <i>s̄</i>	<i>id.</i>
<i>'ābhaṣa</i>	1 <i>gvāl</i> , 2 <i>tai</i>	1 <i>s̄</i> , 2 <i>tai</i>	1 <i>s̄</i> , 2 <i>tai</i>	<i>id.</i>	1 <i>s̄</i> , 1 <i>tai</i>	<i>id.</i>	1 <i>gvāl</i> , 1 <i>tai</i> , 1 <i>lap</i>	1 <i>gvāl</i> , 2 <i>tai</i>
<i>smañ</i>	1 <i>gvāl</i>	<i>id.</i>	1 <i>s̄</i>	<i>id.</i>	1 <i>s̄</i> , 1 <i>gvāl</i>	1 <i>s̄</i> , 1 <i>gvāl</i>	1 <i>gvāl</i>	<i>id.</i>
Fabricants de guirlandes	2 <i>gvāl</i> , 2 <i>tai</i>	3 <i>gvāl</i> , 1 <i>tai</i>	1 <i>s̄</i> , 1 <i>gvāl</i> , 2 <i>tai</i>	2 <i>s̄</i> , 2 <i>tai</i>	1 <i>s̄</i> , 1 <i>tai</i> , 1 <i>lap</i>	2 <i>gvāl</i>	2 <i>gvāl</i> , 1 <i>tai</i> , 1 <i>lap</i>	2 <i>tai</i> , 2 <i>gvāl</i>

²⁴² La mention *id.* correspond ici à une équivalence entre les quinzaines claire et sombre.

Chauffeurs de l'eau des ablutions	2 <i>gvāl</i>	1 <i>sī</i> , 1 <i>gvāl</i>	3 <i>gvāl</i>	2 <i>gvāl</i>	1 <i>sī</i> , 1 <i>gvāl</i>	<i>id.</i>	2 <i>gvāl</i>	<i>id.</i>
Porteurs de parasol	2 <i>sī</i> , 1 <i>gvāl</i>	3 <i>sī</i>	5 <i>sī</i> , 1 <i>gvāl</i>	4 <i>sī</i> , 2 <i>gvāl</i>	4 <i>sī</i>	<i>id.</i>	3 <i>sī</i> , 2 <i>gvāl</i>	2 <i>sī</i> , 2 <i>gvāl</i>
Gardien(s) des <i>vrahṣ pitai</i> ²⁴³	1 <i>sī</i>	<i>id.</i>	2 <i>sī</i>	1 <i>sī</i> , 1 <i>gvāl</i>	1 <i>sī</i>	<i>id.</i>	1 <i>gvāl</i>	1 <i>sī</i>
Chanteur(s), joueur(s) de <i>śikharā</i>	2 <i>gvāl</i>	<i>id.</i>	1 <i>sī</i> , 1 <i>gvāl</i>	2 <i>gvāl</i>	1 <i>sī</i>	2 <i>gvāl</i>	1 <i>gvāl</i>	<i>id.</i>
<i>gandharva</i>	1 <i>sī</i> , 1 <i>gvāl</i>	1 <i>sī</i>	1 <i>sī</i>	<i>id.</i>	1 <i>gvāl</i>	<i>id.</i>	1 <i>gvāl</i>	1 <i>sī</i>
Gardien du feu sacré	1 <i>sī</i>	<i>id.</i>	1 <i>sī</i>	<i>id.</i>	1 <i>gvāl</i>	1 <i>sī</i>	1 <i>sī</i>	<i>id.</i>
Gardien du trésor	1 <i>sī</i>	<i>id.</i>	1 <i>sī</i>	<i>id.</i>	1 <i>sī</i>	<i>id.</i>	1 <i>sī</i>	<i>id.</i>
Gardien de portes	1 <i>sī</i>	<i>id.</i>	1 <i>sī</i>	<i>id.</i>	1 <i>sī</i>	<i>id.</i>	1 <i>gvāl</i>	1 <i>sī</i>
Nettoyeur	1 <i>gvāl</i>	<i>id.</i>	1 <i>sī</i>	1 <i>gvāl</i>	1 <i>sī</i>	1 <i>gvāl</i>	1 <i>gvāl</i>	<i>id.</i>
Cuisiniers	4 <i>sī</i>	<i>id.</i>	4 <i>sī</i>	<i>id.</i>	3 <i>sī</i>	<i>id.</i>	3 <i>sī</i>	<i>id.</i>
Fabricants d'objets en feuilles	3 <i>sī</i> , 1 <i>lap</i> , 1 <i>tai</i>	3 <i>sī</i> , 2 <i>tai</i>	1 <i>sī</i> , 2 <i>tai</i>	<i>id.</i>	1 <i>sī</i> , 4 <i>tai</i>	2 <i>sī</i> , 1 <i>tai</i>	1 <i>sī</i> , 2 <i>tai</i>	<i>id.</i>
(Gardien de) portes (d'enceinte ?)	1 <i>sī</i>	<i>id.</i>	1 <i>sī</i>	<i>id.</i>	1 <i>sī</i>	<i>id.</i>	1 <i>gvāl</i>	<i>id.</i>
Joueurs de <i>tūrya</i>	3 <i>sī</i> , 2 <i>gvāl</i>	2 <i>sī</i> , 3 <i>gvāl</i>	1 <i>sī</i> , 4 <i>gvāl</i>	<i>id.</i>	1 <i>sī</i> , 3 <i>gvāl</i>	5 <i>gvāl</i>	5 <i>gvāl</i>	1 <i>sī</i> , 4 <i>gvāl</i>
<i>vannāra</i>	1 <i>sī</i>	<i>id.</i>	1 <i>sī</i>	<i>id.</i>	1 <i>sī</i>		1 <i>sī</i>	<i>id.</i>
Gardien de la <i>śālā</i>	1 <i>gvāl</i>	<i>id.</i>	1 <i>sī</i>	<i>id.</i>	1 <i>gvāl</i>	1 <i>sī</i>	1 <i>gvāl</i>	<i>id.</i>
Trieuses de riz	4 <i>lap</i>	<i>id.</i>	2 <i>tai</i>	<i>id.</i>	2 <i>lap</i>	3 <i>lap</i>	3 <i>lap</i>	<i>id.</i>
<i>mahāvṛthi</i>	7 <i>tai</i> , 2 <i>sī rat</i> , 2 <i>lap</i> , 1 <i>sī pau</i>	8 <i>tai</i> , 3 <i>sī rat</i> , 1 <i>lap</i> , 1 <i>tai rat</i> , 1 <i>sī pau</i>	10 <i>tai</i> , 3 <i>tai rat</i>	8 <i>tai</i> , 1 <i>tai pau</i> , 1 <i>sī pau</i> , <i>sī rat</i>	7 <i>lap</i> , 5 <i>tai</i> , 2 <i>sī</i>	2 <i>lap</i> , 5 <i>tai</i>	<i>tai</i> et enfants	7 <i>tai</i> , <i>sī rat</i> , 4 <i>tai rat</i> , 1 <i>tai pau</i> , 1 <i>sī pau</i>
Gardiens de « loge »	4 <i>tai</i> , 1 <i>tai rat</i>	3 <i>tai</i> , 1 <i>tai pau</i> , 1 <i>sī pau</i> , 1 <i>lap</i>	2 <i>sī</i> , 1 <i>tai</i> , 1 <i>lap</i>	<i>id.</i>	1 <i>sī</i> , 3 <i>tai</i> , 1 <i>gvāl</i>	1 <i>sī</i>	<i>sī</i> , <i>tai</i>	2 <i>tai</i> , 1 <i>sī pau</i> , 1 <i>sī rat</i> , 1 <i>tai rat</i> , 1 <i>lap</i> , 1 <i>sī</i>
Gardiens du jardin	-	-	-	-	-	4 <i>sī</i> , 4 <i>tai</i>	-	

²⁴³ On considère ici *lmām vrahṣ pitai* comme un équivalent des *chmām vrahṣ pitai* des inscriptions de Preah Kô, bien que rien n'explique cette substitution. Tout au plus pourra-t-on signaler qu'une confusion *l/ch* est possible dans l'occurrence de K. 324 E. À propos de *pitai* identifié comme une variété de nourriture sacrée, cf. *IC* II, p. 13, n. 9 et CÉDES 1929, p. 311, n. 2.

Troisième partie								
[Personnel] en charge durant la saison des pluies	19 tai, 4 tai pau 6 sī rat, 4 tai rat, 3 lap, 1 sī pau, 1 gvāl	23 tai, 6 sī rat, 2 sī pau, 4 tai pau, 2 tai rat, 4 sī rat, 1 gvāl, 1 sī pau, 1 lap	16 tai, 5 sī pau, 5 tai rat, 4 lap, 2 sī rat, 1 tai pau	25 tai, 6 sī pau, 6 sī rat, 3 tai rat, 4 tai pau, 2 lap, 1 gvāl	tai, sī et enfants	19 tai, 1 tai pau, 3 tai rat, 1 sī pau, 2 sī rat, 1 lap 2 sī	?	12 tai
Quatrième partie								
Gardiens du jardin (de plantations)	1 dvan, 3 sī, 8 tai, 2 tai pau, 1 gvāl, 1 tai rat	1 dvan, 1 sī, 9 tai, 2 lap, 1 tai pau, 1 gvāl	1 dvan (sī), 9 tai, 3 sī rat, 3 tai pau, 2 gvāl, 1 sī pau, 1 lap	1 dvan, 2 sī, 2 sī rat, 9 tai, 3 gvāl, 1 lap, 1 tai pau, 1 tai rat	?	cf. 2 ^e partie	?	1 sī, 3 tai 1 tai pau
Gardiens de troupeaux	1 gho, 1 sī, 2 lap	1 sī	2 sī, 1 gvāl	1 sī, 1 gvāl, 1 lap	?	?	?	sī, tai
Cinquième partie								
Serviteurs du chef du temple	2 sī, 3 tai, 1 lap, 1 tai rat, 1 gvāl	-	1 sī, 2 tai, 2 tai pau, 1 lap, 2 gvāl	-	?	?	?	?
Serviteurs des religieux-officiants	tai, gvāl, gho	2 ghoda, 4 gvāl, 2 lap, 1 tai	5 gvāl, 2 tai kalī, 1 lap	2 ?, 7 ?	?	gvāl, lap, tai	?	?
cralo 'nak pamre	sī, gvāl, tai et leurs enfants	2 gvāl, 2 sī, 1 gho, 1 tai, 1 sī pau, 1 sī rat	3 tai, 2 tai pau, 1 sī rat, 1 tai, 7 gvāl, 1 tai rat	1 ?, 4 gvāl, 1 tai	?	?	?	?
Total	?	35 sī, 87 tai, 20 gvāl, 12 lap, 13 sī rat, 3 tai rat, 6 sī pau, 7 tai pau. Au total 182.	38 sī, 92 tai 27 gvāl, 8 lap, 6 sī rat, 10 tai rat, 6 sī pau, 8 tai pau. Au total 195	35 sī, 88 tai, 32 gvāl, 5 lap, 8 sī rat, 5 tai rat, 6 sī pau, 6 tai pau. Au total 185.	?	?	?	?

Tableaux comparatifs des serviteurs des temples de Lolei, Preah Kô et Prasat Kravan

Lolei		K. 318 (Preah Kô, 801 <i>śaka</i>)	K. 270 (Prasat Kravan, 843 <i>śaka</i>)
<i>'nak paṃre toy knetta</i> ²⁴⁴		<i>'nak paṃre ta vera rṇnoc</i>	
(Khmer)	Première partie	Première partie	
<i>taṃrvac</i>	Inspectrice	Danseuses : 3 <i>tai</i>	
<i>rmmām</i>	Danseuses	Chanteuses : 20 <i>tai</i>	
<i>caṃryyāñ</i>	Chanteuses	Joueuses de percussions : 2 <i>tai</i>	
<i>tmoñ</i>	Joueuses de percussions	Joueuse de cymbales : 1 <i>tai</i>	
<i>chmap cheñ</i>	Joueuse de cymbales	<i>taṃlum</i> ²⁴⁵ : 1 <i>tai</i>	
<i>gandharva</i>	<i>gandharva</i>	Joueuses de <i>kinnara</i> : 3 <i>tai</i>	
<i>tmiñ</i> ²⁴⁶ <i>kinnara</i>	Joueuse(s) de <i>kinnara</i>	Broyeuses de parfums (<i>paṃas jṇau</i>) : 2 <i>tai</i>	
<i>tmiñ vīṇa</i>	Joueuses de <i>vīṇa</i>	-	
<i>tmiñ lāv</i>	Joueuse(s) de <i>lāv</i>	-	
<i>tmiñ chkoltrisarī</i>	Joueuse de <i>cko/trisarī</i>	-	
<i>caṃryyāñ stutī</i>	Chanteuse(s) de louange	-	
<i>tmoñ</i>	Joueur(s) de percussion	-	
<i>gandharva</i>	<i>gandharva</i>	Total avec les enfants : 41	
Deuxième partie		Deuxième partie	
<i>kloñ sruk</i>	Chef de commune	Chef de commune : 1 <i>sī</i>	
		Deuxième partie	
		Chef de commune : 2 <i>si</i>	

²⁴⁴ « Serviteurs de la quinzaine claire », ou *rṇnocca*, « de la quinzaine obscure ». Cette précision n'est pas donnée pour K. 270.

²⁴⁵ Probablement une catégorie de musiciennes ; on retrouve notamment ce terme dans l'inscription K. 1186 B (l. 5 ; 935 *śaka* ; estampage EFEO n. 1684), dans une énumération de musiciens et de danseurs affectés à une salle de danse (*kralā rāṃ*).

²⁴⁶ *Tmiñ* désigne des joueurs d'instruments à corde(s).

<i>varī</i>	<i>varī</i>	<i>varī</i> : 1 <i>sī</i>	<i>pamek</i> : 2 <i>si</i>
<i>pamek</i>	<i>pamek</i>	<i>pamek</i> : 1 <i>sī</i>	Gardiens de l'or et de l'argent : 2 <i>si</i>
<i>cmāṃ pjuḥ</i>	Gardien de <i>pjuḥ</i>	Gardien de <i>pjuḥ</i> : 1 <i>sī</i>	Porteurs de parasol : 1 <i>sī</i> , 1 <i>si lvan</i>
<i>pīle</i>	<i>pīle</i>	Gardien de l'or et de l'argent : 1 <i>sī</i>	Cuisiniers : 2 <i>si</i> et 1 <i>si lvan</i>
<i>cmāṃ mās prak</i>	Gardien de l'or et de l'argent	<i>pile</i> : 1 <i>sī</i>	Fabricant d'objets en feuilles : 1 <i>si</i>
<i>'ābhaṣa</i>	<i>'ābhaṣa</i>	<i>'ābhaṣa</i> : 1 <i>sī</i>	<i>vannāra</i> : 1 <i>si</i>
<i>smañ</i>	<i>smañ</i>	Chauffeurs de l'eau des ablutions : 2 <i>sī</i>	Gardien de portes : 1 <i>si</i>
<i>mālākāra</i>	Fabricants de guirlandes	Fabricants de guirlandes : 3 <i>sī</i>	Gardien de la <i>śālā</i> : 1 <i>si lvan</i> ²⁴⁷
<i>'muḥ dik sroṇ</i>	Chauffeurs de l'eau des ablutions	Porteurs de parasol : 2 <i>sī</i>	Chanteurs de louanges : 4 <i>si</i> , 2 <i>si lvan</i>
<i>chatradhāra</i>	Porteurs de parasol	<i>smañ</i> : 1 <i>sī</i>	<i>gandharva</i> : 2 <i>si</i>
<i>lmāṃ vraḥ pītai</i>	Gardien(s) (?) des <i>vraḥ pītai</i>	Gardien (?) des <i>vraḥ pītai</i> : 1 <i>sī</i>	Joueurs de <i>tūrya</i> : 3 <i>si</i>
<i>caṃryyaṇ śikharā</i>	Chanteur(s), joueur(s) de <i>śikharā</i>	Gardien du feu sacré : 1 <i>sī</i>	Broyeuses de parfums (<i>pamas vraḥ gandha</i>) : 6 <i>tai</i> , 1 <i>tai rat</i>
<i>gandharva</i>	<i>gandharva</i>	Gardien du trésor : 1 <i>sī</i>	<i>mahāvṛīhi</i> : 7 <i>tai</i> , 1 <i>lap</i> , 1 <i>si rat</i> , 1 <i>si pau</i>
<i>cmāṃ vraḥ vleṇ</i>	Gardien du feu sacré	Gardien de l'enceinte : 1 <i>sī</i>	-
<i>cmāṃ kanloṇ</i>	Gardien du trésor ²⁴⁸	Gardien de portes : 1 <i>sī</i>	-
<i>praṭīhāra</i>	(Gardien de) portes (ou « d'enceinte » ?)	<i>vannāra</i> : 1 <i>sī</i>	-
<i>pamos</i>	Nettoyeur	Cuisiniers : 4 <i>sī</i>	-
<i>mahānasa</i>	Cuisiniers	Pâtissier (<i>taṃve naṃ</i>): 1 <i>sī</i>	-
<i>pattrakāra</i>	Fabricants d'objets en feuilles	Fabricants d'objets en feuilles : 3 <i>sī</i>	-

²⁴⁷ Cette inscription ne comporte pas de *gvāl*, mais on peut se demander si les *tai lvan* et *sī lvan* n'en sont pas des équivalents. Saveros Pou a déjà remarqué que ce terme signifiant « ramper » semble s'appliquer indifféremment à de jeunes serviteurs et à de plus vieux. Dans notre cas, la garde de la *śālā* ne saurait évidemment être confiée à de jeunes enfants. Si ce terme correspond à une classe d'âge, on notera que la mention de *lap lvan* serait assez étonnante.

²⁴⁸ On a vu que dans l'inscription K. 1248, le terme *kanloṇ* pouvait désigner un palais, comme équivalent du sanskrit *mandira*. Cette traduction ne semble pas appropriée dans cette occurrence, et on gardera ici provisoirement l'interprétation « trésor », en admettant une distinction entre les gardiens de ce trésor et ceux de l'or et de l'argent (cf. p. 237-238).

<i>cmām dvār</i>	Gardien de portes
<i>turyya</i>	Joueurs de <i>tūrya</i>
<i>vannāra</i>	<i>vannāra</i>
<i>cmām śālā</i>	Gardien de la <i>śālā</i>
<i>rmmes rañko</i>	Trieuses de riz
<i>mahāvṛthi</i>	<i>mahāvṛthi</i>
<i>cmām hajaya</i>	Gardiens de « loge »
<i>cmām cpar</i>	Gardiens du jardin
	Troisième partie
<i>dmuk varṣā</i>	[Personnel] en charge durant la saison des pluies
	Quatrième partie
<i>cmām cpar</i>	Gardiens du jardin
<i>cmām tpal</i>	Gardiens de troupeaux
	Cinquième partie
<i>'nak paṃre kloñ vnaṃ</i>	Serviteurs du chef du temple
<i>'nak paṃre paṃnvas smiñ</i>	Serviteurs des religieux-officiants
<i>cralo 'nak paṃre</i>	<i>cralo 'nak paṃre</i>
	Total

Chanteur de louanges : 1 <i>sī</i>
<i>gandharva</i> : 1 <i>sī</i>
Joueurs de <i>tūrya</i> : 3 <i>sī</i>
Gardien de la <i>vraḥ śālā</i> : 1 <i>sī</i>
<i>mahāvṛthi</i> : 7 <i>tai</i>
Trieuses de riz : 1 <i>tai</i> 2 <i>lap</i>
Cuisiniers (<i>taṃve sañvey</i>) : 2 <i>tai</i>
Total des 'nak paṃre : 35 tai, 42²⁴⁹ lap, 2 sī rat, 3 tai rat, 2 sī pau, 3 tai pau. Total, enfants compris : 68
Troisième partie
[Personnel] en charge durant la saison des pluies : 13 <i>tai</i>
Quatrième partie
Équipes de riziculteurs répartis par communes

-
-
-
-
-
-
-
Troisième partie
Équipes de riziculteurs répartis par communes

²⁴⁹ NIC II-III, p. 49, p. 22.

K. 324/815 śaka (Lolei)²⁵⁰

Premier rang, tour Nord, porte Est, piédroits Sud et Nord (*in situ*).

Texte :

Piédroit Sud

Édition fondée sur les estampages EFEO 458, n. 585 et n. 1259.

(1) ॐ || śrī siddhi svasti jaya ॐ

I.

śāsāṅkacandrāṣṭaśakāptarājyas²⁵¹ sa śrīyaśovarmmanarendrarājah

(2) svasthāpitāyādita kiṅkarādi sarvvan tad asmai parameśvarāya ||

II.

sa cāgra(3)yāyī dadatāṃ samastāṃs tān bhāvinaḥ kambujabhūpatīndrān²⁵²

punaḥ punar yyāca(4)ta ity ayam vas svadharmmasetuḥ paripālanīyaḥ ||

III.

avaimi ye sthāsnuyāśāśārīrā(5)jihāsavo sūn api dharmmahetoḥ

bhavanta uccaiśśirasāṃ variṣṭhā devasvam iccheyu(6)r apīdṛśās te ||

IV.

prāyas sthite goptari sanmukhā ye chidre suradravyaharās tu santi

(7) idan tato rakṣata sadyuge pi rāhur jjahāraiva sudhāṃ surābhaḥ ||

V.

yathā ca rāhupramu(8)khān vijītya rarakṣa devān amṛtañ ca viṣṇuḥ²⁵³

tathā bhavanto pi nihatya caurān suraṃ sura(9)svaṃ paripālayantu ||

VI.

jñātañ ca satyaṃ mṛtir eva yācñā rājño viśeṣeṇa tathāpi (10) sāstu

dharmmasya hetor mmarāṇaṃ hi śastaṃ satām atas tyāgina eva yāce ||

²⁵⁰ ISCC n° XXXIX, p. 319, NIC II-III, p. 62

²⁵¹ °rājyas : ISCC : °rājas.

²⁵² kambuja : ISCC : kamvuja.

²⁵³ viṣṇuḥ : ISCC : viṣṇuḥ.

VII.

kumāramantripramu(11)khais ca punyan nivedanādyena tad eva rakṣyam
yuṣmāsu bhāraḥ paripālanādis snigdheṣu (12) vitvatsu kṛto hi rājñā ॥☉॥

815 śaka pañcamī roc 'āśādha vyar(·)'antvañ· dikk(·) sracti (13) 'arddharātra 'āy vnek·
'ādityavāra uttarabhadranakṣatra nu dhūlī jeñ· vraḥ kamra(14)teñ· 'añ· śrī
yaśovarmmadeva ta svey· vraḥ rājya ta gi 811 (15) śaka sthāpanā vraḥ kamrateñ· 'añ·
śrīndarvarmmēśvara o vraḥ jaṃnvan· 'nak· paṃre (16) toy· knetta taṃrvac· tai kaṃpit· I
rmmām tai laṃvan· I tai 'asura I tai nāk· I caṃryyā(17)ñ· tai manohara śrī I tai 'aṅgaṃ I
tai pkāv· I tai chlac· I tai man· I tai (18) mālikā I tai padma I tai sumalla I tai subhāk· I
tai laṃvār· I tai kan·'ū I tai (19) kliñ· I tai candan· I tai kansun· I tai nan· I tai drañāl· I
tai kañcan· I tai pñvar· I tai (20) vin· I tai van· I tai kantāñ· I tai manoharikā I tmoñ· tai
krau I tai kānti I tai (21) sundarī I sī śaśī I chmap· cheñ· tai kamala I tmiñ· kinnara tai
padma I tai lakṣmīrāja I tai sān· I tmiñ· (22) vīṇa tai svasti I tai 'amara I tai chat· I tmiñ·
lāv· tai 'iśāna I tmiñ· cko tai 'utpala I (23) caṃryyāñ· stuti²⁵⁴ tai padmā I tai dharañī I o
kloñ· sruk· sī 'gat· I varī sī can·cān· I pamek· (24) sī siddhivara I cmām pjuḥ sī
siddhivara I pīle sī tmyañ· I cmām mās· prak· sī kandhū I 'ābhaṣa gvāl· (25) kanhiṃ I tai
'ādhyā I tai kanteñ· I smañ· gvāl· saṃ'ap I mālākāra gvāl· kan·'as· I (26) gvāl· kañcū I
tai kan·hyañ· I tai tkep· I 'muḥ dik· sroñ· gvāl· kandhap· I gvāl· vīra I chattra(27)dhāra sī
kañjā I sī kanteñ· I gvāl· kanteñ· I lmām vraḥ pitai sī krau I caṃryyāñ· śikha(28)rā gvāl·
tgap· I gvāl· kaṃsar· I gandharvva sī ptaḥ I gvāl· kaṃpit· I cmām vraḥ vleñ· sī kaṃpit· I
(29) cmām kanloñ· sī kamalabhāva I pratihāra sī tañker· I pamos· gvāl· kaṃpit· I
mahā(30)nasa sī laṃñāc· I sī kaṃbhān· I sī caṃhek· I sī kanloñ· I pattrakāra sī pandan· I
sī tañkū I (31) sī kandhap· I lap· cnāñ· I tai srac· ta vraḥ I cmām dvār· sī kāntivala I
turyya²⁵⁵ sī cpoñ· I (32) sī kaṃvraḥ I sī kñuṃ I gvāl· kan·'as· I gvāl· panlas· I vannara sī
kañcū I cmām śālā gvāl· kaṃpa(33)s· I rmmes· rañko lap· kañcū I lap· 'aṃdeñ· I lap·
'aṃdeñ· sot· I lap· kan·'as· I ma(34)hāvṛīhi²⁵⁶ tai kaṃpit· I sī rat· saṃ'ap· I lap· kan·'ū I
tai kañcū I tai kaṃvī I sī pau ka(35)ñcī I sī rat· caṃ'āl· I lap· kanteñ· I tai saṃ'ap I tai
saṃ'ap· sot· I tai ka(36)ñcū I tai saṃ'ap· sot· I cmām hajaya tai kanlak· I tai rat· 'gat· I
tai kañjoñ· I (37) tai tkep· I dmuk· varṣā tai vraḥ dharmma I tai pau vraḥ diśūnya I sī rat·
indubhāva I tai rat· (38) kdeñ· I lap· śrī ratna I tai subhadra I tai rat· saṃ'ap· I tai kanti I

²⁵⁴ *stuti* : NIC II-III : *stuti*.

²⁵⁵ *turyya* : NIC II-III : *turyya*.

²⁵⁶ NIC II-III : *mahāvṛīhi*.

tai kañjuñ· I tai ka(39)nleñ· I tai krau I tai sañkāv· I tai kan·'ū I sī rat· 'anrok· I lap·
kanrau I tai kan·har· I (40) tai tleṃ I tai kandhī I tai kaṃvrau I tai pau I sī rat· kañ·yeñ· I
tai kaṃpit· I tai pau (41) panheṃ I tai rat· jvik· I tai ksai I sī rat· kansat· I tai kaṃpus· I
tai rat· 'umā I (42) tai kaṃpañ· I tai kandhuṃ I sī pau kanloñ· I lap· śrīratna I tai kanlap·
I tai pau (43) panlas· I sī rat· kaṃpit· I gvāl· mathanāditya²⁵⁷ I tai vraḥ kalpa I tai 'gat· I
(44) tai pau I sī rat· kanteñ· I tai kañjuñ· I cmām cpar· dvañ· kañcan· I sī rucibhāva I (45)
sī tmyañ· I tai kaṃvaḥ I tai pau paras· I gvāl· prāṇa I tai kaṃpañ· I tai kanrau I sī
kante(46)ñ· I tai kan·'aṃ I tai kap·kep· I tai pau pañ·hāñ· I tai rat· srac· ta vraḥ I tai
kansoṃ I (47) tai 'anāda I tai pau I ○ cmām tpañ· gho kandai I sī candradāsa I lap·
kanteñ· I lap· cneṃ I 'nak· paṃ(48)re kloñ· vnaṃ sī caṃdak· vraḥ I sī kansoṃ I tai
kandhap· I tai kan·'ak· I lap· cak·cok· I (49) tai knak· I tai rat· pnos· I gvāl· krau I 'nak·
paṃre paṃnvas· smiñ· tai {3} śaśī I gvā(50)l· vrahey· I tai sūlām I gvāl· jvay· I {13} I
gvāl· (51) jāṃ I tai crāy· I gho thvāy I cralo ['nak· paṃre] {11} rat· (52) {1}y· I sī
kaṃvis· I gvāl· kaṃpit· {14} I gvāl· (53) {3} sot· I tai vra {16} gvāl·

Piédroit Nord

Édition fondée sur les estampages EFEO 457, n. 586 et n. 1259.

(1) śrī siddhi svasti jaya ☉

I.

vāṇaikāṣṭaśake śuceś śitidine ṣaṣṭhe jhaṣārdhṃ (2) vidhau
siñhañ candrasute vṛṣaṃ sabhṛguje lagne kulīraṃ²⁵⁸ ravau
cāpan deva(3)gurau tulām saravije bhaume gate sthāpitā
gaurīśapatimās samaṃ svara(4)citās tāś śrīyaśovarmmañā ||☉||

'nak· paṃre toy· rṇnocca rmmām tai cpoñ· I (5) tai kan·hyañ· I tai smañ· pai I caṃryyāñ·
tai devalakṣmī I tai māy· 'naḥ I tai tna(6)k· I tai dharañī I tai smañ· I tai śrī I tai śramā I
tai san· I tai sumanta²⁵⁹ I tai tha(7)r· I tai patiḥ I tai van· I tai suko'· I tai rāja I tai hāliyā I
tai kañ·yas· I (8) tai hiraṇ· I tai suko'· sot· I tai kalkī I tai kaṃpat· I tmoñ· tai 'aṃdeñ· I
(9) tai pansaṃ I tai krauñ· I chmap· cheñ· tai chgat· I gandharvva tai pnos I tmiñ·

²⁵⁷ NIC II-III : *mavanāditya*.

²⁵⁸ ISCC : *kulīraṃ*.

²⁵⁹ NIC II-III : *samanta*.

kinnara tai ratnavā(10)sa I tai brāhmaṇī²⁶⁰ I tai suvarṇa I tmiṇ· vīṇa tai yvān· I tai jagat· I tai yuṇ· I tmiṇ· lā(11)v· tai raṇṇas· I tmiṇ· trisarī²⁶¹ tai kañcan· I caṃryyān· stutī tai ṇāk· I ☉ kloṇ· (12) sruk· sī śrī I varī sī somakara I pamek· sī cke kanloṇ· I cmām pjuḥ sī can·cā(13)n· I pīle sī kaṃvaiṇ· I cmām mās· prak· sī tgap· I 'ābhaṣa sī saṃ'ap· I tai 'aṃdeṇ· I tai ca(14)turikā I smaṇ· gvāl· saṃ'ap· I mālākāra gvāl· kaṃpañ· I gvāl· kan·sat· I gvāl· śrī(15)puran· I tai kanteṇ· I 'muḥ dik· sroṇ· sī sraṇe I gvāl· kaṃpit· I chatradhāra sī kanloṇ I (16) sī 'dit²⁶² I sī padmaruci I lmām vraḥ pitai sī kandhap· I caṃryyān· śīkharā gvāl· saṃ'ap· I gvāl· (17) 'aṃdeṇ· I gandharvva sī kñuṃ I cmām vraḥ vleṇ· si kaṃvrau I cmām kanloṇ· sī śrī I pratīhāra sī jñā(18)nadhara I pamos· gvāl· kaṃpañ· I mahānasa sī prāṇa I sī cke duḥkha I sī manaḥ I sī śrī I pattra(19)kāra sī panlas· I sī kañjoṇ· I sī kaṃpit· I tai tmāy· I tai panlas· I cmām dvār· sī caṃ(20)lau I turyya sī cappi hau I sī vnaç· I gvāl· saṃ'ap I gvāl· kanleṇ· I gvāl· kan·sip· I (21) vannāra sī kañcū I cmām śālā gvāl· kanteṇ· I rmmes· raṅko lap· kanleṇ· I lap· krau I lap· (22) kaṃpat· I lap· suketa I mahāvrihi tai kañjai I sī rat· cpoṇ· I tai ksai I lap· paṃ(23)ryyāk· I tai kaṃpas· I sī rat· kaṃpit· I tai kan·'in I tai rat· 'anāyaka I tai paṃna(24)ṇ· I sī pau saṃ'ap· I tai panlas· I tai panheṃ I tai 'aṃdeṇ· I sī rat· kan·sip· I cmām ha(25)jaya tai kan·'as· I tai kañ·yeṇ· I tai pau kañjaṃ I tai kañjoṇ· I sī pau tge²⁶³ I lap· (26) kan·'aṃ I dmuk· varṣā tai kmau I tai kaṃvuṇ· I sī rat· kanloṇ· I tai kaṃpas· I sī rat· (27) kañcañ· I tai krau I sī rat· kaṃpañ· I tai kanteṇ· I tai kan·hyaṇ· I sī pau I tai kbuṇ· I (28) tai candra I sī pau śrī I tai pandan· I sī rat· panlas· I tai kaṃphāc· I sī rat· kaṃpañ· I tai (29) kan·'ū I tai pau I tai rat· kmau I tai kan·'añ· I tai pau knāñ· I tai rat· kanteṇ· I tai kali(30)ha I tai pau laṅgāy· I tai pratvat· I tai pnos· I tai kanren· I sī rat· kañ·yeṇ· I gvā(31)l· kañjen· I tai kañjū I tai pau kan·hyaṇ· I sī rat· īśāna I tai saṃ'ap· I (32) tai kan·'on· I sī pau 'antis· I sī rat· śrī I tai veda I tai jvik· I tai kañjā I (33) tai pandan· I sī rat· kañcū I lap· tleṃ I tai saṃ'ap I cmām cpar· dvañ· t'oṇ· I (34) sī kaṃvai I tai kanteṇ· I lap· kaṃvar· I tai kan·sun· I tai kan·'ū I lap· (35) kesara I tai k'ek· I tai nu man· 'añ· I tai kantī I tai pau vrahey· I tai (36) kantrī I gvāl· tgap· I tai taṅkū I tai kaṃpun· I cmām tpal· sī sneha I 'nak· paṃre (37) paṃnvas· smin· ghoda yañ· I gvāl· ghoṇ· I lap· panlas· I tai joṇ· I gvāl· (38) ñoṇ· I gvāl· kañjes· I gho kaṃpvañ· I lap· vvaṃ 'añ· cinta I gvāl· sarac· I (39) cralo 'nak· paṃre gvāl· kaṃpat· I sī pitaradāsa I gvāl·

²⁶⁰ NIC II-III : vrāhmaṇī.

²⁶¹ NIC II-III : trisari.

²⁶² NIC II-III : 'nit.

²⁶³ tke ?

pandan· I sī jvāda I (40) gho kansip· I tai sam'ap· I sī pau I sī rat· I ⊙ || piṇḍa sī 20 10 5
tai 80 7²⁶⁴ (41) gvāl· 20 lap· 10 II sī rat· 10 III tai rat· III sī pau 6 tai pau 7 psam 100 80
II ⊙

II.

(42) asyāsumanto haraṇaṃ haranti ye te narendrād iha yātanārhaḥ

(43) yamād amutrāpi ca pālayanti ye yāntu te dhāma śivaṃ śivasya ||

Traduction :

Pour les parties sanskrites, cf. *ISCC* n° XL, p. 319.

Piédroit Sud

(12-15) En 815 *śaka*, cinquième jour de la quinzaine sombre d'āṣāḍha, 2 'antvaṇ dik, minuit étant suivi par un dimanche²⁶⁵, *nakṣatra* Uttarabhadra, Sa Majesté Śrī Yaśovarmadeva, qui a obtenu la royauté en 811 *śaka*, a installé le Vraḥ Kamraten' Añ Śrī Indravarmeśvara²⁶⁶.

(15-23) Offrande royale de serviteurs de la quinzaine claire :

(Première partie)

Inspectrice : 1 *tai*²⁶⁷ ; danseuses : 3 *tai* ; chanteuses : 22 *tai* ; joueurs de percussions : 3 *tai*, 1 *sī* ; joueuse de cymbales : 1 *tai* ; joueuses de *kinnara* : 3 *tai* ; joueuses de harpe : 3 *tai* ; joueuse de *lāv* : 1 *tai* ; joueuse de *cko* : 1 *tai* ; chanteuses de louanges : 2 *tai*.

(23-37)

(Deuxième partie)

Chef de commune : 1 *sī* ; *varī*²⁶⁸ : 1 *sī* ; *pamek*²⁶⁹ : 1 *sī* ; gardien de *pjuh*²⁷⁰ : 1 *sī* ;

²⁶⁴ *NIC* II-III : l'estampage dont disposait Saveros Pou ne lui a pas permis de lire ces totaux.

²⁶⁵ Soit le dimanche 8 juillet 893 de notre ère (BILLARD & EADE 2006, p. 406). À propos de ces indications de jour et d'heure, cf. *NIC* II-III, p. 63.

²⁶⁶ C'est-à-dire d'une image d'une divinité nommée d'après son père, Indravarman I^{er}.

²⁶⁷ Nous ne répéterons pas ici les listes d'anthroponymes et nous bornerons donc à indiquer le nombre d'hommes et femmes affectés aux différentes tâches.

²⁶⁸ Serviteurs en charge des éléphants selon Saveros Pou (2004, s. v., p. 432) ou « high status artists and craft specialists » selon Vickery (1999, p. 76) ; aucune interprétation satisfaisante n'a pu être pour l'instant proposée pour cette fonction. On ne peut donc que constater que la place que ces serviteurs occupent dans cette liste indique une position relativement importante.

²⁶⁹ Dérivé de *pek* « ouvrir, laisser faire, autoriser, distribuer », ce terme pourrait désigner un « intendant » chargé de la distribution des denrées, sens correspondant au « distributeur de gages et autres objets » proposé par Pou, qui semble préférable à « ouvrier », traduction proposée par Cœdès dans l'inscription

*pīle*²⁷¹ : 1 *sī* ; gardien de l'or et de l'argent : 1 *sī* ; 'ābhaṣa (?) : 1 *gvāl*, 2 *tai* ; *smañ*²⁷² : 1 *gvāl* ; fabricants de guirlandes : 2 *gvāl*, 2 *tai* ; chauffeurs de l'eau des ablutions : 2 *gvāl* ; porteurs de parasol : 2 *sī*, 1 *gvāl* ; gardien des *vraḥ pitai* : 1 *sī* ; chanteur et joueur de *śikharā* : 2 *gvāl* ; *gandharva* : 1 *sī*, 1 *gvāl* ; gardien du feu sacré : 1 *sī* ; gardien du trésor : 1 *sī* ; gardien de porte (*pratīhāra*) : 1 *sī* ; nettoyeur²⁷³ : 1 *gvāl* ; cuisiniers : 4 *sī* ; fabricants [d'objets] en feuilles : 3 *sī*, 1 *lap*, 1 *tai* ; gardien de portes : 1 *sī* ; joueurs de *tūrya* : 3 *sī*, 2 *gvāl* ; *vannāra*²⁷⁴ : 1 *sī* ; gardien de la *śālā* : 1 *gvāl* ; trieuses de riz : 4 *lap* ; *mahāvṛīhi*²⁷⁵ : 7 *tai*, 2 *sī rat*, 2 *lap*, 1 *sī pau* ; gardiens de « loge »²⁷⁶ : 4 *tai*, 1 *tai rat*.

(37-44)

(Troisième partie)

[Personnel] en charge durant la saison des pluies : 19 *tai*, 4 *tai pau*, 6 *sī rat*, 4 *tai rat*, 3 *lap*, 1 *sī pau*, 1 *gvāl*.

(44-47)

(Quatrième partie)

Gardiens du jardin : 1 *dvañ*, 3 *sī*, 8 *tai*, 2 *tai pau*, 1 *gvāl*, 1 *tai rat* ;

Gardiens de troupeaux : 1 *gho*, 1 *sī*, 2 *lap*.

(47-53)

(Cinquième partie)

Serviteurs du chef du temple : 2 *sī*, 3 *tai*, 1 *lap*, 1 *tai rat*, 1 *gvāl* ;

serviteurs des religieux-officiants : x *tai*, y *gvāl*, z *gho*... ;

*cralo 'nak paṃre*²⁷⁷ : x *tai*, y *gvāl*, z *gho*...

K. 56 B (l. 30 ; IX^e *śaka* ; IC VII, p. 9, 17).

²⁷⁰ Ce terme résiste pour l'instant à toute tentative d'interprétation.

²⁷¹ Cette fonction n'est pas identifiée, mais Vickery a fait remarquer qu'un *pile* était chargé de faire chauffer l'eau des ablutions dans l'inscription K. 56 B (l. 35) (1999, p. 76 ; IC VII, p. 16).

²⁷² Fonction non identifiée qui n'est attestée, semble-t-il, que dans les inscriptions de Lolei.

²⁷³ Ou « purificateur ». La position de ce serviteur invite à mettre sa fonction en rapport avec une activité culturelle, mais ce n'est peut-être pas le cas et son rôle était peut-être plus simple.

²⁷⁴ Cette fonction n'a pas encore pu être identifiée. Le sens de *cralo* est problématique : « soutenir, conserver » selon Cœdès (IC VI, 66, n. 1) et « pousser en avant, tendre qqch.. Apporter des redevances. Inciter à faire qqch. », selon Saveros Pou (2004, s. v., p. 172) ».

²⁷⁵ Le rapport de cette fonction avec le riz (*vṛīhi*) semble évident, mais on ignore encore à quoi elle correspond concrètement.

²⁷⁶ À propos du terme *hajaya*, cf. K. 1257, cf. p. 407.

²⁷⁷ Aymonier proposait de voir dans ces serviteurs des suppléants des précédents, mais ne donnait aucune explication sur cette interprétation (1904, p. 467). On rappellera que S. Pou attribue à *cralo* le sens de « pousser en avant, tendre quelque chose, apporter des redevances, inciter à faire quelque chose ». Cf. POU 2004, s. v., p. 172 et NIC II-III, p. 135 n. 10.

Piédroit Nord

(5-40) Serviteurs pour la quinzaine sombre²⁷⁸ :

- cette liste ne comporte pas d'inspectrice.
- chanteuses : 20 *tai* et non 22.
- joueurs de percussions : 3 *tai* et non 3 *tai*, 1 *sī* ;
- une *gandharva* (1 *tai*) s'intercale après la joueuse de cymbales.
- la joueuse de *cko* est remplacée par une joueuse de *trisarī* : 1 *tai*.
- chanteuse de louanges : 1 *tai* et non 2.
- *'ābhaṣa* : 1 *sī*, 2 *tai* et non 1 *gvāl*, 2 *tai*.
- fabricants de guirlandes : 3 *gvāl*, 1 *tai* et non 2 *gvāl*, 2 *tai*.
- chauffeurs de l'eau des ablutions : 1 *sī*, 1 *gvāl* et non 2 *gvāl*.
- porteurs de parasol : 3 *sī* et non 2 *sī*, 1 *gvāl*.
- *gandharva* : 1 *sī* et non 1 *sī*, 1 *gvāl*.
- fabricants d'objets en feuilles : 3 *sī*, 2 *tai* et non 3 *sī*, 1 *lap*, 1 *tai*.
- joueurs de *tūrya* : 2 *sī*, 3 *gvāl*, et non 3 *sī*, 2 *gvāl*.
- *mahāvṛthi* : 8 *tai*, 3 *sī rat*, 1 *lap*, 1 *tai rat*, 1 *sī pau* et non 7 *tai*, 2 *sī rat*, 2 *lap*, 1 *sī pau*.
- gardiens de « loge » : 3 *tai*, 1 *tai pau*, 1 *sī pau*, 1 *lap* et non 4 *tai*, 1 *tai rat*.
- [Personnel] en charge durant la saison des pluies : 23 *tai*, 6 *sī rat*, 2 *sī pau*, 4 *tai pau*, 2 *tai rat*, 4 *sī rat*, 1 *gvāl*, 1 *sī pau*, 1 *lap* et non 19 *tai*, 4 *tai pau*, 6 *sī rat*, 4 *tai rat*, 3 *lap*, 1 *sī pau*, 1 *gvāl*.
- *cmām cpar* : 1 *dvañ*, 1 *sī*, 9 *tai*, 2 *lap*, 1 *tai pau*, 1 *gvāl* et non 1 *dvañ*, 3 *sī*, 8 *tai*, 2 *tai pau*, 1 *gvāl*, 1 *tai rat*
- *cmām tpal* : 1 *sī* et non 1 *gho*, 1 *sī*, 2 *lap* ; pas de ponctuation avant le *cmām tpal*.
- ici, pas de serviteurs du chef du temple ;
- serviteur des religieux-officiants : 2 *ghoda*, 4 *gvāl*, 2 *lap*, 1 *tai* ;
- *cralo 'nak paṃre* : 2 *gvāl*, 2 *sī*, 1 *gho*, 1 *tai*, 1 *sī pau*, 1 *sī rat*.

(40-41) Total : 35 *sī*, 87 *tai*, 20 *gvāl*, 12 *lap*, 13 *sī rat*, 3 *tai rat*, 6 *sī pau*, 7 *tai pau* ; au total : 182.

²⁷⁸ Les listes de personnel consacrées aux deux quinzaines étant très proches, nous nous bornerons à signaler ici les différences apparaissant dans le personnel de la quinzaine sombre.

K. 327/815 śaka (Lolei)²⁷⁹

Premier rang, tour Sud, porte Est, piédroits Sud et Nord (*in situ*).

Texte :

Piédroit Sud

Édition fondée sur les estampages EFEO 471 et n. 591.

☯ || śrī siddhi svasti jaya ||

I.

śrīmān yaśovarmmanarendracandras sa candracandrāṣṭaśakā(2)ptarājyaḥ
asmin dharārāmanarādi sarvvaṃ svasthāpitesē tad idaṃ vyatā(3)rīt ||

II.-VII.²⁸⁰

815 śaka pañcamī²⁸¹ roc· 'āṣādha vyar· 'antvaiṃ· dikka srac ti 'a(14)rddharātra 'āy· vnek·
'ādityavāra uttarabhadranakṣatra nu dhūlī jeṇ vraḥ kamra(15)teṇ· 'añ· śrī
yaśovarmmadeva ta svey· vraḥ rājya gi 811 śaka sthāpanā (16) vraḥ kamrateṇ· 'añ· śrī
mahīpatīśvara vraḥ jaṃnvan· 'nak· paṃre toy· knetta (17) taṃrvac· tai cpoṇ· I rmmām
tai ratnadevī I tai sandot I tai sumalla I caṃryyāñ· tai vru (18) vinai I tai cke I tai duruṃ
I tai sthāyī I tai vit· I tai dharaṇī I tai panheṃ I tai can(19)roḥ I tai rev· I tai r'at· I tai
yuk· I tai hat· I tai śrīmaya I tai vrau I (20) tai pduṃ I tai sdak· I tai chlām I tai laṃñām I
tai mano I tai nan· I tai 'añ·'oṇ· I tai (21) jvik· I tmoṇ· tai smuk I tai śrī I tai śrī sot· I
chmap· cheṇ tai dī I ga(22)ndharvva tai pansvaṃ I sī thnaḥ I caṃryyāñ· stutī tai sukha I
tai srapāc· tmiṇ· kinnara (23) tai thkep· I [[tai]]²⁸² tilottamā I tai lai I tmiṇ· vīṇa tai kṛta I
tai udyāna I (24) tai himan· I tmiṇ· lāv· tai prajāpatī I tmiṇ· chko tai can·cān· I ○ kloñ·
(25) sruk sī jnuṃ I varī sī pandan· I pamek· sī panlas²⁸³ I cmām pjuḥ sī 'akṣarabhāva I
pī(26)le sī kanso I cmām mās· prak· sī kañjoṇ· I 'ābhaṣa sī śryālaya I tai ka(27)nsaṃ I

²⁷⁹ ISCC n° XLI, p. 319 ; NIC II, p. 71.

²⁸⁰ Stances II-VII, cf. p. 473-474.

²⁸¹ NIC II-III : *pañcami*.

²⁸² Omission du lapicide. La restitution [[tai]] est évidente au vu des listes équivalentes.

²⁸³ NIC II-III : *si panlas*.

tai śuddha I smañ· sī thke I mālākāra sī kañjā I gvāl· kanteñ· I tai kañcū I (28) tai
 subhadra I 'muḥ dik· sroñ· gvāl· śrī kalpit I gvāl· thgan.²⁸⁴ I gvāl· kan·hey· I (29)
 chattradhāra sī vrau I sī kampañ· I sī kinnara I sī cpoñ· I sī jīva I gvāl· jīva I lmām vraḥ
 (30) pītai sī sneha I sī cumbala I caṃryyañ· śikharā sī kansat· I gvāl· dhīra I gandharvva
 sī (31) śrī I cmām vraḥ vleñ· sī keśava I cmām kanloñ· sī kaṃpit· I pratihāra²⁸⁵ sī cke
 danden· I (32) pamos· sī kañjā I mahānasa sī 'gat· I sī kansok· I sī katta citta I sī kansat·
 I pattra(33)kāra sī kañcan· I tai kaṃvrau I tai kan·'as I cmām dvār· sī krau I turyya sī
 pnos· I gvāl· ka(34)nteñ· I gvāl· candāla I gvāl· kmau I gvāl· kamala I vannāra sī daiva
 cmām śālā sī vaca(35)nānubandha I rmmes· rañko tai kan·'as· I tai kaṃpit· I mahāvṛīhi
 tai kañjaṃ I tai ka(36)nsū I tai vvaṃ 'añ· tarkka I tai karmma 'añ· dai I tai hiraṇya I tai
 rat· supāra I tai kralā I tai (37) 'et=pi rlik.²⁸⁶ I tai kaṃpat· I tai kañcī I tai rat· śrī I tai
 laṅgāy· I tai rat· kaṃbuñ· I cmām (38) hajaya sī candrabhāva I sī kanteñ· I tai kan·rat· I
 lap· ptaḥ I dmuk· varṣā tai śucī I (39) sī pau siddhivara I tai rat· kan·dvac· I lap· kañjā I
 tai kaṃvai I tai kan·'as· I tai rat· (40) kmau I lap· cke I tai kanses· I sī pau kanruk· I tai
 rat· jaṃ'ar I tai cpoñ· I tai vra(41)hey· I tai thke I tai pnos· I sī pau siddhivara I sī rat·
 kañcū I tai kañcun· I tai ka(42)ndai I tai pau paṃñañ· I tai rat· kantik· I tai saṃ'ap· I tai
 'aṃ'ap· I tai 'amṛtaviṣa I sī pau kan·'añ· I tai (43) rat· raṃnoc· I tai hoñ· I tai rat·
 kaṃvrau I lap· cpoñ· I tai nau I sī pau skār· I sī (44) rat· kñuṃ I tai cke I lap· kan·dvac· I
 cmām cpar· dvañ· sī panlas· I tai 'añ·'oñ· I tai thkyāp· I sī (45) rat· kañcū I tai kaṃprvat·
 I tai pau kñuṃ vraḥ I sī rat· 'gat· I tai 'anaṅga I gvāl· (46) klāñ· I tai kañjaṃ I sī pau
 jañver· I sī rat· kañjaṃ I tai pandan· I tai pau tañker· I (47) gvāl· saṃ'ap· I tai kanteñ· I
 lap· paṃñañ· I tai kanteñ· sot· I tai pau I tai kanduḥ I (48) cmām tpaḥ sī kansū I sī kanso
 I gvāl· kañjey· I 'nak· paṃre kloñ· vnaṃ sī kanle(49)ñ· I tai kaṃvai I tai pau kansū I tai
 pit=so I tai pau kansen· I lap· pandan· I gvāl· (50) pravāt· I gvāl· kampañ· I 'nak· paṃre
 paṃnvas· smin· gvāl· 'oñ· I gvāl· tveñ· I gvāl· (51) k'oc· I tai ktoñ· I gvāl· kdeñ· I tai kalī
 I gvāl· trai I lap· kathā dibya I cra(52)lo 'nak· paṃre tai thkep· I tai pau pharoda²⁸⁷ I sī
 rat· kaṃvraḥ I tai kanteñ· I gvāl· paṃ(53){1} I tai pandan· I tai pau paṃñañ· I tai rat·
 kanduḥ I gvāl· kanteñ I gvāl· jīva I gvāl· kan· (54) {2} [I gvā]l· kse I gvāl· sugaṇa I gvāl·
 pumān· I tai yoñ· I ☉ piṇḍa sī 20 10 8²⁸⁸ (55) [tai 92 gvāl· 2]7 lap· 8 sī rat· 6 tai rat· 10 sī

²⁸⁴ NIC II-III : *chgan*.

²⁸⁵ NIC II-III : *pratihāra*.

²⁸⁶ NIC II-III : *et=pi lak*.

²⁸⁷ NIC II-III : *pharōṇa*.

²⁸⁸ NIC II-III : 18.

Piédroit Nord

Édition fondée sur les estampages EFEO 468 et n. 592.

(1-5) (partie sanskrite)²⁹⁰

(5) 'nak· pamre toy· rṇocca rmmām tai vrau I tai varṇā I tai khit· {5} (6) pan·las· I tai hrimā I tai bhuṃ I tai draṇal· I tai vap· I tai sa {5} (7) yāṇī I tai th'in· I tai yaśodharā I tai 'aśoka I tai gan· I {4} (8) tai garbhā I tai 'utpala I tai sīla I tai sbok· I tai siddhiśrī I tai dnañ· {4}(9)t· I tai snī I tmoñ· tai cradit· I tai kaṃpat· I tai sāk· I sī kaṃpur· I cmaṃ che[n·] {4}(10)r· I caṃryyāñ· stuṭī tai kañcan· I tmiñ· kinnara tai mu tai bharau I tai saṃ'ap· I tai {3} (11) tmiñ· vīṇa tai śucī I tai smañ· I tai kanrat· I tmiñ· trisarī tai 'aśo(ka) [I tmi](12)n· lāv· tai surabhī I o kloñ· sruk sī dhīra I varī sī tañker· I pamek· sī kaṃ(p)V [I] (13) cmām pjuḥ sī jīva I pīle sī tguṇ· I cmām mās· prak· sī panheṃ I 'ābhaṣa sī cke I tai 'a(14)k· I tai saṃ'ap· I smañ· sī kaṃvan· I mālākāra sī naṃvī I sī pnos· I tai kañjaṃ I tai [ka](15)nrau I 'muḥ dik· sroñ· gvāl· kaṃpit· I gvāl· rhin·²⁹¹ I chatradhāra sī cke I sī leiñ· (ma) (16) sī mānnudharmma I sī kaṇtha I gvāl· kaṃvrau I gvāl· pandan· I lmām vraḥ pītai sī {2}(17)n· I gvāl· kaṃprvat· I caṃryyāñ śikharā gvāl· kan·'añ· I gvāl· kaṃvraḥ I gandharvva sī śrī I (18) cmām vraḥ vleñ· sī kaṃpañ· I cmām kanloñ· sī kanteñ· I pratihāra²⁹² sī kse I pa[mo](19)s· gvāl· pnos· I mahānasa sī kan·'as· I sī namī²⁹³ I sī sukrta I sī kñuṃ I pattrakāra sī 'ga(20)t· I tai pnos· I tai panlas· I cmām dvār· sī 'āvada I turyya sī kansen· I gvāl· ratnadā(21)sa I gvāl· sahāya I gvāl· ñeñ·²⁹⁴ I gvāl· sravay· I vannāra sī vnur· I cmām śālā (22) sī dāk· I rmmes· rañko tai vraḥ 'me I tai kmau I mahāvrihi tai kaṃpat· I tai kansu I (23) tai dāñ· I tai pau viṣuva I tai kaṃvai I sī pau kaṃpit· I sī rat· pandan· I tai kanle(24)n· I tai vuyeñ· I tai suvarṇa I tai subhadrā I cmām hajaya sī kañjya sī 'a(25)nrok· I tai tañkū I lap· vraḥ duḥkha I dmuk· varṣā tai panheṃ I tai 'aṃdeñ· I tai ka(26)nleñ· I sī pau kan·'as· I sī rat· kaṃpas· I tai 'anartha I tai rat· cneṃ I tai saṃ'ap· I (27) tai pau I tai rat· kaṃpit· I tai vñe vrai I tai pau jmas· I tai

²⁸⁹ NIC II-III : 30-15.

²⁹⁰ Une stance, commune aux quatre inscriptions (cf. p. 475).

²⁹¹ NIC II-III : *hin*.

²⁹² NIC II-III : *pratihāra*.

²⁹³ NIC II-III : *navamī*.

²⁹⁴ NIC II-III : *ñoñ* ; même correction ligne 38.

rat· magha I tai klān· I (28) sī pau śilā I tai kanso I tai kañ·yas· I tai tkep· I tai vrahey· I tai (29) pau cneṃ I sī rat· dharāditya I tai pandan· I tai kreñ· I tai prāṇa I sī pau śrī I (30) sī rat· panlas· I tai panlas· I tai kanteñ· I tai kaṃpas· I lap· kaṃvai I tai pragunta I (31) tai 'añ·'oñ· I tai pau kñuṃ I sī rat· kañjaṃ I lap· cvāy· I gvāl· saṃ'ap· I tai śilā I (32) tai svasti I sī rat· tañker· I tai śilā sot· I tai rat· kantur· I tai tleṃ I sī pau I (33) tai kaṃvrau I tai devalakṣmī I sī pau cnāñ· I cmām cpar· dvañ· tgo I sī cpoñ· I sī (34) rat· kaliha I tai 'gat· I gvāl· kaṃvai I lap· 'añ·'oñ· I tai kan·hyañ· I sī rat· ka(35)nso I gvāl· kanleñ· I tai mālatī I tai pau śucī I tai rat· tleṃ I tai kaṃpat· I tai nava(36)Cīta I gvāl· kñuṃ I sī kansat· I tai śrī I tai kareñ· I tai pragunta I tai kanrat· I cmām (37) [tpal·] sī kṛtajñuḡa I gvāl· 'anrok· I lap· tkep· I 'nak· paṃre paṃnvas· smin· (38) {2} vāñ· I gvāl· drāñ· I gvāl· dharmmadāsa I gvāl· guy· I gvāl· ñeñ· I gvāl· kan·ū (39) {2} jāy· I gvāl· saṃghat· I gvāl· kurāñ· I gvāl· jāñ· I cralo 'nak· paṃre (40) {2} ntvāñ· I gvāl· saṃ'ap· I gvāl· jver I gvāl· kaṃpur· I gvāl· subhāk· I tai kanso I (41) [○ piṇḍa sī] 20 10 5²⁹⁵ tai 80 8²⁹⁶ gvāl· 20 10 II²⁹⁷ lap· 5 sī rat· 8 tai rat· 5 sī pau 6 tai (42) [pau· 6 psam] 100 80 5²⁹⁸ ☉

²⁹⁵ *NIC* II-III : 195

²⁹⁶ *NIC* II-III : 68.

²⁹⁷ *NIC* II-III : 32.

²⁹⁸ *NIC* II-III : 165.

K. 330/815 śaka (Lolei)²⁹⁹

Deuxième rang, tour Nord, porte Est, piédroits Sud et Nord (*in situ*).

Texte :

Piédroit Sud

Édition fondée sur les estampages EFEO n. 596, n. 1263 et BN 100 (12).

(1) ॐ || śrī siddhi svasti jaya

I.

○ mṛgāṅkacandrāṣṭaśakāptarājyas sa śrīya(2)śovarmmanarendravaryyaḥ
svasthāpitāyām iha (kiṅka)rādi bhaktyā bha(3)vānyān tad idaṃ vyatārīt ||

II.-VII.³⁰⁰

(16) 815 śaka pañcamī roc· 'āṣāḍha vyar· 'antvaiṅ· dikka ti srac· 'a(17)rddharātra 'āy·
vnek· 'ādityavāra uttarabhadranakṣatra nu dhūl(i) (18) jeṅ· vraḥ kamrateṅ· 'aṅ· śrī
yaśovarmmadeva ta svey· (19) vraḥ rājya ta gi 811 śaka sthāpanā vraḥ 'ājñā kanloṅ·
kamra(20)teṅ· 'aṅ· śrī indradevī vraḥ jaṃnvan· 'nak· paṃre toy· knetta taṃ(21)rvac· tai
kañjuṅ· I rmmām tai sumekhalā I tai kesara I tai (22) malaya I caṃryyāṅ· tai duhatai³⁰¹ I
tai man· I tai vrasai³⁰² I tai (23) sāk· I tai kamala I tai kan·hā I tai pṅvar· I tai tmo³⁰³ I tai
(24) ksul· I tai grap· I tai makuṭa I tai kñuṃ vraḥ I tai bhīrī I (25) tai janapada I tai dev· I
tai nāk·³⁰⁴ I tai can·lak· I tai (26) mādrī I tai 'anarghya I tai lni I tmoṅ· tai mās· I tai t'īṅ· I
tai dmuk·³⁰⁵ I chma(27)p· cheṅ· tai śriyā³⁰⁶ I tmiṅ· kinnara tai kandvac·³⁰⁷ I tai pavitra I

²⁹⁹ ISCC n° XL, p. 319 ; NIC II-III, p. 78.

³⁰⁰ Stances II-VII, cf. p. 473-474.

³⁰¹ NIC II-III : *duhitai* ; aucune trace de *i* n'est visible sur l'estampage.

³⁰² NIC II-III : *vralai*.

³⁰³ NIC II-III : *kmau*.

³⁰⁴ NIC II-III : *dāk*, mais la partie inférieure de cet *akṣara* est droite au contraire de celle du *da* de *dev*.

³⁰⁵ NIC II-III : *dmak*.

³⁰⁶ NIC II-III : *śrīyā*.

³⁰⁷ NIC II-III : *kannvac*.

tai khyam· I (28) tmiñ· vīṇa tai khyāk=sit· I tai³⁰⁸ kañcan· I tai śrī I tmiñ· lāv· tai sut· I
 tmiñ· cko³⁰⁹ (29) tai maṇiratna I caṃryyāñ· stuti³¹⁰ tai nāk·³¹¹ I tmoñ· sī kaṃpit· I
 gandharvva sī kañjaṃ I ☉ (30) kloñ· sruk· sī kañjai³¹² I varī sī kanloñ·³¹³ I pamek· sī
 dap·dīp·³¹⁴ I cmām pjuḥ sī (31) pnos· I pīle³¹⁵ sī śaśīndra I cmām mās· prak· sī
 narendradāsa I 'ā[bha]ṣa sī kañcū I (32) tai navadī I smañ· sī kaṃvai I gvāl· kanloñ· I
 mālākāra sī dap·dip·³¹⁶ I tai ha(33)riṇāvati³¹⁷ I lap· kañcan· I 'muḥ dik· sron· sī kanteñ· I
 gvāl· śaśī I chatradhāra sī (34) ghoda I sī kansin· I sī kan·'as· I sī śrīyādhipa I chmām
 vraḥ pitai sī saṃ'uy·³¹⁸ I (35) caṃryyāñ· śikharā³¹⁹ sī kṛṣ· I sī sparddha I gandharvva
 gvāl· kañjāṃ I cmām vraḥ vleñ· gvāl· caṃ(36)'āl·³²⁰ I cmām kanloñ· sī kanteñ· I
 pratīhāra sī vrau I pamos· sī kaṃvai I mahānasa (37) sī tañkū³²¹ I sī kandhan· sī jvāda³²²
 I pattrakāra sī vrau I tai kan·hyañ· I tai manoha(38)raśrī I sī kmau I tai saṃ'ap· I tai
 kan·rat· I cmām dvār· sī kañjot· I turyya sī (39) kanrat· I gvāl· tgap·³²³ I gvāl· kan·suñ· I
 gvāl· kjva I vannāra sī prasāda I cmām śāla³²⁴ I gvāl· (40) kaṃvis· I rmmes·³²⁵ rañko lap·
 sbok· I lap· kaṃpat· I mahāvīrīhi lap· saṃ'ap· I lap· dañsā(41)y·³²⁶ I lap· kan·'as· I lap·
 krau I lap· sañkāv· I lap· kaṃpas· I tai kaṃpañ·³²⁷ I lap· kañcū I (42) (tai) kan·lak· I sī
 kñuṃ vraḥ I sī daivahita I tai mālikā I tai kan·'ak· I tai khyāk· I (43) {1} kañjon·³²⁸ I
 cmām hajaya sī 'nā I tai can·cāñ· I tai kañjaṃ I tai 'gat· I gvāl· (44) {1}n· (dmu)k·

³⁰⁸ NIC II-III : (?) entre *khyāk=sit·* I et *tai*.

³⁰⁹ NIC II-III : *chko*.

³¹⁰ NIC II-III : *stuti*.

³¹¹ NIC II-III : *pāk* ; peu probable, peut-être pourrait-on lire *dāk*· (cf. l. 25).

³¹² NIC II-III : *kañjrau*.

³¹³ NIC II-III : *chloñ*.

³¹⁴ NIC II-III : *dip*·.

³¹⁵ NIC II-III : *pīle*.

³¹⁶ NIC II-III : *upadipa*. cf. *dap·dīp*·, ligne 30.

³¹⁷ NIC II-III : *pa*-.

³¹⁸ Cette lecture est incertaine, peut-être *saṃjay*· (NIC II-III) ou *saṃñay*·.

³¹⁹ NIC II-III : *śikharā*.

³²⁰ NIC II-III : 'ās.

³²¹ NIC II-III : *tañka* (?)

³²² NIC II-III : *pāda*.

³²³ NIC II-III : *tgas*.

³²⁴ NIC II-III : *śālā*.

³²⁵ NIC II-III : *rmes*.

³²⁶ NIC II-III : *dañsā*-.

³²⁷ NIC II-III : *kaṃpañ*.

³²⁸ NIC II-III : *kañjon*.

varṣā³²⁹ tai cak·cok· I tai laṅgāy· I tai jārval·³³⁰ I tai kañ· yvan·³³¹ (45) ... tkep· I tai srac· ta daiva I tai pau I tai mātharī³³² I tai rāja I tai 'an·'on· I (46) ... {1}· {2}· [I t](ai) CVCī I sī rat· kan·'āt· I tai vrahey· I sī rat·³³³ (47) ... nheṃ I tai kanteñ· I tai kaṃvai I tai (48) ... sundarī I tai tkaṃ· I tai kaṃvī I tai (49) ... kas· {5} nāvātī I (50) ... ṅ· I (cmām) (51-52) (Illisibles)³³⁴

Piédroit Nord

Édition fondée sur les estampages EFEO n. 597, n. 1263 et BN 100 (12).

(1-5) (partie sanskrite)³³⁵

(5) 'nak· paṃre toy· rṇocca rmmām tai māy· I (6) tai sujātā I tai 'udumvara I caṃryyāñ· tai caṃriḥ I tai candan· I tai kañ·(7)yas· I tai subhāk· I tai hiran· I tai dralac· I tai jāṃ I tai śrī kmau I (8) tai kaṃpat· I tai sunandā I tai kñuṃ I tai suras· I tai drakar· I tai nan· I (9) tai smañ· I tai kañcan· I tai śrī I tai kaṃpat· sot· I tai kansun· I tai malla I (10) tmoñ· I³³⁶ tai pandan· I tai kan·hyañ· I tai laṅgāy· I chmap· cheñ· tai (11) mahī I gandharvva tai tleṃ I tmiñ· kinnara tai 'akṣara I tai kañ·yas· I (12) tai kul· I tmiñ· vīṇa tai nā I tai suvarṇna I tai thar·³³⁷ I tmiñ· lāv· (13) tai no I tmiñ· trisarī tai mūla I caṃryyāñ· stuti³³⁸ tai suvarṇna I ☉ (14) kloñ· sruk· sī kanloñ· I varī sī naṃvī I pamek· sī kanso I (15) cmām pjuḥ sī saṃ'ap· I pīle sī kañcū I cmām mās· prak· sī kanteñ· I (16) 'ābhaṣa sī kañ·yo³³⁹ I tai kamalā I smañ· sī krau I sī 'anrok· I (17) mālākāra gvāl· kañcū I gvāl· srac· ta daiva I tai khe I 'muḥ dik· sroñ· (18) gvāl· saṃ'ap· I sī kandai I chatradhāra sī pandan· I sī 'gat· I sī kan·(19)'as· I lmām vraḥ pitai sī lakṣmībhāva I gvāl· 'an·'on· I caṃryyāñ· (20) śikharā gvāl· panlas· I gvāl· brahma I gandharvva gvāl· krau I cmām vraḥ (21) vleñ· sī kamalabhāva I cmām kanloñ· sī kañcan· I pratīhāra sī

³²⁹ NIC II-III : ----- varma I.

³³⁰ NIC II-III : -val.

³³¹ NIC II-III : yaṃ.

³³² NIC II-III : māvarī I (?).

³³³ Saveros Pou ne note que le *sī rat* final de la ligne 46 et son estampage ne lui permettait pas, semble-t-il, de lire la fin de l'inscription.

³³⁴ Cœdès indique 55 lignes, mais l'estampage ne va probablement pas au-delà de la ligne 52.

³³⁵ Une stance, commune aux quatre inscriptions (cf. p. 475).

³³⁶ Saveros Pou ne note pas ce *daṇḍa*, à vrai dire assez inattendu.

³³⁷ NIC II-III : var.

³³⁸ NIC II-III : stuti.

³³⁹ NIC II-III : kañ·yas.

(22) cnoñ³⁴⁰ I pamos· gvāl· vrayah· I mahānasa sī sam'ap· I sī kṛs· I (23) sī kan·sat· I pattrakāra sī klañ· drvañ· I sī kandhū³⁴¹ I tai jmas· I (24) cmām dvār· sī manomaya I turyya gvāl· panlas· I gvāl· ka(25)nteñ· I gvāl· tañker³⁴² I gvāl· jīva I gvāl· kañ·yeñ· I vannāra (26) sī srañe I cmām śālā sī kanteñ· I rmmes³⁴³ rañko lap· kaṃphāc· I (27) lap· kañjoñ· I lap· vrahey· I mahāvrihi tai kan·'ek· I tai kan·'as· I (28) lap· ptal· I lap· kaṃprvat· I tai kan·sṛs· I tai māla I tai rat· (29) kan·ro³⁴⁴ I cmām hajaya sī kandai I cmām cpar· sī kaṃbhāñ· I sī sañkāv· I (30) sī vajradāsa I sī sajjanadāsa³⁴⁵ I tai kaṃpur· I tai kansom I sī pau I (31) tai nāy· I tai sam'ap· I dmuk· varṣā tai kañjoñ· I tai kaṃpit· I (32) tai sam'ap· I tai panlas· I tai srañe I tai cke I tai lāvan· I tai (33) pau kaṃprvat· I tai rat· 'añ·'oñ· I tai 'gat· I sī pau pnos· I sī rat· (34) kan·sat· I lap· can·cāñ· I tai rāja I sī rat· kaṃpit· I tai vraḥ ka(35)lpa I tai I tai rat· prāṇa I tai kanleñ³⁴⁶ I tai sukāntā I (36) tai kaṃC(ai I) sī rat· cpoñ· I tai vraḥ mās· I tai rat· kaṃvrau I (37) tai kaṃ {2} CVṃ tpal· sī śrī kalpit· I sī klah· I 'nak· paṃre CVṃ (38) ... (gvā)l· sthiradāsa³⁴⁷ I lap· ver· I tai caṃ³⁴⁸ ... (39) ... (l)· vāc· I gvāl· munidāsa³⁴⁹ ... (40) ... (sī) pau (s)rai ... (41) (Illisible)

³⁴⁰ NIC II-III : *cpoñ·*.

³⁴¹ NIC II-III *kandha*.

³⁴² NIC II-III : *tañkep*.

³⁴³ NIC II-III : *rmes*.

³⁴⁴ NIC II-III : *kan·rau*.

³⁴⁵ NIC II-III : *sī sajjadāsa*.

³⁴⁶ NIC II-III : *kanloñ*.

³⁴⁷ NIC II-III : *sī radas*. Un éclat imparfaitement circulaire pourrait inciter à lire *ri* ou *rī*.

³⁴⁸ NIC II-III : *ca---*

³⁴⁹ NIC II-III : *minidā*

K. 331/815 śaka (Lolei)³⁵⁰

Deuxième rang, tour Sud, porte Est, piédroits Sud et Nord (*in situ*).

Texte :

Piédroit Sud

Édition fondée sur les estampages EFEO n. 598, n. 1264 et BN 104 (12).

(1)  || śrī siddhi svasti jaya ||

I.

sa śrī yaśovarmmamahīmahendro dvi(2)jendracandrāṣṭabhir āptarājyaḥ
svasthāpitāyān nṛvarāṅganādi de(3)vyāṃ vyatārīd iha tat samastam ||

II.-VII.³⁵¹

(17) 815 śaka pañcamī roc· 'āṣāḍha vyar· 'antvañ· dikka (18) srac=ti 'arddharātra 'āy·
vnek· 'ādityavāra 'uttarabhadrana(19)kṣatra nu dhūlī jeñ· vraḥ kamrateñ· 'añ· śrī
ya(20)śovarmmadeva ta svey· vraḥ rājya ta gi 811 śaka sthāpa(21)nā vraḥ 'ājñā kanloñ·
kamrateñ· 'añ· śrī rājendradevī (22) vraḥ jaṃnvan· 'nak· paṃre toy· knetta taṃrvac· tai
kanlak· I rmmāṃ (23) tai kan·'in· I tai kes· I tai coṃ I caṃryyāñ· tay myañ· I tai
kaṃ(24)pañ· I tai candan· I tai gar· I tai kanlak· I tai saubhāgya I tai can·roḥ I (25) tai
hat· I tai vasanta I tai taṃlut· I tai kansū³⁵² I tai kanlak· sot· I tai (26) praman· I tai smañ·
van·³⁵³ I tai śubhaśrī I tai kanteñ· I tai harī I tai rvin· I (27) tai 'ām I tai medhā I tmoñ· tai
'anaṅga I tai kaṃvī I tai tmo I chmāp· (28) cheñ· tai dev· I gandharvva tai pnos· I tmiñ·
kinnara tai paṇdan·³⁵⁴ I tai ka(29)ñjā I tai rajanāvātī I tmiñ· vīṇa tai mutai hatai I tai
yāk·ba³⁵⁵ I tai (30) hāra I tmiñ· lāv· I tai chlac· I tmiñ· trisarī tai raśmī I caṃryyañ· stutī
tai mā(31)lā I sī vaṃñā I ☉ kloñ· sruk· sī kanteñ· I varī sī saṃ'ap· I (32) pamek· sī

³⁵⁰ ISCC n° XLII, p. 319 ; NIC II-III, p. 82.

³⁵¹ Stances II-VII, cf. p. 473-474.

³⁵² NIC II-III : kansa.

³⁵³ NIC II-III : vau I (?)

³⁵⁴ NIC II-III : pandan.

³⁵⁵ NIC II-III : yāk (?).

kañcū I pīle gvāl· kām̐pit· I cmām̐ pjuḥ sī kansat· I cmām̐ mās· (33) prak· sī sucandra I 'ābhaṣa gvāl· campa I tai kañcit· I lap· 'anāya I (34) smañ· gvāl· thgap· I mālākāra gvāl· kanleñ· I gvāl· kañjan· I tai pan·hem̐³⁵⁶ I (35) lap· kaṁvaḥ I 'muḥ dik· sroñ· gvāl· thgap· I gvāl· thgap· sot· I chattradhāra sī (36) krau I sī kañjā I sī kantvah· I gvāl· vrahey· I gvāl· kañjam̐³⁵⁷ I lmām̐ vraḥ pitai (37) gvāl· paṇdan·³⁵⁸ I caṁryyāñ· śikharā gvāl· saṁ'ap· I gandharvva gvāl· kām̐pur·³⁵⁹ I cmām̐ vraḥ (38) vleñ· sī śāsanodbhava I cmām̐ kanloñ· sī kanloñ· I pratīhāra gvāl· kante(39)ñ· I pamos· I gvāl· kanlañ·³⁶⁰ I mahānasa sī pañ·hā I sī kañcū I sī vidyābhā(40)va I pattrakāra sī kaṁvrau I tai pan·hem̐ I tai 'añ· 'oñ· I cmām̐ dvār· I gvāl· kan·'ū I (41) turyya gvāl· thmāt· I gvāl· tañker· I gvāl· kan·'añ· I gvāl· panlas· I gvāl· (42) kan·'as· I vannāra sī siddhivara I cmām̐ śālā gvāl· kandās· I rmmes·³⁶¹ rañko (43) lap· kañcit· I lap· kanses· I lap· thleṁ I mahāvṛīhi tai smau I tai kām̐pat· I (44) tai kañjuñ· I tai rat· laṅgāy· I tai 'añ· 'oñ· I tai pau kañjuñ· I sī rat· pa(45)nlas· I tai rat· paṇdan· I tai kanlañ· I tai pau kañcan· I (t)ai (kaṁ)vaḥ I tai rat· kaṁ(46)vrau I tai kām̐rvat· I sī pau thgap· I tai kañjan· I (t)ai CVṁ {4} (hari) I lap· (47) krau I tai kan·hyañ· I sī ra(t)· CVC·³⁶² {9} (lañvā)r· I tai ra(48)t· laṅgāy· I cmām̐ haja(ya) ... (49) {2} mālikā I sī ... (50) {2} k· I tai CV ... (51) {3} ya I [t]ai ... (52) {3} tai ...

Piédroit Nord

Édition fondée sur les estampages EFEO n. 599, n. 1264 et BN 104 (12).

(1-5) (partie sanskrite)³⁶³

(5) 'nak· paṁre toy· ṛṇnocca rmmām̐ tai ga(6)rbhā I tai khyāk· I tai naṁ I caṁryyāñ· tai cpoñ· I tai kañ·yvāñ·³⁶⁴ I tai su(7)kha I tai śraddhā I tai cradit· I tai kañ·yas· I tai tmo I tai rāja I tai (8) 'utpala I tai kanlak· I tai kansun·³⁶⁵ I tai 'amara I tai suras· I tai dli I tai pradhā(9)na I tai malla I tai dmut· I tai kan·'in· I tai cradit· sot· I tai smañ· I tmoñ· (10)

³⁵⁶ NIC II-III : *pan·he*.

³⁵⁷ NIC II-III : *kañjām̐*.

³⁵⁸ NIC II-III : *paṇdan*.

³⁵⁹ NIC II-III : *kapur*.

³⁶⁰ NIC II-III : *tanlañ*.

³⁶¹ NIC II-III : *rmes*.

³⁶² NIC II-III : *lap - - -*

³⁶³ Une stance, commune aux quatre inscriptions (cf. p. 475).

³⁶⁴ NIC II-III : *kañ·yvāñ*.

³⁶⁵ NIC II-III : *kansem*.

tai śyāmāvātī I tai canroḥ I tai kaṃvrau I cmap· cheñ· tai sujā(11)tā I tmiñ· kinnara tai
 jmas· I tai 'utpala I tai ratnaśrī I tmiñ· vīṇa tai (12) panhem³⁶⁶ I tai bhāva I tai hiran· I
 tmiñ· lāv· tai kāntī I tmiñ· cko tai (13) rambhāvātī I caṃryyāñ· stutī tai vraḥ 'me I ☉
 kloñ· sruk sī kanrā(14)k· I varī sī kaṃpañ· I pīle gvāl· pnos· I cmām pjuh sī panlas· I
 pame(15)k· sī kañjā I cmām mās· prak· sī cpoñ· I 'ābhaṣa gvāl· kanlo(16)ñ³⁶⁷ I tai
 kaṃpit· I tai raṃnoc· I smañ· gvāl· śaśibhāva I mālākā(17)ra tai kañcan· I tai krau I gvāl·
 cke I gvāl· prāṇa I 'muḥ dik· sro(18)ñ· gvāl· 'aṅgāra I gvāl· tkan· I chatradhāra sī
 kañ·yeñ· I sī ka(19)ntiñ· I gvāl· cakcok· I gvāl· kanteñ· I lmām vraḥ pitai sī kañjai [I]
 (20) caṃryyāñ· śikharā gvāl· 'aṃvau I gandharvva sī kanteñ· I cmām vraḥ vle(21)ñ· sī
 kañcū I cmām kanloñ· sī sundaravikhyāta I pratihāra (22) gvāl· kampas· pamos· gvāl·
 kanloñ· I mahānasa sī (23) laṃvī I sī śāsanodbhava³⁶⁸ I sī kanlāñ· I pattrakāra sī cpoñ· I
 (24) tai knāñ· I tai krau I cmām dvār· sī jayavallabha I turyya sī (25) kañcū I gvāl·
 raṃnoc· I gvāl· panlas· I gvāl· kañjā I gvāl· dhī(26)ra I vannāra sī saṃ'ap· I cmām śālā
 gvāl· kañcū I rmmes³⁶⁹ rañko la(27)p· kaṃvrau I lap· kaṃvṛk· I lap· kan·'aṃ I
 mahāvrihi tai kha(28)jjū I sī rat· kantur· I tai 'nin· I tai rat· paṃnañ· I tai kañcū I (29) tai
 rat· kan·sat· I tai saṃ'ap· I tai 'antis· I tai pau (30) mahārga I tai rat· kañjā I tai śucī I tai
 rat· knap· I tai pta(31)l· I sī pau kampas· I cmām hajaya³⁷⁰ tai panhem I sī pau pravāt· I sī
 rat· ta(32)ñker· I tai rat· raṃnoc· I tai saṃ'ap· I lap· pta· I sī kandhī I dmu(33)k· varṣā
 tai kan·'ū I tai kaṃvai I tai kan·'as· I tai kañcū I (34) tai kaṃpit· I tai kemau³⁷¹ I tai
 kansat· I tai pau krau I tai knā(35)ñ· I tai ka(ñ)ai I tai (p)anlas· I tai tkyap· I c(m)ām
 cpar· sī kandhī³⁷² I tai ta(36)rka I tai (kaṃ) {2}· (tai vraḥ prasāda) I tai pau krau I cmām
 t(p)al· (37) sī kaṃ {10} da I tai vraḥ 'gat· I sī ... (38) ... C· (ye)

³⁶⁶ NIC II-III : *pansoṃ* ; même erreur ligne 31.

³⁶⁷ NIC II-III : *kañla-*.

³⁶⁸ NIC II-III : *śāsanodbhāva*.

³⁶⁹ NIC II-III : *rmes*.

³⁷⁰ NIC II-III : *hajaya*.

³⁷¹ NIC II-III : *--man I (?)*. Cette lecture est incertaine : la première syllabe semble être *ke* ou *te*, la deuxième *mau* ou *ṣau*. Cependant, la lecture de l'envers de l'estampage permet de retenir plus particulièrement la lecture *kemau*.

³⁷² NIC II-III : *kandhi*.

Grandes donations royales de riziculteurs

Après les « serviteurs spécialisés », la deuxième catégorie de serviteurs correspond vraisemblablement aux villages tributaires (*karadagrāma*) évoqués par la stance LXIII de l'inscription K. 323 (*ISCC*, p. 399-409 ; cf. p. 455). Il s'agit d'un ensemble de huit longues listes inscrites sur sept piliers. Elles obéissent à un schéma assez homogène et comportent entre 150 et 250 esclaves chacune. Le texte de la stèle K. 323 – « toutes ces choses utiles à tous ont été données le jour même de l'érection » (st. LXIV) – et l'identité de l'écriture avec le reste du corpus incitent à dater tous ces textes de la fondation du temple et donc de 815 *śaka*.

La partie supérieure de ces inscriptions est systématiquement détruite à l'exception de celle de K. 338³⁷³, qui permet de penser qu'elles correspondaient toutes à des donations royales (*vraḥ jamnvan*). La fonction de ces serviteurs n'est pas précisée, mais le contenu des listes – des *gho* et des *tai* placés sous le contrôle de contremaîtres (*'amraḥ*) et répartis par communes – laisse supposer qu'il s'agit de la partie inférieure de la hiérarchie des serviteurs, correspondant à la troisième partie des inscriptions de Preah Kô, à savoir des riziculteurs³⁷⁴.

La liste de l'inscription K. 338 est également la seule dont le bénéficiaire soit connu : il s'agit de la divinité de la tour Sud du deuxième rang, image de la grand-mère maternelle de Yaśovarman I^{er}. Étant donné l'organisation du corpus épigraphique de Lolei, on peut raisonnablement supposer que les listes de cette catégorie de serviteurs étaient réparties entre les quatre divinités, mais on ne sait malheureusement pas dans quelles proportions.

Les mentions du donateur et du bénéficiaire sont suivies d'une longue liste de serviteurs regroupés par communes. Ces lieux de résidence correspondent vraisemblablement aussi à des lieux de production. En effet, le fait que ces cultivateurs aillent nécessairement de pair avec les terres qu'ils exploitent est sans doute la raison

³⁷³ *vraḥ ja(m)nvan· dhūli jeṅ· vra[h kamrateṅ· 'añ· śrī yaśo]va[rm]ma [ta vraḥ 'ājñā] kanloṅ· ka(mra)[teṅ· 'añ·] (śrī) [rāje](ndradevī)*, « (1-3) ... Offrande royale de Sa Majesté le Vraḥ Kamrateṅ 'Añ Śrī Yaśovarman à la vénérable reine défunte, la Kamrateṅ 'Añ Śrī Rājendradevī » (cf. p. 512).

³⁷⁴ La présence de *gho* à elle seule en est un bon indice. Selon Saveros Pou, le terme *gho/ghoda* désigne « des chevaux, des esclaves mâles en pleine vigueur, robustes » (1984, p. 93 ; 2004, s. v., p. 143). Ces hommes semblent bien correspondre à des cultivateurs ou en tout cas à des serviteurs de statut inférieur à ceux qui sont qualifiés de *sī*.

pour laquelle les terres allouées au temple ne sont pas précisées dans ce corpus. Il s'agit donc à la fois de localiser les serviteurs et les lieux de production, lorsqu'il ne s'agit pas des abords du temple.

Ces groupes de riziculteurs sont précédés, comme à Preah Kô, de la formule : *vnavak ta gi sruck* : « équipe de la commune de... » et ne présentent rien de particulier. Cependant, deux cas méritent d'être signalés.

En premier lieu, on trouve trois occurrences de *vrah vnavak*³⁷⁵. On peut d'abord se demander si ce *vrah* doit être pris dans le sens de « saint, vénérable » et n'évoque alors que l'affectation de ces équipes au service du dieu, ou dans le sens de « royal » où il rappellerait le fait qu'ils faisaient partie du patrimoine royal avant de faire l'objet d'un don. Enfin, il faut également envisager qu'une distinction était faite entre ces équipes et celles qui ne sont pas qualifiées de *vrah* même s'il est vraisemblable qu'il ne s'agisse que d'une omission.

Un autre type de groupe se distingue également dans ces textes. Au lieu de *vnavak ta gi sruck*, on trouve en effet les expressions : « *psok* [nom de lieu] *man cat ta gi sruck* » et « *psok* [nom de lieu] *man duk ta gi sruck* »³⁷⁶. Le terme *psok/psok/phsak* apparaît plusieurs fois dans les inscriptions khmères, en dehors du corpus de Lolei³⁷⁷. Il s'agit d'un dérivé de *sak, sok* « enlever, écarter, dérober, voler » que Saveros Pou avait d'abord traduit par « celui qui vole » (2004, s. v., p. 340). Cependant, l'occurrence de K. 1036 A (l. 29-30 ; XI^e *śaka*) lui a permis de corriger cette interprétation³⁷⁸ :

...*depa dau prāpa cāmpa cāpa phsoka śata vyar jvan=ta kamrateñ=jagata vrai lvaca* •
« Alors, il alla soumettre le Cāmpa, s'empara de deux cents *phsok* qu'il offrit au Kamrateñ Jagat de Vrai Lvac ».

Ce contexte permet de voir dans le terme *phsok* des « hommes qu'on dérobe », des « prisonniers de guerre » que l'on offre au dieu comme serviteurs³⁷⁹.

³⁷⁵ K. 333 B, l. 15 ; K. 337 B, l. 17 ; K. 338, l. 3.

³⁷⁶ K. 333 A, l. 45 ; K. 333 B, l. 50 ; K. 335, l. 13 ; K. 337 A, l. 13 ; K. 337 B, l. 9, 12.

³⁷⁷ K. 222, l. 4 ; K. 235 D, l. 106 ; K. 420, l. 24, 26 ; K. 886, l. 4, 5 ; K. 1036 1, l. 29 ; nous ne relevons pas ici les occurrences où il apparaît comme anthroponyme.

³⁷⁸ Estampage EFEO n. 1306 A.

³⁷⁹ *NIC* II-III, p. 151, 153 et p. 155, n. 6. ; *POU* 2006, p. 656 ; en comparant leur situation avec celle d'esclaves affranchis placés comme serviteurs dans les monastères à l'époque moyenne, Saveros Pou a proposé de voir dans cette affectation une étape vers la liberté de ces esclaves. Chhany Sak-Humphry a repris la glose de Saveros Pou dans sa traduction de l'inscription de Sdok Kak Thom (2005, s. v., p. 226).

Dans notre cas, ces « prisonniers » proviennent de deux origines différentes : Śambhupura, l'actuelle Sambor sur le Mékong et Tryambakapura. Il y a peu à dire à propos de prisonniers de la deuxième de ces villes³⁸⁰, mais le cas de la première est en revanche assez intéressant. En effet, la présence de prisonniers de guerre provenant de cette ville vient contrarier l'hypothèse de Michael Vickery d'une intégration parfaitement pacifique à l'empire angkorien du territoire qu'elle contrôlait. Si une alliance matrimoniale avec une reine de Śambhupura avait permis à Jayavarman II de s'allier à ce royaume comme il le suggère (1999, p. 82 ; cf. p. 523, n. 446), il semble au moins que les règnes de ses successeurs aient vu cette souveraineté remise en question dans une certaine mesure et qu'ils durent affronter des troubles dans cette région.

Ces « prisonniers » sont répartis dans les communes suivantes :

- *psok* de Śambhupura : communes de Ca{2}gve Knvak et Stuk Cok
- *psok* de Tryambakapura : communes de Gajapāla, Tkū Srāl et Pralāy

Il est d'abord intéressant de constater que la commune de Gajapāla fournit à la fois des « prisonniers » et des serviteurs traditionnels. Ceci est bien illustré par l'inscription K. 235 (974 *śaka*), dans laquelle une commune est ainsi donnée « avec ses habitants et 151 prisonniers » (SAK-HUMPHRY 2005, p. 186), expression qui implique que contrairement à ce que pensait Aymonier, il ne s'agissait pas d'émigrants destinés à peupler un nouveau site, mais bien de personnes menées dans une commune préexistante pour y être gardées. On peut même se demander si le fait que des *phsok* issus d'une même provenance soient placés dans des endroits différents relevait d'une question de capacité d'accueil, ou était plus simplement destiné à prévenir une tentative de soulèvement.

Enfin, il est remarquable que deux termes différents soient utilisés pour qualifier leur installation dans ces différentes communes : *cat* « installer, établir, etc. » et *duk* « placer, garder, installer, etc. ». L'utilisation de deux termes différents dans la même inscription (K. 337) pourrait impliquer une différence de traitement, mais on préférera pour l'instant garder une traduction commune : « prisonniers de guerre de [nom de lieu] placés dans la commune de... ».

Aymonier traduisait ce terme par émigrant, mais sans fournir d'explication pour cette traduction (1904, p. 459).

³⁸⁰ On notera toutefois que ce toponyme apparaît dans l'inscription K. 1185 qui provient du temple de Ta Muean Thom à la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge (X^e *śaka* ; estampage EFEO n. 1682).

La localisation des différentes communes d'où proviennent ces serviteurs est difficile à préciser. Une étude globale de la toponymie permettra peut-être de situer certains d'entre eux, mais nous nous bornerons ici à les relever pour chaque inscription.

Nous rappellerons plus bas les occurrences où apparaissent les noms de certaines des communes citées dans les petites donations privées afin d'illustrer les hypothèses de Michael Vickery concernant leur répartition géographique, mais il nous semble que le corpus de Lolei montre bien que la mention d'un toponyme est rarement un élément suffisant pour localiser le site d'où provient le texte.

En effet, on constate que de nombreux *prāman* sont cités dans ces textes. Bien que l'on ignore la taille de ces circonscriptions administratives, elles étaient manifestement assez importantes pour qu'on puisse affirmer que les communes tributaires de Lolei étaient dispersés, et même parfois très éloignés du temple. La fourniture de denrées, et de riz en particulier, n'implique pas la présence des producteurs à proximité du sanctuaire, l'étendue de la terre nécessaire pour assurer l'approvisionnement du sanctuaire et donc la subsistance de son nombreux personnel interdisant même cette hypothèse.

Toutefois, on peut supposer que les rizières situées dans le voisinage direct de Lolei relevaient au moins en partie de son autorité. C'est peut-être le cas des communes pour lesquelles le *prāman* n'est pas précisé, et plus encore des équipes de travailleurs citées dans la première donation privée de l'inscription K. 325 O, qui ne précise pas le lieu de résidence des esclaves qu'elle énumère.

On pourrait espérer que ces listes par commune permettent d'évaluer le nombre d'habitants des agglomérations désignées comme *sruk*. Les nombres d'esclaves et de *sruk* cités ici nous donnent une moyenne de 27 personnes par commune environ. Malheureusement, il est indispensable de tempérer ce résultat.

Alors que certaines des communes ne mentionnent que quelques personnes³⁸¹, d'autres comprennent au contraire plusieurs groupes (*vnvak*). Le *sruk* de Jrai Vali en compte ainsi trois pour un total de 57 serviteurs. Ces *sruk*, qui étaient alors les plus petites divisions territoriales, correspondaient sans doute le plus souvent aux actuels *phum* et donc au rassemblement de quelques familles, mais pouvaient semble-t-il également désigner des agglomérations plus importantes.

³⁸¹ K. 338, l. 27-28, par exemple : 1 'amrah, 1 tai, 1 tai pau.

Par ailleurs, les petites donations privées que nous présenterons plus loin montrent qu'une commune, le *sruk* Kcac du *pramān* Vyek fait l'objet de trois donations distinctes de la part d'un même dignitaire (cf. p. 518, n. 432). Si les esclaves affectés aux dieux dépendaient totalement de la divinité et ne pouvaient pas être utilisés pour un autre usage, cette occurrence laisse supposer que ce n'était peut-être pas le cas de l'ensemble de la commune concernée et qu'une partie seulement de celle-ci pouvait être mise ainsi à la disposition d'un dieu, le reste demeurant peut-être sous l'autorité du donateur et travaillant à son seul bénéfice.

Il ne s'agit naturellement que d'une hypothèse, mais le fait de citer les noms précis des esclaves aurait alors plus de sens : il ne s'agirait pas de donner une commune au dieu, mais bien de lui consacrer le produit du travail d'une partie seulement de ses habitants. L'expression *vnavak ta gi sruk* serait donc à comprendre comme : « équipe de la commune de... », en gardant à l'esprit que si cette agglomération est importante, une partie seulement de la commune était susceptible d'appartenir à ce groupe, même s'il ne s'agissait sans doute pas de la majorité des cas.

Quoi qu'il en soit, les énumérations de serviteurs suivent généralement une même structure. Nous verrons que les équipes de serviteurs (*vnavak*) proprement dites ne semblent pas obéir globalement à une répartition hiérarchique, mais qu'elles sont malgré tout systématiquement introduites par un *'amrah*, terme qui désigne des contremaîtres sous la responsabilité desquels ces groupes étaient placés.

On notera à cela une exception dans K. 333 B, dans laquelle une équipe est liée à deux communes : Camhyal et Rudravin. Chaque commune fournit un *amrah*, mais la responsabilité de l'ensemble est confiée à un troisième personnage, un *kloñ vnavak*. Dans ses études de K. 320 N et de K. 325 E, Saveros Pou traduit *kloñ vnavak* par « directeur d'équipes de travailleurs » et insiste sur le fait que cette expression désigne des fonctionnaires royaux qui commandent ces équipes (*NIC* II-III, p. 61, n. 1). Le terme *kloñ* désigne bien un « chef », un « responsable » et *vnavak* un « groupe de gens », une « équipe de travailleurs d'un temple », et le fait que ce *sī* ait sous sa direction les équipes provenant de deux communes implique une certaine mobilité³⁸² et un niveau de responsabilité relativement important. Par ailleurs, sa position hiérarchique privilégiée

³⁸² On notera que dans l'inscription K. 333 B, la présence de plusieurs équipes provenant d'une même commune ne requiert pas la présence de *kloñ vnavak*.

est mise en relief par le fait qu'il est le seul homme adulte de cette inscription à être désigné par le terme *sī*.

Cependant, le fait de considérer ces personnes comme des fonctionnaires royaux nous paraît difficilement compatible avec leur appartenance au personnel offert au temple. Il ne s'agit donc ici que d'un échelon supplémentaire dans la hiérarchie du sanctuaire. On notera que le fait qu'un autre *kloñ vnvak* soit placé à la tête d'une simple équipe dans l'inscription K. 325 implique que cette fonction n'était pas spécifiquement liée au rassemblement de communes ou d'équipes de travailleurs.

La suite des listes est avant tout triée par sexe, puis par classes d'âge, mais cet ordre semble couplé avec un regroupement familial : les hommes (*gho*) puis les femmes (*tai*) accompagnées de leurs enfants si elles en ont, les *gvāl* et les *lap* s'intercalant dans les listes de femmes et d'enfants. Les jeunes enfants sont séparés entre *sī rat* et *tai rat* (garçon et filles en âge de courir) et *sī pau* et *tai pau* (nourissons mâles et femelles)

Cet ordre ne semble pas strictement respecté, mais on peut alors se demander si les termes *gvāl* et *lap* ne sont pas eux aussi des marqueurs de classes d'âge et de sexe. Saveros Pou suggère que *gvāl* désigne des « gardiens d'animaux » et donc « probablement de jeunes garçons », mais comme le fait remarquer Michael Vickery, il semble ici que ce terme ne s'attache pas à une fonction précise et que leurs fonctions dans les listes de serviteurs « spécialisés » sont plus variées. Alors, seule la deuxième partie de sa définition doit peut-être être retenue³⁸³. On peut même penser que la fonction de « pâtre » ou de « bouvier » en question ait, à partir d'un certain temps, servi à désigner les jeunes gens auxquels elle est souvent dévolue. Ceci, ajouté aux équivalences déjà constatées dans les listes de serviteurs « spécialisés », permet de penser que les termes *gvāl* et *lap* correspondaient respectivement à une étape intermédiaire entre les hommes adultes (*gho/sī*) et les jeunes garçons (*sī rat*) et entre les femmes adultes (*tai*) et les jeunes filles (*tai rat*).

Le regroupement par famille est intéressant d'un point de vue administratif. Si une partie seulement d'une commune tributaire était réellement affectée aux dieux, ce type de précision facilitait sans doute à long terme l'identification des groupes concernés par la donation. En effet, si ces charges étaient transmises d'une génération à l'autre, la

³⁸³ Cf. *NIC* II-III, p. 31, voir aussi *POU* 2004, s. v., p. 143 : « gardien d'animaux, en particulier d'éléphants » et *POU* 1986, p. 359-360 ; VICKERY 1999, 73-74.

connaissance de la filiation d'un serviteur donné permettait probablement de contrôler le personnel, et ce malgré le grand nombre d'homonymes.

Enfin, à la suite de ces listes sont rapportés les sous-totaux et le total. Les sous-totaux semblent suivre un ordre légèrement différent de celui des énumérations : il ne s'agit plus ici de préciser les familles affectées au dieu dans une commune donnée, mais bien d'avoir une vue d'ensemble du capital humain affecté à une divinité pour une quinzaine donnée. Si au début le tri est encore hiérarchique avec les totaux de *kloñ vnvak* et de *'amrah*, la suite n'est plus fonction que du sexe et de la classe d'âge : *gho*, *tai*, *gvāl*, *lap*, *sī rat*, *tai rat*, *sī pau*, *tai pau*. On notera que cet ordre semble confirmer l'hypothèse concernant les *gvāl* et les *lap*.

Enfin, si comme on l'a dit, il est vraisemblable que ces cultivateurs étaient répartis entre les divinités de Lolei, il reste à se poser la question de leur éventuelle affectation par quinzaine.

Seules les inscriptions K. 337 et K. 338 témoignent d'une telle pratique. Le début des deux faces de K. 337 est perdu, mais leur fin diffère de celle des autres textes :

Face A : « Total : [répartis dans] 7 communes : 10 *'amrah*, 51 *gho*, 85 *tai*, 12 *gvāl*, 19 *lap*, 14 *sī rat*, 6 *tai rat*, 7 *sī pau*, 12 *tai pau*. Au total : 216. Total pour les quinzaines claire et sombre : 396 » (A16-A19).

Face B : « Total : [répartis dans] 5 communes : 11 *'amrah*, 31 *gho*, 63 *tai*, 9 *gvāl*, 6 *lap*, 17 *sī rat*, 8 *tai rat*, 6 *sī pau*, 14 *tai pau*. Au total : 165. Total pour les quinzaines claire et sombre : 349 » (B37-B40).

Après le sous-total et un premier total pour lesquels la quinzaine n'est pas précisée, un deuxième total est donné, comptabilisant les esclaves liés aux quinzaines claire et sombre. Cette précision permet de supposer l'existence de deux autres listes qui devaient énumérer respectivement 180 et 184 esclaves. Ces totaux n'apparaissant dans aucune des inscriptions trouvées sur le site, on peut déjà supposer la perte de deux textes.

Dans le cas de K. 338, la fin du texte n'apporte pas cette précision, mais la ligne 3 évoque une « équipe de serviteurs du dieu pour la quinzaine ... ». On peut alors supposer que le début – perdu dans tous les autres cas – de ces textes apportait une précision équivalente et que les cultivateurs donnés par le roi étaient tous attachés à une

quinzaine particulière, au même titre que les serviteurs spécialisés précédemment présentés. Il serait naturellement commode de penser que ces huit textes correspondent aux serviteurs des quatre divinités pour les deux quinzaines, mais on a vu que les cas de K. 337 A et B ne pouvaient correspondre à aucun des autres textes connus. Le fait que les autres listes ne donnent pas de totaux pour les deux quinzaines inciterait plutôt à penser qu'elles correspondent à la première partie d'inscriptions qui comprenaient deux listes à l'origine, et dont la deuxième, de la forme de K. 337, serait systématiquement perdue. Il faudrait alors envisager la perte non pas de deux, mais bien de huit textes, et doubler ainsi le nombre de serviteurs de Lolei !

Quoi qu'il en soit, on peut se demander à quoi correspond concrètement cette répartition bimensuelle de la majorité du personnel du temple³⁸⁴. Elle pourrait en effet inciter à penser que le don ne concerne que la production de ces personnes pendant un temps donné et qu'elles continuaient à dépendre des donateurs le reste du temps. Cependant, la stance LXV de l'inscription K. 323 ne semble pas laisser de doute quant à l'exclusivité accordée aux dieux³⁸⁵ :

*śrīndravarmmeśvarādīnām devānām sarvvakiṅkarāḥ
viśvambharādhirājena na niyojyās svakarmmani ||*

« Le roi suprême de la terre ne devra employer à son propre service aucun des esclaves de Śrī Indravarmmeśvara ni des autres dieux (*ISCC*, p. 400, 409). »

La répartition des cultivateurs par quinzaine est encore assez facile à comprendre : elle permet tout simplement d'indiquer quelles équipes de travailleurs devaient livrer les denrées nécessaires au fonctionnement du temple à un moment donné, ce qui devait faciliter la gestion de l'approvisionnement, en particulier compte tenu de l'éloignement de certaines communes. En revanche, le cas des serviteurs « spécialisés » est plus problématique. On peut naturellement comprendre qu'ils n'aient pas été de service en permanence, mais il est difficile de croire que leur position leur assurait deux semaines par mois d'inactivité et on peut se demander à quelles tâches ils se consacraient alors. Malheureusement, aucun texte ne permet d'expliquer ce mode de fonctionnement.

³⁸⁴ On notera que cette répartition dans le temps n'est pas précisée dans le cas des serviteurs des petites donations privées présentées ci-après.

³⁸⁵ La stance LXVI mentionne tout de même une unique exception possible en précisant que ce personnel est mobilisable en cas d'invasion du royaume.

Le caractère énumératif et répétitif de ces textes rend inutile d'en présenter ici une « traduction » systématique et nous nous bornerons à donner celle de la première, K. 333, afin de mettre en valeur leur structure. Le tableau présenté ci-dessous récapitule les principales données, en particulier les totaux détaillés et les noms de communes conservés. En ce qui concerne la localisation des piliers, on se reportera aux notes qui complètent le plan d'ensemble (ill. 224, p. CXIII) et qui correspondent aux indications limitées qui accompagnent les estampages de la Bibliothèque Nationale. Aymonier précisait que ces piliers provenaient de galeries ou d'édicules ruinés « situés à quelques pas au nord des sanctuaires, sur le même plateau supérieur des terrasses », mais n'en donne pas de relevé précis et les informations qu'il ajoute ne permettent pas de les localiser (1904, p. 457-459).

Toutefois, en ce qui concerne l'inscription K. 337 on notera que George Cœdès considérait qu'il s'agissait d'un unique pilier à deux faces (*IC VIII*, p. 134-135), alors que le texte d'Aymonier laisse plutôt entendre l'existence de deux blocs. Deux éléments confirment cette deuxième interprétation.

Tout d'abord, l'inscription K. 337 A a apparemment été retrouvée en juillet 1927 : les rapports de la conservation mentionnent en effet la découverte d'un bloc que les bonzes avaient réutilisé dans un muret à l'ouest des tours. Le rapport cite à cette occasion une transcription effectuée par un certain Kruoch. Pour erronée que soit cette lecture, elle permet d'identifier K. 337 A avec certitude et il n'est pas fait mention d'un autre texte sur le même bloc. Par ailleurs, cette inscription est actuellement conservée au dépôt de la conservation d'Angkor, où elle a été estampée en 2002 à l'occasion d'un atelier réalisé en collaboration entre le ministère de la Culture du Cambodge, l'APSARA et l'EFEO, alors que K. 337 B a disparu, comme tous les autres piliers.

K. 333 A	K. 333 B
<p>[répartis dans] 6 communes : 11 'amrah, 37 gho, 87 tai, 16 gvāl, 6 lap, 14 sī rat, 10 tai rat, 13 sī pau, 15 tai pau. Au total 209. <u>communes de</u> : Ttal Pak ; Guhe, <i>pramān</i> de Purandarapura Kralyañ Kyah Carām, <i>pramān</i> de 'Amoghapura Gajapāla, <i>pramān</i> de Malyāñ</p>	<p>[répartis dans] 12 communes : 1 <i>khloñ vnvak</i>, 14 'amrah, 68 gho, 94 tai, 13 gvāl, 10 lap, 10 sī rat, 18 tai rat, 7 sī pau, 9 tai pau. Au total 244. <u>communes de</u> : Jrai Valī Lveñ Svāy Madamoha Krakuh Malyāñ Viṣṇupura Caṃhyal Rudravin Travāñ Kbas Suras</p>
K. 334	K. 335
<p>[répartis dans] 8 communes : 12 'amrah, 58 gho, 87 tai, 10 gvāl, 15 lap, 16 sī rat, 18 tai rat, 16 sī pau, 5 tai pau. Au total : 237. <u>communes de</u> : Vila Stau Stuk Sañar Ma{1}dd(ro)k Chattra Jayagrāma</p>	<p>[répartis dans] 6 communes : 10 'amrah, 41 gho, 59 tai, 15 gvāl, 11 lap, 9 sī rat, 9 tai rat, 14 sī pau, 8 tai pau. Au total : 196 (176 ?). <u>communes de</u> : Hastipattana, <i>pramān</i> de Śreṣṭhapura Gañ Groñ, <i>pramān</i> ('A)... Ca--gve Knvak</p>
K. 336	K. 337 A
<p>Liste très incomplète comprenant entre 100 et 140 esclaves, dont 8 lap, 13 sī rat et 14 tai rat. <u>communes de</u> : [Śre]ṣṭhapura {1}uñ Vnur.</p>	<p>[répartis dans] 7 communes : 10 'amrah, 51 gho, 85 tai, 12 gvāl, 19 lap, 14 sī rat, 6 tai rat, 7 sī pau, 12 tai pau. Au total : 216. Total pour les deux quinzaines : 396. <u>communes de</u> : Candoñ Vuro, <i>pramān</i> de Śreṣṭhapura Stuk Cok Pralāy Vāt</p>
K. 337 B	K. 338
<p>[répartis dans] 5 communes : 11 'amrah, 31 gho, 63 tai, 9 gvāl, 6 lap, 17 sī rat, 8 tai rat, 6 sī pau, 14 tai pau. Au total : 165. Total pour les deux quinzaines : 349. <u>communes de</u> : Pralāy Vāt, <i>pramān</i> de Malyāñ Guhe, <i>pramān</i> de Purandarapura Stuk Veñ, <i>pramān</i> de Malyāñ Stuk Krel, <i>pramān</i> de Troc</p>	<p>Donateur : Yaśovarman Bénéficiaire : Srī Rājendradevī Pour la quinzaine ... [répartis dans] 9 communes : 12 'amrah, 45 gho, (60-x) [tai], x gvāl, [x lap, x sī rat], 11 [tai rat], 12 sī pau 6 tai pau. Au total : 282 (182 ?). <u>communes de</u> : Pra... San Svān Stuk ..., <i>pramān</i> de 'Amoghapura ..., <i>pramān</i> de Śreṣṭhapura Trayañ, <i>pramān</i> de 'Amoghapura Śārdūla Van ... [<i>pramān</i> de] 'An[in]ditapura</p>

K. 333/815 śaka ? (Lolei)

Texte :

Face A

Édition fondée sur l'estampage BN : 106 (50).

(1-5) (Illisibles)³⁸⁶ (6) ... (t)ryāka(r) I gho kaṃ(CaC) I gho saṃ'ap I gho {3} tya I gho (7) {2} (I tai ka)nsu I tai kan·hyañ I tai pau kaṃpit I sī rat cpoñ I tai (8) {2} I tai pau kanjai I tai śrī I tai rat pandan I gvāl saṃ'ap I (9) tai kanduḥ I tai laṅgāy I sī pau kaṃvai I gvāl kanteñ I sī rat cke I (10) tai {2} 'as I o 'amraḥ cpoñ I gho cke I gho gaṇāditya I gho (11) kañcū I (gho) vidyādhīra I tai kandep I sī pau kan·'in I sī rat careñ I (12) tai kaṃvrai I tai dharmma I tai jaṃnan I sī pau kaṃvrau I sī rat kñuṃ I tai pansvaṃ (13) tai (c)amvat I tai pau srai I tai rat kansu I tai snoc I tai rat kantoñ I (14) tai panlas I o 'amraḥ kaṃvis I gho kanhey I gho vikramañja(15)CV I gho śrī I gho pnos I tai 'abhinava I sī rat śrī I tai kanleñ I tai (16) pau kaṃpit I tai kan·hyañ I tai pau kan·'in I sī rat kanloñ I gvāl (17) sa(v)vār I tai 'añ·'oñ I tai kaṃvai I gvāl sañkāv I sī rat śrī I gho kañca(18)n I tai kandhan I sī pau śīdhara I tai rat 'anāda I lap kṛs I o 'amraḥ 'a(19)(d)atidhara I gho krau I gho ratnadhara I gho śrī I gho kañcī I tai parasa I (20) tai pau kan·sin I tai lmān I tai pau I gvāl pnos I gvāl kan·'in I (21) tai kaṃvaḥ I gvāl raṃpat I tai kanrau I tai kaṃvaḥ I tai kaṃvaḥ sot I (22) tai pau kaṃ(v)rau I tai kanhey I tai kan·'as I lap pandan o vnvak (23) ta gi sruk ttal·pak 'amraḥ kañjes I gho guṇodbhava I gho kanteñ (24) gho vroñ I tai kañcū I tai pau tgan I tai 'anlap I tai pau kanteñ I sī ra(25)t krau I tai 'añ·'oñ I tai kan·'ū I tai vraī I tai krau I sī pau panlas I (26) tai rat kandhar I tai śrīdeva I gvāl kaṃvin I gvāl cpoñ I tai sven I tai (27) tmyañ I o vnvak ta gi sruk guhe pramān purandarapura 'amraḥ tañker I (28) gho kaṃ(va)ta I tai ja {1} C(v)ar I sī pau kansat I sī rat kanlak I gvāl kantik I tai (29) tmāy I tai (ra)t kñuṃ I tai tmyañ I sī rat saṃ'ap I tai 'utpala I tai saṃ'ap I tai (30) laṅgāy I tai pau I sī rat tgap I gvāl kñuṃ vra[[h]] I gho kaṃvai I tai (31) vraḥ śrī I o vnvak ta gi sruk (g/k)ralyañ kyah amraḥ 'gat I gho sān (32) gho cya I tai dreñ I tai kmau I tai groñ I tai kandep I tai pau kanteñ (33) tai kmau sot I tai kansu I tai

³⁸⁶ Tout au plus peut-on distinguer un ou deux caractères des lignes 4 et 5. La longueur de l'estampage ne couvrirait même pas la première ligne du compte de George Coëdès (48 lignes).

panhem I sī pau pnos· I tai śubhaśrī I tai (34) rat· 'lov· I tai sukhā I tai devaśrī I ○ vnvak·
 ta gi sruk· carāṃ pramān· 'amo(35)ghapura 'amraḥ daṃyel· I gho m(ā)nnudharmma I
 tai niṣphala I sī pau kañcī I sī ra(36)t· kaṃvai I tai tañ·kū I tai saṃ'ap· I gvāl· kambhāk·
 I ○ vnvak· ta gi sruk· gajapāla (37) pramān· malyān· 'amraḥ kanteñ· I gho vat· I gho
 jaṃ'ar· I tai rāk· I sī (38) pau I tai pyar· I tai 'aṃdeñ· I tai devaśrī I sī pau panlas· I tai
 rat· kan·(39)'aṃ I tai nāgaśrī I tai pau I tai rat· knar· I tai gan· I tai māy· I tai śubhaśrī
 (40) tai kan·'aṃ I tai pandan· I sī pau I sī rat· kaṃvat· I tai cpoñ· I tai 'et·sey· ○ (41)
 'amraḥ daṃnai I gho vālagasī I gho dravek· I tai śryādeva I sī pau I (42) tai 'añ·'oñ· I tai
 kvay· I tai pau I tai vār· I tai srāñ· I sī pau I tai kaṃrāñ· I (43) tai śrī I tai dhāleñ· I tai pau
 I tai rat· kañcū I gho kanlaṃ I gho svastha I tai (44) joñ· I lap· kanton· I tai dreñ· I lap·
 jañver· I gho panlas· I gho kañcū I ○ (45) psok· tryamvakapura man· cat· ta gi sruk·
 gajapāla 'amraḥ kalī I gho pho(46)ñ· I gho cloñ· I gho lvāy· I lvāy· I tai hoñ· I tai kansu
 I sī rat· (47) dravañ· I tai sīvau I sī pau vat· I tai dmey· I tai janai I gvāl· vroñ· I (48)
 gvāl· kalī I gvāl· crok· I lap· suju I tai karvay· I lap· vryay· I gvāl· vāy· ○ (49) piṇḍa sruk·
 6 'amraḥ 10 I gho 20 10 7 tai 80 7 gvāl· 10 6 lap· (50) 6 sī rat· 10 4 tai rat· 10 sī pau 10
 III tai pau 10 5 ○ psam 200 9 ⊙

Face B

Édition fondée sur l'estampage BN 106 (50).

(1-5) (Illisibles) (6) t· I tai jaṃ'ar· I tai ... Cau I tai ... (7) {1} yeñ· I gho (kaṃpas·) I ...
 (8) ñ· I lap· kaṃ{2}· I I tai kaṃCū {6} nteñ· I gho (ka)nleñ· I ... (9) ñ· I gho kan(th)an· I
 gho tgap· I tai {1} CsV {1} I tai (krau) I tai kaṃvai I tai {2} (10) tai ksai I tai pragunta I
 tai rat· ... (11) ndai I sī pau kanloñ· I ○ 'amraḥ {2}· I (gho) ... (12) gho kan·'añ· I gho
 tgap· I tai pau I tai ... (tai) ... (tai) ... (13) tai jvik· I tai pragunta I gho CrV I gho ...
 (14) hyañ· I tai rat· I gho 'anāśraya I ... (15) vraḥ vnvak· ta gi sruk· jrai valī 'amraḥ
 vrakey· [I] {2}ñ(c)ū ... (16) tyāy· I gho cke I hari I gho kan·'aṃ I gho (kñu)ṃ I tai
 (ka)CCV I tai {2} (17) ṇa I tai rat· kanduḥ I tai kandvac· I tai kansu I tai pau kaṃvai I
 tai rat· (k)gap· I tai {1} (18) yañ· I sī pau krau I tai kan·'as· I sī rat· śrī kaṃva I lap·
 kansuc· I tai [ka]ṃ{1} (19) tai kanso I tai tkep· I tai pau kandhar· I tai rat· kmāu ○
 'amraḥ 'anro {1} (20) gho panhem I gho p(n)os· I gho pandan· I gho kaṃvis· I gho
 kansat· I gho CVndV I (21) gho caṃkek· I gho 'a(n)ro(ñ)· I tai ksai I tai tkan· I tai
 suvarṇ(n)adeva I tai {1} (22) prut· I tai rat· kaṃbhar· I tai kaṃ {2} I tai vraḥ kanmyañ· I

sī rat· tgap· I ○ 'amrah {2} (23) gho kaṃvī I gho smva³⁸⁷ I gho kaṃvai I gho pandan· I tai smau I tai rat· kandai I gvāl· saṃ'ap· (24) tai kanso I sī pau kañcī I tai kansak· I tai pau kan·'as· I tai rat· prāṇa I lap· (25) kñuṃ I tai kan·'aṃ I tai kan·'ak· I tai kañjā I sī rat· (c/v)olo I tai kaṃvaḥ I gvāl· kansa(26)n· I ⊙ vnvak· ta gi sruk· lveñ· svāy· 'amrah cke I gho kañjai I gho lbañ· I tai kan·(27)hyañ· I tai kantvan· I tai pandan· I tai saṃ'ap· I tai kan·'ū I tai knañ· I tai panhem I tai (28) kañcū I tai pau kandep· I sī rat· cpoñ· I tai kap·kep· I sī pau śrī I tai kaṃvai (29) tai dharaṇī I tai manoharī I tai rat· cīna I tai kañcan· tai pau kanleñ· I tai kan·'a(30)s· I lap· kanteñ· I tai vraḥ śrī I tai pandan· I ⊙ vnvak· ta gi sruk· madamoha 'a(31)mrah tañkū I gho jaṃhañ· I gho kaṃvrau I gho kañcū I gho panlas· I tai kañjai I sī (32) pau cke I sī rat· kanthok· I lap· kan·'as· I tai pnos· I tai kanlak· I tai saṃ'a(33)p· I tai sañkāv· I tai rat· kañjai I tai kaṃhac· I tai rat· kanso I ⊙ vnvak· ta (34) gi sruk· krakuḥ 'amrah tgap· I gho naṃvī I tai gandha I sī pau kaṃvai I sī rat· (35) krau I lap· can·cān· I tai 'anrok· I sī pau 'anāya I tai kañjva I sī (36) rat· kñuṃ I tai pnos· I tai pau dhūpa I ⊙ vnvak· ta gi sruk· malyāñ· 'amrah (37) kanrat· I gho kaṃvās· I gho kanteñ· I gho kñuṃ I tai kandvac· I tai 'nā I (38) sī rat· kañcū I tai caṃlau I tai saṃtoḥ I tai sr(u)caṃ I tai saṃ'ap· I ⊙ (39) vnvak· ta gi sruk· viṣṇupura 'amrah śubhañjaya I gho kandhap I tai ka(40)nren· I tai rat· kan·'as· I gvāl· panlas· I tai kaṃvrau I ⊙ vnvak· ta gi sruk· (41) caṃhyal· nu sruk· rudraṃ· kloñ· vnvak· sī knak· I 'amrah kañjā I (42) gho pnos· I gho jayotsava I gho kanteñ· I gho saṃ'ap· I tai (t)añkū I (43) tai rat· kanteñ· I tai pandan· I tai rat· kanses· I tai kañjai I tai rat· jaṃ(44)'ar· I tai rat· pandan· I gho jayagarbha I tai cke tarāñ· I tai krau I tai (45) revatī I tai mālatī I tai kbuñ· I gho kaṃvrau I gho kañjai I tai vraḥ dha(46)rmma I ⊙ vnvak· ta gi sruk· travāñ· kbas· 'amrah saṃ'ap· I tai kañjam I gvāl· ka(47)nteñ· I ⊙ vnvak· ta gi sruk· suras· 'amrah śriyañjaya I gho rāñ· I gho ka(48)nteñ· I gho kan·'as· I gho kanhen· I gvāl· kan·'ū I sī rat· rak·rāk· I (49) tai kaṃvis· I tai pau I sī rat· śrī pūrṇa I gvāl· panhem I gho kaṃpit· I gho (50) sañkāv· I ⊙ psok· tryambakapura man· cat· ta gi sruk· tkūsral· gho gle(51)ñ· I gho creñ· I gho kali I gvāl· kali I gvāl· lvāy· I gvāl· kanteñ· I gvāl· (52) 'duḥ I tai dreñ· I tai graveñ· I tai hoñ· I lap· 'vat· I lap· rnoñ· I lap· (53) 'a tron³⁸⁸ I lap· 'a trai I tai rat· 'a heñ· I ⊙ piṇda sruk· 10 II klo(54)ñ· vnvak· I 'amrah 10 4 gho 60 8 tai 80 10 4 gvāl· 10 III lap· 10 sī (55) rat· 10 tai rat· 10 8 sī pau 7 tai pau 9 ⊙ psam 200 40 4 ⊙

³⁸⁷ Ce qui ressemble à un caractère suscrit au-dessus du s n'est sans doute qu'un défaut de la pierre.

³⁸⁸ À propos de 'a, Saveros Pou note : « part. accolée aux appellatifs masculins ou féminins non identifiable. » (POU 2004, s. v., p. 5).

Traduction :

Face A

(1-5) (Illisibles)

(6-10) (Liste incomplète de serviteurs comprenant au moins : 4 *gho*, 8 *tai*, 2 *gvāl*, 2 *tai pau*, 2 *sī rat*, 1 *sī pau*) ;

(10-14) (suit une liste comprenant, dans l'ordre : 1 *'amrah*, 4 *gho*, 1 *tai*, 1 *sī pau*, 1 *sī rat*, 3 *tai*, 1 *sī pau*, 1 *sī rat*, 2 *tai*, 1 *tai pau*, 1 *tai rat*, 1 *tai*, 1 *tai rat*, 1 *tai*) ;

(14-18) (suit une liste de serviteurs comprenant, dans l'ordre : 1 *'amrah*, 4 *gho*, 1 *tai*, 1 *sī rat*, 1 *tai*, 1 *tai pau*, 1 *tai*, 1 *tai pau*, 1 *sī rat*, 1 *gvāl*, 2 *tai*, 1 *gvāl*, 1 *sī rat*, 1 *gho*, 1 *tai*, 1 *sī pau*, 1 *tai rat*, 1 *lap*) ;

(18-22) (suit une liste de serviteurs comprenant, dans l'ordre : 1 *'amrah*, 4 *gho*, 1 *tai*, 1 *tai pau*, 1 *tai*, 1 *tai pau*, 2 *gvāl*, 1 *tai*, 1 *gvāl*, 3 *tai*, 1 *tai pau*, 2 *tai*, 1 *lap*) ;

(22-27) Équipe de serviteurs de la commune de Ttal Pak : (suit une liste comprenant, dans l'ordre : 1 *'amrah*, 3 *gho*, 3 *tai*, 1 *tai pau*, 1 *sī rat*, 4 *tai*, 1 *sī pau*, 1 *tai rat*, 1 *tai*, 2 *gvāl*, 2 *tai*) ;

(27-31) Équipe de serviteurs de la commune de Guhe, *pramān* de Purandarapura : (suit une liste comprenant, dans l'ordre : 1 *'amrah*, 1 *gho*, 1 *tai*, 1 *sī pau*, 1 *sī rat*, 1 *gvāl*, 1 *tai*, 1 *tai rat*, 1 *tai*, 1 *sī rat*, 3 *tai*, 1 *tai pau*, 1 *sī rat*, 1 *gvāl*, 1 *gho*, 1 *tai*) ;

(31-34) Équipe de serviteurs de la commune de Kralyañ Kyah : (suit une liste comprenant, dans l'ordre : 1 *'amrah*, 2 *gho*, 4 *tai*, 1 *tai pau*, 3 *tai*, 1 *sī pau*, 1 *tai*, 1 *tai rat*, 2 *tai*) ;

(34-36) Équipe de serviteurs de la commune de Carām, *pramān* de 'Amoghapura (suit une liste comprenant, dans l'ordre : 1 *'amrah*, 1 *gho*, 1 *tai*, 1 *sī pau*, 1 *sī rat*, 2 *tai*, 1 *gvāl*) ;

(36-40) Équipe de serviteurs de la commune de Gajapāla, *pramān* de Malyāñ : (suit une liste comprenant, dans l'ordre : 1 *'amrah*, 2 *gho*, 5 *tai*, 1 *sī pau*, 1 *tai rat*, 1 *tai*, 1 *tai pau*, 1 *tai rat*, 5 *tai*, 1 *sī pau*, 1 *sī rat*, 2 *tai*) ;

(41-44) (suit une liste de serviteurs comprenant, dans l'ordre : 1 *'amrah*, 2 *gho*, 1 *tai*, 1 *sī pau*, 5 *tai*, 1 *sī pau*, 3 *tai*, 1 *tai pau*, 1 *tai rat*, 2 *gho*, 1 *tai*, 1 *lap*, 1 *tai*, 1 *lap*, 2 *gho*) ;

(44-48) Prisonniers de guerre de Tryambakapura qu'on a installés dans la commune de Gajapāla : (suit une liste comprenant, dans l'ordre : 1 *'amrah*, 3 *gho*, 1 (non précisé), 3 *tai*, 1 *sī rat*, 1 *tai*, 1 *sī pau*, 2 *tai*, 3 *gvāl*, 1 *lap*, 1 *tai*, 1 *lap*, 1 *gvāl*) ;

(49-50) Total : [répartis dans] 6 communes, 11 *'amrah*, 37 *gho*, 87 *tai*, 16 *gvāl*, 6 *lap*, 14 *sī rat*, 10 *tai rat*, 13 *sī pau*, 15 *tai pau*. Au total 209.

Face B

(1-5) (Illisibles)

(6-11) (Liste incomplète comprenant 10 *tai*, 1 *gho*, 1 *lap*, 3 *gho*, *tai rat*, *sī pau*) ;

(11-14) (Liste incomplète comprenant : 1 *'amrah*, 6 *gho*, 5 *tai*, 1 *tai pau*, 1 *tai rat*) ;

(15-19) Équipes de serviteurs de la commune de Jrai Valī (suit une liste de serviteurs comprenant, dans l'ordre : 1 *'amrah*, 3 *gho*, 2 *tai*, 1 *tai rat*, 2 *tai*, 1 *tai pau*, 1 *tai rat*, 1 *tai*, 1 *sī pau*, 1 *tai*, 1 *sī rat*, 1 *lap*, 3 *tai*, 1 *tai pau*, 1 *tai rat*) ;

(19-23) (suit une liste de serviteurs comprenant, dans l'ordre : 1 *'amrah*, 8 *gho*, 4 *tai*, 1 *tai rat*, 2 *tai*, 1 *sī rat*)³⁸⁹ ;

(23-26) (suit une liste de serviteurs comprenant, dans l'ordre : 1 *'amrah*, 4 *gho*, 1 *tai*, 1 *tai rat*, 1 *gvāl*, 1 *tai*, 1 *sī pau*, 1 *tai*, 1 *tai pau*, 1 *tai rat*, 1 *lap*, 3 *tai*, 1 *sī rat*, 1 *tai*, 1 *gvāl*)³⁹⁰ ;

(26-30) Équipe de serviteurs de la commune de Lveñ Svāy : (suit une liste de serviteurs comprenant, dans l'ordre : 1 *'amrah*, 2 *gho*, 8 *tai*, 1 *tai pau*, 1 *sī rat*, 1 *tai*, 1 *sī pau*, 3 *tai*, 1 *tai rat*, 1 *tai*, 1 *tai pau*, 1 *tai*, 1 *lap*, 3 *tai*) ;

(30-33) Équipe de serviteurs de la commune de Madamoha : (suit une liste de serviteurs comprenant, dans l'ordre : 1 *'amrah*, 4 *gho*, 1 *tai*, 1 *sī pau*, 1 *sī rat*, 1 *lap*, 4 *tai*, 1 *tai rat*, 1 *tai*, 1 *tai rat*) ;

(33-36) Équipe de serviteurs de la commune de Krakuh : (suit une liste de serviteurs comprenant, dans l'ordre : 1 *'amrah*, 1 *gho*, 1 *tai*, 1 *sī pau*, 1 *sī rat*, 1 *lap*, 1 *tai*, 1 *sī pau*, 1 *tai*, 1 *sī rat*, 1 *tai*, 1 *tai pau*) ;

(36-38) Équipe de serviteurs de la commune de Malyāñ : (suit une liste de serviteurs comprenant, dans l'ordre : 1 *'amrah*, 3 *gho*, 2 *tai*, 1 *sī rat*, 4 *tai*) ;

(39-40) Équipe de serviteurs de la commune de Viṣṇupura : (suit une liste de serviteurs comprenant, dans l'ordre : 1 *'amrah*, 1 *gho*, 1 *tai*, 1 *tai rat*, 1 *gvāl*, 1 *tai*) ;

(40-46) Équipes de serviteurs de la commune de Caṃhyal et de la commune de Rudraṅ : responsable de ces équipes : *sī Knak* ; (suit une liste de serviteurs comprenant, dans l'ordre : 1 *'amrah*, 4 *gho*, 1 *tai*, 1 *tai rat*, 1 *tai*, 1 *tai rat*, 1 *tai*, 2 *tai rat*, 1 *gho*, 5 *tai*, 2 *gho*, 1 *tai*) ;

(46-47) Équipe de serviteurs de la commune de Travāñ Kbas : (suit une liste de serviteurs comprenant, dans l'ordre : 1 *'amrah*, 1 *gvāl*) ;

³⁸⁹ Deuxième équipe de la commune de Jrai Valī.

³⁹⁰ Troisième équipe de la commune de Jrai Valī.

(47-50) Équipe de serviteurs de la commune de Suras : (suit une liste de serviteurs comprenant, dans l'ordre : 1 *'amrah*, 4 *gho*, 1 *gvāl*, 1 *sī rat*, 1 *tai*, 1 *tai pau*, 1 *sī rat*, 1 *gvāl*, 2 *gho*) ;

(50-53) Prisonniers de guerre de Tryambakapura installés dans la commune de Tkū Srāl : (suit une liste de serviteurs comprenant, dans l'ordre : 3 *gho*, 4 *gvāl*, 3 *tai*, 4 *lap*, 1 *tai rat*,

(53-55) Total : [répartis dans] 12 communes, 1 chef de groupe³⁹¹, 14 *'amrah*, 68 *gho*, 94 *tai*, 13 *gvāl*, 10 *lap*, 10 *sī rat*, 18 *tai rat*, 7 *sī pau*, 9 *tai pau*. Au total 244.

³⁹¹ *kloñ vnvak* désigne ici le chef d'un ensemble de deux communes.

K. 334/815 śaka ? (Lolei)

Texte : Édition fondée sur l'estampage BN 107 (12).

(1) ... (sī) jaya ... (2-5) (Illisibles) (6) ...lap· ... (7) ... rat· ('ga)p· (8) ...(p)nes· I ... (9) ... (mCa)pura man· ... (10) ... tai ka ... (11-16) (Illisibles) (17) ... I tai saṃ {2} I [t](ai)... (18-19) (Illisibles) (20) ... 'amraḥ (ka)sim· I ... (21) ... I tai 'gat I [gvā]l· CVCCai I tai ... (22) ...ñ· I (t)ai {2} I (t)ai ... (23) I ... 'amraḥ vidya ('arCi)... (24) ... I tai ka(n)so I tai kaṃpas· I sī rat·(·)... (25) ... I tai rat· ca{2} I tai {2} I tai (kanlak·) I ... Cū ... (26) ... CrV I gho ka {2} I gho vi(d)ya ... 'as· I ... (27) {1} kaṃpañ· I tai ka(ñc)aiC· I tai pandan· I lap· {3} I tai rat· kañjun· I tai (28) ({1}?) kaṃvit· I lap· panlas· I s(ī) pau kañcan· I tai CV(nhaṃ) I tai kansaṃ I tai r(my)āt· (29) (tai) kañjir· I tai kaṃprva(t) [I] {1} (ka) CjV I o vnvak· ta gi sruk· (vi)la 'amraḥ kaṃpra (30) {1} I gho jrai I gho pandan· I tai kaṃprvat· I sī pau kaṃpañ· I tai rat· kaṃbhār· I tai (31) {1} (ka/ta) I sī rat· kañ·yeñ· I tai tak·tyāk· I tai rāgadeva I tai kandep· I tai (32) [ra]t· 'añ·'oñ· I tai pau kandhan· I tai rat· kandhan· I o vnvak· ta gi sruk·stau 'amraḥ (33) (ka)ñcañ· I gho cke I gho 'āryyadāsa I tai 'anrok· I tai kaṃvrau I tai (34) saṃ'ap· I tai kaṃpuy· I sī rat· kaṃ[p]ur· I lap· māl· I tai kaṃvraḥ I tai kaṃpit· I (35) (t)ai pau I tai kanrau I tai kaṃpit· sot· I {5}(pa) I sī rat· paṃnañ· I gvā(36)(l)· kañcū I gho klañ· I tai ka(m)vās· I (lap)· kaṃprvat· I o vnvak· ta gi sruk· stuk· saña(37)r· 'amraḥ kañjaṃ I gho {2} (I gho) kantvan· I tai kamalāvātī I sī pau kaṃ(38)(vai) I tai rat· kaṃvaḥ I lap· pandan· I tai kandai I gho srac· ta bhāgya I tai saṃ(39)('a)p· I sī pau tgap· I tai rat· kaṃprvat· I lap· lañkaḥ I ⊙ vnvak· ta gi sruk· ma(40){1?}dd(ro)k· 'amraḥ śrī kalpit· I gho śrī garbha I gho laṃvāñ· I tai kaṃvaḥ I tai ptal· I (41) tai rat· kanleñ· I tai paroy· I tai rat· jmas· I gho 'gat· I gho kañjun· I (42) {1}(ha) kñuṃ vraḥ I tai kan·dan· I sī pau saṃ'uy· I tai cnañ· jū I tai jaṃ'ar· I tai (43) {1} can·cān· I gho kansoṃ I gho cke racca I tai kañjaṃ I o vnvak· ta gi sruk· (44) chattra 'amraḥ kanthak· I gho kañjip· I gho śrī I gho kansoṃ I gho kañju(45)n· I tai kañjaṃ I sī pau pnos· I tai rat· kanduḥ I tai vasanta I tai pau I sī ra(46)t· pandan· I lap· panhem I tai can·cān· I sī pau kaṃpañ· I tai rat· ka(47)nteñ· I tai pandan· I sī pau laṃvī I sī rat· mahendra I sī pau 'aṃdeñ· I gho (48) kañcañ· I tai rat· srac· ta vraḥ ⊙ vnvak· ta gi sruk· jayagrāma 'amraḥ (49) (ka)ndhī I gho dhanāgra I gho kansip· I gho praṇa I gho kandai I tai sbok· I (50) tai durggā I tai kñuṃ I sī pau saṃ'ap· I tai rat· kaṃvar· I tai padmaśrī I sī rat· I (51) lap· brāhmaṇī I tai kaṃvis· I sī pau I ⊙ piṇḍa sruk· 8 'amraḥ 10 II (52) gho 40 10 8 tai 80 7 gvāl· 10 lap· 10 5 sī rat· 10 6 tai rat· 10 8 sī pau 10 (53) 6 tai pau 5 psam 200 20 10 7 ⊙

K. 335/815 śaka ? (Lolei)

Texte :

Édition fondée sur l'estampage BN 108 (12).

(1) ...t(ai) svabhāvaccitta I tai... (2) ... pau kaṃprvat· I tai rat· kaṃvī I [t]ai... (3) tai rat· 'utpala I tai katta 'añ· I tai kansa I tai rat· ka ... (4) n· I tai (CṛC)ādeva I tai rat· kaṃvai I tai {2}·³⁹² I (tai) kanlañ· I gho daiva (5) gho cpo[n·] I gho keñ· I gho daiva sot· I {2}³⁹³ vī I tai kaṃvrau I (6) tai pau I sī rat· I tai rat· I gvāl· pandan· I gvāl kan·'añ· I tai kaṃpit· I sī ka(7)nso I tai preñ· I tai pau I ○ vnvak· ta gi sruk· hastipattana pramān· (8) śreṣṭhapura 'amraḥ kaC(C)e{1} I gho 'it· I gho kaṃprvat· I gho 'nek· I (9) gho sarac· I tai {6} kaṃCai I ○ vnvak· ta gi sruk· gañ·gro(10)n· pramān· ('a){10}(vV)C(·) I tai naya I sī rat· prāṇa I (11) gvāl· kañcū I tai {2}(k·) {7} I sī rat· prāṇa I tai (12) knañ· I tai pandan· I tai kñuṃ I sī (r) {9}tai kanteñ· I tai (13) kansu I ○ psok· śambhupura manduk· ta gi sruk· ca{2}gve knvak· 'a(14)mraḥ srac· ta bhāgya I gho madhura I tai kan·hat· I tai panlas· I tai (15) pau kñuṃ I tai rat kbun· I lap· kaṃvaḥ I tai kañjai I sī pau kanleñ· I gvāl· kle(16)n· ⊙ piṇḍa sruk· 6 'amraḥ 10 gho 40 I tai 40 10 9 gvāl· 10 5 (17) lap· 10 I sī rat· 9 tai rat· 9 sī pau 10 4 tai pau 8 ○ psam 100 (18) 80 10 6³⁹⁴ ⊙

³⁹² On peut distinguer la partie droite de la première syllabe : peut-être un *le*, sans certitude. La deuxième est peut-être un *k*.

³⁹³ La partie gauche du premier *akṣara* est une voyelle (*o/ai*) qui ne nous permet pas de trancher entre *tai* et *gho*. Quant au second *c*'est peut-être un *ka* (ou *kaṃ* ?), sans certitude.

³⁹⁴ Le 100 est peu marqué, mais lisible. Cependant, on trouve une différence de 20 ; il faut alors lire 176 et non 196. Il y a peut-être un signe multiplicateur en trop.

K. 336/815 śaka ? (Lolei)

Texte :

Édition fondée sur l'estampage BN 109 (12).

(1) ... I [t](ai) (2) ... (t)ai pau I ... (3) ... (vanteñ·) I tai ... (4) ... (pa)ndan· I {1} vraḥ
... (5) (Illisible) (6)(t)· I Cū ... nteñ· ... (7) (Illisible) (8) tai (ra)[t·] {5} I gho kanlak·
{2} kañāC· I ... (9)n· I tai kaṃ(pit·) {7} kanlak· {2} ka {2}· I ... (10) tai tmyañ· {6}
'amraḥ kanteñ· I ... (11) sī pau ka{3} rat· kan·'ū I tai kan·('a)s· ... (12) lok· {4} I tai
priyaṅgu I gho kan·'i[n]· ... (13)p· kaṃveñ· {3} n· I tai kansat· I ⊙ 'amraḥ kandhū I
(gho)... (14) gho {6}·CVñ· I sī pau I tai rat· kan·'as· ... (15)r· I sī pau {2} CrV{2}· [I]
(t)ai rat· kan·sūs· I tai kanren· {2} (16) rat· panda(n)· I ⊙ ('amraḥ kan·'in· I gho tgan· I
gho munivara I ... (17) narendra I lap· pandan· I tai khyāk· I sī pau kñuṃ I tai rat·
ratn(a) ... (18)nlas· I tai saṃ'ap· I sī rat· panlas sot· I ⊙ vnvak· ta gi sru[k·
śre](19)ṣṭhapura 'amraḥ nirāśa I gho can·cān· I gho kanlai I gho ... (20) gho kandhan· I
tai somāvatī I tai candravatī I lap· kesara ... (21) gho krau I gho krau sot· I gho śrī
naṃvī I gho rucigarbha I ... (22)r(tt)ika I tai vraḥ śrī I tai kaṃprvat· I sī rat· pandan· I ⊙
vnnak· ... (23) (pamān·)³⁹⁵ praśāntagrāma 'amraḥ tañkū I gho kñuṃ I tai pan(la)C· ...
(24) ... (sī p)au kaṃvis· I tai rat· krau I tai tañkū I tai pau ... (25) ...C·'as· I sī rat·
kañ·yvan· I tai kaṃvai I tai kansi ... (26) ... c(a)n·cān· I lap· kanlañ· I tai rat· ka[n]he(y)·
... (27) ... [ta] gi sruk· cuñ· vnur· 'amraḥ śrī naṃvī I tai ka ... (28) ... la I tai cpoñ· I tai
kantvan· sot· I tai (29) ... kandai sot· I tai kaṃpit· I ⊙ vnnak· ta {1} (30) ... I tai nūpa I
⊙ piṇḍa sruk· 6 ('a)[mraḥ] ... (31) ... [la](p)· 8 sī rat· 10 III tai rat· 10 4 sī (p)au ...

³⁹⁵ On peut se demander s'il faut restituer « ⊙ vnnak· [ta gi sruk {?}] p[r]amān· praśāntagrāma », mais la taille de la lacune semble insuffisante.

K. 337/815 śaka ? (Lolei)³⁹⁶

Texte :

Face A

Édition fondée sur les estampages EFEO n. 601 et BN 110 (13) et 700 (85).

(1) ...CyV... (2) brahma³⁹⁷ sot· I tai kaṃpit· I tai kaṃpit· sot· {12} (3) marendrapura I
'amraḥ śrīnidhī I gho saṃ'ap· I tai {1}di(pā) {5} (4) rat· pnos· I tai kaṃvic· I lap·
kanteñ· I lap· saṃ'ap I lap· krau I gvāl[·] (pan)las· I {1} (5) krau I o vnvak· ta gi sruk
can·doñ· vuro pramān· śreṣṭhapura 'amraḥ dhana(6)ñjaya³⁹⁸ I tai kmau I sī rat· kṛs· I lap·
kaṃprvat· I tai kñuṃ I sī rat· kaṃpas· 1 tai kañjai I (7) gvāl krau I tai kanteñ·³⁹⁹ I tai pau
kan·'aṃ I tai kaṃvoñ· I tai kañcū I sī rat· śveta I (8) gvāl· pitaradāsa I tai paṃnañ· I sī
pau saṃ'ap· I tai kñuṃ· I tai kañcū I gho śryāmaya⁴⁰⁰ (9) gho 'aṃdeñ· I gho gralen· I
gho panlas· I gvāl· pañ·hāñ· I o psok· śambhu(10)pura man· cat=ta⁴⁰¹ gi sruk· stuk· cok·
gho priya I gho kaṃpun· I gvāl· kdeñ·⁴⁰² I tai (11) caṃpeñ· I tai pau kanrat· I tai
pansvaṃ I tai pau kañcū I tai kañcām 1 tai rat· kaṃ(12)phāc· I tai laṃñāc· I o psok·
tryamvakapura man· cat=ta gi sruk· pralāy· (13) vāt· gho ta hvāy· I gho jhoñ· I gho 'a
jhoñ· I gho 'a teñ· I gho 'a veñ· I (14) gvāl· 'a lī I gvāl· 'a troñ· I gvāl· 'a sat· I gvāl 'a
crom I gvāl· kaṃpvañ· I tai (15) jneñ· I tai dhivañ· I tai sup· I sī rat· troñ· I tai 'a hoñ· I
tai dhivañ· sot· (16) sī pau I lap· kñuṃ I lap· kal· hvay· I lap· vryal· I o piṇḍa sruk· 7 (17)
'amraḥ 10 gho 40⁴⁰³ 10 1 tai 80 5⁴⁰⁴ gvāl· 10 2 lap· 10 9 sī rat· (18) 10 4 tai rat· 6 sī pau
7⁴⁰⁵ tai pau 10 2 o psam 200 10 6⁴⁰⁶ ⊙ psam phoñña vnvak· (19) knet· nu rñnocca 300

³⁹⁶ La face A de K. 337 est la seule de cet ensemble d'inscriptions à avoir été publiée à ce jour (*NIC* II-III, p. 87). C'est aussi la seule qui soit encore conservée et pour laquelle nous disposons d'estampages à la chinoise. L'estampage dit « Lottin de Laval » de la BN témoigne du fait que l'inscription a encore souffert depuis sa découverte par Aymonier. Il permet en outre de compléter l'édition de Saveros Pou et de corriger les totaux.

³⁹⁷ *NIC* II-III : *vrahma*.

³⁹⁸ *NIC* II-III : *jñaya*.

³⁹⁹ *NIC* II-III : *kandeñ*.

⁴⁰⁰ *NIC* II-III : *srayāmaya* I.

⁴⁰¹ *NIC* II-III : *catta*.

⁴⁰² *NIC* II-III : *kneñ*.

⁴⁰³ *NIC* II-III : 20.

⁴⁰⁴ *NIC* II-III : 65.

⁴⁰⁵ *NIC* II-III : 10.

Face B

Édition fondée sur l'estampage BN 110 (13) (deux exemplaires, Lottin de Laval).

(1-10) (Illisibles)⁴⁰⁸ (11) ...(ka)ndai ... (12-13) (Illisibles) (14) kanle {5}· I tai rat· manyā ... (15) ... rat· Cau I tai ... tai vraḥ Cṛ (16) ...c· I tai (ka)ntem I tai cke I gho taṅka I gho pandan· I gho kañ·ye{1} (17)ñ· I gho 'gat· I gho kansip· I gho pnos· I ☉ vraḥ vnvak· ta gi sruk· pralāy· vāt· (18) pramān· malyāñ· 'amraḥ (kaṃ)pat· I gho tcas· I gho caṃvas· I gho krau I tai kaliha I (19) lap· kañjam I tai kandep· I tai vraḥ 'jī I tai 'añ·'oñ· I tai ('a)mala I g[v]āl· c(p)oñ· I sī ra(20)t· tañker· I lap· kñuṃ I sī rat· saṃ'ap· I sī ... (21) pau I sī rat· I gvāl· smañ· I tai ... (22) (pan)dan· I gho kanteñ· I [gh]o ... (23) kan·har· I gho C(au) ... (24) ra(t)· C(au) [I t](ai) ... I tai ... (25) ... (t)[ai] kañcū I tai ka... (26) (I sī pau) ka[n]teñ· I tai rat· kaṃ {7} [pa]nlas· I gvāl· saṃ('a)... (27) lap· cpoñ· I tai knap· I tai 'a(n)reñ· I gho ratnagarbha I ☉ 'amraḥ ka(n)Cem I gho ma(28)la I tai kan·'ak· I tai kan·'as· I sī pau ptañ· I tai 'añ·'oñ· I sī pau I sī rat· ka(29)nteñ· I tai kampañ· I tai rat· (t)gap· I sī rat· kañcī I ☉ psok· śa[m]bhupura man· duk· (30) ta gi sruk· stuk· veñ· pramān· malyāñ· 'amraḥ srañe I gho srac· ta daiva I gvāl(31)l· kanso I tai kantiñ· I sī rat· kaṃvai I tai kampañ· I tai pau I tai jayadeva I tai (32) pau pandan· I sī rat· vrahey· I ☉ psok tryambakapura⁴⁰⁹ man· duk· ta gi sru(33)k· stuk· krel· pramān· troc· nāduk· tpallati(gb)e vnvak· 'amraḥ saṃpva(34)t· I gho krāñ· I gho kali I gho 'a teñ· I gho geñ· I tai kra'eñ· I (35) tai ksu I tai loñ· I tai pau trāy· I tai dmey· I tai 'leñ· I sī rat· (36) kali I tai kaleñ· I gvāl· 'ley· I gvāl· gyār· I gvāl· klāñ· I gvāl· do(37)ñ· I lap· drem I lap· vryay· I lap· jarvay· I ☉ piṇḍa sruk· 5 (38) 'amraḥ 10 I gho 20 10 I tai 60 III gvāl· 9 lap· 6 sī rat· 10 7 tai (39) rat· 8 sī pau 6 tai pau 10 4 ○ psam 100 60 5 ☉ psam phoñña vnvak· (40) knet· nu rñnocca 300 40 10 9 ☉

⁴⁰⁶ NIC II-III : 100 10 6 ; AYMONTIER 1883 : 2(16). La lecture des chiffres, conforme aux totaux lus par Aymontier, est confirmée par le total partiel : 10+51+85+12+19+14+6+7+12=216.

⁴⁰⁷ NIC II-III : 200 60 10 6 ; AYMONTIER 1883 : 396.

⁴⁰⁸ Il est difficile de garantir la présence d'exactly dix lignes ; Cœdès signalait environ quarante lignes (IC VIII, p. 134).

⁴⁰⁹ Il faut noter la variante *tryamvakapura* de la ligne 12 de la Face A. Pourtant, la distinction entre les *ba* et les *va* est remarquablement respectée à Lolei, ce qui est assez rare dans le reste du corpus. Sans doute faut-il y voir un témoignage de l'intérêt de Yaśovarman I^{er} pour la mise au point de l'écriture.

K. 338/815 śaka ? (Lolei)

Texte :

Édition fondée sur l'estampage BN 111 (13).

(1) {5} CvVCV {3} vraḥ ja(m)nvan· dhūli jeñ· vra[ḥ kamrateñ· 'añ·] (2) [śrī yaśo]va[rm]ma⁴¹⁰ [ta vraḥ 'ājñā] kanloñ· ka(mra)[teñ· 'añ·] (śrī) [rāje](3)(ndradevī)⁴¹¹ vraḥ vnvak· (toy·) {2} (ta) gi sruk· pra ...⁴¹² (4)(ñ·) 'amraḥ kan·('a) ... sañkav· I tai ... (5) ka(m)va ... (6) ka(ñ) ... I tai kan·{1}c· I tai ka[m]Cṛ(k·) I tai ka{2} (7) ... (mā)s· I (gho) ... I gho ka(nte) {2} (8) ... rat· {1} Cai ... (nla) I gho kaṃvṛ {2} (9) {10} p(V/·) {2} [I] lap· (pa)ndan· I gho kansak· I gho kanthar· I (gho) {1} (10) {5} t(ai) kañj(u) {2} 'amraḥ srañe I kañjai I tai kaṃvic· I tai ka{1} (11) {5} [I] lap· kaṃbha(t·) I lap· tañku I gho ka(m)pat· I gho tgap· I tai kansu I {2} (12) C(aipura) {6} 'amraḥ pañcay· I gho [cu](mb)ala I gho kaṃpit· I (13) yah· I tai saṃ'ap· I tai kañjā I sī pau kañcū I gvāl· kañ·yas· I tai kan· {2} (14) rat· kanthi I sī rat· kaṃpat· I tai kava⁴¹³ I tai pau kaṃvai I gho cumbala CoCV I tai kandi {1}⁴¹⁴ (15) vnvak· ta gi sruk· san·svān· 'amraḥ kañcañ· I gho śrī dhara I gho {1} bhādi {2} (16) gho pnos· I gho pandan· I tai kansat· I lap· krau I tai rat· kaṃ(v)ai I sī ra[t·] {1} (17) sī pau 'āditya I tai jvik· I tai kanso I tai jvik· sot· I tai rat· panlas· I sī pau {2} (18) sī rat· kan·tvaha I kñuṃ vraḥ (I tai) rañgāy· I gho vi(ṣ)uva I gvāl· tgap· I lap· panda {1} (19) sī rat· kañcū I gho kaṃpit· I gho {8} [I ○] (v)nva[k·] ta gi sruk· stuk· (ce) {1} (20) pramān· 'amoghapura 'amraḥ {8} (śama)bhāva I gho śaśī I (gho) {1} (21)dhara I tai kanso I sī rat· {2}n· I tai [rat·] {2}· I sī pau cpoñ· I tai rat· {3} (22) kaṃpit· I sī rat· harī I sī pau (śrī) I tai {2}(ñ)ī I tai kan· {8} (23) tai gan· I gho 'ise I gho kaṃpit· I gvāl· {1} l· I tai ka[n]dV {8} (24) tmās· I ○ vnvak· ta gi sruk· {2}vi{1}

⁴¹⁰ Cette restitution est évidemment incertaine, mais « *vraḥ ja(m)nvan·* » et « *dhūli jeñ·* » invitent à compléter ce *varmma* par le nom du roi.

⁴¹¹ En raison du °*ndradevī* de la ligne 3, la restitution *indradevī* est impossible (divinité du deuxième rang, tour Sud). *rājendradevī* est donc assurée (divinité du deuxième rang, tour Nord). Si c'est bien le cas, il est également légitime de proposer la restitution : *ta vraḥ 'ājñā*.

⁴¹² *sruk· pralāy· vāt· pramān· malyāñ·* ? Cf. K. 337, A, l. 12 et B, l. 17.

⁴¹³ Un espace semble vide après le *va*.

⁴¹⁴ Toutes les communes comptabilisées dans le sous-total sont repérables dans cette inscription. Il faut donc supposer que la liste très incomplète qui s'achève à la fin de la ligne 14 ne concerne qu'une commune fournissant plusieurs équipes de travailleurs au dieu. On y distingue trois 'amraḥ auxquels on peut vraisemblablement ajouter les deux 'amraḥ du sous-total. Malheureusement, l'importance des lacunes interdit de préciser les distinctions éventuelles de la liste. On peut tout au plus évaluer un manque de 40 à 60 personnes, ce qui en ferait l'une des communes les plus importantes du corpus de Lolei.

(pramān·) śreṣṭhapura 'amraḥ kmau I (tai) {1} (25) bhāva I tai kanteñ· I tai pau {2} I tai {2}s· I tai kaṃvai I sī (pau) kañjā I tai rat[·] (26) tleṃ I tai 'anrok· I tai ka(m)va{1} I gvāl· {5} tlo(ñ)· I (gho) ka(pa)laCāva I tai (27) vraḥ dharmma I gho vidya {8} [I ○] (vnavak·) ta gi sruk· tr(a)yañ· pramān· (28) 'amoghapura 'amraḥ CrVti(ni)vāsa I tai {2}nsā I tai pau kaṃpit· I ○ vnavak· ta gi (29) sruk· śārdūla 'amraḥ kaṃvai I tai Cvak· I tai (k)mau I sī rat· (tgap· I) {1} kaCrV [I ○] vna(k) [ta] (30) gi sruk· van· 'amraḥ (t)gap· I gho kaṃpit· I tai {2}r· I sī pau saṃ'ap· I tai rat· {2} (31) sī rat· kaṃpañ· I tai kan·'et I lap· kañ(j)on· I tai kaṃvṛt· I tai pau kandai I (sī) {2} (32) kanteñ· I lap· kañcū I tai ratnavī I tai pratCat· I tai rat· (t)kus· I tai kandai I gvāl· ka{1} (33) tai mādrī I gho (th)ma(s)· I tai krau I sī pau kaṃvai I [○ I vnva] k· ta gi sruk· {2}(v)reñ· 'amra[h] (34) kan·rat· I gho pa(ro)y· I gvāl· k(ñu)ṃ I gvāl· ka{1} I tai {1}s· I sī (pau pa)nlas· I sī (35) rat· caṃdak· vraḥ I tai saṃ'ap· I tai pau ka {7} [I] tai [rat·] kañcū I [t](ai) (36) kanses· I gho kaṃvai I kaṃ(v)ar· I ○ (vnavak· ta gi sruk·) {6}· ('andi){1}(37)tapura⁴¹⁵ gho ratnagarbha I gho kansañ· I tai su(khānna) I tai CC(e) {4} I tai rat· {1} (38) tai pau I tai su(kh)āva(t)ī I tai kaṃpat·⁴¹⁶ I lap· kandaC· (I gvāl)· (ka) {4}[I ○ piṇda] sru(39)k· 9 'amraḥ 10 II gho 40 5 [tai] (60 X) (gvāl·) [X lap· X sī rat· X tai rat·] (40) 10 I sī pau 10 II tai pau 6 ○ psam 200 80 II⁴¹⁷

⁴¹⁵ an[[in]]ditapura ?

⁴¹⁶ Il y a un espace vide entre *kaṃ* et *pat·*.

⁴¹⁷ Malgré les lacunes, cette inscription énumère encore 10 'amraḥ, 35 gho, 47 tai, 8 gvāl, 8 lap, 11 sī rat, 9 tai rat, 9 sī pau, 6 tai pau, 1 sī (rat, pau ?) et 2 « non précisés » soit 146. Les sous-totaux déchiffrables représentent également 146 serviteurs (différemment répartis). Ceci n'est évidemment qu'un hasard, mais la taille des lacunes, même en étant surévaluée, ne permet pas d'arriver au total de 282. Il faut donc envisager une erreur de lecture (ou du lapicide) et corriger ce total en 182.

Petites donations privées de riziculteurs

En plus de ceux des grandes donations royales, le temple de Lolei reçut au moment de sa fondation un certain nombre de communes tributaires par le biais de donations privées.

Les statuts des donateurs sont assez variés, allant de simples *vāp* à de très hauts dignitaires, tels le Dhūlī Jeñ Vraḥ Kamrateñ 'Añ Śrī Jayendrarman. On notera qu'un d'entre eux, le Kamrateñ 'Añ Śrī Narādhīpativarman, se distingue particulièrement en effectuant une donation à trois des quatre divinités.

En dehors de K. 326, dont la forme est assez originale, ces textes suivent la même forme que les grandes donations royales, à ceci près qu'elles ne concernent plus qu'un nombre limité de communes, une le plus souvent. On retrouve ainsi le schéma suivant :

- Date (815 *śaka*)
- Présentation du donateur et du bénéficiaire.
- Nom de la commune concernée, liste.
- Sous-totaux (*piṇḍa*): 1 commune ; chef de groupe (optionnel, *kloñ vnvak*), contremaître (*'amraḥ*), hommes (*gho*), femmes (*tai*), *gvāl*, *lap*, garçons et filles en âge de courir (*sī rat*, *tai rat*), nourrissons mâles et femelles (*sī pau*, *tai pau*).
- Total (*psam*)

On notera que contrairement aux donations royales, le don est qualifié ici de *jamnvan* et non de *vraḥ jamnvan*. On rencontre donc ici une distinction que l'on retrouvera entre les inscriptions « étiquettes » K. 1218 (929 *śaka*) et K. 1219 (1089 *śaka*), qui commémorent également des dons émanant respectivement d'un haut dignitaire et d'un roi (cf. p. 606, n. 725). Le sens de *vraḥ* est donc ici « royale » plutôt que « sainte, vénérable ».

À quelques exceptions près, les listes sont composées de cultivateurs, et associées à une commune. Elles sont encore une fois triées d'abord hiérarchiquement, en premier venant le chef de groupes et/ou le contremaître, puis par classes d'âge et de sexe. On remarquera que, dans la liste proprement dite, les *gvāl* apparaissent parfois avant les *tai* et que deux *sī*, une *tai* et une *lap*, associés semble-t-il à d'autres activités, sont cités à part dans les listes, mais regroupés avec les autres dans les sous-totaux.

La présence de *kloñ vnvak* dans l'inscription K. 325 est intéressante car dans

l'inscription K. 333 B, cette fonction semblait plutôt être liée à la direction de deux communes, comportant deux équipes, chacune dirigée par un *'amraḥ*. Elle n'est pas aussi évidente dans ce nouveau cas où un *'amraḥ* semble suffisant (cf. p. 518-519). Enfin, il faut encore ajouter que ces serviteurs ne sont pas répartis par quinzaine, comme c'était apparemment le cas de la majorité des donations royales de riziculteurs.

La répartition de ces donations dans le temple est précisée plus bas (ill. 226, p. CXV). On remarquera qu'Indradevī ne se voit pas explicitement attribuer de donations privées et que trois des listes ne précisent pas le nom du, ou des bénéficiaires. Nous reviendrons sur cette question dans l'étude de K. 326.

K. 325/815 *śaka* (Lolei)⁴¹⁸

Indravarmésvara, image du père de Yaśovarman I^{er}, était sans conteste la divinité principale du temple de Lolei. L'invocation de la première ligne de la stèle de fondation (K. 323) en témoigne bien puisqu'elle s'adresse à lui seul :

namaś śrī indravarmmeśvarāya, « Hommage à Śrī Indravarmésvara ! ».

On retrouve cette tendance dans les petites donations privées où l'importance de cette divinité est perceptible par la quantité de dons qui lui sont consacrés, comparativement aux divinités secondaires. Il est ainsi vraisemblable qu'une donation au dieu principal permettait non seulement de s'assurer plus facilement les faveurs divines, mais également, d'un point de vue plus « terrestre », de s'attirer les bonnes grâces du roi en dotant l'image de son père.

Il faut tout de même souligner le fait que seul le don de Jayendravarman est explicitement attribué à Indravarmésvara, et l'on ne peut que supposer que la suite de l'inscription du piédroit Ouest et les listes du piédroit Est lui sont également destinées.

Le premier donateur, le « Dhūli Jeñ Śrī Jayendravarman » n'est pas attesté à cette époque, mais son titre seul le désigne comme un très haut dignitaire et même, selon Michael Vickery, comme un parent du roi ou d'un des rois précédant le règne de Yaśovarman I^{er} (1999, p. 68). La commune de Tlvañ qu'il attribue au dieu n'est pas attestée dans le corpus, mais il est précisé qu'elle est située dans le *pramān* de Śrīndrapura. Michael Vickery rappelle que celui-ci est cité dans des inscriptions provenant des environs de Kompong Thom et de Kompong Cham, mais seule une étude globale de la toponymie permettrait de confirmer et d'affiner les localisations des différentes communes citées dans ces textes⁴¹⁹.

La deuxième donation du piédroit Ouest est effectuée par le Kamrateñ 'Añ Śrī Narādhipativarman qui donne d'autres personnes du même *sruk* dans les inscriptions K. 328 et K. 332. Cette commune, inconnue par ailleurs, est située dans le *pramān* Vyek. Selon Vickery, ce *pramān* correspondrait au *pramān* Vrai Vekk attesté dans

⁴¹⁸ *NIC* II-III, p. 67.

⁴¹⁹ Il en va de même du *Sruk Stuk Kat Kat*, don du Vāp Śāśinaya qu'il propose de situer dans le nord-ouest. Ce toponyme apparaît en effet dans l'inscription K. 991 provenant de la province de Prachinburi (l. 11, *IC* VII, 191).

l'inscription K. 107 (VI^e *śaka*), provenant de la province de Kompong Cham, mais il nous semble que cette identification, pour possible qu'elle soit, reste très incertaine.

Enfin, les donations du piédroit Est sont attribuées à des personnages de rangs plus modestes, les Vāp Sādhāraṇa et Śāsinaya et le Mrateñ Śivaruci⁴²⁰. Il y a peu à ajouter sur ces dignitaires qui ne sont pas connus dans les inscriptions khmères, mais on notera tout de même un trait particulier au texte de ce piédroit. En effet, on constate que le premier et le troisième don de ce texte ne mentionnent pas de commune. Une double omission du lapicide est difficilement envisageable. Il faut donc probablement penser que ces esclaves résidaient à proximité du temple.

Texte :

Piédroit Ouest⁴²¹

Édition fondée sur les estampages EFEO 462, n. 588 et n. 1260.

(1) 815 śaka jaṃṃvan· dhū(2)lī jeñ· vraḥ kamrate(3)ñ· 'añ· śrī jayendra(4)varmma ta vraḥ kamrate(5)ñ· 'añ· śrīndravarmmeśva(6)ra sruk· tlvāñ· pramāñ· (7) śrīndrapura kloñ· (8) vnvak· kanloñ· I 'amraḥ (9) paroy· I gho kaṃvik⁴²² (10) gho kanteñ· I gvāl· krau⁴²³ (11) gvāl· kaṃvai I gvāl· kan·(12)ras· I gvāl· kanteñ· I (13) gvāl· kañcan⁴²⁴ I tai 'a(14)mara I tai sañvet· I tai (15) śuci I tai kanduḥ I tai ka(16)n·'as· I tai kan·'ū I tai (17) kañjai I tai sarvvadeva (18) sī kaṃpar· I lap· kandhar· (19) lap· kñuṃ I tai rat· kaṃvī I (20) tai rat· saṃ'ap· I tai (21) (ra)t· tkep· I tai rat· ca(22)(n)·cāñ· I tai rat· kaṃpas· (23) t(ai) rat· kaṃvai I tai rat· (24) kañcan· I tai pau kaṃpa(25)s· I tai pau kanteñ· I (26) tai kañjā I dmuk· varṣā (27) lap· saṃ'ap· I piṇḍa (28) sruk· I kloñ· vnvak· I (29) 'amraḥ I gho III tai 9 (30) gvāl· 5 lap· III tai ra(31)ta 7 tai pau II psam 20 (32) 10 I ⊙ jaṃṃvan·

⁴²⁰ Cet anthroponyme est le seul qui soit déjà attesté dans le corpus (K. 713 B, l. 13 : *si pau* et B, l. 22 : *gho* ; IC I, p. 23).

⁴²¹ Une confusion entre les piédroits Est et Ouest a été signalée par Claude Jacques dans les IC VIII.

⁴²² NIC II-III : *kaṃvik I*. Ce *daṇḍa* n'est pas visible sur l'estampage. Le texte de cette inscription étant assez bien justifié, sa présence sur la pierre nous paraît douteuse.

⁴²³ NIC II-III : *krau I* ; même remarque que dans la note précédente. On notera que cette lacune est intéressante si les *daṇḍa* sont bien, comme nous le pensons, destinés à simplifier la vérification du total. La brièveté relative de ce texte autorisait sans doute à privilégier la présentation en faisant preuve de moins de rigueur à ce sujet.

⁴²⁴ NIC II-III : *kañan* ; même erreur à la ligne 24.

kamra(33)teñ· 'añ· śrī narādhi(34)pativarmma sruk· kcāc·⁴²⁵(35)pramān· vyek·⁴²⁶ ('añ·)
(36) CiCVCV{3}...

Piédroit Est

Édition fondée sur les estampages EFEO 461, n. 587 et n. 1260.

(1) jaṃnvan· vāp· sādharmaṇa (2) 'amraḥ kaṃpas· I gho kñuṃ I (3) gho vrahey· I gho (4)
kanteñ· I gho kanruñ· I (5) tai knañ· I tai kañjā I (6) tai yaj· pai I tai tañkū I (7) tai
kandin· I lap· chlāñ· (I) (8) tai pau I gvāl· pañhañ·⁴²⁷ (9) sī rat· kaṃvrau I sī rat· (10)
kanrat· I sī pau I gvāl· (11) krau I piṇḍa 'amraḥ I (12) gho 4 tai 5 gvāl· II (13) lap· I sī
rat· II sī pau I (14) tai pau I psam 10 7 ⊙ (15) jaṃnvan· vāp· śaśinaya⁴²⁸ (16) ta gi sruk·
stuk· kat· kat·⁴²⁹ (17) tai kaṃprvat· I tai vare(18)ga I lap· kan·sat· I (19) gvāl· 'adit· I sī
rat· (20) dhūlī I piṇḍa tai II gvā(21)l· I lap· I sī rat· I (22) psam 5 ⊙ jaṃnvan mra(23)teñ·
śivaruci⁴³⁰ (24) gvāl· pūrvavaca I gvāl· (25) (Illisible)

Traduction :

K. 325 E

(1-6) 815 śaka, offrande de Son Excellence⁴³¹ le Vraḥ Kamrateñ 'Añ Śrī Jayendravarman au Vraḥ Kamrateñ 'Añ Śrī Indravarmesvara :

(6-7) commune de Tlvañ⁴³², *pramān* de Śrī Indrapura :

(6-26) *kloñ vnvak* : Kanloñ, (suit une liste comportant, dans l'ordre : 1 'amraḥ, 2 gho, 5

⁴²⁵ Comme dans K. 332, nous lirions plutôt *kcāc·* que *kvāc* (NIC II-III).

⁴²⁶ NIC II-III, p. 67 : *cyek*. Cf. VICKERY 1999, p. 67, il suggère la lecture *vyak* comme dans K. 332 (cf. NIC II-III, p. 86). Il semble que ces deux lectures sont erronées.

⁴²⁷ NIC II-III : *pansāñ*.

⁴²⁸ NIC II-III : *śaśīnduya*.

⁴²⁹ NIC II-III : *kak kat*. On relève également un *stuk kat kat* dans l'inscription K. 991 (l. 11, IC VII, 191).

⁴³⁰ NIC II-III : *śivaruci*.

⁴³¹ Litt. « la poussière des pieds ». Ce titre, traduit ici de façon arbitraire par « Son excellence » est surtout utilisé pour les souverains, mais également pour de très hauts dignitaires. Ce *dhūlī jeñ* Vraḥ Kamrateñ 'Añ Śrī Jayendravarman n'est pas attesté par ailleurs.

⁴³² Il faut comprendre : « de la commune de... ». En effet, si ce n'est pas le cas de cette commune, certains *sruk* font l'objet de plusieurs dons dans les inscriptions de Lolei. Des esclaves provenant du *sruk kcāc pramān vyek* sont ainsi donnés dans les inscriptions K. 325, K. 328 et K. 332. Une partie seulement de cette commune est donc susceptible d'être concernée par cette donation.

gvāl, 8 *tai*, 1 *sī*⁴³³, 2 *lap*, 7 *tai rat*, 2 *tai pau*, 1 *tai*);

(26-27) en charge durant la saison des pluies : *lap Saṃ'ap*⁴³⁴.

(27-32) Total : 1 commune⁴³⁵ ; 1 chef de groupes, 1 contremaître, 3 hommes, 9 femmes, 5 *gvāl*, 3 *lap*, 7 filles en âge de courir, 2 bébés de sexe féminin. Au total : 31.

(32-36) Offrandes de Kamrateñ 'Añ Śrī Narādhīpativarman : commune de Kcāc, *pramān* de Vyek ...

K. 325 O

(1-11) Offrande du Vāp Sādhāraṇa : (suit une liste comportant, dans l'ordre : 1 '*aṃrah*, 4 *gho*, 5 *tai*, 1 *tai pau*, 1 *gvāl*, 2 *sī rat*, 1 *sī pau*, 1 *gvāl*)

(11-14) Total : 1 contremaître, 4 hommes, 5 femmes, 2 *gvāl*, 1 *lap*, 2 garçons en âge de courir, 1 bébé de sexe masculin, 1 bébé de sexe féminin. Au total : 17.

(15-20) Offrande du Vāp Śāśinaya : commune de Stuk Kak Kat : (suit une liste comportant, dans l'ordre : 2 *tai*, 1 *lap*, 1 *gvāl*, 1 *sī rat*)

(20-22) Total : 2 femmes, 1 *gvāl*, 1 *lap*, 1 garçon en âge de courir. Au total : 5.

(22-24) Offrande du Mrateñ Śīvaruci : *gvāl Pūrvavaca*, *gvāl* ...

⁴³³ Ce *sī* isolé après les *tai* brise l'ordre général dans lequel ces listes sont données. Les *sī* sont en général à Lolei des serviteurs dont le statut plus élevé est précisé. Il est regroupé avec les autres hommes (*gho*) dans le total.

⁴³⁴ Cette catégorie de personnel est citée dans les listes de serviteurs « spécialisés », qui sont habituellement affectés à une quinzaine en particulier.

⁴³⁵ Total (pour cette commune).

K. 326/815 śaka ? (Lolei)⁴³⁶

L'inscription K. 326 est double et répartie sur les deux piédroits de la porte occidentale de la tour Nord du premier rang. Elle présente une forme différente des autres inscriptions et est assez originale en règle générale, notamment par l'expression *'moy· vr̥tti ta gi sruk* qui n'apparaît pas par ailleurs. De plus, le texte n'est pas daté et, bien que l'écriture soit identique à celle des autres piédroits, on peut même se demander si elle est vraiment contemporaine de la fondation de Lolei. En effet, il est vraisemblable que ce sanctuaire a continué d'être entretenu, tant par le roi et ses dignitaires que par leurs successeurs, suivant en cela la volonté exprimée par Yaśovarman I^{er} à la fin de la stèle de fondation (K. 323 ; st. 90, *ISCC*, p. 411).

En outre, on remarquera que les textes des deux piédroits ne précisent pas le nom de la divinité bénéficiaire des donations. Étant donné l'endroit où elles sont inscrites, il est légitime de penser qu'elles étaient destinées à Indravarmēśvara, et s'ajoutent donc aux listes de K. 325. Le fait que ce dieu soit la divinité principale de Lolei expliquerait que son sanctuaire soit mieux doté par les dignitaires que ceux des divinités secondaires.

On pourrait également penser que ces serviteurs étaient répartis entre les quatre sanctuaires, ou même destinés à celui d'Indradevī qui fait face à la porte occidentale de la tour Nord et qui est le seul à ne pas comporter d'inscription rapportant de donations privées. Cependant, il faut se garder de conclure dans l'un ou l'autre sens, car ce temple a pu faire l'objet de nombre de donations privées qui n'auraient pas été inscrites. La stance IX de l'inscription K. 832 de Prasat Tasar Sdam témoigne par exemple d'une donation dont Indradevī était bénéficiaire et qui n'était pas, a priori, rapportée dans le temple même :

┘ ┘ ┘ varmmapunyāya śrīndradevyai sa cāpy adāt

┘ ┘ [i](ndra)tatākasya raipuṣpacayanālayam

« Pour les mérites de ... varman, il a donné à Śrī Indradevī (au milieu) de l'Indrataṭāka, une demeure, des monceaux de fleurs et des richesses⁴³⁷. »

⁴³⁶ *NIC* II-III, p. 69.

⁴³⁷ Trad. George Coedès (IX^e śaka ; *IC* V, p. 91). La donation est le fait d'un dignitaire nommé Śrī Jayāyudha, « vainqueur du Campa et d'autres pays ».

Quoi qu'il en soit, les particularités de ce texte ne s'arrêtent pas là. En effet, si le contenu de la donation du piédroit Sud est assez classique, les noms des esclaves du piédroit Nord sont tous inédits et il n'est même pas précisé si les serviteurs en question étaient des *sī* ou des *tai*. Vickery propose alors de distinguer deux catégories, '*āñ* et *vār*, mais aucun signe de ponctuation n'invite à cette séparation et elle ne permet pas de retrouver le nombre d'esclaves indiqué par le total.

Selon Saveros Pou, leurs noms n'étant ni indo-aryens, ni khmers, ils pourraient appartenir à une autre ethnie (*NIC* II-III, p. 69, n. 3). Étienne Aymonier rapprochait ces noms de dialectes des tribus des forêts de l'est du Cambodge (AYMONIER 1883, p. 453-454). Il supposait également que ces gens étaient liés à la production de bétel, mais Michael Vickery a déjà signalé qu'il s'agissait vraisemblablement d'une mauvaise interprétation du terme *vṛtti*. Cet auteur fait un parallèle entre le nom de la commune « Vraleñ » et son correspondant angkorien *vralyañ*. Il l'assimile alors au *sruk vralyañ* situé dans le *pramān* de 'Amoghapura, qui est cité dans l'inscription K. 843 (947 *śaka*), et qu'il localise dans le nord-ouest du royaume (1999, p. 68). La localisation de ce *pramān* est encore incertaine, mais les occurrences connues invitent effectivement à le placer dans le quart nord-ouest de l'empire⁴³⁸. Cependant, l'identité entre ces deux communes est loin d'être évidente et cette conclusion reste incertaine.

Que cette commune se trouve à l'est ou à l'ouest, ce qui est certain, c'est que rien dans le texte ne laisse penser qu'il s'agit de prisonniers « en provenance » d'une commune et réimplantés à proximité du temple. Ces anthroponymes étrangers confirmeraient alors peut-être que certaines communes tributaires de Lolei en étaient relativement éloignées. On remarquera toutefois que, si ce lieu est effectivement éloigné de Lolei, il est étonnant que le *pramān* ne soit pas précisé ici.

Un autre élément intéressant de cette liste est le fait qu'elle débute par un *dvañ*. Selon Vickery, ce terme désignerait un type de groupe et non une personne. Cette inscription ne serait pas incompatible avec cette hypothèse, mais comme on l'a vu par ailleurs, il nous semble plutôt qu'il s'agissait de personnes affectées à un service particulier (cf. p. 459). Étant donné l'absence de '*amraḥ* dans cette liste, on peut même

⁴³⁸ K. 211 (959 *śaka*, province de Battambang), K. 218 (X^e *śaka*, province de Banteay Mean Chey), K. 221 (933 *śaka*, province de Banteay Mean Chey), K. 235 (974 *śaka*, province de Prachinburi), K. 366 (1061 *śaka*, province de Basak), K. 594 (IX-X^e *śaka*, province de Battambang), K. 938 (X^e *śaka*, province de Basak) et K. 425 (890 *śaka*, province de Basak).

supposer qu'il correspondait ici à un chef ou surveillant de ce groupe d'esclaves.

Enfin, on remarquera que les auteurs de ces dons, des femmes a priori, ne sont pas connus dans le corpus, pas davantage que Jayendradevī, parente de la donatrice de l'inscription du piédroit Nord. On peut cependant supposer, comme Vickery, que cette personne n'est pas sans lien avec le Dhūli Jeṅ Vraḥ Kamrateṅ 'Añ Śrī Jayendravarman de K. 325 E et qu'il s'agit même probablement de son épouse.

Texte :

Piédroit Sud

Édition fondée sur les estampages EFEO n. 1261 et BN 99 (11) et 690 (85).

(1) [𑀮𑀺] 'mo]y.⁴³⁹ vṛtti ta (2) {1}⁴⁴⁰ (vnVvis·) jaṃnvan· (3) [ka]n·hyañ· kamra(4)teñ·
'añ· 'me (5) kamrateñ· 'añ· (6) jayendradevī ☉ (7) gho mahāgirivī(8)ra I gho
kandāvar· I (9) tai kaṃvāk· I gho (10) tbeñ·⁴⁴¹ I tai kaṃvā(11)k· sot· I gho (12) kandoñ· I
tai kaṃ(13)vāy· 1 gho kaṃvi (14) {3}· I gho

Piédroit Nord

Édition fondée sur les estampages EFEO n. 589, n. 1261 et BN 99 (11) et 689 (85).

(1) 𑀮𑀺 'moy· vṛ(2)tti ta gi sruk· (3) vralen· jaṃnva(4)n· kamrateñ· (5) 'añ· cneṃ (6)
dvañ· 'añcāj.⁴⁴² I (7) 'ayor· I cā(8)n·lor· I 'añ·(9)vār· I luñ· pyā(10)n· I vāñ·goñ· I (11)
caṃvaladāk· I (12) vārlop·⁴⁴³ I rā(13)y·cāy·⁴⁴⁴ I (14) var·rvvāñ·⁴⁴⁵ I ☉ (15) psam 10 ☉

⁴³⁹ Le début de l'inscription est en grande partie détruit, et la restitution reste incertaine.

⁴⁴⁰ Étant donné l'espace disponible, il semble difficile de restituer [ta gi sruk].

⁴⁴¹ NIC II-III : tveñ·.

⁴⁴² NIC II-III : añaj.

⁴⁴³ NIC II-III : valauy.

⁴⁴⁴ thāy· ?

⁴⁴⁵ NIC II-III : vvāñ.

Traduction :

K. 326 S

(1-14) [La donatrice de] moyens de subsistance ... (et d'autres) offrandes (est) la Kanhyañ⁴⁴⁶ Kamrateñ 'Añ, mère de la Kamrateñ 'Añ Jayendradevī : (suit une liste comportant au moins 6 *gho* et 3 *tai*).

K. 326 N

(1-15) La donatrice⁴⁴⁷ de moyens de subsistance de la commune de Vraleñ⁴⁴⁸ (et d'autres) offrandes (est) la Kamrateñ 'Añ Cneñ⁴⁴⁹ : le *dvañ* 'Āñcāj : (suit une liste de 9 serviteurs). Au total : 10.

⁴⁴⁶ Ce titre « qui est doué de puissance, de pouvoir », est attribué à des princesses et à de grandes dames (POU 2004, s. v., p. 81). De plus, il apparaît régulièrement comme nom de *tai*. Michael Vickery remarque que sous la forme *kanheñ*, il est porté et semble-t-il transmis héréditairement par trois femmes de Śambhupura dont la dernière, au moins, est reine (K. 124, IC III, p. 170). Il propose alors d'identifier la Kanhyañ Kamrateñ 'Añ de notre inscription une descendante à une ou deux générations de cette reine et d'y voir un témoignage de l'intégration pacifique de Śambhupura à ce qui allait devenir l'empire angkorien. On a déjà vu que cette hypothèse était tempérée par la présence de prisonniers de guerre provenant de cette ville dans les inscriptions K. 333 et K. 337 (cf. p. 493).

⁴⁴⁷ La donatrice (/le donateur), cf. NIC II-III, p. 69, n. 1 : « 'moy est gravé clairement, et la lecture en est sans équivoque. Il s'agit par conséquent d'un dérivé de *oy* "donner", par infixation de /-m/ à valeur d'agent. Ce terme est d'emploi très rare – notre exemple paraît en être l'unique – et il diffère de notre habituel dérivé *amnoy* dont l'infixe /-mn/ exprime soit l'action, soit l'objet. Donc, 'moy ou amoy signifie "celui qui donne" ». Vickery pense au contraire qu'il s'agit d'une forme alternative de *amnoy* ou d'une erreur du lapicide (1999, p. 67).

⁴⁴⁸ Provenant de la commune de Vraleñ. On ne peut que supposer que ces moyens de subsistance (*vṛtti*) correspondent à des denrées comme dans K. 329, mais qui ne seraient pas détaillées. On peut alors se demander si ces moyens de subsistance sont destinés à l'entretien des esclaves énumérés après ou, plus vraisemblablement, si lesdits esclaves ne sont pas donnés aux dieux afin de fournir régulièrement des moyens de subsistance et d'autres offrandes aux dieux.

⁴⁴⁹ Selon Saveros Pou, il s'agirait d'une princesse dont le nom signifie « supérieure à tous » (NIC II-III, n. 2). C'est possible, en particulier s'il s'agit du même donateur que dans K. 326 N, cependant, rien ne permet ici de l'affirmer. On trouve des occurrences de *cneñ* comme anthroponyme dans trois inscriptions du corpus, toujours attribué à des esclaves de sexe féminin : *tai pau cneñ* (K. 315 N, l. 23), *tai rat cneñ* et *tai pau cneñ* (K. 327, l. 26 et l. 29), *tai cneñ* (K. 809 N, l. 5 et l. 6).

K. 328/815 *śaka* (Lolei)⁴⁵⁰

Cette liste est gravée sur le piédroit Est de la porte Sud de la tour Sud du premier rang et énumère les serviteurs de la commune de Kcāc, alloués à Mahīpatīśvara. Bien que le *pramān* ne soit pas précisé, on peut supposer qu'il s'agit de la même localité que celle des inscriptions K. 325 O et K. 332, car la donation est attribuée au même donateur, le Kamrateñ 'Añ Śrī Narādhipativarman.

Elle présente un élément singulier par rapport aux autres ; aux onze cultivateurs énumérés, s'ajoutent en effet un cuisinier et une « broyeuse d'aromates », fonctions a priori plus élevées dans la hiérarchie, et qui étaient plutôt attribuées à des serviteurs « spécialisés » résidant à proximité du sanctuaire, si l'impression qui se dégage des grandes donations royales de serviteurs est exacte⁴⁵¹. Ceci peut laisser penser qu'une partie, au moins, des serviteurs spécialisés étaient déracinés. De plus, dans les autres inscriptions de Lolei, ce type de serviteurs étaient attachés à une quinzaine en particulier, ce qui n'est pas le cas ici. Le statut de ces deux esclaves est donc apparemment assez particulier⁴⁵².

Ce texte n'apporte pas vraiment d'élément de compréhension, mais on notera que si l'inscription K. 327 dotait déjà Mahīpatīśvara de quatre cuisiniers pour chaque quinzaine, on a en revanche déjà remarqué que la fonction de *pamas jnau* n'apparaissait pas dans les inscriptions de Lolei, contrairement à celles de Preaḥ Kô. Cette occurrence permet donc bien de supposer que la fonction en question était toujours désignée sous ce nom à l'époque de Lolei, et bien présente dans les sanctuaires. Son absence dans les donations royales n'en est que plus étonnante.

⁴⁵⁰ *NIC* II-III, p. 75.

⁴⁵¹ C'est également le cas d'un *sī* et d'une *lap* de K. 325 E et O ; cf. p. 519, n. 433 et 434.

⁴⁵² Il faut signaler que les donations privées équivalentes de Preaḥ Kô ne se limitent pas non plus à des communes tributaires et comprennent même des objets de culte (K. 313 S, *NIC* II-III, p. 34-35). L'une d'entre elles, K. 320 N, comprend également des dons de pileuses d'aromates.

Texte :

Édition fondée sur l'estampage EFEO n. 593.

(1) ॐ || 815 śaka (2) jaṃnvan· kamrate(3)ñ· 'añ· śrī narā(4)dhipativarmma⁴⁵³ ta (5) vraḥ kamrateñ· (6) 'añ· śrī mahī(7)patīśvara sruk⁴⁵⁴ (8) kcāc⁴⁵⁵ 'amraḥ (9) śrīdhara I gho pno(10)s· I gho vrahe(11)y· I gho cke I gho (12) kandhān· I tai kaṃ(13)vī I tai pit=so I (14) tai kandhī I tai kaṃ(15)vaḥ I sī rat· I sī (16) pau I pamas· jnau (17) tai saṃ'ap· I ma(18)hānasa sī cra(19)dit· I⁴⁵⁶ ○ piṇḍa sru(20)k· I 'amraḥ I gho 5 (21) tai 5 sī rat· I sī (22) pau I psam 10 III ☉

Traduction :

(1-7) 815 śaka ; offrande du Kamrateñ 'Añ Śrī Narādhīpativarman au Vraḥ Kamrateñ 'Añ śrī Mahīpatīśvara :

(7-19) commune de Kcāc : 1 'amraḥ : Śrīdhara ; (suit une liste de 4 gho, 4 tai, 1 sī rat, 1 sī pau) ; une broyeuse d'aromates : tai Saṃ'ap ; un cuisinier : sī Cradit.

(19-22) Total : 1 commune, 1 contremaître, 5 hommes, 5 femmes, 1 garçon en âge de courir, 1 bébé de sexe masculin⁴⁵⁷ ; au total : 13⁴⁵⁸.

⁴⁵³ NIC II-III : dharā(4)dhipativarmma.

⁴⁵⁴ Après sruk Saveros Pou note - - -, pourtant, tous les caractères sont lisibles et il semble que rien n'était inscrit après ce mot.

⁴⁵⁵ NIC II-III : kvāc·.

⁴⁵⁶ NIC II-III : si cradi·.

⁴⁵⁷ NIC II-III : un bébé fille (?).

⁴⁵⁸ On voit dans le sous-total que tous les serviteurs de sexe masculin sont regroupés comme gho, y compris le cuisinier sī Cradit.

K. 332/815 śaka (Lolei)⁴⁵⁹

La quatrième et dernière de ces petites donations privées est inscrite sur le piédroit Est de la porte Nord de la tour Nord du deuxième rang. Elle est consacrée à la grand-mère maternelle de Yaśovarman I^{er}, Rājendradevī, qui était bien installée dans ce sanctuaire.

Il est regrettable que la fin du texte soit détruite car il s'agit de la troisième donation du Kamrateñ 'Añ Śrī Narādhīpativarman et elle offre encore une fois des serviteurs provenant de la commune de Kcāc, *pramān* de Vyek. En dehors de celui d'Indradevī, tous les sanctuaires étaient donc dotés de serviteurs provenant de cette commune et on peut supposer que ce dignitaire avait offert l'ensemble de ses habitants au temple de Lolei en précisant leur affectation aux différents dieux dans les inscriptions K. 325 E, K. 328 et K. 332.

Texte :

Édition fondée sur les estampages EFEO 467, n. 600, n. 1265 et BN 105 (12).

(1) ॐ || 815 śaka ☉ (2) jaṃnvan· kamrateñ· (3) 'añ· śrī narādhīpa(4)tivarṃma ta vraḥ
'ā(5)jñā kanloñ· kamra(6)teñ· 'añ· śrī rā(7)jendradevī ☉ (8) sruk· kcāc·⁴⁶⁰ pramā(9)n·
v(y)ek·⁴⁶¹ ['a]...

Traduction :

(1-9) 815 śaka ; offrandes du Kamrateñ 'Añ Śrī Narādhīpativarman à la vénérable reine défunte Śrī Rājendradevī : commune de Kcāc, *pramān* de Vyek...

⁴⁵⁹ NIC II-III, p. 86.

⁴⁶⁰ NIC II-III : *kvāc*.

⁴⁶¹ NIC II-III : *vyak*. Seule la partie supérieure du y est lisible, cependant, la voyelle est certaine. Ce *pramān*· Vyek· est connu par ailleurs (K. 165, K. 325 E). La suite est brisée, mais on peut distinguer le haut de deux *akṣara*. Il s'agit peut-être de la partie supérieure d'une occlusive glottale ? La ligne 35 de l'inscription K. 325 E semble confirmer cette hypothèse.

Dons de denrées et fournitures

Comparée aux interminables listes de dons de serviteurs, la part du corpus de Lolei consacrée à l’approvisionnement en denrées et vêtements paraît bien modeste puisqu’elle se limite à l’inscription K. 329.

Ce texte a déjà été publié par Saveros Pou (*NIC II-III*, p. 76), mais l’utilisation des estampages « Lottin de Laval » de la Bibliothèque Nationale, plus complets que les estampages « à la chinoise » relativement récents de l’EFEO, nous a permis de compléter et de corriger sensiblement son édition.

K. 329/815 *śaka* ? (Lolei)

Cette inscription se décompose en deux parties gravées sur les piédroits de la fausse porte Nord de la tour Sud du premier rang. La date n’est pas précisée, mais il est encore une fois vraisemblable qu’elle soit contemporaine de la fondation du temple par Yaśovarman I^{er}. Par ailleurs, la formule *vraḥ jamnvan* permet de supposer qu’il s’agit d’une donation royale.

En dehors des denrées proprement dites, la première donnée intéressante fournie par ce texte concerne les bénéficiaires de la donation. Saveros Pou proposait d’associer *’anle 4* (piédroit Ouest, ligne 3) aux « quatre coins du *knar* ». Cependant, une nouvelle lecture sur un estampage plus complet conservé à la Bibliothèque Nationale,⁴⁶² permet de combler des lacunes du début de l’autre piédroit et de confirmer le parallèle entre les deux parties du texte déjà suggéré par Michael Vickery (1999, p. 69). L’interprétation de Pou n’est pas compatible avec le texte du piédroit Est. Il faut donc se résoudre à restituer le *ta* de la ligne 1 et considérer que les *Vraḥ Kamrateñ ’Añ ’anle pvanna* ne sont pas les donateurs, mais bien les bénéficiaires qui sont situés aux « quatre endroits », c’est-à-dire les divinités installées dans les quatre tours de Lolei.

L’utilisation d’un terme aussi vague que *’anle* « endroit, place » est assez inhabituelle pour désigner un sanctuaire et peut paraître surprenante, mais elle ne semble pas limitée au seul exemple de Lolei. Ainsi, l’inscription K. 669 (894 *śaka*)

⁴⁶² On pourra notamment comparer l’édition proposée à l’estampage n. 1262 de l’EFEO (ill. 227, p. CXV).

précise qu'une liste d'objets précieux représente le revenu d'un endroit et l'expression semble également servir à distinguer les biens d'un dieu – le Vrah Kamraten 'Añ Dvijendrasvāmi – des énumérations qui suivent et qui sont liées à d'autres divinités (*IC I*, p. 181).

Cette information constitue une nouvelle preuve, si c'était nécessaire, qu'en 815 *śaka*, quatre divinités seulement étaient prévues à Lolei. Par ailleurs, elle nous apprend que cette donation est la seule qui soit commune aux quatre divinités. La perte de la fin du piédroit Ouest en est d'ailleurs d'autant plus regrettable qu'elle semblait préciser de quelle façon ces biens étaient répartis.

La séparation de K. 329 en deux parties ne correspond pas seulement à une réalité physique. En effet, bien que consacrés tous deux au don de denrées et de vêtements, les objets des textes des deux piédroits peuvent être distingués. Le texte du piédroit Est est assez simple. Il rapporte une donation périodique de produits au bénéfice des quatre divinités en indiquant le type et la quantité de biens fournis annuellement⁴⁶³.

Les quantités en questions ne sont pas toujours évidentes à évaluer compte tenu des incertitudes concernant les valeurs des unités de poids et mesures du Cambodge ancien. Cependant, le fait que quatre nattes seulement soient données laisse supposer que ces biens n'étaient pas destinés à l'entretien des serviteurs, mais bien aux dieux proprement dits, et donc aux activités cultuelles du sanctuaire. Une partie des denrées citées peut aisément être reliée à des rites quotidiens, à commencer par le repas du dieu⁴⁶⁴, le don de vêtements, de luminaires et de fumigations. Cependant, l'usage de certains d'entre eux est moins évident, notamment celui des nattes. C'est également le cas des plumes et des *kralyak*, dont la nature même reste à préciser (cf. p. 103, n. 177).

Le texte du piédroit Ouest est plus difficile et sa traduction reste incertaine, mais un élément important peut en être dégagé. Le début de l'inscription mentionne en effet le don d'un *knar*, terme qui désignerait une enceinte ou un établissement fortifié et fait

⁴⁶³ On notera qu'il s'agit de la seule donation « renouvelable » du corpus, ce qui s'accorde bien à la nature du don.

⁴⁶⁴ On notera que si le *tlvoñ* désigne une hotte, les quantités de denrées énumérées paraissent bien modestes pour assurer à elles seules le repas annuel du dieu. On rappellera donc qu'il ne s'agit pas ici de prescriptions cultuelles, ni d'un inventaire exhaustif de toutes les denrées nécessaires au déroulement du culte, mais d'une contribution annuelle du roi.

allusion aux gardes fournis par le temple pour le protéger.

Le temple de Lolei ne dispose pas, ou plus, d'installation de ce type et, à moins de penser au mur d'enceinte en brique découvert par Marchal entre le prasat Nord-Est et le perron d'accès Est à la terrasse (cf. p. 450), nous ne voyons pas à quel aménagement faire correspondre ce *knar*. Quoi qu'il en soit, la mention aussi précise du don d'un système défensif à un temple reste assez exceptionnelle dans l'épigraphie du Cambodge ancien.


Où que puisse se trouver ce *knar*, les grandes quantités de nourriture et de fournitures qui sont allouées dans la suite du texte semblent bien destinées à son entretien. Elles sont en effet à la fois beaucoup trop importantes pour le seul service des divinités – en particulier le don de 400 nattes – et pas assez pour assurer l'approvisionnement de l'ensemble du personnel.

Malheureusement, cette interprétation est incertaine. En effet, la fin du texte précise les conditions de prélèvement de ces denrées et indique que leur distribution est assurée par le chef du temple et par un *kloñ kāryadāra*, mais comme cela a déjà été mentionné, le détail de la répartition qui semblait être précisé ensuite est perdu. La mention de cinq parts pourrait laisser envisager qu'une part était destinée à chaque divinité et qu'une était réservée au *knar*, mais ceci reste très hypothétique et le partage de ces biens était peut-être plus complexe.

Texte :

Piédroit Est

Édition fondée sur les estampages EFEO n. 596, n. 1262 et BN 102 (12).

(1)  || vraḥ jaṃnvan[·] [ta vraḥ kamra](2)teñ⁴⁶⁵ 'añ· 'anle pva(n)n(a) {1} CCV {1}
(3) vṛtti ta gi sruk· canloñ· ri {1} (4) pramāñ· malyāñ· vṛtti ta tapra (5) cnāṃ mvaya
krapās· bhār· 10 canlyā(6)k· yau 10 kjo yau II lño tlvoñ⁴⁶⁶ (7) 10 santek· tlvāñ· 10· tvau
tlvañ· III ra(8)ñko tlvāñ· 10 kalmvan· tul· I gmum 'antva(9)ñ· II kandel· 4 saṃpur· lveñ·


⁴⁶⁵ Le mauvais état du piédroit entraîne la perte de la fin des premières lignes ainsi que de tout ce qui se trouvait après la onzième. Cet état s'est encore aggravé depuis la réalisation de l'estampage « Lottin de Laval » de la Bibliothèque Nationale.

⁴⁶⁶ NIC II-III : *tloñ* (?).

v(n)ā(10)s· 40⁴⁶⁷ kralyak· slik· II slāp· sli(11)k·⁴⁶⁸ II kañ·{1/2} [sl]i[k]· (II rmmet·) (12)
(Illisible)

Piédroit Ouest

Édition fondée sur les estampages EFEO n. 595, n. 1262 et BN 102 (12).

(1)  ll knar· bhaṭasaṃnāha⁴⁶⁹ ti (2) jvan· ta vraḥ kamrateñ· (3) 'añ· 'anle 4 ta cāṃ
knar· (4) 'aṅgarakṣa nu prīti vṛtti (5) ta tapra cñāṃ mvaya 'aṃpyal· (6) slik· II paṃrai
200⁴⁷⁰ sru slik· II (7) rañko 200 kandel· slik· I sba(8)k· srāl· pi pac· slik· 4 (9) kaṃpor·
ceñ· 200⁴⁷¹ gi dravya (10) ta dai ti ruva ta prayoja(11)na ta vraḥ kamrateñ· 'a(12)ñā
ckop· yathāśakti ru(13)va ta tela paṃnvas· kloñ· (14) vnaṃ nu kloñ· kāryya dā(15)ra
pekka ta vraḥ kamra(16)teñ· 'añ· śrīndravarmme(17)śvara bhāga (prāmma) ta vraḥ (18)
ka[mrateñ· 'añ·] ...

Traduction :

K. 329 E

(1-2) Offrande royale aux Vraḥ Kamrateñ 'Añ des quatre endroits...

(3-4) Moyens de subsistance (provenant) de la commune de Canloñ Ri..., *pramān* de
Malyāñ.

(4-5) Moyens de subsistance réguliers, pour une année :

(5-11) 10 *bhāra* de coton, 10 *yau* d'étoffe pour sampot, 2 *yau* de *kjo*⁴⁷², 10 *tlvoñ*⁴⁷³ de
sésame, 10 *tlvañ* de haricots, 3 *tlvañ* de millet, 10 *tlvañ* de riz décortiqué, 1 *tulā* de cire,

⁴⁶⁷ NIC II-III : - - - .

⁴⁶⁸ NIC II-III : *slik*-.

⁴⁶⁹ NIC II-III : *bhadasaṃnāha*.

⁴⁷⁰ NIC II-III : 100 ; même erreur à la ligne suivante.

⁴⁷¹ NIC II-III : (110). Saveros Pou lit 100 10, au lieu de 200 *gi*. La confusion entre 100 et 200 nous semble impossible, mais dans ces inscriptions, il est effectivement possible de confondre *gi* et 10. Ici, le cercle est bien détaché et la leçon semble assurée.

⁴⁷² L'utilisation de l'unité de mesure *yau* permet de supposer que ce terme inédit désigne une sorte d'étoffe qui n'a pas encore pu être identifiée.

⁴⁷³ Ce terme connaît plusieurs variantes. Curieusement, la forme *tlvañ* est utilisée dans toutes les autres occurrences de ce texte.

2 'antvañ de miel, 4 nattes, 40 mesures [d'écorce] de cannelier de Chine⁴⁷⁴, 800 *kralyak*, 800 plumes⁴⁷⁵, 800 ...

K. 329 O

(1-4) Le *knar*⁴⁷⁶ *bhaṭasamnnāha*⁴⁷⁷ est offert aux Vrah Kamraten 'Añ des 4 endroits, qui fournissent au *knar*⁴⁷⁸ des gardes du corps⁴⁷⁹ avec de la *prīti*⁴⁸⁰.

(4) Moyens de subsistance réguliers, pour une année :

(5-9) 800 [mesures] de sel, 200 [mesures] de (produits) conservés en saumure⁴⁸¹, 800 [mesures] de paddy, 200 [mesures] de riz décortiqué, 400 nattes, 1600 plateaux à pieds légers pour *pac*⁴⁸², 200 pots de chaux⁴⁸³.

⁴⁷⁴ L'écorce de cet arbre, *Cinnamomum cassia* (Lauracées) est utilisée aujourd'hui pour fabriquer des baguettes d'encens et, en Chine, comme épice. Elle est aussi considérée comme antithermique en pharmacopée (DY PHON 2000, p. 154-155).

⁴⁷⁵ Malgré l'incertitude de lectures que pose la fin du texte, il semble que cette liste se poursuivait par une autre fourniture dont 800 (unités, mesures ?) étaient fournies. On peut se demander si les quantités égales de plumes, de *kralyak* et de ce troisième produit ne pourraient pas indiquer qu'ils étaient destinés à être utilisés ensemble. Ceci pourrait alors fournir un indice sur le sens encore obscur de *kralyak*. Malheureusement, l'usage auquel étaient destinées les plumes est également difficile à préciser, les seules autres plumes citées parmi les objets de culte étant celles de paon des parasols pour lesquelles le terme sanskrit *mayūra* est habituellement utilisé. Une seule autre occurrence du terme *kralyak* est connue, dans une autre inscription de Lolei : *tanlap· kralyak· hanir· tamve cīna I jyañ· I liñ· 10*, c'est-à-dire : « une boîte (à ?) *kralyak* en *hanir*, de travail chinois, [pesant] 1 *jyañ*, 10 *liñ* » (cf. K. 947, l. A, l. 10 ; cf. p. 536, 538).

⁴⁷⁶ « Mur de protection. Rempart de terre. Domaine protégé : village, temple » (POU 2004, s. v., p. 111-112 ; NIC II-III, p. 77, n. 4).

⁴⁷⁷ Saveros Pou lit *bhadāsannāha* et corrige en *Bhadrasannāha* (NIC II-III, p. 76). Aymonier traduisait : « fondation pieuse d'un *bhaṭṭa* (docteur) » (AYMONIER 1883, p. 455). Qu'il s'agisse du nom ou d'un qualificatif du *knar*, *bhaṭṭa* ne doit pas être confondu avec *bhaṭa* et le sens de ce composé, « équipé de soldats (*bhaṭa*) » ou « (qui est comme) une armure de soldat », semble confirmer le caractère défensif de l'aménagement auquel il se rapporte.

⁴⁷⁸ La compréhension de ce passage pose problème et devra sans doute être reprise. En raison du contexte, il est évidemment tentant de donner au verbe *cām* le sens de « garder », cependant, nous ne voyons pas alors comment interpréter ce passage à moins de restituer : « Pour garder le *knar*, (il est également donné) des gardes du corps », interprétation qui nous paraît peu satisfaisante.

⁴⁷⁹ Il s'agit d'une traduction possible d'*aṅgarakṣa*, mais on s'attendrait à ce que ces gardes soient cités dans les premières listes de serviteurs que nous avons présentées. Par ailleurs, l'utilisation de ce composé est un peu inattendue, les gardiens étant généralement désignés par le terme khmer *cmām*. Si cette traduction est correcte, il faut peut-être considérer qu'ils avaient un statut particulier, et qu'il s'agissait de soldats mis à la disposition du temple pour le protéger.

⁴⁸⁰ Le terme *prīti*, « joie, plaisir, amabilité », est inattendu. Saveros Pou propose de rattacher *prīti*, à *cām* *knar* comme instrumental, entendant que le temple est gardé « « sinon avec joie, mais dévouement ». Elle traduit alors par « un corps de gardes dévoués ». Cette interprétation est incertaine, de l'avis même de Saveros Pou. À moins de rattacher *prīti* et *vrīti* et d'envisager « d'aimables moyens de subsistance », nous ne voyons pas, pour l'instant, de solution pour améliorer la traduction de ce passage délicat.

⁴⁸¹ NIC II-III, p. 77, n. 7. L'unité de mesure n'est pas spécifiée ici.

⁴⁸² Cette traduction sera peut-être à revoir lorsque le sens de *pac* sera établi. Selon Saveros Pou : « ce

(9-13) Les autres biens également profitables aux dieux sont prélevés selon les capacités (des gens), comme de coutume.

(13-18) Le religieux (qui est) le chef du temple et le chef des devoirs (Kloṅ Kārya)⁴⁸⁴ recevront [et] distribueront au Vraḥ Kamrateṅ 'Añ Śrī Indravarmeśvara cinq parts, au(x) Vraḥ Kamrateṅ 'Añ⁴⁸⁵ ...

terme cache plusieurs lexèmes différents : “nécessaire”, “gerbe ou botte”, et également “semmer à grandes volées” ». (*NIC* II-III, p. 77).

⁴⁸³ Si cette liste de fournitures concerne biens des serviteurs ou des gardes, le don de pots de chaux n’a rien d’étonnant. La chaux entre en effet dans la composition de chiques de bétel et l’on sait que le don de noix d’arec et de bétel faisait partie, avec le riz, des denrées fournies au personnel des sanctuaires. Un bon témoignage de cet usage est la liste des denrées devant être distribuées quotidiennement aux différents résidents des Yaśodharāśrama (cf. *ISCC*, p. 430, par exemple).

⁴⁸⁴ *Kārya* désigne en l’occurrence le *devakārya* qui, concrètement, semble bien correspondre aux redevances dues aux dieux que ce Kloṅ Kārya était peut-être chargé de percevoir. On peut se demander s’il ne s’agit pas d’un équivalent du receveur (*āgamādhyakṣa*) de la stance LXXXVIII de K. 323.

⁴⁸⁵ Ou : « distribuent au Vraḥ Kamrateṅ 'Añ Śrī Indravarmeśvara cinq parts (et) au(x) V.K.'A... ».

Dons d'objets de culte

La dernière catégorie de biens indispensables au sanctuaire est annoncée aux stances LX et LXI de la stèle de fondation K. 323 :

*vicitraratnaracitaṃ bhūṣaṇaṃ kanakāmbaram
karaṅkakāladhautāmbhobhājanāni pratigrahāḥ ||
śivikāvvyajanacchattra māyūrāmatrarāśayaḥ
vahūni haimaraupyāni pūjopakaraṇāni ca ||*

« Un ornement fait de bijoux variés, un vêtement en or, des (vases en forme de) crânes⁴⁸⁶, des vases à eau en or, des crachoirs.

Quantité de palanquins, d'éventails, de parasols, de (parasols) en plume de paon, de cruches, et un grand nombre d'objets de culte en or et en argent. »

Accessoires indispensables aux rites ou objets précieux composant le trésor du temple et susceptibles d'une utilisation usuaire, ces biens sont indissociables de la vie d'un sanctuaire. Ils ne sont représentés à Lolei que par une inscription, longtemps restée inédite.

K. 947/815 śaka ? (Lolei)

L'inscription K. 947 est gravée sur un pilier évidé en grès situé, à l'origine, à l'angle nord-ouest du gopura (ill. 228, p. CXVI). Elle a été découverte par Henri Marchal au cours de fouilles effectuées en 1951. Des estampages en sont alors envoyés à George Coédès.

N'ayant pas encore consulté les estampages des autres inscriptions inédites de Lolei, celui-ci émet alors l'hypothèse qu'il s'agissait d'un des piliers signalés par Aymonier, et inventoriés sous les numéros K. 333 à 338, dont deux seulement avaient été retrouvés. Il ajoute cependant : « je crois plutôt qu'il s'agit d'une inscription nouvelle, car elle ne correspond pas à la description qu'Aymonier donne des piliers estampés par ses soins. Aymonier ne parle que de listes de serviteurs, alors que votre pilier donne une liste d'objets culturels, d'ailleurs intéressante »⁴⁸⁷.

⁴⁸⁶ Ou « de noix de coco ».

⁴⁸⁷ Lettre de George Coédès à Henri Marchal, citée dans *RCA*, nov. 1951.

Le pilier mesure 96 cm de haut, 35 cm de large (face A) et 37 cm de profondeur. Deux faces sont inscrites en khmer angkorien. La première comporte trente lignes et la deuxième six lignes, en grande partie détruites en raison du délitement de la pierre. Elle est actuellement conservée au dépôt de la conservation d'Angkor sous le numéro 4673⁴⁸⁸.

George Cœdès date ce texte du IX^e siècle de l'ère *śaka* (IC VIII, p. 218-219). Il y a naturellement des chances pour que cette inscription soit contemporaine des autres donations et de la fondation du temple, et date donc de 815 *śaka*. Cependant, il faut signaler que les caractères utilisés ici sont moins soignés et de plus petite taille que ceux des autres textes. Philip N. Jenner nous a fait remarquer que quatre mots dans ce texte adoptent une orthographe préangkorienne (*tmo*, *cnañ*, *tniṃ*, *pkā*), ce qui inciterait effectivement à la dater au plus tard du début du IX^e siècle *śaka*.

Il s'agit d'une liste des biens du dieu très précieuse d'un point de vue archéologique. Elle comporte en effet une variété d'objets exceptionnelle, parmi lesquels nombre d'inédits. Ceci témoigne encore une fois de l'importance de la fondation de Lolei et des moyens qui lui étaient accordés. Cette énumération est de plus remarquablement précise : outre le nom des objets, elle en détaille la matière, le poids, le décor et, ponctuellement, la provenance.

Les expressions *taṃve cīna* et *taṃve javā* : « de travail chinois » et « travail de Javā » sont les plus anciennes attestations historiques d'importations dans les inscriptions khmères. Naturellement, nous disposons déjà de nombreux témoignages archéologiques d'échanges anciens avec l'extérieur, en particulier avec l'empire chinois⁴⁸⁹. Les fouilles de la MAFKATA ont en particulier permis de collecter un grand nombre d'échantillons de céramique chinoise sur d'autres sites de la région de Roluos, et dans des contextes stratigraphiques sensiblement antérieurs⁴⁹⁰. Cependant, ces occurrences sont particulièrement intéressantes, car les inscriptions khmères n'avaient

⁴⁸⁸ Bâtiment 4, allée B, carré B5, en mai 2006.

⁴⁸⁹ Notamment grâce à la découverte d'épaves ; on notera par exemple qu'une épave indienne ou arabe datable du IX^e siècle de notre ère a été fouillée en 1998 entre Sumatra et Bornéo et a livré une importante collection de céramiques chinoises qui témoignent dès cette époque du dynamisme des échanges commerciaux directs à grande distance (FLECKER 2001).

⁴⁹⁰ Pour rester sur le site de Roluos, de nombreux exemples en ont été exhumés à Bakong tout d'abord (MAFKATA 2004-2006), mais surtout à Prei Monti où la concentration d'imports était très importante, en particulier au niveau du terre-plein qui borde l'intérieur de la douve (zone 5000) où de la vaisselle Tang de qualité ainsi que des jarres importées non seulement de Chine mais aussi du Moyen-Orient ont été exhumées (MAFKATA 2007, p. 2, 17-20).

pas encore livré de témoignage de produits manufacturés provenant de Javā (cf. p. 174-175).

Certains de ces objets importés, tel le *dramvaiṅ*, ne sont pas encore identifiés, mais les termes qui les désignent semblent employés indifféremment pour des productions locales ou importées et il ne semble pas que des titulatures d'origines étrangères autres que sanskrites aient été employées ici. On ne peut alors qu'espérer que la comparaison de ces listes au mobilier exhumé au Cambodge et dans les pays fournisseurs, ou encore provenant de cargaisons d'épaves permettront, à terme, de les identifier.

Ces objets étant souvent mentionnés par ailleurs dans notre travail, ils ne feront pas l'objet ici d'une étude détaillée. Toutefois, si l'on reconnaît bien des objets liés à des activités cultuelles précises telles que le bain du dieu, son repas ou les dons quotidiens de fumigations, de vêtements, curieusement, on ne retrouve aucun des objets spécifiquement décrits dans K. 323 et il faut également signaler l'absence surprenante d'objets apparaissant habituellement dans les listes de biens, tels que les conques, les instruments de musique, etc. On peut alors affirmer que nous ne disposons là que d'une liste très incomplète des possessions matérielles du temple de Lolei.

À ce sujet, on notera que, même en tenant compte de la lacune, le début du texte est un peu abrupte. Il ne précise ni la date, ni le donateur, ni même le nom de la divinité bénéficiaire. Comme on l'a vu, la date peut être estimée, et l'importance de la liste peut laisser supposer qu'il s'agit d'une donation royale. En ce qui concerne le bénéficiaire, on pourrait penser qu'il s'agit d'un bien commun aux quatre divinités, pourtant, un indice permet d'infirmar cette hypothèse.

En effet, les accessoires pour la danse énumérés aux lignes A22-A23 correspondent manifestement à l'équipement de six danseuses. Or, les grandes donations royales nous apprennent que trois danseuses étaient affectées à chaque sanctuaire, pour chaque quinzaine. Même en admettant que les danseuses des deux quinzaines se partageaient les parures, les objets énumérés ici ne permettraient d'équiper que deux sanctuaires. Cette liste de biens est donc effectivement très incomplète et ne concernait même probablement qu'un seul dieu.

On notera qu'il est tout à fait vraisemblable qu'un ou plusieurs textes comparables aient disparu ou n'aient pas encore été retrouvés si l'on considère que celui-ci n'a été signalé qu'en 1951, longtemps après la découverte du site de Lolei et après que certains blocs – notamment K. 337 A – aient été réemployés par les bonzes.

Texte :

Édition fondée sur les estampages EFEO n. 1232 (A et B) et BN 1171 (75), ainsi que sur les clichés K0947 - 002 et K0947 - 005 (ill. 229 et 230, p. CXVI, CXVII) et sur l'examen de l'inscription au DCA en mai 2006.

Face A

(A1) {6}⁴⁹¹ (nu mukta) prak· ca[m]lak· toñ· I liñ[·] 4 {5} (A2) prak[·] caṃlak· toñ· I liñ· 9 'āyoga I jyañ· I gomayādhāra pra[k·] (A3) I jyañ· I liñ· I nū snāñ· prak· I⁴⁹² dramvañ· taṃve [c]īna I liñ· 5 dramvañ· caṃla(A4)[k·] hanir· taṃve cīna I liñ· 5 pāda I 'aṇḍa dram(v)añ· I liñ(·) III pāda III 'a(A5)ṇḍa I liñ· II pāda II sliñ· I 'aṇḍa dramvañ· hanir· I liñ· II 'aṇḍa I liñ· III (A6) pāda I 'aṇḍa [I] liñ· III pāda I sliñ· III 'aṇḍa I liñ· II pāda II sliñ· III nū (A7) parivāra prak· dramvañ· caṃlak· hanir· taṃve cīna I liñ· 6 pāda (A8) III dramvañ· parvat⁴⁹³ I liñ· 8 sliñ· II val·vyaḥ· jeñ· prak· hanir· I (A9) (nu pha)la jyañ· III tanlap· cun· prak· hanir· I liñ· 10 I pāda II ta(A10)nlap· kralyak· hanir· taṃve cīna I jyañ· I liñ· 10 tanlap· dramvañ· (A11) hanir· taṃve cīna I liñ· 10 III tanlap· mās I nu tmo ta gi vīra liñ· 10 (A12) (I) pāda I tanlap· 'aṇḍa hanir· taṃve cīna I liñ· 9 pāda III tanlap· 'a(A13)ṇḍa hanir(·) taṃve cīna I liñ· 8 pāda II tanlap· prak· 'aṇḍa (d)ramva(A14)ñ· caṃlak· I liñ· 8 tanlap· prak· bhāva manuṣya I liñ· 7 tanlap· pra(A15)k· vṛṣabha I liñ· II pāda II sliñ· II tanlap· kṛvac· prak· I liñ· I pā(A16)da I tanlva(t)· prak· taṃve cīna I liñ· III pāda III pañkap· prak· I jyañ· (A17) (I) liñ· 10 8 cnañ· prak· I liñ· 10 8 pāda III sliñ· I 'vek· prak· I liñ· (A18) 7 pāda II jagar· prak· I liñ· 8 pāda II sliñ· II jagar· prak· I liñ· 8 pāda II (A19) kaṃpyat· toñ· knāy· rmmās· tanliṃ mās· vara saroma mās· I tmo ta gi lañ·(lo)(A20)ñ· 40 5 makṣikā 20 II kaṃpyat· toñ· sphaṭika tanliṃ mās· I kaṃpyat· to(A21)ñ· vluk· caṃlak· tanliṃ mās· II kaṃpyat· toñ· slā tanliṃ mās· I vitā(A22)na spū prak· sravacca prak· I tniṃ rāṃ raṇamarddana 6 jlvañ· ruk· 6 (A23) pkā cracyāk· ruk· 6 koñ· ruk· 6 can·cyāñ· 10 8 o dhūpakaraṇa (A24) laṅgau I liñ· 10 8 pāda II jagar· samrit· II jyañ· I liñ· 10 4 pāda II sli(A25)[ñ]· (II va)ñ·vāy· laṅgau I tul· I vodī I jyañ· 9 liñ· 10 vodī I jyañ· 9 (A26) [v]odī caṃdoñ· prak· garop· prak· taṃve javā I jyañ· 4 liñ· II (A27) {1} [vo]dī garop· laṅgau I jyañ· III liñ· 5 vodī (c)aṃdoñ· prak· taṃ(A28)[ve] {2}

⁴⁹¹ On distingue, sans certitudes : III (*palmaḥṣa*) CvV{2}.

⁴⁹² Ce *daṇḍa* est de petite taille et de lecture incertaine. Peut-être faut-il lire : nū snāñ· prak· I dramvañ· taṃve cīna, et considérer que *dramvañ* qualifie cet objet ou son décor ?

⁴⁹³ On remarquera que le *r* de *parvat* n'est pas suscrit, alors que l'on attendrait un *v* souscrit.

C(pa I)⁴⁹⁴ jyañ· II liñ· 10 5 noñ· laṅgau I jyañ· II liñ· 5 noñ· I (A29) (jyañ·) II liñ· 5 noñ· I jyañ· II liñ· 5 noñ· I jyañ· II liñ· 9 noñ· I (A30) (jyañ· II) liñ· (10) s(b)ok· II tul· I liñ· 10 sbok· (4 t)[u]l· I sbok· II

Face B

(B1) (Détruite)⁴⁹⁵ (B2) {1} pa I l(iñ·) ... (B3) {1} [li]ñ· 4 pāda I ta ... (B4) 'seḥ I liñ· II pāda II {1} ... (B5) staibhāva 'nak· I liñ· I pā[da] ... [dra](B6)mvañ· 5 liñ· 7 pāda II cn[āñ·]⁴⁹⁶ ...

Traduction :

Face A

(A1) ..., 1 ... avec des perles, en argent sculpté, [avec] 1 manche, [pesant] 4 *liñ*, ...

(A2-A4) 1 ... en argent sculpté, [avec] 1 manche, [pesant] 9 *liñ* ; une parure⁴⁹⁷ [pesant] 1 *jyañ* ; un récipient à bouse de vache en argent [pesant] 1 *jyañ*, 1 *liñ* ; un récipient pour le bain⁴⁹⁸ en argent ; 1 *dramvañ* de travail chinois [pesant] 5 *liñ* ; 1 *dramvañ*⁴⁹⁹ sculpté en *hanir*, de travail chinois, [pesant] 5 *liñ*, 1 *pāda* ;

(A4-A6) 1 'aṇḍa⁵⁰⁰ [avec] *dramvañ*, [pesant] 3 *liñ*, 3 *pāda* ; 1 'aṇḍa [pesant] 2 *liñ*, 2 *pāda*, 1 *sliñ* ; 1 'aṇḍa [avec] *dramvañ* en *hanir* [pesant] 2 *liñ* ; 1 'aṇḍa [pesant] 3 *liñ*, 1

⁴⁹⁴ On ne peut que supposer la présence de quatre *akṣara* au début de cette ligne, le premier est peut-être *ve*, le dernier comporte une souscrite dont la partie inférieure est lisible : il s'agit probablement de *pa* suivi d'un *daṅḍa*.

⁴⁹⁵ On ne distingue que la partie inférieure d'un caractère.

⁴⁹⁶ La restitution *cnañ* est plausible, ce mot apparaissant déjà à la ligne 17 de la face A. Cependant, on ne peut pas écarter d'autres possibilités telles que *cnap*.

⁴⁹⁷ Ou « ornement ».

⁴⁹⁸ Ce mot n'est pas attesté par ailleurs dans le corpus. Faute de mieux, nous considérerons *snān* comme correspondant au sanskrit *snāna*, « le bain ».

⁴⁹⁹ Le terme *dramvañ* correspond à la fleur ou au fruit d'un arbre de type *Garcinia* (DY PHON 2000, p. 307, 327-328) et l'on considère généralement qu'il désigne dans les inscriptions la forme ou le décor d'un objet (IC I, p. 183, n. 13). Cependant, dans cette occurrence, le terme est utilisé seul et non pour caractériser un autre et désignerait donc un objet non identifié.

⁵⁰⁰ 'aṇḍa correspond probablement au mot sanskrit désignant un œuf, sans qu'il soit possible de préciser de quoi il s'agit. Aux lignes 12 et 13 le terme semble décrire la forme d'un objet (*tanlap* 'aṇḍa, « boîte ovoïde ?) alors qu'ici il s'agit d'un objet qui est précisé par le mot *dramvañ* (avec un *dramvañ* ? En forme de fleur de *Garcinia* ? Décor en forme de... ?). Le nombre de 'aṇḍa mentionnés laisse supposer qu'il s'agit d'un objet assez commun (un récipient ovoïde ?). On remarquera que le matériau n'est pas systématiquement précisé.

pāda ; 1 'anda [pesant] 3 *liñ*, 1 *pāda*, 3 *sliñ* ; 1 'anda [pesant] 2 *liñ*, 2 *pāda*, 3 *sliñ* ;
(A6-A8) 1 récipient *parivāra*⁵⁰¹ en argent [avec] *dramvañ* sculpté en *hanir*, de travail chinois, [pesant] 6 *liñ*, 3 *pāda* ;
(A8-A9) 1 [ensemble de] *dramvañ* empilés⁵⁰² [pesant] 8 *liñ*, 2 *sliñ*, 1 porte-cierge à pied en argent [et] *hanir*, avec (un décor de) fruits, [pesant] 3 *jyañ* ; 1 boîte à chaux en argent [et] *hanir*⁵⁰³ [pesant] 11 *liñ*, 2 *pāda* ;
(A9-A12) une boîte [avec/à] *kralyak*⁵⁰⁴ en *hanir*, de travail chinois, [pesant] 1 *jyañ*, 10 *liñ* ; une boîte [avec] *dramvañ* en *hanir* de travail chinois, [pesant] 13 *liñ* ; une boîte en or avec (des) pierres *vīra*⁵⁰⁵ dessus [pesant] 11 *liñ*, 1 *pāda* ;
(A12-A16) une boîte ovoïde en *hanir*, de travail chinois, [pesant] 9 *liñ*, 3 *pāda* ; une boîte ovoïde en *hanir*, de travail chinois, [pesant] 8 *liñ*, 2 *pāda* ; une boîte en argent ovoïde [avec] *dramvañ* sculpté [pesant] 8 *liñ* ; une boîte en argent anthropomorphe⁵⁰⁶ [pesant] 7 *liñ* ; une boîte en argent [en forme de] taureau [pesant] 2 *liñ*, 2 *pāda*, 2 *sliñ* ; une boîte en argent [en forme d']orange [pesant] 1 *liñ*, 1 *pāda* ;
(A16-A18) 1 *tanlvat*⁵⁰⁷ en argent, de travail chinois, [pesant] 3 *liñ*, 3 *pāda* ; une machette⁵⁰⁸ en argent [pesant] 1 *jyañ*, 18 *liñ* ; 1 marmite en argent [pesant] 18 *liñ*, 3 *pāda*, 1 *sliñ* ; 1 louche en argent [pesant] 7 *liñ*, 2 *pāda* ; 1 armure⁵⁰⁹ en argent [pesant] 8 *liñ*, 2 *pāda*, 2 *sliñ* ; 1 armure en argent [pesant] 8 *liñ*, 2 *pāda* ;
(A19-A22) 1 couteau à manche en corne de rhinocéros [avec] un excellent pommeau en or [et] un fourreau⁵¹⁰ en or avec des pierres dessus : 45 *lañloñ*, 22 *makṣikā*⁵¹¹ ; 1 couteau

⁵⁰¹ *parivāra* semble bien qualifier ici *nū*, « récipient ». Les sens de *parivāra* habituellement acceptés : « entourage, escorte » et « ce qui protège, parasol », ne semblent pas convenir ici (cf. p. 213-214).

⁵⁰² *parvat* est attesté sous la forme *prvat/prvātt*, « être empilé l'un sur l'autre ».

⁵⁰³ Les nombreuses occurrences de *prak hanir* ont fait supposer à George Cédès et Saveros Pou que l'*hanir* serait un alliage d'argent, en considérant que *hanir* qualifie *prak*. Suivant Ph. N. Jenner, nous proposons de traduire *prak hanir* par « en argent [et] *hanir* ». Ce métal resterait donc à identifier.

⁵⁰⁴ Ce terme, non identifié, n'apparaît qu'une fois, dans une liste d'offrandes du même site (K. 329 E, l. 9, cf. p. 530 et p. 531, n. 475). Étant donné que cette liste mentionne l'offrande de 800 *kralyak*, on peut envisager qu'il s'agisse d'une boîte destinée à en contenir. Cependant, on ne peut pas exclure que le terme se rapporte à son décor ou à sa forme.

⁵⁰⁵ Gemme non identifiée (cf. p. 82) ; le nombre de pierres n'est pas précisé : « avec (une) pierre *vīra* » ?

⁵⁰⁶ On considère ici *bhāva manuṣya* comme un « composé » khmer signifiant « en forme d'homme ». On connaît des exemples en céramique de vases anthropomorphes. Il s'agit peut-être ici d'un équivalent métallique.

⁵⁰⁷ *tanlvat* n'est pas attesté dans le corpus. La lecture semble correcte, à moins de lire *tanlvak* ?

⁵⁰⁸ Ce terme n'est pas attesté dans le corpus angkorien, mais dans le corpus préangkorien sous la forme *vekl'ahvek* (Ph. N. Jenner, comm. pers. nov. 2006).

⁵⁰⁹ À propos de *jagar*, cf. p. 291.

⁵¹⁰ *saroma* est attesté dans le corpus sous la forme *srom* (mod. /*srāom*/) (Ph. N. Jenner, comm. pers. nov. 2006).

à manche de cristal de roche [et] à pommeau⁵¹² d'or ; 2 couteaux à manche d'ivoire sculpté [et] à pommeau d'or ; 1 couteau à manche en aréquier⁵¹³ [et] à pommeau d'or ; un dais en argent⁵¹⁴ (soutenant une couverture de) chaume avec *sravacca*⁵¹⁵ en argent.

(A21-A23) Ornaments pour la danse⁵¹⁶ : 6 massues ; 6 piques [sculptées en] repoussé⁵¹⁷ ; 6 fleurs d'oreilles⁵¹⁸ [sculptées en] repoussé ; 6 gongs [sculptés en] repoussé ; 18 bagues.

(A23-A28) 1 encensoir⁵¹⁹ en cuivre [pesant] 18 *liñ* et 2 *pāda* ; 2 cuirasses en bronze [pesant] 1 *jyañ*, 14 *liñ*, 2 *pāda*, 2 *slin* ; 1 *vañvāy*⁵²⁰ en cuivre [pesant] 1 *tul* ; 1 *vodī* [pesant] 9 *jyañ* et 10 *liñ* ; 1 *vodī* [pesant] 9 *jyañ* ; 1 *vodī* [pourvu d']un bec en argent, [avec] un couvercle en argent, travail de Javā, [pesant] 4 *jyañ*, 2 *liñ* ; 1 *vodī* [avec] un couvercle en bronze [pesant] 3 *jyañ*, 5 *liñ* ; 1 *vodī* [pourvu d']un bec, en argent, travail de ..., [pesant] 2 *jyañ*, 15 *liñ* ;

(A28-A30) 1alebasse en cuivre⁵²¹ [pesant] 2 *jyañ*, 5 *liñ* ; 1alebasse [pesant] 2 *jyañ*, 5

⁵¹¹ Ces deux gemmes ne sont pas identifiées (cf. p. 79, 83).

⁵¹² Il s'agit de la première occurrence du mot *tanlim* dans le corpus. La partie du couteau à laquelle il correspond, (pommeau, garde, lame ?), reste incertaine. En ce qui concerne la lame, on attendrait plutôt le terme *phle/ple*. Par ailleurs, le peu d'exemples de couteaux angkoriens connus inciterait à écarter la garde au profit du pommeau, mais cette traduction reste incertaine.

⁵¹³ On aimerait voir dans ce couteau un objet destiné à couper les noix d'arec qui compléterait bien, avec les boîtes à chaux, l'équipement nécessaire à la préparation des chiques de bétel. Cependant, le parallèle avec la description des autres couteaux invite plutôt à proposer notre traduction bien que le bois d'aréquier, comme celui des autres palmiers, ne se prête pas à un artisanat de qualité comme le quartz ou l'ivoire. Selon Ph. J. Jenner on s'attendrait cependant plutôt à *kampyat toñ jhe slā*. Le terme *slā* seul renvoyant plus à la noix d'arec proprement dite qu'au bois (Ph. N. Jenner, comm. pers. nov. 2006). Cependant la traduction « couteau avec manche (pour couper les) noix d'arec » ne précisant pas le matériau du manche ne serait pas moins surprenant.

⁵¹⁴ Ph. N. Jenner : « 1 silver [mounted] canopy of thatch-grass [with] silver *sravac* » (Ph. N. Jenner, comm. pers. nov. 2006). *spū* : « herbe, *Imperata cylindrica*, utilisée comme couverture » (POU 2004, s. v., p. 512).

⁵¹⁵ *sravacca* n'est pas attesté dans le corpus et échappe, pour l'instant, à toute interprétation.

⁵¹⁶ Le fait que ces objets soient tous au nombre de six (ou d'un multiple de six) laisse penser qu'ils fonctionnent ensemble et en particulier qu'ils sont ces « ornements/accessoires' pour la danse » dont le nombre et le type n'est pas précisé. On remarquera qu'un espace ménagé avant *tim* et le signe de ponctuation placé après les 18 bagues semblent confirmer cette interprétation.

⁵¹⁷ Il faut rapprocher le terme *ruk* de *sañruk*, attesté dans le corpus dans le sens de « repoussé » (Md. *sañruk* < *ruk* « enfoncer »). Il se rapporte vraisemblablement au décor de ces objets.

⁵¹⁸ À ce sujet, cf. p. 311.

⁵¹⁹ D'autres termes désignant déjà des brûle-encens à cette époque, Ph. N. Jenner propose la traduction : « incense-maker », et se demande s'il ne s'agit pas d'un instrument destiné à fabriquer ou mesurer l'encens. Ne voyant pas à quoi peut correspondre un tel objet, nous conserverons, pour l'instant, le sens d'« encensoir ».

⁵²⁰ *vañvāy* n'est pas attesté dans le corpus. La lecture est incertaine.

⁵²¹ Selon Philip N. Jenner : « “1 copper[-mounted] calabash” ». My copper[-mounted] means that it probably has a reinforcing or ornamental rim of copper ». Il me semble qu'il s'agit plus simplement de récipients en cuivre en forme dealebasse. De poids égaux, ils sont probablement tous entièrement en

liṅ ; unealebasse [pesant] 2 *jyaṅ*, 5 *liṅ* ; unealebasse [pesant] 2 *jyaṅ*, 9 *liṅ* ; Unealebasse [pesant] 2 *jyaṅ*, 10 *liṅ* ; 2 plateaux à pieds [pesant] 1 *tul*, 10 *liṅ* ; 4 plateaux à pieds [pesant] 1 *tul* ; 2 plateaux à pieds ...

Face B

(B1-B3) ... 1 ... x *liṅ* ; ... 4 *liṅ*, 4 *pāda* ; (1) boîte ...

(B4) 1 ... cheval⁵²² [pesant] 2 *liṅ*, 2 *pāda*...

(B5-B6) 1 ... personne ... *staibhāva* [pesant] 1 *liṅ*, x *pāda*... 5 ... ; *draṃvaṅ* [pesant] 7 *liṅ*, 2 *pāda* ... marmites ...

métal. L'interprétation de Ph. N. Jenner est possible, mais il est peu probable, dans ce cas, que les autresalebasses ne soient pas elles aussi au moins rehaussées de cuivre. Dans le cas contraire, il serait étonnant qu'elles figurent dans une telle liste d'objets précieux en métal.

⁵²² Une boîte (*tanlap* ?) [en forme de] cheval ?

Un registre « complet » des biens du dieu... et un témoignage de prodigalité

[...] *nu mān· vraḥ śāsana dhūlī vraḥ pāda dhūlī jeṇ· (2) vraḥ kamrateṇ· 'añ pi pre pāñjīy(-) devadravya nuv· khñuṃ bhūmyākara vraḥ kamrate(3)ñ· 'añ· 'āy· dvijendrapura pi pragalbha ta steñ· kulapati* ○
« [...] Alors, il y eut une ordonnance de Sa Majesté prescrivant de faire la liste des biens du dieu, des esclaves et des produits de la terre du Vraḥ Kamrateṇ 'Añ de Dvijendrapura afin de la remettre au *steñ* supérieur du temple. » (K. 262 N, l. 1-3 ; 904 *śaka* ; estampage EFEO n. 1238 N ; IC IV, p. 110, 113).

Au nom de la divinité près, cet extrait de l'inscription K. 262 de Vat Preah Einkosei (904 *śaka*) pourrait également s'appliquer aux inscriptions de Lolei que nous venons de présenter. En effet, le moins que l'on puisse dire est qu'elles reflètent bien la volonté d'exhaustivité qui y est exigée, volonté qui préside souvent aux inventaires gravés dans les temples, même s'ils sont rarement aussi détaillés qu'à Lolei. Cependant, rien ne saurait mieux résumer le contenu de ce corpus que la stance LXIV de la stèle de fondation du temple, K. 323 (*ISCC*, p. 400, 409) :

*idan tena ca tat sarvvaṃ sārvaṃ saṅsthāpanādine
dattaṃ rājādhirājena jagajjvalitatejasā ||*

« Toutes ces choses utiles ont été données le jour même de l'érection par le roi des rois dont l'éclat resplendit dans le monde entier. »

On a pu se rendre compte de la variété et de la quantité considérable de dons qui se dissimulent derrière ces « choses utiles ». Ainsi, le jour même de la fondation, les biens qui sont donnés par le roi au sanctuaire pour assurer son fonctionnement comprennent au moins 1500 serviteurs spécialisés et 1700 riziculteurs auxquels viennent s'ajouter des centaines d'esclaves provenant de dons privés, des donations régulières de denrées ainsi qu'un important capital d'objets de culte précieux.

En plus de tout cela, on a noté qu'en dehors de celles de serviteurs spécialisés, plusieurs éléments permettent de penser que toutes les listes sont vraisemblablement incomplètes, qu'elles soient perdues ou, comme dans le cas des donations privées, qu'elles n'aient tout simplement pas été systématiquement gravées.

On notera également que les propriétés foncières et le bétail qui étaient attribués au temple ne sont pas énumérés ni quantifiés, bien que brièvement évoqués dans la stèle de fondation (K. 323 ; st. LXIII). Il n'est pas évident que ces biens aient jamais été inscrits, et l'on peut même supposer qu'ils allaient de pair avec les différents groupes de riziculteurs, mais il faut garder à l'esprit que les biens fonciers, en particulier, constituaient sans doute la part la plus importante de la dotation du dieu.

L'étude quantitative des biens du dieu est imprudente au Cambodge en raison du nombre relativement restreint d'inscriptions, de la disparition de nombreux textes – s'ils ont jamais existé – et de la dispersion géographique et historique de ceux qui nous sont parvenus. Pourtant, le cas de Lolei semble faire exception et être relativement complet. En tenant compte des lacunes éventuelles, ainsi que des biens fonciers et du cheptel qui ne sont qu'évoqués, il est en effet possible d'évaluer le patrimoine considérable affecté à un sanctuaire de la taille de Lolei à la fin du IX^e siècle de notre ère.

En dehors du rayonnement religieux de ce temple et de l'intense activité qui devait y prendre place, on ne peut alors que reconnaître l'importance économique et sociale d'une telle installation dans une région qui comporte pourtant déjà deux sanctuaires importants, Bakong et Preah Kô, ainsi que de nombreux autres temples qui, pour être plus modestes, n'en étaient pas moins très bien dotés⁵²³.

Par ailleurs, il faut souligner que, même si certains éléments comme le fonctionnement par quinzaine sont encore mal compris, au moins 3300 esclaves étaient énumérés ici. Ceci peut donner une idée du nombre de personnes considérées comme des « biens » appartenant en propre aux divinités à l'échelle du Cambodge.

De plus, en ajoutant les seuls serviteurs de Lolei, Bakong et Preah Kô, et sans tenir compte des lacunes éventuelles, ces chiffres rappellent que, sans être densément peuplé, le Cambodge du IX^e siècle de notre ère devait rassembler une population relativement importante, ce que l'importance des travaux d'aménagement de sites comme Bakong permettait déjà de présager⁵²⁴.

On remarquera également que le dispersement des communes tributaires laisse supposer que les voies de communication et l'implantation du pouvoir royal devaient alors être suffisants pour garantir l'approvisionnement de Lolei. Bien que la répartition géographique de ces communes soit encore très incertaine, la diversité des *prāman* cités laisse en effet présager des distances relativement importantes entre certains lieux de production et le temple.

⁵²³ On a vu que c'était notamment le cas du Prasat Srangé, dont on rappellera que les listes d'objets culturels présentent une évidente parenté avec K. 947, par leur contenu et leur précision, comme par l'écriture utilisée (cf. p. 447).

⁵²⁴ Les fouilles de la MAFKATA réalisées sous la direction de Christophe Pottier ont ainsi mis en évidence un remblaiement général du site de Bakong de 0,70 à 3 m d'épaisseur dans la troisième enceinte et jusqu'à 6 m au niveau de la plate-forme centrale ; ceci suppose une main d'œuvre considérable et ce, un siècle avant même la fondation de Lolei (2006, p. 28-29 ; POTTIER et al. 2008, p. 248).

Enfin, ce corpus constitue un véritable registre des biens du dieu au sens large, comparable à celui qui fut commandé par le roi au profit du supérieur du temple de Vat Preah Einkosei, probablement dans le but de l'aider à gérer et protéger les biens placés sous sa responsabilité. Cependant, on peut supposer qu'il ne s'agissait que d'une copie ostentatoire d'un équivalent conservé sur ôles, plus aisément transportable, consultable et éventuellement corrigé. En effet, s'il paraît légitime de dresser la liste du trésor du temple sur un support durable et s'il est même encore raisonnable d'utiliser ce moyen pour assurer la pérennité d'une donation périodique de denrées, ce qui est plus troublant en revanche, c'est le caractère éphémère des listes nominatives d'esclaves. On s'attendrait plutôt à ce que ces textes se limitent à citer les totaux et sous-totaux par fonctions, âges et sexes, d'autant qu'un soin particulier était manifestement accordé à l'exactitude de ces données.

On a déjà dit que cette précision permettait sans doute d'identifier une famille affectée au temple et ses descendants dans une commune donnée, mais le fait de graver cela sur la pierre présente malgré tout peu d'intérêt. Même en considérant que ces listes n'étaient pas destinées à être lues et s'adressaient essentiellement aux dieux, on peut supposer que l'objectif était avant tout de mettre en valeur la puissance et la prodigalité des donateurs, en particulier du roi et donc de magnifier les différents dons en soulignant le caractère interminable, objectif parfaitement atteint, il faut en convenir.

Quoi qu'il en soit, ce groupe d'inscriptions constitue un outil précieux pour appréhender la vie des temples khmers. Si les biens variés des dieux et les revenus qui leur étaient alloués font l'objet de nombreux textes, un exemple aussi complet est plutôt rare et reflète les activités des temples de façon exhaustive.

Il faut naturellement garder à l'esprit que, malgré le déplacement de la capitale vers le Phnom Bakheng, Lolei était une fondation royale de grande ampleur et que cette abondance de biens et de serviteurs n'était sans doute pas la règle dans le cas de fondations « minimales ». Pourtant, si dans les petites fondations privées, un nombre de serviteurs plus limité assumait probablement des rôles diversifiés et si les quantités et qualités des dons étaient inférieures, la trame générale ne variait en revanche sans doute pas. En effet, *mutatis mutandis*, les prescriptions des traités de rituel brahmaniques devaient être respectées, même dans les temples les plus modestes où les cérémonies ne pouvaient revêtir le même appareil que dans les grandes fondations royales.

K. 601/IX-X^e *śaka* (Prasat Anon)

Au moment de la publication du tome VIII des *Inscriptions du Cambodge* de George Cœdès, un certain nombre de textes étaient encore inédits parmi les 1005 premiers numéros qui y étaient inventoriés. Il est naturellement nécessaire de les déchiffrer, mais on ne peut parfois que reconnaître l'intérêt limité qu'ils présentent et comprendre ce qui a amené Cœdès à les négliger.

Ainsi, il y a malheureusement peu à dire sur l'inscription K. 601. En premier lieu, Cœdès ne donne aucune référence bibliographique dans son inventaire, qui permette de préciser les circonstances de sa découverte. Le rapport de la conservation d'Angkor de décembre 1925 permet d'apporter quelques précisions à ce sujet. Le Prasat Anon – ou Anant – encore inédit à cette époque, est alors retrouvé sur l'indication de villageois. Il est situé à 1 km à l'ouest de la commune de Pongro Leu et à 1 km au sud-ouest du village de Krang dans le district de Chikreng (province de Siem Reap)⁵²⁵.

Ce sanctuaire, aujourd'hui entièrement ruiné, comportait trois tours en brique, alignées nord-sud et ouvertes à l'est, auxquelles s'ajoutait un édicule en brique au nord-ouest, le tout entouré d'une douve et complété par deux bassins, au nord et à l'est. Une inscription gravée sur le piédroit Sud de la tour Nord est alors découverte et estampée. Elle n'a malheureusement pas pu être retrouvée lors des prospections dont le site a fait l'objet par les prospecteurs du programme d'inventaire archéologique de Bruno Bruguière (CISARK, n° 4601). Cependant, il semble que l'estampage conservé par l'École française couvre toute la largeur du piédroit et qu'il faisait donc 37 cm de large. Seule la partie inférieure gauche du texte est conservée, mais en tenant compte d'une marge égale à gauche et à droite de 3 cm, la partie inscrite devait être large d'environ 33 cm ; 25 cm sont conservés en hauteur.

Ce qui en reste permet de garantir la présence de treize lignes en khmer angkorien. Les neuf dernières étaient en fait disposées en colonnes dont trois sont partiellement conservées (a, b et c). Compte tenu de la largeur de la pierre, l'inscription en comportait quatre au maximum. L'état de conservation est tel qu'à partir de la ligne 9, il n'est même pas évident de dire à quel niveau commence la troisième colonne, ni même d'assurer qu'elle existe. En ce qui concerne le sens de lecture, le début de b13

⁵²⁵ Pour toutes les données relatives au site, voir *RCA* décembre 1925 & CISARK, n° 4601.

confirme l'absence de continuité avec a13 et donc le fait que la lecture était prévue en colonne, fait que l'on retrouve par ailleurs, notamment pour des listes d'esclaves (par ex. K. 1198, faces A et b ; 936 *śaka*). Enfin, on remarquera que le texte de a9 à a13 étant plus long que celui de a5 à a8, la deuxième colonne n'est pas justifiée à gauche.

Cœdès ne donne pas non plus d'estimation de la datation. Un linteau découvert sur le site et qui fut ramené au dépôt de la conservation d'Angkor pourrait se rattacher stylistiquement la fin du IX^e ou même du X^e siècle de notre ère (BOISSELIER 1966, p. 148-152 ; ill. 231, p. CXVIII), mais rien n'assure que notre inscription en soit contemporaine. L'écriture employée, plutôt cursive et peu soignée, ne contredit pas cette estimation mais n'apporte aucune certitude. Une datation du début du XI^e siècle de notre ère resterait donc envisageable.

Le texte est trop lacunaire pour qu'on puisse prétendre en donner une traduction à proprement parler. Nous nous bornerons donc ici à en résumer le contenu.

On distingue au début le titre incomplet d'un dignitaire ou d'un dieu dont le nom a malheureusement disparu (l. 2). Suit alors une liste d'objets de culte comportant au moins un récipient (*bhājana*), un plateau à pieds, 3 aiguères et un vase de type *vaudi* (l. 4-5). Le fait que cette liste soit précédée de *bhoga* mérite une courte remarque. Comme dans le cas de K. 1245 (920 *śaka*) on pourrait penser à un don de nourriture dont la quantité ne serait pas précisée, mais là encore il est plus vraisemblable d'y voir l'en-tête de la liste de biens qui suit, et *bhoga* n'est donc utilisé ici que comme un équivalent du terme plus fréquent *dravya* (cf. p. 586, n. 668).

La colonne a marque le début d'une énumération de serviteurs. L'en-tête qui répond au terme *bhoga* de la ligne 3 est ici *khñum* « esclaves ». Cette liste comporte quatre hommes (*si*), cinq femmes (*tai*) et leurs enfants, neuf au total, dont le sexe et la classe d'âge ne sont pas précisés.

Les colonnes b et c sont malheureusement presque indéchiffrables. Tout au plus distingue-t-on quelques caractères qui apportent peu en regard de l'effort fourni. Malgré tout, il est possible d'en dégager quelques éléments.

Les quatre premières lignes de la deuxième colonne poursuivent manifestement l'énumération des esclaves avec quatre *tai*. À partir de b9, on a déjà remarqué les problèmes que posaient la mise en pierre. À cela, s'ajoute le fait que les lignes 9 et 13

de la colonne b, ne commencent pas par la mention de *si* ou de *tai* et témoignent donc également d'une rupture dans le texte. La ligne 9 de la colonne b, en particulier, commence par le titre de *kaṃmratañ 'añ* et ne semble pas faire suite à b8.

On ne peut alors s'empêcher de penser que la disposition en colonnes prenait fin à la quatrième ligne des colonnes b, c (et d ?). La « mise en pierre » serait alors particulièrement originale et, à vrai dire, assez maladroite, mais l'usage de la cursive et le peu de soin accordé à l'alignement du texte permettent d'envisager cette hypothèse.

Le reste du texte est composé de mots trop isolés ou de lecture trop douteuse pour espérer se faire une idée du contenu. La mention d'une rivière (*chdiñ*, b10), pour incertaine qu'elle soit, fait penser à une indication de direction (abornement de rizières ?), mais le texte ne livre aucun autre élément pour étayer cette hypothèse.

Texte :

Édition fondée sur l'estampage EFEO n. 488 (ill. 232, p. CXVIII).

(1) ...⁵²⁶

(2) ka(m)mrata(e)ñ...

(3) bhoga bhājana I...

(4) svok· I kamandalu III (v)aud(i I nVCr)...

(a5) khñuṃ si kan·sā

(b5) tai (ka){2}

(c5) tai...

(a6) si pandan·

(b6) tai kaṃ(p)ra(ñ)·

(c6) [t]ai...

(a7) si kañ(j)a

(b7) tai kaṃ{2}

(c7) tai...

(a8) si (taṃva)c⁵²⁷

(b8) tai (pan)dan·

(c8) tai...

(a9) tai 'yār· kvan· III

(b9) kaṃmrata[ñ· 'a](ñ·)

(a10) tai bhadra kvan· II

(b10) (chdiña saṃvi)⁵²⁸ ...

(a11) tai kan·hyañ· thñe kvan· I (b11) ...

(a12) tai kansun· kvan· III

(b12) (kkrave vyV)...

(a13) tai kansāt·

(b13) I mvāy· (pa)ndva[l]...

⁵²⁶ On ne peut distinguer que la partie inférieure d'un caractère.

⁵²⁷ Une éraflure (?) verticale est visible à gauche du *ta*. De plus, l'*anusvāra*, si c'en est un, est très excentré.

⁵²⁸ D'une manière générale, toutes les lectures de la colonne b sont très incertaines.

K. 1229/901 *śaka* (Prasat Trapeang Khna)

L'inscription K. 1229 est actuellement conservée au dépôt de la conservation d'Angkor où elle est entrée le 5 mai 1995 sous le numéro 942. Le procès-verbal rédigé à cette occasion indique « Vat Pramā » (IK 508) comme lieu d'origine, mais une prospection de Christophe Pottier a permis d'établir qu'elle provient vraisemblablement d'un autre site plus au nord, connu aujourd'hui sous le nom de Prasat Trapeang Khna (IK 510⁵²⁹). Elle aurait été ramenée au Vat Pramā par le vénérable de la pagode.

Ce site comprenait à l'origine trois tours en brique, aujourd'hui ruinées, disposées sur un haut tertre entouré d'une douve interrompue, à l'est, par une chaussée⁵³⁰. Un bassin complète ce plan d'ensemble. Lunet de Lajonquière n'y avait relevé aucune inscription lors de son inventaire.

Il s'agit d'une stèle à base rectangulaire en grès rose mesurant 133 × 34 × 17 cm. La partie supérieure est taillée en légère accolade, dont la pointe est tronquée. Des traces permettent d'affirmer l'existence d'un tenon aujourd'hui brisé (ill. 234, p. CXIX).

Le texte est attribuable au règne de Jayavarman V ; il comporte en effet trois dates dont deux ont pu être vérifiées par J. C. Eade : à la ligne A 1, le dimanche 25 avril 975 de notre ère et à la ligne C 1 le mercredi 10 décembre 979 de notre ère.

Les quatre faces sont inscrites et comportent respectivement 54, 57, 69 et 20 lignes en khmer angkorien. Fait assez rare pour être noté, les faces b et C sont précédées des chiffres 2 et 3, qui précisent ainsi le sens de lecture. On notera que celle-ci se fait en tournant à main gauche autour de la stèle.

Avant d'analyser le contenu de ce texte, il faut préciser qu'une grande partie de la face A est détruite. L'inscription est en effet probablement restée longtemps entreposée dans de mauvaises conditions. En revanche, les trois autres faces sont très bien conservées. L'inscription peut se décomposer, a priori, en quatre parties.

⁵²⁹ LUNET DE LAJONQUIÈRE 1911, p. 127-128. Village de Khnar, commune de Krabei Riel, district de Puok, province de Siem Reap ; le site est situé à 100 m au nord du village de Khnar (CISARK, n° 439 ; ill. 233, p. CXIX). Le site est désigné sous le nom de Trao Treang par Lunet de Lajonquière.

⁵³⁰ Pottier, comm. pers., février 2007. Selon Lunet de Lajonquière, seules la tour sud et la tour centrale auraient été construites.

La fondation

Après la formule liminaire de bénédiction « *om siddhi svāsti* », la première partie occupe les dix premières lignes de la face A et rapporte des faits datant de 897 de notre ère. Dans un premier temps, elle relate l'installation d'une image de Harihara dans la commune de Hariharapura⁵³¹ par le Mratāñ Khloñ Kālidāsa, chapelain du roi (*rājapurohita*). Notons qu'il s'agit de la première attestation de ce personnage et de ce toponyme dans le corpus. La suite précise que ce dignitaire s'était alors adressé au roi, mais l'objet de l'audience est malheureusement perdu. On ne peut que supposer qu'il s'agissait d'annoncer cette fondation au souverain et, peut-être, comme c'est souvent le cas, de lui en faire don afin qu'elle obtienne le statut de fondation royale et les privilèges qui y sont associés. Quoi qu'il en soit, les deux parties suivantes relatent des donations de rizières effectuées quatre ans plus tard à ce sanctuaire par le même dignitaire.

Première donation

La première de ces donations est détaillée de la ligne 11 de la face A à la fin de la face b. Comme on l'a dit, la première partie du texte est perdue, mais ce qui en reste permet d'établir qu'en 979 de notre ère, le Mratāñ Khloñ Kālidāsa a donné à la divinité Harihara une terre qu'il avait obtenue en honoraires pour avoir effectué un rite de *kṣīrasānti*.

Étant donné la longueur de ce passage, on pourrait naturellement supposer qu'une autre date apparaissait dans la partie érodée de la face A, ou en tout cas, que plusieurs faits étaient exposés. Pourtant, il nous semble probable que l'ensemble était solidaire et relatait bien les différentes étapes d'un seul et même don en suivant un schéma qu'on retrouvera pour la deuxième donation⁵³².

On sait que le début relate une audience auprès du roi, probablement du Mratāñ

⁵³¹ Aujourd'hui, la division administrative du Cambodge est donnée par : *bhūmi* (village), *ghuṃ* (commune), *sruk* (*district*) et *khett* (province). Dans une certaine mesure, on retrouve une division comparable dans les inscriptions (à ce sujet, cf. LONG SEAM 1993), mais le terme *sruk* semble désigner des agglomérations d'importance variée. On a choisi ici de le traduire par « commune », dont le sens est suffisamment large en français pour recouvrir ces différentes réalités.

⁵³² On remarquera que celle-ci couvre elle-même la totalité de la face C, soit 69 lignes d'une des grandes faces.

Khloñ Kālidāsa, mais les quelques mots isolés qui ont pu être déchiffrés ne sauraient rendre vraiment compte de son contenu. Cependant, si on accepte les restitutions proposées aux lignes A 16, 17 et 18 (cf. p. 565, n. 573), il semble que des règnes antérieurs sont évoqués. Il y a alors tout lieu de penser que l’histoire d’un personnage ou d’une terre était présentée ici. La mention d’une rizière (*sre*) à la ligne A 24 n’est sans doute pas un argument suffisant pour choisir la deuxième possibilité, mais il reste probable que c’est bien une terre qui fait l’objet de la donation décrite ici. Ceci semble confirmé par le fait que le nom d’une certaine *me* Hyañ est lisible à la ligne A 33 et que cette personne est impliquée plus tard dans l’abornement. Enfin, à la ligne A 38, les honoraires (*dakṣiṇā*) qui sont mentionnés sont évidemment ceux pour lesquels le Mratāñ Khloñ reçoit cette terre et qui seront évoqués à nouveau dans l’imprécation. En résumé, ce qui est présenté au roi – pour obtenir sa confirmation sous la forme d’un ordre royal – ce sont les circonstances qui ont permis au Mratāñ Khloñ de mériter des honoraires et le bien qui doit alors lui être remis.

La suite du texte est plus lisible. Suite à cette audience, un ordre royal est transmis par le *guru* du roi afin que des fonctionnaires se rendent sur la terre en question et fassent appel aux personnes compétentes afin de procéder à l’abornement et à la donation (A, l. 39-45). Une fois en possession de son bien, le Mratāñ Khloñ en fait don à son tour au Harihara dont l’installation a déjà été mentionnée et en informe le roi devant témoins (A, l. 45-b, l. 25). Cette audience est l’occasion d’imprécations et de recommandations qui sont rapportées dans l’inscription. Après avoir mis en garde ceux qui menaceraient la fondation et promis le paradis à ceux qui la feraient prospérer, le Mratāñ Khloñ Kālidāsa la confie aux soins de hauts dignitaires.

Avant d’aborder la troisième partie de cette inscription, deux éléments de cette donation méritent une attention particulière.

En premier lieu, on notera qu’il s’agit de la première attestation explicite d’un rite de *kṣītraśānti* au Cambodge. Le fait d’ondoyer une divinité de lait n’a rien de surprenant dans le rituel brahmanique⁵³³. Cependant, il s’agit dans ce cas d’une cérémonie particulière, un rite d’apaisement par ondoisement de lait. Il est bien attesté en Inde (cf. p. 224), mais on ignorait encore qu’il était implanté au Cambodge.

⁵³³ Un chapitre est par exemple consacré à ce type d’ondoisement dans l’*Ajitāgama* (*paṭala* XXXI, BHATT et al. 2005, p. 345).

Si ce composé et ce choix de rituel particulier sont relevés ici pour la première fois, ce n'est pas le cas du terme *śānti*. Dans la stance XXXVI de l'inscription K. 111, en particulier, l'éloge du maître Kīrtipaṇḍita rapporte qu'il était notamment en charge de l'exécution de « rites expiatoires (*śāntikarman*) à l'intérieur du palais » :

*rāṣṭramāṇḍalarakṣārthaṃ satkṛtyāyuṅkta yan nṛpaḥ
maṇḍirābhyantare bhīkṣnaṃ śāntipuṣṭyādikarmmasu ||*

« Comblé d'honneurs par le roi, à cause de son zèle à protéger l'orbe du royaume, il fut chargé en permanence de célébrer à l'intérieur du palais des cérémonies, telles que des rites expiatoires ou destinés à obtenir la prospérité⁵³⁴ ».

Au sujet de ces rites, George Cœdès renvoyait à l'*Āśvalāyanagrhyasūtra*⁵³⁵. Le fait de se reporter à un traité de rituel domestique est intéressant dans le cas de la K. 111 où ces cérémonies semblent liées à l'activité du palais. Cependant, la pratique de rites d'apaisement est assez courante et prend place dans des situations variées dans la tradition indienne. Nous manquons malheureusement de précisions concernant le contexte dans lequel s'inscrivaient les cérémonies évoquées dans cette stance pour pouvoir espérer préciser à quoi elles correspondaient concrètement.

On remarquera enfin que ce Kīrtipaṇḍita servait, semble-t-il, sous les règnes de Jayavarman V et de Rājendravarman et qu'il s'agit donc d'un contemporain du Mratāñ Khloñ Kālidāsa. Il est alors particulièrement regrettable de ne pouvoir préciser les circonstances dans lesquelles ce dernier avait effectué cette cérémonie et le lieu où elle s'était déroulée.

Enfin, une expression inédite, *mvāy sal mvāy bhai*, pose quelques problèmes qui doivent être soulevés ici. Elle apparaît deux fois, d'abord dans les formules comminatoires (b, l. 25-34), puis dans celles qui encouragent la protection du sanctuaire (b, l. 41-47).

Dans les textes indiens, ce type de bénédiction ou de malédiction est souvent lancé pour vingt-et-une générations ou pour vingt-et-une transmigrations⁵³⁶. Dans le

⁵³⁴ Édition et traduction, George Cœdès ; *IC* VI, p. 199, 206.

⁵³⁵ *Ibid.*, note 1 : *Āśvalāyana*, IV, 6, I ; OLDENBERG 1886, p. 246. « 1. They who have lost a Guru by death, or are afflicted by other misfortune, should perform on the new-moon day an expiatory ceremony. » Il faut signaler que le déroulement de ce rituel ne comporte pas d'ondoisement de lait.

⁵³⁶ Parmi de nombreux exemples, on peut illustrer ceci par deux extraits du *Mānavadharmasāstra* (éd. GANGANATH JHA 1920-1939 [rééd. Delhi 1999], vol. 1, trad. BÜHLER 1886) :

ystème vigésimal en usage au Cambodge à cette époque, vingt-et-un devrait être exprimé par *bhai mvāy mvāy* ($20 \times 1 + 1$), mais dans notre cas, on peut se demander dans quelle mesure ce *mvāy bhai* (1-20) ne pourrait pas être une transposition de l'*eka-viṃśati* sanskrit. Par ailleurs, l'interprétation de *sal* pose ici problème, mais si on considère le sens moderne de ce mot (« multitude, être en excès, excessif, extrêmement »⁵³⁷), on peut le rapprocher du sens du mot sanskrit *kula* utilisé dans ce contexte pour désigner la génération⁵³⁸. Se pourrait-il alors que l'on ait ici une traduction « mot à mot » d'une formule sanskrite ? On pourrait alors peut-être suggérer l'interprétation suivante : « pour une (et jusqu'à) vingt-et-une générations ». Cette traduction est proposée dans les deux occurrences mais reste très incertaine. Elle permettrait cependant d'expliquer le *nu khlvān daiya* « avec les autres », expression qui pourrait alors sous-entendre « avec les autres [générations] », c'est-à-dire toutes les générations « tant que dureront le soleil et la lune »⁵³⁹.

On remarquera également que ces formules de bénédiction et de malédiction sont ici particulièrement élaborées et détaillées, augurant malheurs et bonheurs tant dans l'autre monde qu'au cours de la vie terrestre – dans cet ordre – des fautifs et des gens de bien.

Deuxième donation

Les deux donations de rizières semblent obéir à un schéma général commun divisé en deux parties, toutes deux rapportées dans le cadre d'audiences royales. Ici, le texte est parfaitement conservé et ces différentes étapes apparaissent clairement.

3.37. *daśa pūrvān parān vaṃśyān ātmānaṃ caikaviṃśakam |
brāhmīputraḥ sukṛtakṛn mocayaty enasaḥ pitṛn ||*

« The son of a wife wedded according to the Brahma rite, if he performs meritorious acts, liberates from sin ten ancestors, ten descendants and himself as the twenty-first. »

4.166. *tāḍayivā tṛṇenāpi saṃrambhān matipūrvakam |
ekaviṃśatīm ājātḥ pāpayoniṣu jāyate ||*

« Having intentionally struck him in anger, even with a blade of grass, he will be born during twenty-one existences in the wombs (of such beings where men are born in punishment of their) sins. »

⁵³⁷ HEADLEY et al. 1997, s. v., p. 1253.

⁵³⁸ MW, s. v. : *kula* : « a herd, troop, flock, assemblage, multitude, number [...]; a race, family, community, tribe, caste, set, company... »

⁵³⁹ Sur l'utilisation de Sūrya et Candra comme symboles d'éternité, cf. GRIFFITHS 2009, p. 471-473.

On y retrouve d'abord la présentation des circonstances de l'acquisition de la terre qui va être donnée. Une transaction est en effet, rapportée au roi par l'acheteur, le Mratāñ Khloñ Kālidāsa ; l'objet de la vente était une terre de rizière située dans la commune de Dhruvapura. Ce toponyme, qui n'est pas identifié, est attesté deux fois dans le corpus à cette époque. On le retrouve d'abord dans K. 257⁵⁴⁰, une autre inscription du règne de Jayavarman V, également datée de 901 *śaka*. Deux autres occurrences apparaissent dans K. 352⁵⁴¹ (IX^e *śaka*), qui date du règne de Rājendravarman. Ces deux inscriptions rapportaient des ventes de terres par des *vāp* de cette commune ; dans le premier cas, il est précisé qu'une terre avait été achetée, comme dans notre texte, à un *vāp* du groupe (*varga*) de Dhruvapura.

L'inscription énumère ensuite l'ensemble des vendeurs et indique, semble-t-il, qu'ils quittent Dhruvapura pour entrer au service du roi suite à cette transaction. Elle précise au passage les différentes fonctions auxquelles ils étaient affectés. Les circonstances de l'acquisition sont enfin complétées par la mention du prix fixé.

Cette première étape s'achève par l'accord du roi sous la forme d'un édit enjoignant d'envoyer deux de ses serviteurs sur place afin de borner le terrain en compagnie du tribunal royal. Le compte rendu de l'application de cet ordre est précédé d'une liste de dignitaires, témoins de la première audience. Il est encore une fois fait appel aux anciens du village afin de confirmer les limites du domaine, mais cette fois, celle-ci sont également rapportées dans l'inscription et précisées dans les huit directions.

Cette précision confère à ce texte la forme d'un acte de vente complet et détaillé. Le caractère répétitif renforce encore cette impression. On y répète ainsi les faits à plusieurs reprises afin que ne subsiste aucun doute sur le rôle des différents protagonistes. Ce ton de « procès-verbal » est caractéristique des documents administratifs du Cambodge relatifs à des transactions ou à des décisions de justice qui nous sont parvenus. Ces rapports n'étaient probablement que rarement inscrits, mais plutôt conservés sur ôles afin de rappeler l'histoire de la terre concernée, en vue du règlement d'éventuels litiges⁵⁴².

⁵⁴⁰ Prasat Car, province de Siem Reap ; piédroit Sud, l. 36 ; *IC* IV, p. 140.

⁵⁴¹ Prasat Kantop, province de Preah Vihear ; piédroit Nord, l. 17, 34 ; *IC* V, p. 126. On en connaît également des attestations préangkorienues (K. 725, province de Kompong Cham, par exemple), mais on ne peut pas affirmer qu'il s'agit du même site.

⁵⁴² On connaît plusieurs exemples de ce genre de situation : notamment dans K. 158 A, l. 3 (*IC* II, p. 99,

La deuxième étape est consacrée à la donation proprement dite et sa forme est en tous points comparable à celle de première partie de l'inscription. Le nouveau propriétaire informe le roi du don de cette terre au sanctuaire de Hariharapura⁵⁴³. Il est précisé que cette commune a été donnée au Vāp Yajñapati, son fils, qui est également l'arrière-petit-fils d'un haut dignitaire, le Kamsteñ 'Añ Śrī Bhūpativarman. Ceci explique le fait que la première donation était annoncée au roi en présence de ces deux personnes (A, l. 47-49). Cette audience se termine alors par les formules de mise en garde et de bénédiction ; le donateur ajoute à la fin que la fondation est confiée aux soins de gens qui connaissent le *dharmā*.

L'initiation royale de Jayavarman V

Les trois premières faces rassemblent donc des documents autonomes portant tous trois sur une même fondation, vraisemblablement le Prasat Trapeang Khna. La quatrième partie est en revanche difficile à relier au reste, bien que la similarité des caractères employés laisse supposer que l'ensemble du texte a été gravé à la même époque. La « mise en pierre » en est déjà surprenante. En effet, le texte est divisé en deux paragraphes de huit et dix lignes, séparés par un large espace vide. De plus, le lapicide n'a pas commencé en haut de la face comme dans les trois autres cas.

La présence de signes de ponctuation finaux – des fleurons – à la fin de la face C et de la ligne 9 de la face D, invite à considérer le premier paragraphe comme indépendant. Il se borne à rappeler les titres et fonctions de deux hauts dignitaires du règne de Jayavarman V. Le nom du premier, le Kamrateñ 'Añ, *guru* du roi, n'est pas précisé, mais on peut supposer qu'il s'agit du célèbre Yajñavarāha⁵⁴⁴. Le deuxième constitue le seul lien évident avec le reste de l'inscription puisqu'il s'agit du Kamsteñ 'Añ Śrī Bhūpativarman, qui est lié à la famille du donateur et cité dans les trois autres parties.

Le deuxième paragraphe présente d'abord un autre dignitaire, chef des magasins, et semble donc poursuivre le premier malgré la séparation. Il énumère ensuite une liste

105), K. 262 S, l. 2 (*IC IV*, p. 111) et K. 1238 (GRIFFITHS & SOUTIF, « Une nouvelle inscription angkorienne, K. 1238 », à paraître dans le *BEFEO* 2008).

⁵⁴³ On remarquera qu'en 901 *śaka*, Harihara n'est plus la seule divinité mentionnée dans ce sanctuaire ; cf. C, l. 54-60 et p. 576, n. 634 et 635.

⁵⁴⁴ Cf. p. 570, n. 599.

de sept esclaves du dieu, constituant des honoraires au moment de l'initiation royale de Jayavarman V. Comment faire alors le lien avec le reste de l'inscription ? Faut-il penser que le Mratāñ Khloñ Kālidasa était impliqué dans cette cérémonie d'initiation et qu'il avait encore une fois remis ses honoraires – des esclaves – au sanctuaire ?

Un autre élément surprenant est le fait qu'aucune date n'apparaît sur cette face, comme si son contenu se rattachait de façon évidente à des éléments mentionnés par ailleurs. Étant donné la mise en pierre singulière, on peut alors penser que ces deux paragraphes viennent compléter, ou préciser, le texte de la face A et que seules les importantes lacunes de celle-ci nous empêchent de réinsérer ces fragments ou de faire le lien.

Quoi qu'il en soit, l'évocation de l'initiation royale de Jayavarman V est assez intéressante en dépit de l'absence de date. L'utilisation du terme *dīkṣā*, laisse supposer que l'on n'a pas affaire ici à l'initiation brahmanique de ce souverain pour laquelle le terme plus précis d'*upanayana* (MEII, p. 364) serait alors vraisemblablement employé.

On connaissait déjà une allusion à l'initiation śivaïte de ce roi dans l'éloge de Yajñavarāha que donne la stance XII de l'inscription K. 842 de Banteay Srei (890 *śaka* ; IC I, p. 149, 153) :

*tasya rājādhirājasya surarājasamadyuteḥ
yaś śaivadīkṣāvidhinā śāstānugrāhako guruḥ ||*

« Ce roi suprême (Jayavarman V), d'un éclat pareil à celui du roi des dieux, avait un *guru*, un maître qui le favorisa des rites de l'initiation śivaïte. »

Selon Sanderson, l'initiation śivaïte (*dīkṣā*) était alors directement liée aux rites de consécration royale (*rājyābhiṣeka*) et donc une étape nécessaire au roi pour légitimer son pouvoir, dans les royaumes où, comme au Cambodge, cette religion était bien implantée (2003, p. 72). D'après lui, les meilleures preuves du fait qu'elle était même devenue un élément indissociable de ce cérémonial royal se trouveraient au Cambodge avec les règnes de Jayavarman V (qu'il pense bouddhiste) et Sūryavarman II (viṣṇuite) (2005, p. 100-102). Bien que l'on ne puisse nier que le bouddhisme connut une certaine faveur sous le règne de Jayavarman V, et que l'intérêt que ce roi porta au règlement d'une institution bouddhique dans l'inscription de Vat Sithor est remarquable pour l'époque (K. 111, IX^e *śaka*, IC VI, p. 195-211), il nous paraît un peu audacieux d'affirmer pour autant que ce souverain ait choisi cette confession. Cependant, cette

restriction ne contredit pas réellement l'hypothèse de cet auteur. Il est donc probable que l'événement évoqué ici corresponde à l'initiation śivaite et à la consécration royale de Jayavarman V, bien que nous ne puissions expliquer pourquoi l'initiation du roi est évoquée dans une inscription si postérieure à son sacre.

En revanche, on notera que le fait que la cérémonie prenne place près d'un bassin est intéressant, bien qu'un peu attendu. En effet, le bain du roi et surtout son ondoisement sont effectivement des éléments constitutifs importants des consécration royales⁵⁴⁵ (*ibid.*, p. 88, 94), et se retrouvent d'ailleurs dans nombre de cérémonies. Le nom de ce bassin, « le Trapéang du bain » (*travāñ sroñ*), est assez satisfaisant car il laisse penser qu'il s'agissait d'un aménagement réservé à ce type d'occasion. On pense alors naturellement au bassin parementé qui est situé dans l'enceinte du palais royal d'Angkor Thom ou, plus exactement, à un équivalent dans le palais royal de Jayavarman V (ill. 237, p. CXXII).

Les dignitaires

L'épigraphie de Jayavarman V a livré les noms de nombre de dignitaires, en précisant souvent leur fonction et même leur généalogie. Cette richesse permet parfois de suivre la carrière et l'évolution des titres de ces personnages, étude qui se révèle assez enrichissante.

Pour ne citer qu'un exemple, on retrouve ainsi le Mratāñ Khloñ Śrī Vīrendravarman dans de nombreuses inscriptions. C'est notamment le cas dans K. 265 (S, l. 8 et N, l. 3 ; IC IV, p. 103, 104), qui précise qu'en 881 *śaka* (959/960 de notre ère) il n'était encore que chef des magasins de première catégorie et, si c'est bien le même personnage, jusque sous le règne de Sūryavarman I^{er} où dans K. 420 (l. 1 ; X-XI^e *śaka* ; *ibid.*, p. 161, 163), il semble qu'il a pris le titre de Vraḥ Kaṃmrateñ 'Añ et est dit *vīrendravarman ta 'cas*, c'est-à-dire, « le vieux ».

Naturellement, l'identification de ces personnages n'est pas toujours assurée. Il est par exemple incertain que le Mratāñ Khloñ Śrī Vīrendrādhīpativarman, responsable de la chambre à coucher royale dans notre inscription, corresponde au chef d'armée de Sūryavarman I^{er} évoqué dans K. 228 (X^e *śaka* ; IC V, p. 243).

Quoi qu'il en soit, nous ne reprendrons pas en détail chacun des anthroponymes.

⁵⁴⁵ Et le sont encore aujourd'hui (à ce sujet, cf. par exemple MEYNARD 1928).

La majorité n'apparaissent en effet ici que comme personnages secondaires, simples témoins des audiences royales. Cette inscription n'apporterait donc que peu d'informations nouvelles. Un index placé à la suite de la traduction permettra de retrouver les différentes occurrences où apparaissent ces dignitaires. Cependant, certains d'entre eux méritent une attention particulière.

En premier lieu, il convient d'évoquer le principal protagoniste de cette inscription, le Mratāñ Khloñ Kālidāsa. De façon assez surprenante, il s'agit d'un des rares noms de dignitaires à n'avoir jamais été évoqué ailleurs dans le corpus. Tout ce que nous en savons se résume donc à ce que nous apprend cette inscription et donc au fait qu'il s'agissait d'un chapelain du roi, fondateur d'un Harihara et d'autres divinités, probablement au sanctuaire de Prasat Trapeang Khna. En ce qui concerne sa famille, nous savons qu'il avait un fils, le Vāp Yajñapati, auquel il avait donné la commune de Hariharapura et dont le nom est également inédit.

Son grand-père (ou celui de sa femme), le Kamsteñ 'Añ Śrī Bhūpativarman, est en revanche déjà attesté dans le corpus. Sous réserve, encore une fois, qu'il s'agisse du même dignitaire, il apparaît dans deux inscriptions, K. 233 B (l. 14 ; IX^e śaka ; CÆDÈS 1954, p. 63, 65) et K. 566 B (l. 17 ; X^e śaka ; IC V, p. 183, 185), avec le même titre de Kamsteñ 'Añ, mais ces textes nous apprennent peu de choses à son sujet. Dans le premier cas, il est chargé d'une enquête dans un procès et dans le deuxième, il apparaît dans une liste de témoins en partie ruinée. Notre texte nous donne davantage de précisions sur ce personnage. On nous dit d'abord qu'il possède la commune « 'anrāy » de Piñ Thmo⁵⁴⁶ et celle de Pinākipāda. Il est vrai que la structure des listes de fonctionnaires pose parfois certaines difficultés, notamment pour attribuer les fonctions aux bons personnages (cf. p. 571, n. 602, 603, 609). Pourtant, il semble bien que Bhūpativarman soit aussi désigné comme *mahāmantrin*, « grand mandarin », aux lignes A 54-b 1 (cf. p. 572, n. 611). Ceci est malgré tout remis en question par le curieux premier paragraphe de la face d. Ce passage complique en effet encore les choses puisqu'il semble préciser que Bhūpativarman était Khloñ Saṃtap⁵⁴⁷ sous le règne de

⁵⁴⁶ Ce toponyme apparaît également dans K. 760 (X^e śaka ; IC V, p. 115) et comme nom d'un Kamrateñ Jagat dans K. 56 (IX^e śaka ; IC VII, p. 3) et K. 653 (878 śaka ; IC V, p. 114) ; ces trois inscriptions proviennent de la province de Prei Veng. En revanche, le deuxième toponyme est inédit.

⁵⁴⁷ *saṃtap* désigne l'ordre, la tradition. Cette fonction de *khloñ saṃtap* n'est pas relevée dans l'étude de Sachchidanand Sahai ; à ce sujet, cf. GRIFFITHS & SOUTIF, « Une nouvelle inscription angkorienne, K. 1238 », à paraître dans le *BEFEO* 2008).

Jayavarman V, réservant apparemment le rôle de *mahāmantrin* au *guru* du roi. Cependant, l'interprétation de ce passage reste incertaine. On ne peut alors qu'espérer que de nouveaux textes permettront d'éclaircir cette question.

Enfin, il faut également préciser qu'il était un des membres des Caturācārya, statut encore mal compris, mais réservé apparemment à de très hauts dignitaires de la cour⁵⁴⁸. Claude Jacques remarque que l'expression *steñ 'añ caturācārya nā trīṇi* qui apparaît dans K. 848 (891 *śaka* ; IC I, p. 187 ; JACQUES 1970, p. 60-61) implique qu'il en existait au moins trois catégories. Par ailleurs, le *nu*, « et », du *kaṃsteñ 'añ rājakula mahāmantri nu caturācārya*, dans K. 464, le convainc du fait que ce Kaṃsteñ 'Añ cumulait alors les « fonctions » de grand conseiller et de Caturācārya. Il remarque ensuite que cet homme n'a pas pu être Caturācārya très longtemps puisque K. 231 (888 *śaka*) mentionne un Steñ 'Añ Caturācārya un an plus tard. Cependant, il nous semble que rien n'indique dans les inscriptions que ce statut ne s'appliquait qu'à une personne à la fois. En fait, la première remarque de Claude Jacques encouragerait même l'opinion contraire. On préférera donc la traduction « un des Caturācārya » en attendant que de nouveaux éléments précisent cette fonction/statut.

Il faut également nous pencher ici sur le cas du *kaṃsteñ 'añ rājakula mahāmantrin*. George Cœdès traduisait ce titre par « grand conseiller de la famille royale », et lui attribuait le rôle d'un régent ou d'un premier ministre⁵⁴⁹. Cette interprétation fut suivie par Sachchidanand Sahai⁵⁵⁰. Claude Jacques s'est également intéressé à ce titre dans le cadre de l'étude des inscriptions K. 464 et K. 558 (1970, p. 58-60). Il remarque tout d'abord que dans l'inscription K. 464, on peut lire *kaṃsteñ 'añ rājakula nu mahāmantrin*, occurrence qui invite à reconsidérer le

⁵⁴⁸ Selon Saveros Pou, il serait alors l'un des quatre grands « maîtres » de la cour du roi (2004, *s. v.*). Sur ce titre, voir également JACQUES 1970, p. 61. Claude Jacques remarque que les personnes portant ce titre, et ceux de Rājakula et de Mahāmantrin, n'apparaissent que pendant une période assez courte, en particulier au cours du règne de Jayavarman V. Il ajoute : « la charge qu'occupaient celles-ci, qui semble avoir eu une certaine importance, n'a pas été supprimée, mais elle a dû être transférée à des personnages portant d'autres titres ».

⁵⁴⁹ K. 842 (890 *śaka* ; IC I, p. 147 ; CŒDÈS 1964, p. 217 ; JACQUES 1970, p. 59, n. 1).

⁵⁵⁰ SAHAI 1970, p. 60. À propos des fonctions de *mantrin*, *mahāmantrin* et *vrah̄ guru*, cf. SAHAI 1970, p. 58-64. D'une manière générale, on se reportera à cet ouvrage pour les différentes fonctions administratives citées dans les listes. Concernant le terme *mantrin*, on préférera la traduction « mandarin » ou, comme Sachchidanand Sahai, « conseiller », à « ministre ». En effet, même au Cambodge, la traduction « premier ministre », qui a souvent été proposée pour *mahāmantrin* implique une unicité qui n'est pas certaine dans le cas de ces fonctionnaires.

rājakulamahāmantrin de Cœdès en deux composés indépendants⁵⁵¹. Par ailleurs, il souligne que ces termes ne sont relevés que dans dix-huit inscriptions sur une période relativement courte de 59 ans. Il se demande alors s'il ne faut pas plutôt associer ce *rājakula* à un personnage en particulier qui serait alors également grand conseiller. Il propose enfin d'identifier le terme de *rājakula* au titre de *avanībhṛtkula*, « parent du roi », conféré aux membres de la famille du *guru* de Jayavarman VII à la stance XXX de la stèle de Ta Prohm. Plus qu'un nom, *rājakula* serait alors un rang accordé par le roi, sans qu'on puisse préciser si celui-ci était vraiment un parent du roi – ou d'un des rois – du Cambodge, ou s'il ne s'agissait que d'une dignité⁵⁵². Comme le *kamraten 'añ vraḥ guru*, un dignitaire portant ce titre était apparemment suffisamment célèbre sous le règne de Jayavarman V pour qu'il ne soit pas nécessaire de le nommer précisément. Il semble bien alors que les composés qui désignent respectivement la dignité de « parent du roi » et la fonction de grand mandarin, doivent être considérés comme deux qualités indépendantes rassemblées ici par un même personnage. On notera toutefois que nous disposons aujourd'hui d'au moins vingt-deux occurrences de ce *rājakula*, toujours réparties sur la même période (cf. p. 580). De plus, contrairement à ce que pensait Claude Jacques, deux d'entre eux portent le titre de *Kamraten 'Añ* au lieu de *Kamsteñ 'Añ* (K. 231 et K. 1052). On ne peut alors pas négliger la possibilité que plusieurs personnages étaient concernés par ce titre.

Le fait que le seul autre *Kamsteñ 'Añ* de K. 1029 soit *Bhūpativarman* et qu'il soit également qualifié de *mahāmantrin* pourrait inciter à penser qu'il s'agissait de la même personne. On pourrait alors supposer que, dans le cadre d'une affaire impliquant un dignitaire de sa famille, la rigueur administrative exigeait qu'il soit désigné par son nom précis, Śrī *Bhūpativarman*, plutôt que par son titre. Cependant, cette hypothèse est assez peu vraisemblable, ne serait-ce que parce que s'il occupait bien l'une des plus hautes positions de la hiérarchie khmère, on pourrait légitimement s'étonner que son nom soit aussi peu attesté et que ses descendants n'apparaissent jamais dans le corpus. On peut alors noter que deux *mahāmantrin* sont cités à la même date dans cette inscription, et

⁵⁵¹ Claude Jacques remarque que Cœdès doutait peut-être de sa traduction : dans l'inscription K. 957, il semble bien qu'il ne croit plus à un composé unique, puisqu'il sépare les termes *rājakula* et *mahāmantrin* et n'en propose plus de traduction. On remarquera également que *rājakula* apparaît isolé dans cette même inscription à la ligne 20 (*JC VII*, p. 138, 139), ce qui confirme encore l'interprétation de Claude Jacques.

⁵⁵² Cette hypothèse est peut-être confirmée par l'inscription K. 125, datée de 923 *śaka*, qui donne les noms de quatre *Kamsteñ 'Añ* en précisant qu'ils étaient tous parents du roi Jayavarman II (*syāñ rājakula vraḥ pāda paramēśvara* ; l. 6-7 ; Cœdès 1928 [b], p. 142-143).

qu'il faut alors bien admettre que cette position n'était pas réservée à un seul personnage.

L'élément le plus intéressant fourni par ces listes de dignitaires est sans doute la mention d'un Kamrateñ 'Añ *yuvarāja*. Saveros Pou traduit ce composé littéralement par « le jeune prince », en ajoutant : « ce terme doit être considéré en rapport avec la succession au trône » (2004, s. v., p. 386). On connaît au moins un cas où ce titre est décerné à un prince cam venu se réfugier à la cour du Cambodge sous le règne de Jayavarman VII. Il ne s'agit alors peut-être que d'une marque d'honneur, qui permettait de jouir de certaines prérogatives (SAHAI 1970, p. 50). Cependant, en sanskrit, ce terme sert précisément à désigner le prince héritier, et il semble que ce soit le cas dans toutes les autres occurrences.

On connaît déjà quelques personnages qui ont porté ce titre. Le premier dont il est fait mention apparaît dans l'inscription K. 1142. La généalogie qui est présentée dans cette inscription est assez complexe et mérite encore d'être étudiée, mais la stance V implique manifestement qu'il avait régné (JACQUES et al. 2007, p. 49), probablement au VI^e siècle de notre ère. À moins de penser que Yuvarāja était dans ce cas un anthroponyme, on peut se demander pourquoi il n'était pas désigné sous son nom de règne. Peut-être s'agissait-il d'un moyen de mettre en valeur la légitimité de la transmission du pouvoir royal.

En ce qui concerne l'époque angkorienne, l'inscription K. 263 rappelle également une donation de Jayavarman IV alors qu'il n'était encore que *yuvarāja* (K. 263, st. XXIX ; 906 *śaka* ; ISCC, p. 96) et l'on connaît également l'exemple d'un frère cadet de Jayavarman VI dont l'inscription K. 191 (1032 *śaka*) nous apprend qu'il porta ce titre, mais mourut prématurément (CÆDÈS 1929 [b], p. 302, n. 1 et CÆDÈS 1937 p. 396). Enfin, l'inscription K. 569 (933 *śaka*) rapporte un élément plus intéressant au sujet de ce statut. Il semble en effet que ce nom/titre était conféré à l'issue d'une cérémonie particulière⁵⁵³. Ce fut ainsi le cas de Śrīndravarman dont on nous dit qu'il fut sacré *yuvarāja* durant le règne de Jayavarman VIII⁵⁵⁴.

⁵⁵³ Un *'amteñ śrī yuvarāja vraḥ cau* apparaît également en 1018 *śaka* dans l'inscription K. 258 A (l. 75 ; IC IV, p. 181) ; le titre ou statut qui est alors associé à *yuvarāja, vraḥ cau*, « petit-fils royal », est discuté dans l'étude de K. 1218 (cf. p. 595).

⁵⁵⁴ NIC II-III, p. 166-171 ; SANDERSON 2003, p. 44, n. 117.

Il s'agit, a priori, de la première mention d'un *yuvarāja* sous le règne de Jayavarman V, et ce assez tôt, puisque celui-ci ne devait mourir que plus de vingt ans plus tard. Il est peut-être un peu risqué de spéculer sur l'identité de ce *yuvarāja*, car il pourrait s'agir d'un fils qui serait mort avant de pouvoir lui succéder. À ce sujet, on ne peut négliger une inscription légèrement plus tardive, qui mentionne bien un Kamrateñ 'Añ Rājakula Rājaputra (K. 256 ; 906 *śaka*, soit 984/985 de notre ère). Selon Sachchidanand Sahai, cette expression ne serait destinée qu'à distinguer les fils du roi (*rājaputra*), issus de la famille royale (*rājakula*) et qui l'étaient donc de naissance, de ceux qui avaient reçu le titre de *rājaputra* par décret⁵⁵⁵. Il faudrait alors supposer que cette expression visait précisément à distinguer un « véritable » fils de roi d'un héritier du trône « désigné » par le roi, qui aurait peut-être été sacré *yuvarāja* avant la naissance d'un prince de sang.

Cependant, si l'on reprend l'hypothèse de Claude Jacques à propos du Rājakula Mahāmantrin, on devrait traduire Rājakula Rājaputra par « fils [et] parent du roi ». Si Rājaputra peut être une dignité obtenue par décret, on sait que c'était probablement également le cas de Rājakula. On a en effet déjà vu que le titre de « parent du roi » a été décerné par Jayavarman VII à la famille de son *guru*. On peut se demander si l'on n'est pas ici en présence d'un phénomène équivalent, et donc si un rapport n'existe pas entre le Kamrateñ 'Añ Rājakula Rājaputra et le Kamrateñ 'Añ Yuvarāja. Enfin, comme l'a rappelé Claude Jacques, rien n'implique que le roi dont ces personnages sont parents soit Jayavarman V (JACQUES 1970, p. 60). Devant tant d'incertitudes, il est peut-être prématuré d'assimiler le Kamrateñ 'Añ Rājakula Rājaputra au fils du roi, et l'existence d'un Kamrateñ 'Añ Yuvarāja à la même époque permet d'infirmer l'hypothèse de Cœdès qui se demandait s'il ne s'agissait pas d'un prince héritier (CÆDÈS 1937 p. 396).

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons pas non plus négliger de supposer que l'un, au moins, de ces termes désigne vraiment le fils de Jayavarman V. Cependant, on pense généralement que ce roi était relativement jeune lorsqu'il fut sacré en 890 *śaka* (968 de notre ère), situation qui aurait favorisé la carrière de hauts dignitaires à commencer par Yajñavarāha⁵⁵⁶. Est-il alors envisageable qu'il eût déjà un ou deux fils en âge d'être

⁵⁵⁵ SAHAI 1970, p. 51. Il semble qu'en Inde, ce titre de *rājaputra* était également décerné à des gens qui n'étaient pas de sang royal.

⁵⁵⁶ Il semble en effet qu'il n'ait achevé ses études sous la direction de Yajñavarāha qu'en 896 *śaka* (974/975 de notre ère.), soit six ans après sa consécration (K. 444, IC II, p. 65 ; SAHAI 1970, p. 62).

cités comme témoins d'audiences royales dès 901 et 906 *śaka* alors même qu'au moment de sa mort en 922 *śaka* il n'en avait pas, ou plus, pour lui succéder ? Il semble plus raisonnable de penser que les titres de *yuvarāja* et *rājaputra* aient été accordés par le roi alors qu'il n'avait pas de descendant direct⁵⁵⁷.

On est alors en droit de supposer qu'en l'absence de fils, Jayavarman V ait désigné très tôt son successeur, peut-être Udayādityavarman I^{er}, son neveu⁵⁵⁸, qui lui succède sur le trône en 1001 de notre ère. On remarquera d'ailleurs que le frère aîné de ce dernier, Narapativīravarman, est probablement le Mratāñ Khloñ Śrī Narapativīravarman cité aux lignes b 19 et C 30.

Cette hypothèse est évidemment très fragile. On connaît en effet peu de détails sur la succession de Jayavarman V et sur Udayādityavarman I^{er}, dont le règne très court n'a livré que quatre inscriptions qui apportent peu d'informations. Il est alors possible que sa légitimité ait été contestée surtout si on considère la complexité de sa propre succession, impliquant Jayavīravarman et Sūryavarman I^{er}.

L'hypothèse d'une identité entre notre Kamraten 'Añ Yuvarāja et Udayādityavarman I^{er} reste donc très incertaine, mais cette occurrence est déjà intéressante puisqu'elle met en évidence le fait qu'un souverain pouvait prévoir très tôt sa succession afin de parer à toute éventualité.

Le dernier dignitaire que nous souhaiterions évoquer ici n'est désigné que comme le Kamraten 'Añ, *guru* du roi, sans que son nom soit précisé. Ce personnage est probablement Yajñavarāha dont la célébrité est liée aujourd'hui à la fondation de Banteay Srei. L'épigraphie témoigne de l'importance de ce *guru* et de la grande influence qu'il eut alors à la cour du Cambodge. Le fait qu'il ne soit manifestement même pas nécessaire de le nommer pour le reconnaître nous en fournit un nouvel exemple.

Bien qu'il n'appartienne évidemment pas à cette étude d'étudier en détail les différentes fonctions et statuts de ces dignitaires, nous souhaiterions encore attirer l'attention sur l'un d'entre eux, le terme *brāhmaṇācārya*, qui a souvent été mal interprété.

⁵⁵⁷ Quoi qu'il en soit, on peut tout de même s'étonner de ne pas avoir relevé d'autres occurrences de ces personnages malgré la richesse du corpus de ce règne.

⁵⁵⁸ Ou plus exactement le neveu de sa femme. Cf. CÆDÈS 1911 [a], p. 401.

L'interprétation la plus problématique de George Cœdès est proposée dans la traduction du *kaṃsteñ 'añ brāhmaṇācārya* qui apparaît dans K. 256 O (l. 34 ; 906 *śaka*)⁵⁵⁹. Il s'agit en effet de la seule occurrence où il ait considéré ce terme comme un anthroponyme et nous pouvons a priori y voir une simple erreur, qu'il repète dans son index des anthroponymes des *Inscriptions du Cambodge (IC VIII, p. 61)*.

La majorité des autres occurrences rencontrées par Cœdès n'étaient pas précédées d'un titre et il proposait alors d'y voir « les brahmanes et les maîtres ». C'est en particulier le cas dans trois inscriptions dont les textes sont très proches et où des dignitaires sélectionnés pour faire partie de deux *varṇa* étaient conduits en présence du feu sacré et des *brāhmaṇācārya*⁵⁶⁰. Cependant, Cœdès n'avait pas traduit le texte de K. 175 S et n'avait donc pas relevé une variante où *brāhmaṇācārya* est précédé du titre de *Vraḥ Kamrateñ 'Añ*. Si l'on doit considérer comme Cœdès qu'il s'agissait de deux statuts distincts, il faut alors envisager une construction distributive : « les *Vraḥ Kamrateñ 'Añ brahmanes (et) les *Vraḥ Kamrateñ 'Añ ācārya* ».*

Il nous paraît alors plus probable d'y voir, comme Saveros Pou⁵⁶¹, une seule catégorie de dignitaires, à la fois brahmanes et *ācārya*. Cœdès n'a apparemment considéré qu'une fois ce composé sous cet angle en le traduisant par « maître brahmane » (K. 878, l. 14 ; 820 *śaka* ; IC V, p. 89). Cette interprétation ne résout pas le problème que pose la traduction des lignes b 50-57 (cf. p. 572, n. 611 et 612) et ne permet pas, en particulier, de garantir s'il s'agit d'une ou de plusieurs personnes, mais elle reste plus satisfaisante.

Les *Lois de Manu* fournissent un exemple intéressant concernant la distinction entre les brahmanes ayant le statut d'*ācārya*, d'*upādhyāya* ou de *guru*⁵⁶².

⁵⁵⁹ CŒDÈS 1937, p. 395-396. Il s'agit encore une fois d'une inscription de Jayavarman V (906 *śaka*).

⁵⁶⁰ K. 143 (B, l. 17 et D, l. 9 ; X^e *śaka* ; IC VI, p. 220-223), K. 175 (l. 7-8 ; IX^e *śaka* ; IC VI, p. 177) et K. 444 B (l. 15 ; 896 *śaka* ; IC II, p. 64, 67). C'est également le cas pour le serment des fonctionnaires de Sūryavarman I^{er} (K. 292, IC III, p. 205).

⁵⁶¹ POU 2004, s. v., p. 465 : « brahmanes versés en rites, grands officiants à la cour ».

⁵⁶² Nous ne relevons ici que les stances relatives aux *ācārya* et aux *guru* ; *Mānavadharmasāstra* (éd. GANGANATH JHA 1920-1939 [rééd. Delhi 1999], vol. 1, p. 148-149, trad. BÜHLER 1886) :

2.140 *upanīya tu yaḥ śiṣyaṃ vedam adhyāpayed dvijaḥ |*
sakalpaṃ sarahasyaṃ ca tam ācāryaṃ pracakṣate ||

« They call that Brahmana who initiates a pupil and teaches him the Veda together with the Kalpa and the Rahasyas, the teacher (acarya, of the latter). »

2.142 *niṣekādīni karmāni yaḥ karoti yathāvidhi |*
sambhāvayati cānena sa vipro gurur ucyate ||

« That Brahmana, who performs in accordance with the rules (of the Veda) the rites, the Garbhadhana (conception-rite), and so forth, and gives food (to the child), is called the Guru (the venerable one). »

Malheureusement, nous manquons d'éléments pour préciser comment s'exprimaient concrètement au Cambodge ces distinctions hiérarchiques entre le *guru*, Yajñavarāha dans notre cas, et les *ācārya*. En fait, il est même impossible d'affirmer que le statut d'*ācārya* correspondait à une distinction brahmanique dégagée des questions sectaires. En effet, on notera que si on rencontre régulièrement des *ācārya* dans le corpus pour lesquels on nous précise qu'ils étaient sectateurs de Viṣṇu (b, l. 5-6), on rencontre assez peu de *śaivācārya* (K. 878 ; IC I, p. 147), ce qui est étonnant compte tenu de l'importance du śivaïsme à la cour du Cambodge. On peut alors se demander si ces *brāhmaṇācārya* n'étaient pas liés à la religion prédominante à la cour, et donc implicitement śivaïtes, ou s'il faut leur associer un sens plus général.

Enfin, on aimerait soulever ici une dernière question concernant ces listes de dignitaires. On peut en effet se demander quelle volonté présidait à l'ordre choisi pour les citer. Le caractère administratif de ces documents autorise en effet à penser qu'une règle devait y être respectée.

En se posant la question de la position hiérarchique respective du *vraḥ guru* et du *rājakula mahāmantrin*, Sachchidanand Sahai avait constaté que l'ordre dans lequel étaient cités ces deux dignitaires était interverti dans deux inscriptions du règne de Jayavarman V⁵⁶³. Il en concluait naturellement que cet ordre n'était pas toujours dicté par la notion de préséance (1970, p. 61, n. 1).

Cependant, en ne considérant que les personnages communs aux deux listes, on constate que tous les dignitaires y apparaissent dans le même ordre à deux exceptions près : le Mratāñ Khloñ Śrī Bhuvanāditya, qui est rétrogradé de quelques places dans la deuxième liste et le Kamrateñ 'Añ Yuvarāja, le « prince héritier, le dauphin » qui passe en première position.

En ce qui concerne le *yuvarāja*, s'il s'agit d'un ordre hiérarchique, on attendrait effectivement qu'en tant que Kamrateñ 'Añ, il figure avant les Mratāñ Khloñ. De plus, son statut même de dauphin fait qu'on pourrait s'étonner qu'il ne figure pas au début de la première liste, malgré l'importance évidente du Vraḥ Kamrateñ 'Añ Divākarabhaṭṭa, et la deuxième liste paraîtrait alors plus logique.

La notion de préséance peut être liée à la superposition de différentes considérations : l'âge, la fortune, le grade, la généalogie, la fonction, la notoriété, le

⁵⁶³ K. 659 (IC V, p. 144) et K. 831 (IC V, p. 147).

sexe... Sahai avait bien relevé quelques allusions aux qualités prisées par les rois en ce qui concerne leurs serviteurs. Ainsi, la stance LXIX de K. 661 nous apprend que Sūryavarman I^{er} les distinguait en fonction de leur âge, de leur manière de servir, de leur parenté et de leurs qualités (*IC I*, p. 203, 214 ; SAHAI 1970, p. 53). On peut également relever les mérites dont se prévalaient les hauts dignitaires dans leurs éloges, car elle correspondaient vraisemblablement aux conditions nécessaires pour accéder à de hautes fonctions. On remarquera ainsi que le fait d'être de bonne famille est systématiquement revendiqué avant même les qualités que sont une bonne connaissance des textes sacrés et une grande libéralité.

Malheureusement tout cela ne nous apprend que peu de chose sur les critères présidant à l'établissement de ces listes. Nous manquons encore d'exemples pour étudier la logique qui y est suivie et ce, malgré l'abondance de l'épigraphie sous le règne de Jayavarman V. Un bref regard à la liste de la face C de l'inscription K. 373 (X^e *śaka* ; *IC V*, p. 280) permet par exemple d'observer un ordre différent, mais les exemples devraient être multipliés et bien datés pour espérer en expliquer les variantes. La question de savoir si l'ordre respecté est ou non pertinent, restera pour l'instant sans réponse, mais l'équivalence constatée dans les listes de témoins des deux audiences reste troublante.

On remarquera toutefois que Cœdès accordait parfois peu d'attention – et on peut le comprendre – à ces interminables listes de dignitaires. Certaines d'entre elles mériteraient donc peut-être d'être reprises avec un soin particulier⁵⁶⁴. Il serait alors intéressant de vérifier si ce type de « coïncidence » apparaîtrait ailleurs dans le corpus et, si c'est le cas, de mettre cette information en parallèle avec la fonction de ces dignitaires, lorsqu'elle est précisée, et avec la hiérarchie observée par Sahai par d'autres biais⁵⁶⁵. Ceci apporterait alors peut-être quelque lumière quant à l'organisation de l'administration royale.

⁵⁶⁴ C'est le cas par exemple de celle de K. 198 (888 *śaka* ; *IC VI*, p. 147).

⁵⁶⁵ Celui-ci s'était basé essentiellement sur les cas de promotions bien attestées de certains de ces personnages, mais aussi sur l'importance des amendes réclamées à ces différentes catégories en cas de transgression des règles dans la stèle de fondation de Lolei (SAHAI 1970, p. 52-60 ; K. 323, *ISCC*, p. 409-411).

(kā)lidāsa {10} (A33) ta me hy[āñ·] {4} (t)oCrV {6} (li)n· (A34) pāda mvā[y·] {16}(A35)y· phle {14} du(ñ·) {1} (A36) me hyā[n·] {15} dakṣi(A37)ṇā ○ mra[tāñ·] {13} vraḥ (A38) dakṣiṇ(ā) {15} vraḥ (A39) guru pandva(l·) {13} pre (A40) dau {6} sre prasāda {2} [mratañ· khloñ·] kā(A41)lidāsa {5} śiva (h)au vap· {3}n· vrai taṃvvañ· ○ (A42) khloñ· {4} [dhru](va)pura ○ nu vāp· {3} khloñ· viṣaya ○ nu (A43) vāp· vai {4} srū nu grāmaṃvṛddha phoñña • nu me hyañ· (A44) cāmpa p(a)n[dval· vraḥ śā]sana sañ=gol·⁵⁷⁵ 'oy· jā vraḥ dakṣi(A45)ṇā ta [mratañ·] khloñ· kālidāsa ○ mratañ· khloñ· (A46) 'oy=ta vraḥ [kamrateñ·] 'añ· harihareśvara man· sthāpanā ta gi (A47) sruk· hari[harapura ○] vāp· yaññapati ta kvan· mratañ· (A48) khloñ· ta [kamsteñ· 'a]ñ· śri bhūpativarmma ta māñ· srukka (A49) 'āy· (p)i[nākipada]⁵⁷⁶ mratañ· khloñ· paṅgaṃ thpvañ· ni(A50)vedana • vraḥ [kamrate]ñ· 'añ· divākarabhata • mratā(A51)ñ· khloñ· rā{3} mratañ· khloñ· keśavabha(A52)tta mratañ· [khloñ·] {2} [khloñ· vi](ṣa)ya⁵⁷⁷ mratañ· khloñ· ke(A53)śava mratā[ñ· khloñ·] {3} mratañ· khloñ· [t]rivi(A54)krama ○ kaṃmra[teñ· 'añ· y]uvarāja ○ mahāmantri kaṃsteñ· (b0) 2⁵⁷⁸ (b1) 'añ· śri bhūpativarmma piñ· thmo (b2) caturācāryya steñ· 'añ· pinā(b3)kipāda steñ· 'añ· taṃpol· ○ (b4) steñ· 'añ· śivapāda ○ steñ· 'a(b5)ñ· śreṣṭhapura ○ 'ācāryya bhāga(b6)vata mratañ· śri jayendrapa(b7)(n)dita mratañ· śri kavindrappaṇḍi(b8)ta mratañ· śri kavindravijaya (b9) mratañ· śri mahendropakalpa (b10) mratañ· śri dharaṇindropaka(b11)(l)pa steñ· 'añ· hariśarmma guṇa(b12)(do)ṣadarśī ○ khloñ· glāñ· mra(tā)(b13)[ñ·] khloñ· śri kṣitindravarmma mra(b14)[tā]ñ· khloñ· śri lakṣmindravarmma (b15) [mra]tāñ· khloñ· śri virendrava(b16)[rmma] (mra)tāñ· śri samaravikrama ○ (b17) [taṃ]mrvāc· vraḥ kralā phdaṃ mratañ· (b18) [khlo]ñ· śri virendrādhīpativarmma (b19) [mra]tāñ· khloñ· śri narapativi(b20)[rava]r[mma]⁵⁷⁹ mratañ· khloñ· śri [ja](b21)yāyudhavarmma⁵⁸⁰ mratā(ñ·) (b22) [khlo]ñ· śri bhuvanāditya ○ (b23) [mra]tāñ· khloñ· śri mahidhara(b24)[va]r(mma)

⁵⁷⁵ Cette restitution, reprenant la formulation de la ligne C. 38, paraît vraisemblable compte tenu de la place disponible et des caractères restants.

⁵⁷⁶ Ph. N. Jenner : « risky interpolation based on lines B. 2, 3 ».

⁵⁷⁷ Restitution vraisemblable : cf. A, l. 42.


⁵⁷⁸ Deux épaufrures rendent incertaine, sur les estampages, la lecture des chiffres qui précèdent le texte des faces b et C. Cependant, l'examen de la pierre confirme le sens de lecture imposé par le texte : la face b est bien précédée du chiffre 2 et la face C du chiffre 3. On prendra ici le parti de numéroter (0) ces « lignes », qui brisent la continuité du texte.

⁵⁷⁹ Restitution probable malgré le peu de place disponible (cf. face C, l. 30 et K. 257, IC IV, p. 140).

⁵⁸⁰ Cf. K. 257 (IC IV, p. 140) et face C, l. 31. Le *ja* était peut-être inscrit au début de la ligne 20. Une épaufrure empêche de s'en assurer.

○ mratāñ· śri nṛpendravi**(b25)**[kra]ma⁵⁸¹ ☉ nau 'nak· ta nu vidā**(b26)**r(yya) neḥ bhūmi
sre prasāda **(b27)** [neḥ] m[an]· 'añ· dār· vraḥ dakṣi**(b28)**(ṇ)ā nā sa(m)rac· vraḥ kṣiraśānti
(b29) {2} 'nak· noḥ mvāy· sal· **(b30)** mvāy· bhāi san·tāna nu khlvā**(b31)**n=daiya
syañ=ta (ne)ḥ jāta **(b32)** dvātrimśanaraka bhasmibhūta **(b33)** yā(va)t· vraḥ candrāditya
(b34) ka māna leya nau **(b35)** 'ampalla rājabhaiya ket=ta **(b36)** 'nak· noḥ ta saka neḥ
bhū**(b37)**mi sre prasāda neḥ man· **(b38)** 'añ· dār· vraḥ dakṣiṇā **(b39)** ti 'añ· 'oy=ta vraḥ
kaṃmrate**(b40)**ñ· 'añ· harihareśvara ○ ta gi **(b41)** sruk· hariharapura ○ nau sā**(b42)**(dhu
ta)⁵⁸² varddhe neḥ punya neḥ sre **(b43)** prasāda neḥ ge mān· svargga 'i**(b44)**ssa santāna
ge phon· ta mvā**(b45)**y· sal· mvāy· bhāiya (nu) [khl]v[ā]**(b46)**n=daiya ukka tarāp· vraḥ
ca**(b47)**ndrāditya ka mān· leya nau **(b48)** 'ampalla rājasampat· phon· **(b49)** mān=ta ge ta
rakṣā neḥ punya **(b50)** neḥ nu sre neḥha ☉ 'añ· **(b51)** raṃlik=ta kaṃsteñ· 'añ·
rājaku**(b52)**la mahāmantri ○ kaṃsteñ· **(b53)** 'añ· vrāhmanācāryya **(b54)** svam leñ·
syañ=ta varddhe neḥ pu**(b55)**nya neḥ ta gi sruka hariha**(b56)**rapura phye ta kaṃsteñ·
'a**(b57)**ñ· phon=ta mān· dharmma ○

(C0) 3

(C1)  || 901 śaka ○ caturthi roc· mārggaśira vudhavāra 'āsle**(C2)**śanakṣatra ○ nu
mratāñ· khloñ· kālidāsa rājapurohi**(C3)**ta paṅgaṃ thpvañ· nivedana ta dhūli vraḥ pāda
dhūli jeñ· vraḥ kaṃmra**(C4)**teñ· 'añ· śri jayavarmmadeva ○ mān· bhūmi dhruvapura
[j]mah· sam**(C5)**rok· 'aṅgāla pramān· C(e/o)CtV{2}⁵⁸³ ti duñ· ta vāp· 'āja vāp· vrahma
khlo(ñ·) **(C6)** gāp· dhruvapura vāp· vima(Ca) {3}ta⁵⁸⁴ vāp· deñ· vāp· mau vāp· (Ce)⁵⁸⁵
[vāp] bhāga**(C7)**vata vāp· jāC(e/o) {6}teṃ ○ vāp· kāṃ vāp· gandha steñ· nārāya(na)
(C8) [vāp]· śivaputra v[āp]· {6} vāp· var(m)maśāna neḥ syañ· dhruvapura ta dau **(C9)**
nā chmām vraḥ kralā phdamma ○ vāp· (ī)śānaśiva ○ vāp· dharmma neḥ dhruvapura dau
nā CCV⁵⁸⁶**(C10)**(m·) (vraḥ) kandvāra ○ vāp· vai vāp· (')yat⁵⁸⁷ neḥ syañ· dhruvapura dau
nā paryyāñña **(C11)** (vāp·) pit· vāp· dan· dhruvapura dau nā kanmyañ· paṃre ○ vāp· 'ap·

⁵⁸¹ Pour cette restitution, cf. K. 292, l. 14 (IC III, p. 205).

⁵⁸² Lecture très incertaine.

⁵⁸³ $(j)(e/o)C(t)VCCV\{1\}, (j)(e/o)C(t)VCu\{1\}, CeCVCTV\{2\}$? Aucune de ces hypothèses de lecture ne permet de proposer une restitution. Notons que le nom du *pramān* serait particulièrement intéressant car ce terrain jouxte une terre relevant de l'autorité du Phnom Bakheng (cf. C, l. 41).

⁵⁸⁴ Peut-être *vāp· vima[l]a [vāp] Cvta* ?

⁵⁸⁵ Très incertain.

⁵⁸⁶ *chmām* ? Cette restitution est proposée par Ph. N. Jenner.

⁵⁸⁷ Très incertain.

vāp· (C12) vaktraśiva dhruvapura dau nā 'aśvavāra ○ vāp· got· vāp· hariśvara vāp· (C13) {1} vāp· kām vāp· lān· vāp· varuṇa dhruvapura dau nā khola ○ mrate(C14)[ñ· 'añ·] hṛdayaśiva dhruvapura dau nā kanmyañ· vraḥ kralā l'vañña ○ mrateñ· 'a(C15)[ñ· {1}]va dhruvapura dau nā spi(t).⁵⁸⁸ srū(va) ○vāp· vahniśiva vāp· 'ap· (C16) [dhru]vapura dau nā vraḥ tamrya neḥ varṇna ta roḥha neḥha syañ=ta lak· (C17) [bhūmi] n(e)ḥ syañ=ta cuñ· 'aṃvi nā dhruvapura ○ dravya nu mratāñ khloñ· (C18) (duñ·) neḥ bhūmi neḥ mās· liñ· I prāk· jyañ· I padigaḥ vyara daṃ(C19)ñana jyañ· 8 krapī 6 canlyāk· bhai vyar· 10 ○ vraḥ śāsana ta ka(m)mra(C20)[te]ñ· 'añ· vraḥ guru mant[[r]]i⁵⁸⁹ purohita duñ· hau khloñ· gāp· (C21) [dhru]vapura nu varḡga dhruvapura phoñña ta māñ· sre tañtyañ· daha ti lak· (C22) [v](yā)t· dau samakṣa nu vraḥ sabhā pre pratya[[ya]] nu 'amātya dau (C23) (ch)vāt· 'aṃruñña bhūmi (ma)n· purohita duñ· hau grāmaṃvṛddha tañtyañ· (C24) [sa]ñ=gol· 'oy=ta purohita siddhi ○ ta 'nau nā mratāñ· (C25) khloñ· paṅgaṃ thpvañ· nivedana ○ kaṃmrateñ· 'añ· yuvarāja ○ vraḥ kaṃ(C26)steñ· 'añ· divākaraḥṭṭa ○ kaṃsteñ· 'añ· śrī bhūpativarmma khlo(C27)ñ· glāñ· mratāñ· khloñ· śrī kṣitindravarmma mratāñ· khloñ· (C28) śrī virendravarmma ○ tamrvāc· vraḥ kralā phdaṃ mratāñ· khloñ· śrī (C29) virendrādhīpativarmma mratāñ· khloñña śrī bhuvanāditya mra(C30)tañ· khloñ· śrī narapativiravarmma mratāñ· khloñ· śrī ja(C31)yāyudhavarmma mratāñ· khloñ· śrī mahidharavarmma ○ kaṃmrate(C32)ñ· 'añ· vraḥ guru nu kaṃsteñ· 'añ· śrī bhūpativarmma ○ cuñ· 'aṃvi se(C33)va hau vāp· sa pratyaya mūla paṃcām⁵⁹⁰ sruka 'āya durjja(C34)ya nu vāp· kirttiyogi 'amātya pandval· vraḥ śāsana pre dau chvā(C35)t· 'aṃruñña bhūmi sre saṃrok· 'āṅgāl· man· mratāñ· khloñ· (C36) kālīdāsa duñ· sañ=gol· 'oy=ta mratāñ· khloñ· ○ pratyaya nu (C37) 'amātya dau hau grāmaṃvṛddha nu 'nak=ta 'oy· sre pañ·hāñ· 'aṃruñña (C38) bhūmi pandval· vraḥ śāsana sañ=gol· ti pūrvva prasap· bhūmi vraḥ (C39) 'āśrama sañ=gol· ti dakṣiṇa prasap· bhūmi travāñ=go(C40)l· sañ=gol· ti paścīma prasap· bhūmi travāñ· l'ak· sañ=gol· ○ ti (C41) uttara prasap· bhūmi vnaṃ kantāl· sañ=gol· ○ gi gol· ti īśāna lvoḥ (C42) travāñ· 'ācāryyanātha sañ=gol· ○ ti 'āgneya lvoḥ ta gi di(C43)loka sañ=gol· ta gi ti naiṛtiya prasap· travāñ=gol· sañ=go(C44)l· ○ ti vāyavya gi gol· ta gi thnval· travāñ· krave ti vāyavya ○ (C45) grāmaṃvṛddha ta 'nau nā sañ=gol· vāp· 'ap· vāp· dharmmapā(C46)la vāp· hṛdaya vāp· leṃ sruk· travāñ· thmo ○ vāp· dharmmapāla sru(C47) k· cuñrāy· ○ vāp·

⁵⁸⁸ *spi(k)* ? La lecture de ce caractère est difficile, mais *spit* est plus vraisemblable.

⁵⁸⁹ Le manque de place est sans doute à l'origine de l'omission du *r* souscrit.

⁵⁹⁰ L'*anusvāra* est placé à l'intérieur du *r* souscrit du *śrī* de la ligne 32.

śri sruk· vnur· ○ vāp· soṃ sruk· (j)amro⁵⁹¹ ○ (C48) vāp· sadāśiva sruk· thnval· travān· ○
vāp· hari sruk· (c/j)ibhuk· (C49) vāp· heṃ sruk· travān=gol· ○ vāp· vaktraśiva sruk· jeñ·
(C50) vraī ○ vāp· vāsudeva sruk· indrapada ○ neḥ grāmavṛ(C51)ddha ta 'ampalla neḥha
syañ=ta dau nā sañ=gol· ta gi bhūmi sre (C52) samrok· 'aṅgāl· ○ syañ=ta 'anumatha⁵⁹²
nuva 'nak· ta māna bhūmi (C53) sre pi 'oy=ta mratāñ· khloñ· kālidāsa ○ neḥ bhūmi sre
saṃ(C54)rok· 'aṅgāla ti mratāñ· khloñ· kālidāsa duñ· dep· paṅgaṃ (C55) thpvañ·
nivedana 'oy=ta vraḥ kamrateñ· 'añ· śrī harihareśvara (C56) nu vraḥ kamrateñ· 'añ· śrī
cāmpesvara rudrabhaṭṭa yajñapativa(C57)rama vāsudeva ○ man· sthāpanā 'āy=ta gi
sruka hariharapu(C58)ra ○ ti 'oy=ta vāp· yajñapati ta kvan· mratāñ· khloñ·
kā(C59)lidāsa ○ ta cau dvat· kaṃsteñ· 'añ· śrī bhūpativarmā ta mān· (C60) sruk· 'anrāy·
piñ· thmo ○ nau 'nak=ta nu vidāryya neḥ sre (C61) saṃrok(·) 'aṅgāl· man· 'añ· 'oy=ta
vraḥ nau 'ampalla rājabhaiya (C62) ket=ta ge noḥ ta vidāryya sre neḥ jāta
dvātri[[ṃśa]]naraka tarā(C63)p· vraḥ candraditya ka mān· leya nu pittara ge noḥ phoñña
(C64) ukka ☉ nau ge ta ñyāna varddheya neḥ sre saṃrok· 'aṅgā(C65)l· man· 'añ· 'oy=ta
vraḥ ge noḥ nu pittara ge phoñña syañ=ta (C66) mān· svargga nu ge noḥ daiya ukka
tarāp· vraḥ candraditya (C67) ka mān· leya • nau 'ampalla rājasampat· 'isa mā(C68)n·
ta ge ○ phye neḥ punya neḥ ta 'nak· ta mān· dharmma ta [r]lik· ta pā(C69)pa ☉

(d1) kamrateñ· 'añ· vraḥ guru (d2) nu kaṃsteñ· 'añ· śrī bhū(d3)pativarmma gi ta
mahā(d4)mantri ni gi ta khloñ· [sa]ṃ(d5)tap· ni ta gi vraḥ rājya [dhū](d6)li vraḥ pāda
dhūli [j]e[n·] (d7) vraḥ ka(m)mrateñ· 'añ· [śrī] (d8) jayavarmmadeva ☉ ☉

[espace équivalent à environ huit lignes]

(d9) +⁵⁹³ mratāñ· śrī narendrārima(d10)thana khloñ· glāñ· nā do ○ (d11) khñuṃ vraḥ
kamrateñ· 'añ· (d12) dakṣina pek· si kañja (d13) • si phsok· si sday· • (d14) mahānasa
tai kaṃvañ· tai (d15) śrāddha tai gandha tai th'yak· (d16) (vr)ah dakṣinā kāla vraḥ
di(d17)kṣā ta dhūli vraḥ pāda dhū(d18)li jeñ· vraḥ kamrateñ· 'añ· (d19) [ay·]⁵⁹⁴ ta gi
travāñ· sroñ· ○ (d20) śrī jayavarmmadeva ☉

⁵⁹¹ (d)amro, (ñ)amro ? Cf. 'anrāy namro : K. 571, l. 1.

⁵⁹² Corr. 'anumata.

⁵⁹³ Il est difficile d'assurer qu'il s'agit bien là d'un signe de ponctuation et non d'un défaut de la pierre.

⁵⁹⁴ Restitution proposée par Ph. N. Jenner. Il semble n'y avoir ici qu'un seul caractère, qui ressemble à un l· ou à un 9. Une épaufrure a abîmé la partie gauche de l'akṣara et on pourrait à la rigueur lire y·.

Traduction :

(A0- A1) Om, succès, bonheur.

(A2-A3) 897 *śaka*, le douzième jour de la quinzaine claire de vaiśākha, un dimanche, mansion lunaire Hasta⁵⁹⁵.

(A3-A5) Alors, le Mratāñ Khloñ Kālidāsa, chapelain du roi, installa un Vraḥ Kamrateñ 'Añ Harihareśvara dans la commune de Hariharapura.

(A5-A10) Le Mratāñ Khloñ informa respectueusement Sa Majesté⁵⁹⁶ le Vraḥ Kamrateñ 'Añ Śrī Jayavarmadeva⁵⁹⁷ ... le Mratāñ Khloñ ... le Kaṃsteñ 'Añ Śrī Bhūpativarman ... tous ... et la commune de ...

(A11-A15) 901 *śaka*, ..., mansion lunaire Citrā. Alors, le Mratāñ ... informa respectueusement ... Sa Majesté le Vraḥ Kamrateñ 'Añ Śrī Jayavarmadeva ...

(A15-A22) ...

(A22-A23) ... un ordre royal du Vraḥ Kamrateñ 'Añ⁵⁹⁸ au Mratāñ Śrī Kavīndravijaya et au Mratāñ ...

(A23-A37) ...

(A37-A45) ... honoraires royaux ... le *guru* du roi⁵⁹⁹ transmit ... ordonnant de se rendre ... rizière par faveur royale ... le Mratāñ Khloñ Kālidāsa ...śiva convoqua le Vāp ... de Vrai Taṃvvañ, Khloñ ... de Dhruvapura ; le Vāp ..., Khloñ Viṣaya ; le Vāp Vai ... du paddy et tous les anciens du village ; et la *me* Hyañ du Cāmpa [et] transmit l'ordre royal d'installer les bornes [de cette terre] et d'en faire les honoraires royaux pour le Mratāñ Khloñ Kālidāsa.

(A45-A47) Le Mratāñ Khloñ a donné [cela] au Vraḥ Kamrateñ 'Añ Harihareśvara qu'il a installé dans la commune de Hariharapura.

(A47-A49) Le Vāp Yajñapati, fils du Mratāñ Khloñ qui est le Kaṃsteñ 'Añ Śrī Bhūpativarman qui possède la commune de Pinākipāda [et] le Mratāñ Khloñ informèrent respectueusement Sa Majesté [de ce don].

⁵⁹⁵ Soit le dimanche 25 avril 975 de notre ère (BILLARD & EADE 2006, p. 410).

⁵⁹⁶ « Sa Majesté » reflète ici l'expression khmère *dhūli vraḥ pāda dhūli jeñ*.

⁵⁹⁷ C'est-à-dire Jayavarman V.

⁵⁹⁸ Ici, *vraḥ kaṃmraten 'añ* désigne probablement le roi.

⁵⁹⁹ Ce *guru* du roi est mentionné à plusieurs reprises sans être nommé. Il s'agit vraisemblablement de Yajñavarāha.

(A50-b25) [Témoins :] le Vraḥ Kamrateñ 'Añ Divākarabhaṭṭa⁶⁰⁰ ; le Mratāñ Khloñ Rā{3} ; le Mratāñ Khloñ Keśavabhaṭṭa ; le Mratāñ Khloñ {2} ; Khloñ Viṣaya⁶⁰¹ ; le Mratāñ Khloñ Keśava ; le Mratāñ Khloñ {3} ; le Mratāñ Khloñ Trivikrama ; le Kamrateñ 'Añ, prince héritier ; le grand mandarin⁶⁰², le Kaṃsteñ 'Añ Śrī Bhūpativarman de Piñ Thmo, [un des] Caturācārya⁶⁰³, Steñ 'Añ de Pinākipāda, Steñ 'Añ de Taṃpol, Steñ 'Añ de Śivapāda [et] Steñ 'Añ de Śreṣṭhapura, Ācārya [et] Bhāgavata ; le Mratāñ Śrī Jayendrapaṇḍita⁶⁰⁴ ; le Mratāñ Śrī Kavīndrapaṇḍita ; le Mratāñ Śrī Kavīndravijaya ; le Mratāñ Śrī Mahendropakalpa ; le Mratāñ Śrī Dharaṇīndropakalpa⁶⁰⁵ ; le Steñ 'Añ Hariśarman, inspecteur des qualités et des défauts ; le Khloñ⁶⁰⁶ des magasins, le Mratāñ Khloñ Śrī Kṣitīndravarman⁶⁰⁷ ; le Mratāñ Khloñ Śrī Lakṣmīndravarman ; le Mratāñ Khloñ Śrī Vīrendravarman ; le Mratāñ Śrī Samaravikrama ; le responsable⁶⁰⁸ de la chambre à coucher royale, le Mratāñ Khloñ Śrī Vīrendrādhīpativarman⁶⁰⁹ ; le Mratāñ

⁶⁰⁰ Ce dignitaire, seul en dehors du roi à porter le titre de Vraḥ Kamrateñ 'Añ est bien connu. L'inscription K. 263 nous apprend qu'il était le gendre de Rājendrarvarman et donc le beau-frère de Jayavarman V (st. XXII ; 906 *śaka* ; ISCC, p. 87, 94).

⁶⁰¹ Cette fonction de « chef de district » pourrait également s'appliquer au dignitaire qui précède, mais un éclat empêche de s'assurer de la présence d'une ponctuation (cf. note suivante).

⁶⁰² On pourrait se demander si cette fonction ne s'appliquait pas plutôt au prince héritier, mais la présence d'une ponctuation avant *mahāmantri* semble confirmer notre choix.

⁶⁰³ On pourrait se demander si *caturācārya* qualifie vraiment Bhūpativarman, ou si ce terme ne désigne pas un groupe indépendant : « le Kaṃsteñ 'Añ Śrī Bhūpativarman de Piñ Thmo ; les Caturācārya⁶⁰³ ; le Steñ 'Añ de Pinākipāda ». Cependant, on sait grâce aux lignes A 47-49 que Bhūpativarman est le Steñ 'Añ de Pinākipāda, donc Caturācārya désigne nécessairement aussi ce dignitaire. On notera que dans K. 464, on relève l'expression : *kaṃsteñ 'añ rājakula mahāmantri nu caturācārya* », qui laisse supposer que ce personnage cumulait les statuts de grand mandarin et de Caturācārya (JACQUES 1970, p. 61). Il semble qu'il en va de même ici pour Bhūpativarman. Par ailleurs, nous considérerons que ce dignitaire occupait également la position de Steñ 'añ dans les communes de Śivapāda, Śreṣṭhapura et Taṃpol. Cette hypothèse est incertaine, mais expliquerait que leur nom ne soit pas précisé, au contraire de celui du Steñ 'Añ Hariśarman de la ligne b 11.

⁶⁰⁴ On retrouve ce dignitaire dans l'inscription K. 256, également datée de 901 *śaka*, où il est précisé qu'il était inspecteur des qualités et des défauts (CÉDÈS 1937, p. 379). À moins d'un homonyme, il apparaît également dans K. 216 en tant que Bhāgavata de service (*bhāgavata pamre* ; 927 *śaka* ; IC III, p. 37).

⁶⁰⁵ L'inscription K. 257 précise qu'il était inspecteur des qualités et des défauts (IC IV, p. 140).

⁶⁰⁶ Khloñ désigne des responsables, des chefs. Il s'agit ici d'un responsable des *glāñ* qui désignent les magasins, les entrepôts, le trésor (SAHAI 1970, p. 113, 114).

⁶⁰⁷ On retrouve ce dignitaire, précédé de la même fonction, dans la deuxième donation qui date également de 901 *śaka* (C, l. 27). En revanche, il n'y est pas précédé du même dignitaire. On peut donc effectivement penser que la fonction précède ici le titre et le nom. C'est également le cas pour le Mratāñ Khloñ Śrī Vīrendrādhīpativarman que l'on retrouve à la ligne C. 29. On remarquera que, dans les deux cas, un signe de ponctuation précède la fonction et incite donc également à pencher pour cette solution.

⁶⁰⁸ *tamrvāc* est également traduit par « chef de service » ou « inspecteur ». On remarquera que des Vāp, gardiens de la chambre à coucher royale, sont énumérés aux lignes B, l. 5-9.

⁶⁰⁹ Encore une fois, il peut sembler étonnant que la fonction du personnage soit citée avant son nom (cf. note 507) et il faut donc peut-être voir ici deux dignitaires : « le responsable de la chambre à coucher royale ; le Mratāñ Khloñ Śrī Vīrendrādhīpativarman », mais il serait tout aussi surprenant que l'on ne cite pas le nom du premier.

Khloñ Śrī Narapativīravarmaṇ ; le Mratāñ Khloñ Śrī Jayāyudhavarmaṇ ; le Mratāñ Khloñ Śrī Bhuvanāditya ; le Mratāñ Khloñ Śrī Mahīdharavarmaṇ ; le Mratāñ Śrī Nṛpendravikrama⁶¹⁰.

(b25-b34) Les gens qui violeraient cette terre de rizière, faveur royale que j'ai obtenue en honoraires royaux pour avoir accompli le saint Kṣiraśānti {2} ces gens, pour une à vingt-et-une [générations de leur] lignée et les autres [générations], tous ceux-ci renaîtront dans les trente-deux enfers et seront réduits en cendres aussi longtemps que dureront le soleil et la lune.

(b34-b41) Tous les châtiments royaux frapperont ces gens qui détourneraient cette rizière, faveur royale que j'ai obtenue en honoraires royaux [et] qui a été donnée par moi au Vraḥ Kamrateñ 'Añ Harihareśvara de la commune de Hariharapura.

(b41-b47) Les gens de bien qui font prospérer cette œuvre pie et cette rizière [qui est] une faveur royale, ces gens auront le paradis, ensemble avec tous les gens de leur lignée, pour une à vingt et une (générations) et aussi les autres [générations] aussi longtemps que dureront le soleil et la lune.

(b47-b50) Que l'ensemble de la fortune royale appartienne à ceux qui protégeront cette œuvre pie et ces rizières.

(b50-b57) Je porte [ceci] à l'attention du Kamsteñ 'Añ « parent du roi » [et] grand mandarin [et aux] Kamsteñ 'Añ⁶¹¹ [qui sont] brahmanes et *ācārya*⁶¹² [et] leur demande de faire prospérer cette œuvre pie dans la commune de Hariharapura. J'en confie la garde à tous [ces] Kamsteñ 'Añ qui connaissent le Dharma⁶¹³.

⁶¹⁰ Au milieu de cette liste de noms s'intercale la ligne B. 0 : « 2 » ; qui confirme le sens de lecture imposé par le texte. Bien que le texte ne le précise pas, cette liste énumère les gens présents à l'audience et témoins de la donation.

⁶¹¹ En dehors de ce personnage, Bhūpativarman est le seul autre Kamsteñ 'Añ cité dans cette inscription. On serait donc tenté de penser que *kamsteñ 'añ vrāhmanācārya* qualifie personnellement celui qui porte le titre de « parent du roi ». Il faudrait alors traduire par : « Je porte [ceci] à l'attention du Kamsteñ 'Añ (qui est) parent du roi [et] grand mandarin, Kamsteñ 'Añ [qui est] brahmane et *ācārya*, pour lui demander de faire prospérer cette œuvre pie dans la commune de Hariharapura. J'en confie la garde à [ce] Kamsteñ 'Añ qui connaît le Dharma ». Cependant, la formule équivalente utilisée en C, l. 68-69 est adressée « à ceux qui connaissent le Dharma » et laisse penser qu'il s'agissait plutôt d'une formule officielle assez générale. La présence d'un signe de ponctuation entre *mahāmantri* et *kamsteñ 'añ vrāhmanācārya* encourage cette interprétation.

⁶¹² Même en admettant la note précédente, nous manquons d'éléments pour décider si *kamsteñ 'añ vrāhmanācārya* désigne une ou plusieurs personnes. On considérera ici que la protection de la fondation est confiée à un ensemble de gens de bien susceptibles, notamment, de témoigner en cas de litige.

⁶¹³ *ta mān dharmā* : litt. « qui possèdent le Dharma ».

(C0) 3

(C1-C2) 901 *śaka* ; quatrième jour de la quinzaine sombre de *mārgaśira* ; un mercredi ; mansion lunaire *Āśleṣa*⁶¹⁴.

(C2-C4) Alors, le *Mratāñ Khloñ Kālidāsa*, chapelain du roi, informa respectueusement Sa Majesté le *Vraḥ Kamrateñ 'Añ Śrī Jayavarmadeva* :

(C4-C5) Il y a une terre à *Dhruvapura*⁶¹⁵ appelée *Samrok 'Aṅgāl* dans le *prāman* ... qui a été achetée aux [gens suivants] :

(C5-C9) Le *Vāp 'Āja* ; le *Vāp Brahma, Khloñ Gāp*⁶¹⁶ de *Dhruvapura* ; le *Vāp Vima(l)a* ; ... ; le *Vāp Deñ* ; le *Vāp Mau* ; le *Vāp ...* ; le *Vāp Bhāgavata* ; le *Vāp Jā...* ; le *Vāp Kām* ; le *Vāp Gandha* ; le *Steñ Nārāyaṇa* ; le *Vāp Śivaputra* ; le *Vāp ...* ; le *Vāp Varmaśāna*, ceux-là sont les gens de *Dhruvapura* qui entrent au service⁶¹⁷ comme gardiens de la chambre à coucher royale.

(C9-C10) Le *Vap Īsānaśiva* ; le *Vāp Dharma* ; ce sont les gens de *Dhruvapura* qui entrent au service comme gardiens (?) du *vraḥ kandvāra*⁶¹⁸.

(C10) Le *Vāp Vai* ; le *Vāp 'Yat* ceux-là sont les gens de *Dhruvapura* qui entrent au service en charge de l'huile.

(C11) Le *Vāp Pit* ; le *Vāp Dan* de *Dhruvapura* qui entrent au service dans le corps des pages⁶¹⁹.

(C11-12) Le *Vāp 'Āp* ; le *Vāp Vaktraśiva* de *Dhruvapura* qui entrent au service comme palefreniers⁶²⁰.

(C12-C13) Le *Vāp Got* ; le *Vāp Hariśvara* ; le *Vāp {1}* ; le *Vāp Kām* ; le *Vāp Lān* ; le *Vāp Varuṇa* de *Dhruvapura* qui entrent au service comme *khola*⁶²¹.

⁶¹⁴ Soit le mercredi 10 décembre 979 de notre ère (BILLARD & EADE 2006, p. 411).

⁶¹⁵ Ce toponyme, qu'on retrouve plusieurs fois dans cette inscription est bien attesté dans le corpus, mais n'a pas été identifié. La plus ancienne attestation est sans conteste dans une inscription préangkorienne provenant de Tang Krang dans la province de Kompong Cham (K. 725, IC I, p. 7, n. 1). Il est malgré tout difficile d'affirmer qu'il s'agissait de la même commune. Les limites de la terre qui sont données plus loin permettent de préciser que cette rizière est voisine de terres appartenant au Phnom Bakheng (Vnam Kantāl : cf. C, l. 41), mais celles-ci peuvent être très éloignées du temple proprement dit.

⁶¹⁶ On a plusieurs occurrences de ces *Khloñ Gāp* dans le corpus, sans parvenir à préciser pour l'instant à quoi ils correspondent. Cette fonction n'est pas relevée dans l'étude de Sachchidanand Sahai.

⁶¹⁷ Ou « qui sont entrés au service », « qui servent », potentiellement depuis un certain temps. Les lignes C, 16 et C, 17 encouragent notre choix (cf. p. 574, n. 624). Il s'agit vraisemblablement du service du roi.

⁶¹⁸ On ne sait pas précisément à quoi correspond ce (saint/royal) *kandvāra*. Saveros Pou propose d'y voir « un espace enclos, fermé par des portes, pièce du palais ou autre à usage officiel » (1984, p. 102).

⁶¹⁹ Litt. « qui servent comme jeunes serviteurs ». Cf. CÆDÈS & DUPONT 1943, p. 73.

⁶²⁰ *aśvavāra* peut également désigner un cavalier. Il est possible que cette fonction recouvrait ces deux rôles et correspondait ainsi aux cornacs des éléphants qui en prennent soin et les dirigent.

⁶²¹ La lecture *khola* n'est pas très satisfaisante, mais si *khol* désigne aujourd'hui le « théâtre de singes », la

(C13-C14) Le Mrateñ 'Añ Hṛdayaśiva de Dhruvapura qui entre au service comme page de la salle royale de toilette⁶²².

(C14-C15) Le Mrateñ 'Añ ... de Dhruvapura qui entre au service comme *spit srū(va)*⁶²³.

(C15-C16) Le Vāp Vahnīśiva ; le Vāp 'Ap de Dhruvapura qui entrent au service [comme cornacs] des éléphants royaux.

(C16-C17) Ce groupe comprend ceux qui vendent et quittent Dhruvapura⁶²⁴.

(C17-C19) Biens avec (lesquels) le Mratāñ Khloñ a acheté cette terre : 1 *liñ* d'or, 1 *jyañ* d'argent, 2 crachoirs pesant 8 *jyañ*, 6 buffles, 50 vêtements couvrant le bas du corps.

(C19-C24) Ordre royal au Kamrateñ 'Añ, *guru* du roi, au(x) mandarin(s) et au chapelain⁶²⁵ d'acheter (la terre) de convoquer le Khloñ Gāp de Dhruvapura avec l'ensemble du groupe⁶²⁶ de Dhruvapura, qui possèdent cette rizière, et de [leur] demander (de confirmer) si elle est vraiment vendue, et de [s'y] rendre de concert avec le tribunal royal. Il est ordonné à [un] serviteur et [un] ministre⁶²⁷ d'aller borner l'étendue de la terre que le chapelain achète, de convoquer les anciens du village pour les interroger, de planter les bornes, (puis) de donner le droit exclusif (sur cette terre) au chapelain.

(C24-C25) Étaient présents quand le Mratāñ Khloñ a informé respectueusement [Sa Majesté] :

(C25-C31) le Kaṃmrateñ 'Añ prince héritier; le Vraḥ Kaṃsteñ 'Añ Divākarabhaṭṭa ; le Kaṃsteñ 'Añ Śrī Bhūpativarman ; le Khloñ du trésor ; le Mratāñ Khloñ Śrī

fonction de ces personnages pourrait être liée aux représentations des épopées ou en tout cas au théâtre « Rāmāyaṇien » : (cf. POU 2004, s. v., p. 126).

⁶²² POU 2004, s. v., p. 413 ; sens déduit de *la'vañ*, « poudre » ; Ph. N. Jenner : « the royal chamber of diversions ». Voir aussi IC III, p. 7, n. 2.

⁶²³ À notre connaissance, il s'agit de la première occurrence de cette fonction, mais la lecture est incertaine. *spit* désigne le fait de verser. *srūva* est inédit dans le corpus, mais peut être corrigé en *sruva*, qui désigne en sanskrit une petite cuillère utilisée pour les oblations au feu. Même en supposant que ce Mrateñ 'Añ était un officiant affecté au rituel du Feu, ce nom de fonction reste très étrange.

⁶²⁴ Litt. : « Ce groupe (*varṇa*) sont ceux qui vendent et ceux qui s'en vont de Dhruvapura ». Il faut sans doute comprendre que les vendeurs quittent Dhruvapura et entrent au service du roi dans ces différentes charges à la suite de la transaction.

⁶²⁵ Le chapelain est manifestement le Mratāñ Khloñ Kālidāsa. *mantrin* pourrait désigner le Kaṃsteñ 'Añ Śrī Bhūpativarman. Cependant le fait qu'il ne soit pas désigné ici comme *mahāmantrin* (A. 54-b. 1), laisse supposer que l'ordre s'adresse aux mandarins en général.

⁶²⁶ Le terme utilisé ici est *varga* alors que *varṇa* était utilisé en C, l. 16. Il correspond apparemment au même « groupe » de gens de Dhruvapura.

⁶²⁷ *amātya* désigne en sanskrit « un confident, un ministre » (*DSF*, s. v., p. 74). Rien ne permet ici d'affirmer qu'il n'est fait allusion qu'à un seul serviteur et un seul ministre. Ce choix est imposé par la suite du texte (C. 31-36).

Kṣitīndravarman⁶²⁸ ; le Mratāñ Khloñ Śrī Vīrendravarman ; le responsable de la chambre à coucher royale, le Mratāñ Khloñ Śrī Vīrendrādhīpativarman ; le Mratāñ Khloñ Śrī Bhuvanāditya ; le Mratāñ Khloñ Śrī Narapativīravarman ; le Mratāñ Khloñ Śrī Jayāyudhavarman ; le Mratāñ Khloñ Śrī Mahīdharavarman.

(C31-C36) Le Kamrateñ 'Añ, *guru* du roi et le Kaṃsteñ 'Añ Śrī Bhūpativarman⁶²⁹ [firent] quitter le service [et] convoquèrent le Vāp Sa, serviteur royal, chef (en charge) de la commune de Durjaya, et le Vāp Kīrttiyogin, ministre. Ils leur transmirent l'ordre royal leur ordonnant de partir et d'aller délimiter l'étendue de la terre de rizière de Saṃrok 'Āngāl que le Mratāñ Khloñ Kālidāsa a achetée, de planter les bornes [et] de [la] donner au Mratāñ Khloñ.

(C36-C38) Le serviteur royal et le ministre s'y rendirent, convoquèrent les anciens du village et les gens qui ont donné la rizière, qui ont montré l'étendue de la terre⁶³⁰.

(C38-C41) Ils transmirent l'ordre royal [et] installèrent les bornes à l'est le long de la terre du Saint Āśrama ; ils installèrent les bornes au sud le long des terres de Travāñ Gol ; ils installèrent les bornes à l'ouest le long des terres de Travāñ L'ak ; ils installèrent les bornes au nord le long des terres du Vnaṃ Kantā⁶³¹.

(C41-C44) Ils installèrent les bornes, les bornes du nord-est atteignent le Travāñ de l'Ācāryanātha⁶³² ; ils installèrent les bornes au sud-est en allant jusqu'au *diloka* ; ils installèrent les bornes au sud-ouest en jouxtant le Travāñ Gol ; ils installèrent les bornes au nord-ouest, les bornes (atteignent) la rive du Travāñ Krave au nord-ouest.

(C45) Anciens du village qui étaient présents [et] qui ont installé les bornes :

(C45-C50) le Vāp 'Ap, le Vāp Dharmapāla, le Vāp Hṛdaya, le Vāp Leṃ de la commune

⁶²⁸ On retrouve dans l'inscription K. 538 la séquence : ...*mratāñ khloñ glāñ mratāñ khloñ śrīkṣitīndravarmma*... Cœdès avait traduit : « (au) *mratāñ khloñ Glāñ*, à Kṣitīndravarman » mais il s'agit probablement d'une erreur et il faut plutôt considérer *mratāñ khloñ glāñ* comme la fonction du Mratāñ Khloñ Śrī Kṣitīndravarman (K. 538 I, l. 8 ; 900 *śaka* ; FINOT 1925, p. 370-371). Ceci confirme, si c'était nécessaire, que la fonction peut être précisée avant le titre.

⁶²⁹ Ces deux dignitaires pourraient appartenir à la liste précédente, mais à moins qu'il ne s'agisse d'un homonyme, le Kamsteñ 'Añ Śrī Bhūpativarman est déjà cité avant. La présence d'un signe de ponctuation avant le titre du *guru* et la particule « *nu* » qui relie ces deux dignitaires incite à les détacher de la liste et donc à les considérer comme sujets de la phrase suivante.

⁶³⁰ Ou « qui ont précisé les limites, l'étendue ».

⁶³¹ Le Phnom Bakheng.

⁶³² Cette traduction est un peu étrange, mais dans le cas des directions intermédiaires, la structure n'est pas aussi systématique que pour les directions principales. *sañ gol* est inutile au début de ce passage à moins de restituer : « ils installèrent [également] les bornes [des directions intermédiaires] ». La répétition de *vāyavya* et la formulation de la dernière des huit directions est également surprenante. Par ailleurs, la répartition singulière de la ponctuation ne facilite pas, cette fois, la compréhension ; nous avons dû renoncer à la respecter scrupuleusement.

de Travāñ Thmo ; le Vāp Dharmapāla de la commune de Cuñrāy ; le Vāp Śrī de la commune de Vnur ; le Vāp Soṃ de la commune de (J)amro ; le Vāp Sadāśiva de la commune de Thnval Travāñ ; le Vāp Hari de la commune de (C/J)ibhuk ; le Vāp Heṃ de la commune de Travāñ Gol ; le Vāp Vaktraśiva de la commune de Jeñ Vrai ; le Vāp Vāsudeva de la commune d’Indrapada.

(C50-C53) Ce groupe d’anciens du village sont ceux qui se sont rendus (sur les lieux) à l’occasion de l’installation des bornes de la terre de rizière de Saṃrok ’Aṅgāl [et] sont ceux qui ont donné leur accord⁶³³, avec les gens qui possédaient la terre de rizière pour la donner au Mratāñ Khloñ Kālidāsa.

(C53-C54) Cette terre de rizière de Saṃrok ’Aṅgāl a été achetée par le Mratāñ Khloñ Kālidāsa.

(C54-C60) Puis, [celui-ci] a informé respectueusement [Sa Majesté] qu’il [la] donnait au Vraḥ Kaṃmrateñ ’Añ Śrī Harihareśvara et au Vraḥ Kamrateñ ’Añ Śrī Cāmpesvara⁶³⁴, Rudrabhaṭṭa, Yajñapativarman et Vāsudeva⁶³⁵ qu’il a installés dans la commune d’Hariharapura. Elle a été donnée au Vāp Yajñapati, fils du Mratāñ Khloñ Kālidāsa et arrière-petit-fils du Kaṃsteñ ’Añ Śrī Bhūpativarman qui possède la commune « ’anrāy » de Piñ Thmo⁶³⁶.

(C60-C64) En ce qui concerne les gens qui violeraient cette rizière de Saṃrok ’Aṅgāl que j’ai donnée aux dieux : l’ensemble des châtiments royaux frapperont ceux qui violeraient cette rizière [et] ils renaîtront dans les trente-deux enfers aussi longtemps que dureront le soleil et la lune, et l’ensemble de leurs ancêtres également.

⁶³³ « Qui en ont approuvé les limites » ?

⁶³⁴ Si le nom de la première divinité est inédit, bien que peu original, le second est en revanche très bien attesté dans le corpus (*IC VIII*, p. 29) ; selon Kamaleswar Bhattacharya, il s’agirait d’une image de Viṣṇu nommée ainsi suite à une victoire contre les Cams (1961, p. 122). Il s’agissait en tout cas d’une divinité importante portant parfois le titre de Kamrateñ Jagat et dont une image était apparemment vénérée ici. Si cette stèle provient bien du Prasat Trapeang Khna, on remarquera que seules deux divinités sont nommées, ce qui correspond bien aux remarques de Lunet de Lajonquière relatives à l’achèvement de seulement deux des sanctuaires (cf. n. 2). Ceci impliquerait que la troisième divinité prévue n’avait pas été installée, même dans un pavillon provisoire.

⁶³⁵ Un élément nous manque ici pour comprendre la présence de ces trois noms et de quelle façon ils apportent des précisions sur les divinités. S’il s’agit de dignitaires dont le titre n’est pas précisé, on pourrait supposer qu’ils étaient les fondateurs de la deuxième divinité, mais la suite du texte laissait penser que le fondateur était encore une fois le Mratāñ Khloñ Kālidāsa. L’absence de titres (Vraḥ Kamrateñ ’Añ) et de la conjonction *nu*, interdit d’associer ces noms à d’autres divinités.

⁶³⁶ Il s’agit a priori du premier cas d’apposition *sruk/’anrāy* et donc d’une « commune qui est un ’anrāy » dans le corpus. En général, *’anrāy* seul est suffisant ; on retrouve d’ailleurs l’*’anrāy piñ thmo* dans l’inscription K. 760. D’après Long Seam, les *’anrāy* étaient des villages prestataires regroupant des cultivateurs dépendant d’un temple (1993, p. 133). En fait, c’est également le cas de nombreux *sruk* dans le corpus et s’il est vraisemblable que ces communes avaient un lien particulier avec des institutions religieuses, cette définition nous semble insuffisante.

(C64-C68) Quant à ceux qui s’efforceront de faire prospérer cette rizière de Saṃrok ’Aṅgāl que j’ai donnée aux dieux, ces gens, avec l’ensemble de leurs ancêtres, ceux-là auront le paradis, ensemble avec les autres gens, aussi longtemps que dureront le soleil et la lune. L’ensemble de la fortune royale leur appartiendra.

(C68-C69) [Je] confie cette fondation pie à des gens qui connaissent le Dharma et qui pensent⁶³⁷ [aux conséquences des] fautes.

(d1-d8) Le Kaṃrateṅ ’Añ, *guru* du roi et le Kaṃsteṅ ’Añ Śrī Bhūpativarman étaient grand mandarin et Khloñ Saṃtap⁶³⁸ durant le règne de Sa Majesté le Vraḥ Kaṃmraten ’Añ Śrī Jayavarmadeva⁶³⁹.

(d9-d10) Le Mratāñ Śrī Narendrārimathana [était] Khloñ du trésor de deuxième classe.

(d11-d12) Esclaves du Vraḥ Kamraten ’Añ⁶⁴⁰ [donnés] en honoraires :

(d12-d15) *pek*⁶⁴¹ : *si* Kañja, *si* Phsok, *si* Sday ; cuisinières : *tai* Kaṃvañ, *tai* Śrāddha, *tai* Gandha, *tai* Th’yak.

(d16-d20) [Ils constituent] les honoraires royaux au moment de l’initiation royale de Sa Majesté le Vraḥ Kamraten ’Añ au bassin (*travāñ*) du bain, Śrī Jayavarmadeva⁶⁴².

⁶³⁷ Si la lecture *rlik*, « penser à, réfléchir » est correcte, une traduction littérale serait malheureuse. L’idée est peut-être que ces gens méditent sur les fautes, et donc les connaissent, afin de les éviter.

⁶³⁸ *gi ta mahāmantri ni gi ta khloñ saṃtap ni* : litt. « celui-ci était ..., celui là était... » ; il semblerait alors qu’ils occupaient respectivement ces deux postes. Ceci est un peu étrange car Bhūpativarman est également qualifié plus haut de grand mandarin (cf. A, l. 54-b, l. 1).

⁶³⁹ On s’explique mal l’espace vide et la ponctuation à la fin de la ligne 8.

⁶⁴⁰ En dehors du dieu et du roi, Divākarabhaṭṭa est le seul Vraḥ Kamraten ’Añ cité dans ce texte. Même le *vraḥ guru* est qualifié seulement de Kamraten ’Añ à plusieurs reprises. Ici, il s’agit probablement du dieu et donc des « esclaves du dieu ».

⁶⁴¹ En tant que fonction, on attendrait plutôt *pmek/pamek*, dérivés du verbe *pek* « ouvrir, laisser faire, autoriser, distribuer » (POU 2004, s. v., p. 318-319). Cependant, il semble que l’on a d’autres exemples de l’utilisation de la forme simple comme fonction dans le corpus, dans K. 99 N, l. 4, par exemple (IC VI, p. 106). Saveros Pou traduit cette fonction par « ouvreuse de porte, distributeur de gages et autres objets ». Jenner propose : « dispenser, storekeeper, quarter-master ».

⁶⁴² On attendrait ce *śrī jayavarmadeva* après le *vraḥ kaṃmraten ’añ* plutôt qu’ici, mais ce détail n’est qu’une étrangeté de plus à porter au crédit de la quatrième face.

K. 1229, index des noms propres

Cet index a été réalisé à partir de celui du tome VIII des inscriptions du Cambodge de George Cœdès, complété et corrigé par Claude Jacques et par mes propres lectures.

Les occurrences correspondantes du corpus n'ont été relevées que pour les hauts dignitaires. Dans le cas des Vāp – et à plus forte raison des esclaves – nous disposons en général de nombreuses attestations, et il est plus difficile de s'assurer du fait qu'il s'agit du même personnage. On trouve d'ailleurs déjà ici des Vāp homonymes dans une même inscription, comme le Vāp 'Ap, par exemple. C'est un peu plus facile dans le cas des hauts fonctionnaires dont certains, comme le Vraḥ Kamrateñ 'Añ Divākarabhaṭṭa, étaient même très bien connus. Dans la mesure du possible, ne sont donc relevées que les occurrences où les personnages ont une chance de correspondre, en tenant compte du fait qu'ils changeaient de titre au cours de leur vie.

En dehors de textes mentionnant des personnages de règnes précédents⁶⁴³, les inscriptions relevées couvrent une période allant essentiellement du règne de Rājendravarman à celui de Sūryavarman I^{er}. Cependant, certaines d'entre elles dépassent un peu ce cadre. En effet, cette sélection n'est pas évidente car il est difficile d'évaluer la durée de vie d'un fonctionnaire khmer du X^e siècle. Il semble sans doute peu vraisemblable que le Mratāñ Khloñ Śrī Vīrendrādhipativarman mentionné en 843 *śaka* dans l'inscription K. 269 (*IC* IV, p. 74) corresponde à celui de K. 1229. Pourtant, on connaît par ailleurs des carrières très longues, comme celle de Rājendrapaṇḍita qui servit du règne de Jayavarman IV à celui de Sūryavarman I^{er} (*IC* III, p. 109).

Enfin, les titres de ces personnages précisés dans les parties khmères des inscriptions sont notés entre parenthèses par les abréviations suivantes :

sk. : partie sanskrite ; **L.** : Loñ ; **S.** : Steñ ; **M.** : Mratāñ ; **M. Kh.** : Mratāñ Khloñ ;
K. : Kaṃsteñ ; **K.A.** : Kamrateñ 'Añ ; **V.K.A.** : Vraḥ Kamrateñ 'Añ.

⁶⁴³ Dans des généalogies, par exemple.

Nom	Occurrences (K. 1229)	Occurrences (corpus)
'Yat (Vāp)	C 10	
'Ap (Vāp) ⁶⁴⁴	C 11 ; C 15 ; C 45	
'Āja (Vāp)	C 5	
Īśānaśiva (Vāp)	C 9	
Kaṅja (<i>si</i>)	d 12	
Kaṃvañ (<i>tai</i>)	d 14	
Kavīndrapaṇḍita (Mratāñ Śrī)	b 7-8	(sk.) K. 661 D, 28 (= Phalapriya) – (M.) K. 256 E, 51 ; K. 538 I, 10 ; K. 814 E, 51 – (M. Kh.) K. 598 A, 51 ; B, 3, 16, 22, 43, 51 (= Pañcagavya)
Kavīndravijaya (Mratāñ Śrī)	A 22-23 ; b 8	(M. Kh.) K. 598 A, 57 ; B, 11, 51, 53, 54, 56
Kāṃ (Vāp)	C 7	
Kāṃ (Vāp)	C 13	
Kālidāsa (Mratāñ Khloñ)	A 3 ; A 5 ; A 32 ; A 45 ; C 2 ; C 36 ; C 53 ; C 54	-
Kirttiyogi (Vāp)	C 34	
Keśava (Mratāñ Khloñ)	A 52-53	(sk. <i>dvija</i>) K. 275 , 34
Keśavabhaṭṭa (Mratāñ Khloñ)	A 51-52	
Kṣitīndravarmaṇ (Mratāñ Khloñ Śrī)	b 12-13 ; C 26	(M.) K. 538 I, 8 ; K. 598 B, 12, 13
Gandha (<i>tai</i>)	d 15	
Gandha (Vāp)	C 7	
Got (Vāp)	C 12	
Jayāyudhavarman (Mratāñ Khloñ Śrī)	b 20-21 ; C 30-31	(M. K.) K. 257 S, 6, 10, 43 ; K. 373 C, 12-13 ; K. 594 , 5
Jayavarmadeva (Vraḥ Kaṃmraten 'Añ Śrī)	A 6-7 ; C 4	Nombreuses occurrences ; cf. <i>IC</i> VIII, p. 31 ; K. 175 S, 15 ; K. 868 A, 2 ; K. 1063
Jayendraṇḍita (Mratāñ Śrī)	b 6-7	(sk.) K. 661 , C 48 (= śāla) ; (M.) K. 216 N, 6 ; K. 256 E, 52
Trivikrama (Mratāñ Khloñ)	A 53-54	
Th'yak (<i>tai</i>)	d 15	
Dan (Vāp)	C 11	
Divākarabhaṭṭa (Vraḥ Kamraten 'Añ)	A 50 ; C 25	(M. Kh.) K. 262 S, 2, 31 ; K. 263 B, 37, 38 ; C, 44, 50, 55 ; D, 19, 36, 59 ; E, st. II ; K. 538 I, 5, 6, 7 ; II, 3 ; K. 669 A, 41, 48 ; B, 1, 6-7, 9, 14 ; C, 31
Deñ (Vāp)	C 6	

⁶⁴⁴ Dans ce cas et dans celui du Vāp Dharmapāla, on a affaire à au moins deux personnes différentes, n'exerçant pas les mêmes fonctions.

Dharaṇīndropakalpa (Mratāñ Śrī)	b 10	(M.) K. 233 B, 15, 16 ; K. 257 N, 29 ; K. 262 S, 9 ; K. 263 B, 43 ; D, 36, 37, 66 ; K. 373 C, 21, 22 ; K. 538 I, 12 ; K. 1116 A, 9
Dharma (Vāp)	C 9	
Dharmapāla (Vāp)	C 45-46 ; C 46-47	
Narapativīravarmaṇ (Mratāñ Khloñ Śrī)	b 19-20 ; C 30	(M. Kh. puis K.) K. 257 S, 5-6, 9, 19, 21-22, 26, 29, 39, 41 ; N, 1, 6, 9, 11, 16, 18, 20, 33, 35 – K. 356 S, 15
Narendrārimathana (Mratāñ Śrī)	d 9-10	(M.) K. 164 A, 3 ; K. 292 D, 27 ; K. 467 , 20 – (M. Kh.) K. 202 , 8 ; K. 450 , 19, 25, 31
Nārāyaṇa (Steñ)	C 7	(sk.) K. 253 N, 25 ; K. 256 E, 29 – (L.) K. 598 A, 54, 57 ; B, 51
Nṛpendravikrama (Mratāñ Śrī)	b 24-25	(M. Kh) K. 292 A, 14
Pit (Vāp)	C 11	
Phsok (sī)	d 13	
Mahīdharavarmaṇ (Mratāñ Khloñ Śrī)	b 23-24 ; C 31	(sk.) K. 417 , 4 – (M. Kh.) ; K. 373 C 11 ; K. 848 , 11 – (K.) K. 270 S, 4, 27 ; N, 1 ; K. 271 S, 1 ; K. 380 O, 23, 29
Mahendropakalpa (Mratāñ Śrī)	b 9	(M.) K. 263 , D, 64 ; K. 522 , N 23
Mau (Vāp)	C 6	
Brahma (Vāp)	C 5-6	
Bhāgavata (Vāp)	C 6-7	
Bhūpativarmaṇ (Kaṃsteñ 'Añ Śrī)	A 8-9 ; A 14-15 ; A 48-49 ; A 54-B2 ; C 26 ; C 32 ; C 59-60 ; d 2-5	(K.) K. 233 B, 14 ; K. 566 B, 17
Bhuvanāditya (Mratāñ Khloñ Śrī)	b 21-22 ; C 29-30	
Yajñapati (Vāp)	A 47 ; C 59-60	-
Yuvarāja (Kaṃrateñ 'Añ)	A 54 ; C 20	-
Rājakula (Kaṃsteñ 'Añ)		K. 842 , 18, 25 – (K.) K. 71 , 6 ; K. 85 , 2 ; K. 164 , 18 ; K. 175 N, 8 ; K. 198 , 9 ; K. 266 , 21-22 ; K. 350 S, 2 ; K. 352 S, 9 ; K. 444 A, 16 ; K. 558 , 4 ; K. 653 , 4 ; K. 659 , 5 ; K. 674 , 2-3 ; K. 831 , 3 ; K. 842 , 18, 25 ; K. 868 , 26 ; K. 872 , 9 ; K. 880 , 5 ; K. 957 , 4, 20 ; K. 1073 A, 6-7 ; K. 1171 , 10 – (K.A.) K. 231 , 14 ; K. 1152 B, 5
Lakṣmīndravarmaṇ (Mratāñ Khloñ Śrī)	b 13-14	
Lān (Vāp)	C 13	
Leṃ (Vāp)	C 46	
Vaktraśiva (Vāp)	C 11-12 ; C 49-50	
Varuṇa (Vāp)	C 13	
Varmaśāna (Vāp)	C 8	
Vahniśiva (Vāp)	C 15	
Vāsudeva (Vāp)	C 50	

Vimala (Vāp)	C 6	
Virendravarman (Mratāñ Khloñ Śrī)	b 15-16 ; C 28	(sk.) K. 339 N, 18 – (M. Kh.) K. 181 A, 10 ; K. 265 S, 8 ; K. 373 C, 8 ; K. 579 A (bas), 4 ; B (haut), 6 ; K. 848 , 10 – (K.) K. 158 d, 22 ; K. 221 , N 2 ; K. 257 S, 3, 17 ; K. 265 N, 2 ; K. 343 S 16, 17 ; K. 669 B, 11 ; K. 690 N, 24 ; K. 782 S, 25 ; N, 11 ; K. 1087 A, 13 – (V.K.A.) K. 33 , 18, 19 ; K. 353 N, 9 ; K. 420 , 1, 16, 17, 30, 47
Virendrādhīpativarman (Mratāñ Khloñ Śrī)	b 17-18 ; C 28-29	(sk.) K. 228 B, 27 – (M. Kh.) K. 373 C, 9-10 – (K.) ; K.257 S, 4
Vai (Vāp)	A 43 ; C 10	
Śivaputra (Vāp)	C 7	
Śrāddha (<i>tai</i>)	d 14-15	
Śrī (Vāp)	C 47	
Sa (Vāp)	C 33-34	
Sadāśiva (Vāp)	C 48	
Samaravikrama (Mratāñ Khloñ Śrī)	b 16	(M.) K. 221 , 10
Soṃ (Vāp)	C 47	
Sday (<i>si</i>)	d 13	
Hari (Vāp)	C 48	
Hariśarman (Steñ 'Añ)	b 11-12	(L.) K. 444 D, 6
Hariśvara (Vāp)	C 12	
Heṃ (Vāp)	C 49	
Hṛdaya (Vāp)	C 46	
Hṛdayaśiva (Mrateñ 'Añ)	C 14	(S.) K. 868 , B 11 – (V.) K. 105 , 18
Hyañ (Me)	A 33 ; A 43	

K. 1245/920 *śaka* (Kôk Ta Meas)

L'inscription K. 1245 a été découverte en septembre 2003 par Phann Nady, responsable du programme de prévention du trafic illicite au ministère de la Culture et des Beaux-Arts du Cambodge et Chan Sovichetra, prospecteur de l'inventaire archéologique du Cambodge dirigé par Bruno Bruguier, au cours d'une prospection effectuée avec une équipe de l'Apsara⁶⁴⁵ sur le site de Kôk Ta Meas (village de Kôk Mon, commune de Damdaek, district de Sutnikom, province de Siem Reap)⁶⁴⁶.

Le site, aujourd'hui très ruiné (ill. 238, p. CXXII), est localisé à 1 km au sud de Damdaek et à 200 m à l'ouest du village de Kôk Mon (ill. 239, p. CXXIII). Il comprenait un temple en brique et un pavillon d'entrée oriental, le tout ceint d'une douve⁶⁴⁷.

L'un des deux piédroits en grès encore présents sur le site au moment de l'inventaire comportait deux inscriptions : K. 1245 et K. 1246 (ill. 240, p. CXXIII). Malheureusement, l'inscription a été apparemment découpée sur place et volée moins d'un mois et demi après sa découverte. Si les clichés permettent au moins de déchiffrer intégralement le mieux conservé des deux textes, il nous est malheureusement impossible de préciser les dimensions du support et des parties inscrites. Ces données pourraient être fournies par l'estampage effectué par l'Apsara, mais il n'a pas encore été possible de le retrouver⁶⁴⁸.

K. 1246 est composée de cinq lignes en khmer angkorien gravées peu profondément dans la partie supérieure du piédroit. Bien que située au-dessus de l'inscription K. 1245, elle semble être plus tardive. La mauvaise qualité de la gravure en rend la lecture difficile et nous ne disposons donc pas encore d'une édition permettant une traduction suivie. Tout au plus peut-on dire qu'il y est fait mention du don (*jamnvan*) d'un droit exclusif (*siddhi*) à un Kamraten Jagat dont le nom reste à préciser (lignes 4 et 5). Le type de bien dont il est question et le bénéficiaire de ce droit ne sont pas lisibles sur les clichés dont nous disposons. Souhaitons que cette inscription réapparaisse un jour et que d'autres documents permettent alors d'éclaircir son contenu.

⁶⁴⁵ Autorité pour la préservation, la sauvegarde et l'aménagement de la région d'Angkor.

⁶⁴⁶ Informations communiquées par Bruno Bruguier en décembre 2005.

⁶⁴⁷ CISARK, n° 3475 ; la présence d'un pavillon d'entrée occidental est incertaine.

⁶⁴⁸ Christophe Pottier, comm. pers., novembre 2007.

L'inscription K. 1245 est en revanche remarquablement bien conservée et d'une lecture aisée. D'un point de vue paléographique, on notera l'usage, inhabituel à la fin du X^e siècle, du *ra* à double haste⁶⁴⁹. D'une façon générale, l'écriture de cette inscription est très soignée. Ceci se traduit par l'usage de formes particulières pour certains caractères, et explique peut-être également la forme un peu archaïque du *ra*.

L'élément le plus singulier se situe au niveau de la confusion *va/ba*. On sait qu'il s'agit d'un classique de l'épigraphie khmère, constaté très tôt par Auguste Barth (*ISCC*, p. 3). Cependant, alors que dans l'usage le plus courant l'utilisation de l'*akṣara ba* est assez rare, dans notre inscription, ce sont au contraire les *ba* qui remplacent systématiquement les *va*⁶⁵⁰.

L'inscription est attribuable au règne de Jayavarman V. On y relate la fondation de ce sanctuaire en 920 *śaka* (998 de notre ère), par le Vāp Vinayānandana, inspecteur du service royal (*vraḥ rājakārya*) au Phnom Bakheng. Les temples étant généralement exemptés de ce type de charge au profit du *devakārya* qui permettait d'assurer leur fonctionnement, on peut supposer que ce fonctionnaire était en charge du district du Phnom Bakheng et non du temple proprement dit. Il s'agit de la première attestation de l'anthroponyme Vinayānandana dans le corpus.

Le texte énumère ensuite les différents éléments de la fondation. Après avoir évoqué l'installation d'une divinité et de son piédestal ainsi que la construction de bâtiments en brique, il mentionne un creusement. George Coédès a traduit l'expression *ḥyak sthalā* par « creusa un tertre » dans l'inscription K. 91 B (l. 8 et 9 ; XI^e *śaka* ; *IC* II, p. 126) et par « creusa le sol » dans K. 956 (l. 50 ; VI^e *śaka* ; *IC* VII, p. 128). Si *sthalā* peut désigner en sanskrit le sol, c'est plutôt dans le sens de terre ferme, par opposition à l'eau, et ce terme désigne en général plutôt un tertre, une éminence ou en tout cas un terrain sec que le sédiment proprement dit. On peut évidemment surmonter l'étrangeté de la première traduction en pensant que le fondateur a fait « creuser [pour faire] un tertre », mais plusieurs éléments inviteraient également à retenir la deuxième traduction de Coédès. En effet, le creusement d'un point d'eau est, au Cambodge, un élément indissociable de toute installation humaine en général et cultuelle en particulier. Par

⁶⁴⁹ À l'exception notable du *rā* de *sarāc* (cf. p. 585, n. 662).

⁶⁵⁰ Cette remarque ne concerne pas les caractères souscrits.

ailleurs, la douve étant le seul élément du plan qui ne soit pas encore mentionné, il nous semblerait raisonnable de supposer que c'est bien à son creusement qu'il est fait allusion ici. Quoi qu'il en soit, les creusements de douves ou de bassins vont souvent de pair avec la réalisation de tertres ou de plates-formes. Le sédiment excavé était en effet utilisé comme remblai pour surélever et mettre en valeur les sites sacrés. Il nous semble donc que l'expression *jyak sthalā* pourrait renvoyer ici à ces deux aménagements, tertre et douve. On a donc préféré traduire *jyak* par « terrasser » plutôt que « creuser » afin de renvoyer à tous les travaux effectués pour remodeler le site.

On remarquera à ce sujet l'ordre dans lequel sont données les différentes installations. S'il n'est pas étonnant, dans un sanctuaire brahmanique, que l'installation de la divinité précède la construction du sanctuaire, il est en revanche plus étrange que le creusement de la douve soit postérieur à la construction de la tour, en particulier si le sédiment du creusement a été utilisé en remblai. Cependant, il n'est pas évident que cet ordre d'énumération obéisse à une raison chronologique et seule une campagne de fouille pourrait permettre d'évaluer les travaux effectués sur ce site et de préciser les différentes étapes du chantier.

La suite de l'inscription détaille les différents biens offerts à la divinité : des esclaves naturellement, un *āśrama* – qu'il serait intéressant de localiser – destiné à l'accueil des religieux et des hôtes, du bétail, des métaux précieux et des objets indispensables au culte, à commencer par les parures de la divinité.

Enfin, l'inscription s'achève avec l'énumération des esclaves offerts à une divinité désignée comme le *vraḥ kamrateṅ 'añ ta śakti 'āy kantāl*. Dans les inscriptions K. 208 (l. 66 ; x^e *śaka* ; IC VI, p. 287) et K. 872 (N, l. 14 et S, l. 12 ; 868 *śaka* ; IC V, p. 97), George Cœdès avait choisi de considérer *ta śakti* comme un anthroponyme. On devrait alors comprendre « le Vraḥ Kamrateṅ 'Añ Ta Śakti de Vnaṃ Kantāl ». Cependant, il semble plus vraisemblable que l'on a ici affaire à la parèdre (*śakti*) de la divinité du Phnom Bakheng, site aux environs duquel le fondateur inspectait le *rājakārya*⁶⁵¹. Il s'agit de toute évidence de la divinité installée dans le sanctuaire de Kōk Ta Meas, image d'une divinité féminine importante, installée par ailleurs dans le temple montagne de Yaśovarman I^{er}. Le fait que son nom précis ne soit pas donné laisse supposer qu'il s'agit de la parèdre du dieu principal de ce temple dont l'identité était

⁶⁵¹ Cette interprétation a été confirmée par Ph. N. Jenner (comm. pers, janvier 2008).

alors probablement évidente.

On remarquera que la liste d’esclaves comprend huit femmes (*tai*) dont sept avec enfants (dont le nombre et la classe d’âge ne sont pas précisés) et huit hommes (3 *gho*, 5 *si*). Il est possible qu’il ne s’agisse que d’une coïncidence, mais on peut supposer qu’il s’agit d’un don de huit familles. En dehors de *saphala*, tous les anthroponymes sont déjà attestés par ailleurs, à quelques variantes orthographiques près (*śrādhya* ~ *śrāddhya*, *sañvār* ~ *saṃvār*).

Texte :

Édition fondée sur un cliché aimablement communiqué par Bruno Bruguier (EFEO)⁶⁵².

(1) 920 śaka daśamī ket· mārśśāsira⁶⁵³ brahaspati(2)bāra⁶⁵⁴ rebatinakṣatra nu bāp·
biṇayānaṇdana taṃ(3)mrvāc· braḥ rājakāryya bnaṃ kantāl· duk· siñhāsana sthā(4)paṇā
coṇ· ’it· jyak· sthalā jvan· bhūmya khñuṃ ’āśrama⁶⁵⁵ thmur· (5) krapī mās· prāk· thniṃ
᳚ jvan· bhoga bal·byal· kamaṇḍalū (6) kiṇnarabādya śaṅkha śvetracchatra⁶⁵⁶
ra(ś)m(ī)bāra⁶⁵⁷ ’ārdhaprā(7)[[sā]]da⁶⁵⁸ ᳚ khñuṃ ti (j)vana⁶⁵⁹ ta braḥ kaṃmraten· ’añ·
ta śakti ’āy· (8) kantāl·⁶⁶⁰ ᳚ tai kaṃpur· kvan=tai kaṃpur· tai dhamma⁶⁶¹ nu kvanna ᳚
(9) tai śrādhya nu kvanna tai kan·’in· tai thñe nu kvanna ○ (10) tai th’yaka nu kvanna tai
sarāc·⁶⁶² nu kvanna tai thgau nu kvanna (11) gho kañjes· gho sañvār· gho kaṃbrau si
kansa (12) si paroṇ· si ’gat· si saphala si sādha ○

⁶⁵² Ce document est disponible sur la partie réservée du site Internet de la CISARK ; ill. 241, p. CXXIV.

⁶⁵³ Corr. *mārggaśira*. De plus, le *i*, en spirale, pourrait être lu *ī*, mais le *ī* semble plutôt noté par un cercle pointé (cf. *daśamī*, l. 1).

⁶⁵⁴ Corr. *brhaspativāra*.

⁶⁵⁵ Corr. *’āśrama*.

⁶⁵⁶ Corr. *śvetacchatra*.

⁶⁵⁷ Les points qui distinguent le *śa* du *ga* et le *i* du *ī* sont difficiles à distinguer sur l’estampage, mais la lecture est certaine.

⁶⁵⁸ L’omission du *sā* est sans doute due au saut de ligne.

⁶⁵⁹ Le trait qui distingue le *ja* du *na* n’est pas lisible, mais la lecture semble assurée.

⁶⁶⁰ [[*vnaṃ*]] *kantāl*·, vraisemblablement.

⁶⁶¹ Corr. *dharmma*. À cette époque, *dhamma* n’est pas attesté comme anthroponyme ; en revanche, l’usage de *dharmma* est assez courant. Il faut probablement supposer l’omission d’un *r* suscrit par le lapicide.

⁶⁶² Si la lecture *rā* est correcte, alors la forme angkorienne du *ra* à simple haste est utilisée ici. Pourtant la fin de l’inscription est toujours traitée avec autant de soin ; tout au plus peut-on remarquer l’usage d’une forme plus simple du *śa* de *śrādhya* à la ligne 9.

Traduction :

(1-2) 920 *śaka*, dixième jour de la quinzaine claire de *mārgaśira*, un jeudi, mansion lunaire *Revatī*⁶⁶³.

(2-5) Alors, le *Vāp Vinayānandana*, inspecteur du service royal du *Vnaṃ Kantāl*, a installé un trône⁶⁶⁴, a érigé [une divinité], a construit [des bâtiments] en brique⁶⁶⁵, a terrassé le terrain, a offert terres, esclaves, *āśrama*⁶⁶⁶, vaches, buffles, or, argent [et] parures⁶⁶⁷.

(5-7) Il a [aussi] offert des richesses⁶⁶⁸ : un porte-cierge⁶⁶⁹, une aiguière, un *kiṃnara*⁶⁷⁰, une conque, un parasol blanc, un écran⁶⁷¹, un « demi-prasat »⁶⁷².

(7-8) Esclaves qui ont été offerts à la *Vraḥ Kamraten' Añ*, parèdre [du dieu] de [*Vnaṃ*] *Kantāl* :

(8-12) *tai* *Kaṃpur* [et] les enfants de *tai* *Kaṃpur*, *tai* *Dharma* et ses enfants, *tai* *Śrādhyā* et ses enfants, *tai* *Kan'in*, *tai* *Thñe* et ses enfants, *tai* *Th'yaka* et ses enfants, *tai* *Sarāc* et ses enfants, *tai* *Thgau* et ses enfants, *gho* *Kañjes*, *gho* *Saivār*, *gho* *Kaṃvrau*, *si* *Kansa*, *si* *Paroñ si 'Gat*, *si* *Saphala*, *si* *Sādha*.

⁶⁶³ Soit le jeudi 1^{er} décembre 998 de notre ère (J. C. Eade).

⁶⁶⁴ *siṃhāsana* : un siège de lion et donc un trône ; ici ce terme désigne plus précisément un piédestal. On notera que certains traités indiens utilisent ce terme pour désigner un type particulier de piédestal « muni de quatre lions (en guise de support) » (*Dīptāgama* 94.266cd-270ab, DAGENS et al. 2009).

⁶⁶⁵ Rien dans le texte ne permet de supposer qu'il est fait ici spécifiquement allusion à la tour, et il y a tout lieu de penser que l'usage d'une expression aussi vague que *coṇ' 'īt* (litt. bâtir, brique) renvoie également à l'édification du (ou des) pavillon(s) d'entrée.

⁶⁶⁶ On pourrait également associer *khñuṃ* et *'āśrama* et traduire « esclaves de l'*'āśrama* », mais il nous paraît plus pertinent de dissocier les deux termes.

⁶⁶⁷ Ou « ornement » (*thniṃ*). Il s'agit vraisemblablement des parures mobiles de la divinité.

⁶⁶⁸ L'un des sens possibles de *bhoga* est « nourriture » ; on aurait alors : « Il a [aussi] donné de la nourriture, un porte-cierge, une aiguière, ... ». Dans ce contexte, il nous semble que ce terme doit plutôt être compris comme l'en-tête de la liste d'objets de culte précieux qui suit. Il peut en effet prendre le sens de « possessions, revenus, richesses, biens » (POU 2004, s. v., p. 357 ; SAK-HUMPHRY 2005, s. v., p. 228). On peut notamment faire le parallèle avec la ligne 17 de la face D de K. 235 dont la syntaxe ne laisse pas place au doute (*vraḥ 'oy bhoga phoñ damnep=ra gi vat khlās krayā 'arccana...* ; « le roi donne un ensemble de biens, à commencer par un *vat*, un *khlās*, des objets de culte, ... »). Notre texte utilise ainsi plusieurs raccourcis (*sthāpanā*, *coṇ' 'īt*) qui ne posaient sans doute aucun problème au lecteur averti. Voir aussi p. 545.

⁶⁶⁹ À propos de *valvyal*, cf. p. 123-124, 208.

⁶⁷⁰ Il semble que la plupart des autres occurrences de *vādya* désignent des musiciens, sens peu probable dans ce contexte où il semble conserver son sens sanskrit d'« instrument de musique ». On aurait également pu découper *kiṃnara vādya*, et traduire : « un *kiṃnara*, un *vādya* », mais, selon Ph. N. Jenner, *vādya* n'est a priori destiné qu'à désigner *kiṃnara* en tant qu'instrument de musique (comm. pers., janvier 2008). *Kimnara* (~ *kinnara*) désignerait une sorte de luth (POU 1997, p. 237-238).

⁶⁷¹ À propos de *raśmivāra*, cf. p. 215-216.

⁶⁷² Ou plus précisément « un [ornement en forme de] demi-prasat ». à propos de cet objet, cf. p. 308.

K. 1253/X-XI^e *śaka* (Prasat Ta Muong)

Le Prasat Ta Muong fut découvert en décembre 1925 à 500 m environ à l'ouest de la porte Ouest d'Angkor Thom par Léon Fombertaux (*BEFEO* 1925, p. 592 ; *RCA*, décembre 1925. ; ill. 242, p. CXXIV), qui en effectua un premier dégagement dès le mois suivant (*BEFEO* 1926, p. 512-513 ; *RCA*, 1926 (janv., mars-mai, juil.). Ses travaux permirent de mettre au jour cinq inscriptions parmi lesquelles une stèle reproduisant l'édit de fondation d'un hôpital « de première catégorie » de Jayavarman VII (K. 602 ; 1103 *śaka* ; *IC* VIII, p. 172-173).

Ceci avait tout naturellement amené à émettre l'hypothèse que ce sanctuaire était rattaché à l'un des 102 établissements hospitaliers répartis dans tout l'empire à la fin du XII^e siècle de notre ère⁶⁷³. Cette identification semblait d'autant plus vraisemblable que la tour respecte bien la formule architecturale commune à toutes les chapelles d'hôpital connues.

L'identification a encore été confirmée par la campagne de fouilles effectuée dans le cadre de l'Angkor Medieval Hospitals Archaeological Project⁶⁷⁴. En effet, il a alors été clairement établi que le respect de la norme imposée à ce type d'installations ne se limitait pas au sanctuaire, mais s'étendait aux autres éléments constitutifs de son plan d'ensemble (enceinte, annexe au sud-est, bassin au nord-est à l'extérieur de l'enceinte)⁶⁷⁵.

En dehors de K. 602, qui serait donc contemporaine du sanctuaire, les quatre autres inscriptions retrouvées à Prasat Ta Muong étaient inscrites sur des blocs utilisés en réemploi et semblent toutes attribuables aux environs du X^e siècle de notre ère (K. 603, K. 605, K. 606, K. 905, *IC* IV, p. 77-80). À l'exception de K. 605, qui est datée de 845 *śaka*, cette attribution résulte d'une évaluation paléographique ou liée au souverain cité (K. 905). Le fait de réutiliser des blocs provenant d'anciens sanctuaires

⁶⁷³ Leur fondation est relatée dans la stèle de Ta Prohm (K. 273 ; 1108 *śaka* ; CÉDÈS 1906, p. 48).

⁶⁷⁴ Cette campagne s'est déroulée en mars-avril 2006 sous la direction de Christophe Pottier (EFEO) et Rethy K. Chhem (Univ. of Western Ontario). Consultant : Alan Kolata (Univ. of Chicago) ; archéologues : Pierre Baty (Inrap), Edward Swenson (Univ. of Chicago), Jean-Baptiste Chevance et Dominique Soutif (Univ. Paris III), Phou Chea Kosal (APSARA), Chuk Somala et Sum Sang (URBA).

⁶⁷⁵ Les résultats préliminaires de la première campagne de l'« Angkor Medieval Hospitals Archaeological Project » ont été présentés par Christophe Pottier, à Sydney en Juillet 2006, au cours de la conférence « Angkor, landscape, city and temple ».

n'a, à vrai dire, rien de surprenant à l'époque de Jayavarman VII et l'on pourrait multiplier les exemples de telles pratiques⁶⁷⁶. Cœdès supposait que l'édifice dont ces blocs proviennent s'élevait sur le site même ou à proximité.

Cette hypothèse était évidemment envisageable, mais les sondages réalisés en 2006 n'ont révélé aucun témoignage d'une occupation antérieure, ni dans la stratigraphie, ni dans le matériel exhumé. De plus, exception faite d'un échantillon non exploitable, aucune des analyses radiocarbones effectuées n'a procuré de datation antérieure au règne de Jayavarman VII⁶⁷⁷.

Par ailleurs, en dehors des éléments de datation, ces inscriptions apportent peu de détails au sujet du, ou des sanctuaires dont elles proviennent. Il y est bien évoqué une divinité du nom de Siddhāya⁶⁷⁸ dont les biens sont réunis au dieu de Liṅapura (K. 605), ainsi que la fondation d'une image de Viṣṇu (K. 603), mais rien ne permet seulement de supposer que ces fragments provenaient d'un même site.

L'inscription K. 1253 a été découverte en janvier 2003 par Rethy K. Chhem, au cours d'une prospection préliminaire qu'il effectuait avec Christophe Pottier dans le cadre du projet d'étude des hôpitaux. Elle se trouvait à environ 5 m à l'est du sanctuaire central, un peu au sud de l'axe est-ouest de la tour, et reposait en surface – inscription apparente – en limite du cône d'un pillage relativement récent dont a souffert l'embranchement axial. Il s'agit donc probablement d'un bloc provenant du perron ou d'un échiffre de la chapelle⁶⁷⁹. Rapatrié par l'APSARA peu après sa découverte, il est entré au dépôt de la conservation d'Angkor en mars 2004 sous le numéro 1622.

Ce bloc en grès gris est vraisemblablement un ancien piédroit brisé (ill. 243, p. CXXV). Il est large de 43 cm et haut de 90 cm, pour une épaisseur de 19 cm. Les 16 dernières lignes de l'inscription, en khmer angkorien, sont conservées. Excepté la première qui est réduite à quelques traces de caractères, la plupart des lignes sont complètes.

⁶⁷⁶ Un piédroit inscrit sous le règne de Rājendravarman a ainsi été retrouvé en 2006 à Ta Prohm, où il était réemployé dans une assise supportant les épis de faîtage d'un mur d'enceinte (K. 1220).

⁶⁷⁷ Christophe Pottier, comm. pers., novembre 2007.

⁶⁷⁸ Abréviation de Siddhāyatana ? Cf. *IC* IV, p. 77, n. 4 ; *IC* II, p. 426.

⁶⁷⁹ Toutes les informations relatives à la découverte de la stèle et à sa description ont été communiquées au CIK en 2003 par Christophe Pottier.

Le contenu du texte se limite à deux listes d’esclaves comprenant chacune des hommes (*gho*) et des femmes (*tai*). Il s’agit vraisemblablement de riziculteurs ; on notera que ces listes ne mentionnent pas d’enfants et que ces esclaves sont répartis par sexe, les sous-ensembles étant séparés par des signes de ponctuation. Six des anthroponymes utilisés n’étaient pas attestés dans le corpus et seront précisés en note. Pour en finir avec les listes proprement dites, on pourra faire une remarque sur l’emploi du terme *sot*, « un autre ». Cette précision ne semble en effet usitée qu’à l’intérieur d’une sous-liste donnée. Ainsi, une *tai laṅgāy* apparaît à la ligne 15 et *sot*⁶⁸⁰ n’est pas précisée après la deuxième occurrence qui appartient à la deuxième liste (l. 9-10).

Le début de la première liste est malheureusement perdu, mais la seconde est précédée d’un en-tête intéressant, puisqu’il indique la divinité au service de laquelle étaient affectés ces serviteurs. Cette inscription permettrait alors de préciser l’obédience du sanctuaire, mais cet espoir est malheureusement déçu car cet en-tête pose des problèmes d’interprétation. Nous ne pouvons que signaler les différentes hypothèses et proposer une traduction littérale.

Le corpus fournit plusieurs occurrences de divinités désignées comme *vraḥ kamrateṅ ’añ* ou *vraḥ kamrateṅ jagat* qualifié de *ta kanmyañ*, littéralement, « le jeune »⁶⁸¹. L’inscription K. 423 (VI^e *śaka*) mentionne un *vraḥ kamrateṅ ’añ ta ’cas*, « le vieux », à côté de cette divinité. Dans son analyse, George Cœdès avait alors suggéré un parallèle possible entre les noms de ces divinités et leurs équivalents sanskrits « *Vṛddheśvara* », un nom de Śiva, et Kumāra (Skanda) (*IC* II, p. 135).

L’interprétation de Cœdès, qui suggérerait une obédience śivaïte, est évidemment séduisante, mais une autre possibilité a été proposée par Saveros Pou et doit être signalée. Dans l’inscription K. 1073⁶⁸², la distinction est cette fois faite avec des *vraḥ kamrateṅ ’añ ta kurun* qu’elle traduit par « les divinités principales », interprétant alors *ta kanmyañ* par « secondaires »⁶⁸³. Le fait que plusieurs divinités étaient concernées par l’inscription K. 1253 était déjà perceptible dans la répartition en deux listes précédées d’un en-tête, ce qui pourrait étayer cette interprétation. Cependant, le fait que les

⁶⁸⁰ *tai laṅgāy sot* : « une autre *tai* Laṅgāy ».

⁶⁸¹ *kanmyañ* ~ *kanmiṅ* ~ *kanmeṅ* ; POU 2004, s. v., p. 76 ; K. 493 (*IC* II, p. 149-152) ; K. 91 (*IC* II, p. 126) ; K. 423 (*IC* II, p. 135) ; l’inscription K. 91 est attribuée au XI^e siècle de l’ère *śaka*, les deux autres sont préangkorienues.

⁶⁸² *NIC* II-III, p. 102. Inscription datée de 847 *śaka*.

⁶⁸³ A priori, rien dans l’inscription n’impose le pluriel.

divinités d'un sanctuaire soient aussi explicitement hiérarchisées semble un peu inhabituel pour l'épigraphie khmère. Par ailleurs, selon Philip N. Jenner, *ta kuruñ* pourrait même être, dans ce cas, un synonyme de *ta 'cas* et nous ramener à la première interprétation (comm. pers., janvier 2008).

Rien ne s'oppose non plus à prendre *ta 'cas* et *ta kanmyañ* tout simplement au sens littéral « l'ancienne et la nouvelle image », non pas dans le sens du remplacement d'une image de culte, puisque ces dieux coexistent, mais reflétant simplement la succession chronologique des fondations. On remarquera à ce sujet que dans la partie sanskrite de K. 493, l'équivalent du *vraḥ 'cas* ou *vraḥ kamratāñ 'cas* est *bhagavant pūrva* (579 śaka ; IC II, p. 152, n. 2). Les stances IV et V de cette inscription relatent la fondation d'un Āmrātakeśvara aux côtés d'un « dieu ancien » et du vénérable Rudramahālaya. Le jeune dieu (*vraḥ kanmeñ*) de la partie khmère pourrait alors être identifié à ce dieu nouvellement installé. Si cette hypothèse assez simple nous paraît séduisante, la question semble malheureusement devoir rester en suspens en attendant de nouvelles occurrences.

La suite n'est pas vraiment plus satisfaisante : il y est précisé que ces esclaves sont placés auprès de la *yā Tāñ Steñ*, sans plus de détails. Il faut sans doute comprendre qu'ils étaient établis sur les propriétés de cette personne⁶⁸⁴, ou en tout cas qu'ils dépendaient d'elle. Malheureusement, rien dans cette inscription ne permet de préciser le rang et la fonction de cette Tāñ Steñ dont nous ne connaissons même pas le nom. On notera toutefois que si la traduction choisie est correcte (cf. p. 592, n. 702), le terme *yā*, « grand-mère », implique que le titre Tāñ Steñ est bien appliqué à une femme⁶⁸⁵.

D'un point de vue paléographique, ce texte est intéressant car il utilise une écriture cursive et un peu simplifiée. Elle néglige par exemple la plupart des cheveux ; ceci engendre naturellement quelques difficultés de lecture bien que l'écriture reste assez régulière. On remarquera également l'usage d'une forme du *ñā* « simplifiée » et réduite à une simple spirale quand le caractère est indépendant⁶⁸⁶. La graphie « complexe » de ce caractère n'apparaît que dans les ligatures *ñc* et *ñj*. On retrouve cet usage dans plusieurs inscriptions, en particulier à partir du début du XI^e siècle de notre

⁶⁸⁴ Ou une propriété dont elle avait la charge.

⁶⁸⁵ À propos du titre *tāñ*, cf. VICKERY 1998, p. 214-216.

⁶⁸⁶ L'usage de la spirale se retrouve pour le *ñā* souscrit dans l'écriture moderne.

ère⁶⁸⁷, mais on notera qu'il n'est pas spécifique à l'écriture cursive puisqu'on le retrouve, par exemple, dans l'inscription K. 1238, qui est de la même époque (958 *śaka*) et est soigneusement calligraphiée.

Texte :

Édition fondée sur l'examen de l'estampage EFEO n. 1669 et du cliché K1253-1 (ill. 243, p. CXXV).

(1) (vas)v(ā)⁶⁸⁸ {1} (gho) {12} (2) 'āditya gho kaṃpañ· sot·⁶⁸⁹ gho 'nāya gho kaṃ(pu)⁶⁹⁰ [gho] {2} (3) (ñ·)⁶⁹¹ ⊙ tai sarac· tai {blanc/2}⁶⁹² th'yak· tai paron· tai sa[m]a(p)[·]⁶⁹³ (4) t(ai) kaṃvī tai kañcrok· tai sra(j)ai⁶⁹⁴ tai (sv)at·⁶⁹⁵ tai kañje (5) [tai] kaṃvrau {blanc/1} tai saṃ'ap· tai kanthun· tai kañ(c)an· tai phle(6)[ñ·]⁶⁹⁶ tai kaṃvrk· tai chnem tai saṃ'ap· sot· tai jaṃnan· (7) [tai] kaṃprvat· tai saṃ'uy· tai kañjan· tai chpon· tai bho(da) (8) tai (ph)sok· tai yūdhīkā⁶⁹⁷ tai 'utpala tai 'utpala (9) sot· tai kaṃvai sot·⁶⁹⁸ tai kañju tai kanteñ· tai (la)(10)ñgāy· tai kan·'in· tai kaṃvai tai kaṃvān·⁶⁹⁹ tai ka[m]p(u) (11) tai ratnaśrīya tai can·doñ·⁷⁰⁰ ⊙ khñuṃ vraḥ kaṃmrata[ñ·] (12) 'añ· ta kanmyañ· nā yā tāñ· steñ· gho kaṃpit· gho (13) kañjai gho tañker· gho pandan· gho 'aṅgāra ⊙⁷⁰¹ tai

⁶⁸⁷ K. 1186, par exemple (estampages EFEO n. 1684 et n. 1685).

⁶⁸⁸ *devasvāmi* ? La lecture *valvā* est également possible, mais on ne verrait plus de restitution possible.

⁶⁸⁹ Le terme *sot* implique nécessairement la présence d'un autre *gho kaṃpañ·* dans la partie brisée.

⁶⁹⁰ *kaṃpu* : la seule autre occurrence connue est à la ligne 10 et de lecture également très incertaine. On ne peut donc pas négliger la possibilité : *kaṃpuC* [gho].

⁶⁹¹ Ce caractère est incertain (*n* ?) ; la comparaison avec la ligne 10 (*kan·'in·*) interdit la lecture '*i*.

⁶⁹² Un défaut de la pierre a vraisemblablement provoqué un blanc, qui est suivi de deux points. Il semble que le lapicide ne disposait pas d'un excellent état de surface car on retrouve le même problème à la ligne 5 (c'est aussi la raison pour laquelle les lignes 8 et 16 ne sont pas justifiées à gauche).

⁶⁹³ Cette lecture est très incertaine. Si la restitution *sa[m]a(p)[·]* est exacte, on devrait avoir *saṃ'ap· sot·* à la ligne 5. On remarquera d'ailleurs un *saṃ'ap sot* à la ligne 6.

⁶⁹⁴ On pourrait lire *sraṃ jai*, mais ce qui pourrait être pris pour un *anusvāra* ne correspond sans doute qu'aux cheveux du *sa*. Quoi qu'il en soit, cet anthroponyme est inédit.

⁶⁹⁵ Incertain : on devine à peine le *sva* et *svat* n'est pas attesté comme anthroponyme.

⁶⁹⁶ La restitution *phleñ·* est possible, mais incertaine. *phler·* serait également envisageable.

⁶⁹⁷ Anthroponyme inédit dans le corpus.

⁶⁹⁸ Ici, la *tai kaṃvai sot* précède inexplicablement la *tai kaṃvai* de la ligne 10.

⁶⁹⁹ *kaṃ(tan)·* ? On peut lire un *t* si on compare ce caractère au troisième *tai* de la ligne 4. On pourrait alors lire *kaṃtañ·* à la ligne 15.

⁷⁰⁰ *can·doñ·* est attesté comme toponyme dans K. 337 A, l. 5 (~ *caṃdoñ*, « de taille moyenne » ? POU 2004, s. v., p. 154, 158).

⁷⁰¹ Le premier signe de ponctuation, une spirale (l. 3), sépare la liste des hommes (*gho*) de celle des femmes (*tai*) alors que le deuxième (l. 11, œil de poulet) marque le passage à une autre liste d'esclaves. Enfin, dans ce troisième cas, la séparation entre *gho* et *tai* est matérialisée par un œil de poulet. La

ka(14)nsat· tai kanteṃ tai panlas· tai samṛddhī tai kansa tai [kaṃ](15)vrau tai kaṃvāñ·
tai kampaṭ· tai laṅgāy· tai tī(rtha) [tai] (16) ka(ṃ)vai 𑀓

Traduction :

(1-11) (Liste d’esclaves incomplète comportant au moins 5 hommes (*gho*) et 37 femmes (*tai*))

(11-16) Esclaves de Vraḥ Kamrateñ ’Añ « le jeune » auprès de la grand-mère, la Tāñ Steñ⁷⁰² : (suit une liste d’esclaves comprenant 5 hommes (*gho*) et 11 femmes (*tai*)).

distinction entre ces deux signes n’est donc peut-être pas pertinente. Selon Michel Antelme, la spirale et les deux cercles concentriques sont tous deux désignés par le terme khmer *bhnaeka mān*’ « œil de poulet », quand on les rencontre dans les manuscrits modernes (2007, p. 46).

⁷⁰² Ph. N. Jenner nous a rappelé de souligner qu’ici, on considère *yā* et *tāñ steñ* en apposition, mais que *tāñ steñ* pourrait également être une construction possessive : « la grand-mère de la Tāñ Steñ ». Sans un contexte plus précis, rien ne permet en effet de décider avec certitude.

K. 1218/929 *śaka* (provenance inconnue)

Le vase en bronze qui porte l'inscription K. 1218 a été repéré sur le site Internet d'un antiquaire de Bangkok en septembre 2005. Il serait entré dans son catalogue en décembre 1999 et se trouvait encore en sa possession en janvier 2006. Il s'agit d'un large vase en bronze à fond bombé, reposant sur un support circulaire, en bronze également (ill. 244, p. CXXV). Il ne présente pas de décor, en dehors de l'inscription, naturellement. On notera que la pièce a été restaurée. Le métal est très fin, en particulier au niveau de la panse, et devait être troué par endroits. En dehors de cela, il est assez bien conservé.

Les dimensions mêmes de cet objet suffisent à le distinguer : le vase seul mesure 66 cm de diamètre pour une hauteur de 36 cm. Quant au support, son diamètre est de 36 cm pour une hauteur de 6,2 cm. Enfin, le vase seul pèse environ 7,5 kg et le support 1,5 kg. Sa contenance approximative est de 60 litres. Nous verrons que ces informations, poids et contenance, rarement précisées dans les inventaires, peuvent avoir leur importance.

La fonction d'un tel objet et surtout son éventuelle utilisation rituelle sont difficiles à déterminer. En effet, ce type de vase n'est pas assez caractéristique pour être lié à un rite en particulier. Cependant, sa forme et sa taille nous suggèrent qu'il était plutôt destiné à contenir des liquides. On sait que le culte quotidien entraîne la nécessité de conserver de grandes quantités de liquides de différentes natures, pour des actes de révérence tels que l'offrande d'eau pour les pieds, l'offrande d'eau à boire, l'offrande d'eau de bienvenue ou l'ondolement. Si cet objet faisait partie des ustensiles de culte, il est vraisemblable que nous ayons là l'une de ces réserves.

Une ligne en khmer angkorien, longue de 47 cm, est inscrite sur l'épaule du vase. On peut déjà faire quelques remarques sur l'écriture. En effet, celle-ci est assez irrégulière. Elle est écrite en cursive et, si la première partie est relativement soignée, la deuxième utilise des raccourcis peu élégants. On peut notamment citer l'exemple des *mra* des deux *kamraten* : le premier étant particulièrement élaboré avec la boucle supérieure gauche détachée en fleuron alors que le deuxième est plutôt difficile à identifier (ill. 246, p. CXXVI). On remarquera également les cheveux du *ka*, qui sont réduits à un trait proche du *virāma* dans la deuxième partie. L'auteur néglige d'ailleurs

la plupart des *virāma*. Enfin, on remarquera l'usage de la forme simplifiée du *ñā*, habituellement réservée aux consonnes souscrites, qui pourrait correspondre à une écriture rapide et peu protocolaire. Cependant, on a déjà vu que cette forme, que l'on retrouve dans d'autres inscriptions rédigées en cursive, est parfois utilisée dans des inscriptions soigneusement calligraphiées (cf. p. 590-591).

La gravure est en revanche assez souple et régulière : il est vraisemblable que ce vase a été fondu en utilisant la technique de la cire perdue et que l'inscription a été sculptée, non pas dans le bronze comme c'est généralement le cas, mais directement dans la cire dont la plasticité aura permis une écriture aisée. Ceci confirmerait donc le fait que cette pièce et l'inscription sont contemporaines et donc que le vase est bien de fabrication khmère.

Malgré une légère restauration au début du texte, la lecture semble bien établie. La date de 929 *saka*, soit 1007/1008 de notre ère, correspond au règne de Sūryavarman I^{er}. On connaît déjà plusieurs autres exemples de ce type d'inscription « étiquette » qui précisent la date, le donateur et le bénéficiaire d'objets en bronze, mais il s'agit ici de la plus ancienne attestation de cet usage, et ce dans une forme très proche des formulations postérieures.

Un spécialiste du travail du bronze pourrait sans doute tirer avantage de cette datation absolue dans le cadre d'une étude portant sur l'évolution des techniques : la réalisation en métal, de ce type d'objet, en particulier à cette échelle, n'étant pas des plus évidentes. N'ayant pas cette compétence, je me bornerai à une remarque sur la forme.

Ce type de vase est en effet bien connu en céramique ; un équivalent en grès en a par exemple été exhumé en 2005 à Bakong (Mission MAFKATA 2005). L'étude céramologique n'est pas achevée, mais le vase serait lié à une phase d'occupation datant au plus tard du XI^e siècle de notre ère (MAFKATA 2005, p. 18). D'autres vases du même type ont également été exhumés au cours des fouilles de l'aéroport de Siem Reap dirigées par Pierre Bâty ; ils ont été étudiés par Armand Desbat et dateraient de la même époque (BÂTY et al. 2005 ; ill. 245, p. CXXVI). Le premier intérêt de ce type d'objet est donc d'attester l'existence d'une forme à un moment donné. Ceci peut être d'un grand intérêt, à un moment où les études céramologiques sont en plein essor au Cambodge.

Les deux personnages cités dans cette inscription ne manquent également pas d'intérêt. Ils sont en effet tous deux déjà attestés dans les inscriptions.

Le nom ou titre du donateur, *Vraḥ Cau*, apparaît dans quatre inscriptions : K. 67, K. 237, K. 258 et K. 293⁷⁰³. La signification de *cau* généralement admise est « petit-fils », « descendant ». Selon Philip Jenner, *vraḥ cau* « petit-fils royal » pourrait alors désigner un petit-fils de Sūryavarman I^{er}, et être utilisé ici comme son titre le plus prestigieux (Jenner, comm. pers., sept. 2006.). Cependant, dans son étude de K. 237, Coëdès traduit *vraḥ cau* par « descendant ». En effet, le K.A. Madhyadeśa qui est désigné par cette formule était bien un parent de Harṣavarman I^{er}, mais aussi d'Īśānavarman II et de l'épouse de Sūryavarman I^{er}, et ne pouvait être le petit-fils de ces trois souverains. Ce titre serait alors peut-être comparable à celui de « prince héritier », *yuvarāja*, dont on a rappelé dans l'étude de K. 1229 qu'il pouvait être conféré à des dignitaires n'étant pas nécessairement des descendants directs du roi et qu'il était obtenu à l'issue d'une cérémonie, d'un sacre (cf. p. 559). On remarquera d'ailleurs que *yuvarāja* est généralement précédé, comme dans notre cas, du titre de Kamraten 'Añ.

Dans l'inscription K. 258 A, *vraḥ cau* est utilisé pour compléter deux « noms » : *'amteñ ta mūla vraḥ cau* et *'amteñ śrī yuvarāja vraḥ cau* dont Coëdès n'avait pas proposé d'interprétation (l. 75 ; IC IV, p. 181). Le premier cas « *'amteñ*, chef des petits-fils royaux » n'est pas évident à analyser, mais laisserait supposer que *vraḥ cau* est bien un titre ou au moins un statut. Le fait que *vraḥ cau* soit associé à *yuvarāja* dans le deuxième cas s'accorde bien avec cette hypothèse. Nous aurions alors un « *'amteñ*, prince héritier et petit-fils de roi ». Il est alors intéressant de mettre en parallèle *śrī yuvarāja* et *vraḥ cau*, et l'on peut se demander pourquoi l'un des cas adopta une expression sanskrite quand l'autre conservait une formule khmère.

Quoi qu'il en soit, on remarquera que, dans notre inscription, *vraḥ cau* semble suffisant pour identifier le personnage⁷⁰⁴, alors que ce n'était manifestement pas le cas dans l'inscription K. 258. Il faut alors supposer qu'une seule personne portait alors ce titre à cette époque, ou bien plus simplement qu'aucune confusion n'était possible à l'endroit où la donation était faite. Toutefois, on pourrait également penser que la donation est effectuée par [des] *vraḥ cau*, mais cette hypothèse nous paraît moins envisageable. Il serait en effet assez inhabituel de ne pas détailler précisément les

⁷⁰³ IC VII, p. 26 ; IC VI, p. 293 ; IC IV, p. 175 ; IC III, p. 193.

⁷⁰⁴ Comme c'est souvent le cas pour le titre de *śrī yuvarāja*.

auteurs d'un acte pieux et ce vase, pour important qu'il soit, nous paraîtrait modeste pour que le don implique plusieurs dignitaires.

Le lieu où le Liṅga de Śiva est installé, *thmo vvaka*, est relevé dans trois autres inscriptions. Tout d'abord dans K. 88, où *vraḥ tmo vvak* désigne l'endroit où fut promulgué un édit commémorant la fondation d'un *āśrama* (l. 1 ; 925 *śaka* ; IC VII, p. 30-31)⁷⁰⁵. Il apparaît également comme commune (*sruk*) de l'un des 400 fonctionnaires de Sūryavarman I^{er}, le Mratāñ Śrī Kṛtajñavīra, dans le serment inscrit dans l'entrée Est du palais royal d'Angkor Thom (K. 292 D, l. 25 ; 933 *śaka* ; IC III, p. 205-216). Enfin, un *'anrāy* ou *vraḥ 'anrāy thmo vvak* est cité à Banteay Srei en tant que village fournisseur du temple (K. 570, l. 42, 44 ; 891 *śaka* ; IC I, p. 144-147). Néanmoins, la diversité des provenances de ces textes rend bien délicat de proposer une provenance et encore plus d'assurer qu'il s'agit toujours du même endroit.

Cœdès a le premier suggéré que *thmo vvak* correspond au moderne Thma Puok (IC I, p. 146). Le seul endroit qui porte aujourd'hui ce nom au Cambodge est localisé entre Banteay Chmmar et Sisophon (Gazetteer of Cambodia 1996), mais Cœdès doutait lui-même qu'il s'agisse du même village.

La traduction actuelle de ce toponyme serait « la pierre du groupe » ou « de la corporation » (AYMONIER 1901, p. 334). Saveros Pou traduit *vuk*, *vvak* par « effrité, qui se corrompt » (2004, s. v. p. 453). Jenner en revanche rejoint davantage la traduction de l'équivalent moderne en suggérant une racine *vok/vvak*, « empiler, grouper » (LUI, p. 514), à partir d'un dérivé *vnok/vnvak*, qui aurait perdu son sens verbal en khmer moderne (Michel Antelme, comm. pers., oct. 2006). Ainsi, la traduction de *thmo vvak* proposée par Long Seam de « pierres empilées, amoncelées » semble satisfaisante (1993, p. 133).

Par ailleurs, il est difficile de préciser si ce toponyme était inspiré par un détail topographique ou en référence à la nature du sol, comme c'est souvent le cas au Cambodge (LEWITZ 1967, p. 413-414), ou s'il était lié au contraire à une réalisation humaine, comme la fondation d'un temple ou l'érection d'une divinité, par exemple le liṅga de Śiva que le texte mentionne.

⁷⁰⁵ Cette inscription provient de Preah Non, province de Kompong Cham.

La donnée la plus intéressante – et la plus originale en regard des autres inscriptions de ce type – est la mention d’une mesure, de poids a priori, de 3 *tulā* et 16 *kātikā*.

Nous ne reviendrons pas en détail sur la question des poids et mesures, qui est traitée par ailleurs (§ I.7). Cependant, on rappellera que l’estimation proposée pour une *tūla*, varie entre 9 et 15 kg et qu’une *kātikā* correspond vraisemblablement au vingtième de la *tūla*. La valeur de 607 grammes a également été avancée pour la *kātikā* en référence à la *kati* aujourd’hui encore utilisée en Malaisie. Ainsi, si l’on se fie aux valeurs traditionnellement admises et que l’on admet que cette mesure concerne le poids du vase, le poids indiqué est largement supérieur aux 10 kg qu’il pèse avec son support. Les valeurs de ces unités paraissent donc surestimées.

Dans ses notes additionnelles sur l’inscription de Ta Prohm, Palmyr Cordier indiquait que, dans le cas d’un liquide, le même terme pouvait servir à mesurer un volume (CORDIER 1906, p. 82-85). Michel Antelme rapporte également que, dans un manuscrit écrit pour Adhémard Leclère, certains noms étaient indifféremment utilisés pour des mesures de poids et de capacité. Cependant, ce ne serait pas le cas de la *tulā*, puisqu’une capacité de 20 *nāl* y correspond à un *tau*, alors qu’un poids de 20 *nāl* correspond à une *tulā* (ANTELME 2004, p. 23). Ceci témoigne néanmoins d’une équivalence possible entre poids et volume. Faudrait-il alors considérer que 3 *tūla* et 16 *kātikā* représentent la contenance du vase, soit 60 litres, avec une *tulā* d’environ 15 litres ?

Si cette hypothèse semble plus en accord avec les estimations proposées par le passé, elle est difficile à vérifier, d’autant qu’il est impossible de savoir quel liquide étalon était utilisé pour la correspondance poids/volume, ni même s’il y en avait un. Il faudra donc attendre d’autres textes et idéalement une inscription du même type pour confirmer cette hypothèse ou, plus vraisemblablement, pour réestimer la valeur des unités de poids du Cambodge ancien. Quoi qu’il en soit, cette inscription étiquette constitue indiscutablement un premier pas intéressant pour cette étude.

Texte :⁷⁰⁶

Édition fondée sur les clichés EFEO K1218 - 2 à 13 et K1218 - 25 à 34 ainsi que sur l'examen de la pièce en janvier 2006.

(1) 929 śaka jaṃnvan· ka[ṃ]mrateṇa 'añña vraḥ cau ta vraḥ kaṃmrateṇa 'añña śivaliṅga
thmo vvaka ṇana tulā III kātikā 10 6

Traduction :

(1) 929 śaka, don du Kaṃmrateṇ 'Añ Vraḥ Cau au Vraḥ Kamrateṇ 'Añ Śivaliṅga (de)
Thmo Vvak, pesant 3 *tūla* et 16 *kātikā*.

⁷⁰⁶ Une couverture photographique a été réalisée par François Lagirarde en septembre 2005, que nous avons complétée lors de l'examen de la pièce. Ces clichés ont été déposés à la photothèque de l'EFEO sous les numéros K1218 - 1 à 38 ; ill. 247, p. CXXVI.

K. 1255/937 śaka (provenance inconnue)

Cette courte inscription a été signalée au CIK par Olivier de Bernon (EFEO), alors qu'elle était en vente à Paris, au Louvre des antiquaires. Elle ne comporte qu'une date, suivie d'une formule d'hommage classique, ne mentionnant même pas la divinité saluée. Il s'agit naturellement de Śiva : l'inscription est gravée sur un petit piédestal supportant un liṅga, le tout sculpté dans un même bloc de grès.

En dehors de l'intérêt paléographique déjà limité du chiffre trois (cf. K. 795 ci-dessous), cette inscription n'apporte rien, sinon la date de la pièce. Il s'agit d'un petit objet de culte à base carrée d'environ 9 cm de côté et de 10 cm de hauteur, liṅga compris (ill. 248, p. CXXVII). Sa petite taille laisse supposer qu'il s'agissait d'un objet consacré à un culte privé.

On connaît déjà plusieurs exemples de ce type, notamment en bronze (ill. 20, p. X), sur lesquels étaient parfois installés de petits liṅga en cristal.

Texte :

Édition fondée sur le cliché EFEO K. 1255 - 4 (ill. 249, p. CXXVII).

(1) 937⁷⁰⁷ oṃ namaḥ ॐ

⁷⁰⁷ 937 [[śaka]], soit 1015/1016 de notre ère.

K. 795/942 *śaka* (Vat Kandal)

L'inscription K. 795 est composée de trois lignes en khmer angkorien, gravées sur la partie supérieure d'un piédestal en grès rose (ill. 250, p. CXXVIII). Celui-ci provient du Vat Kandal, monastère situé au centre de la ville de Battambang, juste au nord du Vat Pô Veal (CISARK, n° 6925). Le piédestal est conservé au Musée Khet de Battambang, en dépôt du musée du Vat Pô Veal. Il mesure 33,5 × 35 × 34 cm ; le bec d'évacuation des eaux lustrales est brisé⁷⁰⁸. Cette inscription a été publiée par Cœdès en 1954, mais il n'en possédait alors qu'un estampage illisible et omettant la deuxième ligne, inscrite sur le plan horizontal⁷⁰⁹.

L'inscription commémore un don d'esclaves à une divinité par un *ācārya*. Il s'agissait vraisemblablement du dieu érigé sur ce piédestal, mais son nom n'était malheureusement pas précisé : l'éclat qui endommage la deuxième ligne est en effet tout juste suffisant pour restituer *kaṃmrateñ· 'añ·*. De plus, étant donné l'espace disponible sur le plan horizontal, il est peu probable que le nom de la divinité ait été écrit à la ligne.

En ce qui concerne la date, si le 9 et le 4 sont certains, le chiffre des unités est en revanche plus douteux. Il semble néanmoins qu'il s'agit d'un 2 malgré l'absence du retour en boucle à gauche. La comparaison avec le 3 de la date de K. 1255 – présentée ci-dessus pour comparaison – semble confirmer cette lecture (cf. p. 599 ; ill. 249, p. CXXVII).

Aucun des trois anthroponymes de cette inscription n'est bien représenté dans le corpus⁷¹⁰ : Thgun n'apparaît que dans K. 255 (l. 4 ; 900 *śaka* ; CŒDÈS 1937, p. 379), et Kansuc dans trois inscriptions⁷¹¹. Enfin, nous n'avons qu'une occurrence d'un *vāp* Dharmapaṇḍita (K. 239 S, l. 34 ; 888 *śaka* ; IC III p. 81). Étant donné la date, il est impossible qu'il s'agisse de la même personne que notre donateur. Il est assez surprenant qu'un tel nom « maître, savant en Dharma » ne soit pas plus répandu.

⁷⁰⁸ Informations communiquées par l'atelier de restauration du musée national de Phnom Penh.

⁷⁰⁹ IC VI, p. 240 ; ill. 251, p. CXXVIII. On remarquera que, dans son inventaire, Cœdès ne relève qu'une ligne pour cette inscription (IC VIII, p. 198-199).

⁷¹⁰ Les deux noms d'esclaves ne sont pas relevés dans POU 2004.

⁷¹¹ K. 333 B (l. 18 ; 815 *śaka* ; cf. p. 502), K. 669 B (l. 25 ; 894 *śaka* ; IC I, p. 159) et K. 582 (l. 5 ; 589 *śaka* ; IC II, p. 200).

Texte :

Édition fondée sur le cliché EFEO AMPP 2446.

(1) ☉ 942 • śakka • nu 'ācāryya dharmmapandita jvan· khñuṃ ta vraḥ (2)
kaṃ[m]r[ateñ· 'añ·] (3) {2/3}⁷¹² • tai kansuc· • tai thg(a/u)n· (☉)⁷¹³

Traduction :

(1-3) En 942 śaka⁷¹⁴, l'ācāryya Dharmapaṇḍita a offert des esclaves au Vraḥ Kamrateñ
'Añ : ... tai Kansuc, tai Thg(a/u)n.

⁷¹² Un caractère (*bha* ?) est partiellement lisible, mais difficile à déterminer. La pierre est brisée, mais il ne manque pas plus de trois caractères, vraisemblablement le nom d'un(e) troisième esclave.

⁷¹³ Un éclat empêche de s'assurer de la nature du signe de ponctuation.

⁷¹⁴ Soit 1020/1021 de notre ère.

K. 1219/1089 *śaka* (provenance inconnue)

L'inscription K. 1219 est gravée sur un vase en bronze reposant sur un trépied (ill. 252, p. CXXIX). Ces deux objets appartenaient à une collection privée à Bangkok et ont été signalés au CIK en avril 2006. Comme l'inscription K. 1240, ils sont réapparus depuis dans une galerie new-yorkaise où ils étaient encore en vente en avril 2008 (KALISTA & ROCHELL 2007)⁷¹⁵.

La forme et le décor du récipient et de son support sont assez inhabituels en regard des autres objets en bronze exhumés au Cambodge. Le vase peut se décomposer en trois parties. Un cylindre, placé en retrait par rapport à la panse, en forme la base. Puis, le corps même du vase est constitué d'un cône tronqué légèrement convexe. Enfin, un bandeau supérieur en légère saillie forme un bord simple, tout en accentuant largement l'évasement ; deux anneaux y sont soudés afin de maintenir des anneaux de préhension. Sa hauteur totale est de 14,8 cm, son diamètre maximum de 24 cm et son diamètre minimum de 16,4 cm.

Il repose sur un trépied en bronze haut de 24,5 cm. Le diamètre extérieur du cercle qui supporte le vase est de 26 cm. Contrairement au vase, qui est plutôt sobre, le support comporte un décor élaboré. La partie supérieure du pied, en particulier, est ornée d'un riche décor végétal composant un masque triangulaire (ill. 253, p. CXXX). La partie inférieure des pieds est composée de moulures toriques de différents diamètres s'élargissant à la base. On a déjà signalé que la parenté de cet objet avec des trépieds indiens est évidente, et suggère qu'il s'agit d'un import (cf. p. 340 et ill. 180, p. XC). Il n'est pas certain que ces deux objets aient toujours été associés, mais il faut reconnaître qu'ils semblent bien s'adapter l'un à l'autre. En dehors de quelques marques de corrosion, ils sont tous deux en assez bon état.

L'usage auquel ce vase était destiné n'est pas facile à établir. Tout au plus peut-on remarquer qu'il évoque un petit « brasero », ce qui pourrait suggérer un lien avec le rituel du Feu. L'hypothèse qui propose d'y voir un vase destiné au transport du Feu sacré dans des processions a été discutée par ailleurs (cf. p. 339), mais on rappellera

⁷¹⁵ Un cliché et une description de ces objets figurent dans ce catalogue sous le numéro 78.

que, bien que cette possibilité soit assez séduisante, elle reste très incertaine.

La gravure du texte donne une impression différente de celle de l'inscription K. 1218 : bien que régulière, l'écriture est beaucoup moins souple et laisse même une impression de maladresse. Cette mauvaise calligraphie est probablement due à un mode opératoire différent : la gravure a apparemment été faite une fois le vase terminé, directement dans le bronze, le manque de plasticité du matériau entraînant une écriture plus hésitante. Notons que si une origine étrangère de ce vase devait être établie, il serait logique que la gravure soit postérieure. L'essentiel du texte est lisible malgré une importante oxydation au niveau des derniers caractères.

En dépit de sa brièveté, cette inscription apporte quelques informations et éléments de réflexion intéressants. En premier lieu, nous ne disposons que de peu d'informations relatives au règne de Tribhuvanādityavarman (1165-1177 de notre ère). La seule inscription attribuable à ce roi est en fait double : il s'agit de deux plateaux en argent inventoriés par George Coedès sous le numéro K. 418. Cependant, alors que le nom du roi est donné par le premier, dont la date a disparu, le deuxième qui est daté de 1088 *śaka* ne mentionne pas son nom (CŒDÈS 1929 [b], p. 305). Bien que ces deux objets soient vraisemblablement contemporains, les dates de règne de Tribhuvanādityavarman ne sont donc connues que grâce à des textes postérieurs, en particulier au travers de l'étude des inscriptions des Prasat Crung⁷¹⁶.

On rappellera enfin que l'inscription K. 1217 mentionne également le nom de Tribhuvanādityavarman et avait donc été attribuée à ce règne (BUNKER 2004, p. 272-273), mais qu'une nouvelle lecture permet d'assurer que la date inscrite est en fait postérieure à la mort de ce souverain (cf. p. 622). À moins d'envisager une erreur peu vraisemblable du graveur, il faut donc se résoudre à conclure qu'il s'agit d'un autre roi. Il semble donc bien que nous ayons, avec K. 1219, la première inscription datée mentionnant le roi Tribhuvanādityavarman.

La divinité, ou plus exactement le toponyme utilisé pour la désigner, *chpar ransi*, est particulièrement intéressant. Plusieurs occurrences, différemment orthographiées, en sont déjà connues (*chpar ransi/chpār ransi/chpā ransi/chpār ransi/chpara ranase*). Aymonier fut le premier à remarquer que ce toponyme, dont le sens littéral est « jardin

⁷¹⁶ À ce sujet, on se reportera notamment aux travaux de Coedès portant sur la dynastie de Mahīdharapura (CŒDÈS 1929 [b], p. 289-330).

de bambous », était probablement un équivalent khmer du *Veļuvana* des textes bouddhiques. Il en déduisit que *kamrateñ jagat chpar ransi* désignait le Buddha⁷¹⁷.

Cette interprétation a été suivie par Cœdès dans son étude de l'inscription K. 879 (Prasat Sneñ, Battambang, 962 *śaka* ; IC V, p. 235-237), dans laquelle est rapportée l'installation d'une image sacrée du Kamrateñ Jagat Chpā Ransi à Lañl... (le toponyme est malheureusement incomplet). Le fait qu'un toponyme soit précisé dans ce texte pourrait laisser supposer que plusieurs sanctuaires de Chpar Ransi existaient simultanément au Cambodge. Cependant, on relève nombre d'occurrences où *kamrateñ jagat chpar ransi*, sans autre précision géographique, semble suffisant pour désigner un sanctuaire précis où une donation était effectuée⁷¹⁸. Ainsi, il ne s'agissait pas seulement d'une périphrase permettant de désigner le Buddha ou toute autre divinité bouddhique, et ce nom correspondait bien à un site en particulier, suffisamment célèbre pour qu'aucune autre précision ne soit nécessaire.

Ceci est encore confirmé par l'usage de ce toponyme, encore une fois isolé, dans l'inscription K. 178⁷¹⁹, où une borne est localisée près d'une rizière « assurant les prestations de *chpar ransi* ». On notera au sujet de cette occurrence que rien dans le texte n'implique que ce champ était lui-même à proximité de ce sanctuaire⁷²⁰. Par ailleurs, la comparaison entre les parties khmère et sanskrite de K. 254⁷²¹ et de K. 237⁷²² permet d'identifier *Vaṃśārāma* à Chpar Ransi. Le fait de lui attribuer un nom sanskrit irait assez bien dans le sens de l'unicité du site.

Dans son analyse des toponymes khmers, Saveros Pou distingue deux types de désignations : systématique et spontanée, la deuxième comportant elle-même trois catégories (LEWITZ 1967, p. 396-404). Elle considère alors que *chpar ransi* appartient à sa première catégorie de désignations spontanées, dans laquelle les noms de lieux sont liés à des détails géographiques ou végétaux. Cependant, l'analogie avec *Veļuvana* invite à penser qu'il s'agissait d'une façon d'évoquer la présence d'une fondation

⁷¹⁷ Cette inscription, K. 169, qui a été découverte par Aymonier à proximité du Prasat Chikreng (province de Siem Reap), a disparu depuis. Il proposait de la dater du X-XI^e s. de n. ère (1900, p. 452).

⁷¹⁸ À titre d'exemple : K. 276, l. 21 et K. 277, l. 19, provenant du Prasat Keo, province de Siem Reap (X^e siècle *śaka* ; IC IV, p. 152-160).

⁷¹⁹ Prasat Phhom Mrech, province de Kompong Thom (916 *śaka* ; IC VI, p. 192-194).

⁷²⁰ Il est également remarquable que l'expression khmère *chpar ransi* soit utilisée comme toponyme dans la partie sanskrite de K. 1158 (Sab Bak, province de Nakhon Ratchasima, Thaïlande ; 988 *śaka* ; l. 9 ; Chirapat PRAPANDVIDYA 1990, p. 12).

⁷²¹ Trapeang Dong On, province de Siem Reap ; st. XXX et l. 29 (IC III, p. 180).

⁷²² Prasat Prah Khset, province de Siem Reap (989 *śaka*) ; l. 15 (IC VI, p. 293-295) et st. III (BARTH 1895, p. 173-177).

bouddhique. *Chpar ransi* appartiendrait donc plutôt à sa troisième catégorie, correspondant à « un détail historique, un événement, un ancien culte ou une institution ».

Dans les deux cas, ce nom pourrait correspondre à plusieurs endroits simultanément. Cependant, nous pourrions également le considérer comme une désignation systématique témoignant d'une « appartenance, d'un éloge, d'une dédicace ou d'un vœu bénéfique », comme Mahendraparvata, Īśānapura, etc., catégorie à laquelle Veļuvana/Chpar Ransi/Vaṃśārāma pourrait appartenir en tant que référence au fameux ermitage du Buddha. Ce mode de désignation qui requiert naturellement une certaine érudition semble avoir été utilisé principalement pour des sites célèbres et importants, et ces toponymes servaient généralement à désigner un et un seul endroit précis.

Cette unicité reste difficile à affirmer, car des occurrences apparaissent dans des inscriptions provenant de lieux variés et parfois très éloignés l'un de l'autre, allant de Battambang à Chikreng. Ceci pourrait s'expliquer par la célébrité du sanctuaire, mais ne nous aide pas à le localiser. Cependant, quelques indices méritent d'être relevés.

Il faut d'abord remarquer, avec Cœdès, que ce nom est souvent associé à un autre, Liṅgapura (*IC* III, p. 97). Sur onze occurrences, cinq sont en effet liées à ce second toponyme⁷²³. Bien que Cœdès remarque que Liṅgapura pourrait désigner différents endroits, dont Koh Ker, nous pouvons supposer que les textes qui mentionnent à la fois Chpar Ransi et Liṅgapura font toujours référence aux mêmes sanctuaires. Parmi ces inscriptions, on notera que K. 254 est l'une de celles qui mentionnaient Vaṃśārāma. La deuxième, K. 237, correspond donc certainement au même site.

Par ailleurs, l'inscription K. 682 qui provient du Prasat Thom de Koh Ker, relate le don de la commune (*sruk*) de Śivanivāsa, située dans le *pramān* de Chpar Ransi (l. 8 ; 923 *śaka* ; CŒDÈS 1931, p. 15). Selon Long Seam, le terme *pramān*, « territoire, région », correspond à la plus importante division territoriale du Cambodge ancien, dont plus d'une vingtaine ont été relevées dans le corpus (1993, p. 129-131). Bien que des incertitudes demeurent au sujet de l'importance de ces régions, on peut légitimement supposer que la notoriété du sanctuaire du Kamrateñ Jagat Chpar Ransi avait amené l'administration khmère à donner son nom au territoire dans lequel il était implanté.

⁷²³ K. 158 (Tuol Prasat, province de Kompong Thom ; 925 *śaka* ; *IC* II, p. 97-114), K. 254 (cf. p. 604, n. 721), K. 249 (l. 17 ; Prasat Trau, province de Siem Reap ; 1031 *śaka* ; *IC* III 97-99), K. 276 et K. 277 (cf. p. 604, n. 718).

Enfin, une nouvelle occurrence de cette divinité apparaît dans K. 943. Cette inscription est gravée sur l'about d'une hampe représentant Vajrapāṇi, qui proviendrait du village de Phum Krabas dans la province de Kompong Cham (CISARK n° 4943 ; ill. 64, p. XXXI). Cependant, il est un peu délicat de localiser un site à partir d'un objet dont la raison d'être est de se déplacer, et dont les circonstances de la découverte ne sont pas précisément connues.

Que ce toponyme ait ou non désigné un unique endroit, il semble bien qu'un site nommé Chpar Ransi comptait parmi les sanctuaires provinciaux importants du Cambodge ancien. Il est alors d'autant plus regrettable qu'il ne soit pas possible de le localiser précisément. En ce qui concerne cette nouvelle occurrence, nous ne pouvons que regretter que le contexte stratigraphique dans lequel se trouvait ce vase ne soit pas connu. La seule information notable au sujet de la localisation est le fait que cet objet a été manifestement offert dans une région placée directement sous l'influence de Tribhuvanādityavarman, un usurpateur dans un temps d'instabilité politique qui prendra fin avec sa défaite, et sa mort, contre les Cams en 1177 de notre ère, et qui fut suivi par le règne de Jayavarman VII. Enfin, il faut signaler que la date de cette inscription est la plus récente à laquelle soit relevée une occurrence du Kamrateṅ Jagat Chpar Ransi.

Texte :

Édition fondée sur les clichés EFEO K1219 - 6 à 21⁷²⁴, et sur l'examen de la pièce en janvier 2006.

(1) 1089 śaka vraḥ jaṃnvan· vraḥ pāda kamrateṅa 'añ· śrī tribhuvanādityavarmma[d]eva ta [ka]mrateṅa ja[g]ata chpara ransi 𑀓

Traduction :

(1) 1089 śaka ; offrande royale⁷²⁵ de Sa Majesté le Kamrateṅ 'Añ Śrī Tribhuvanādityavarmadeva au Kamrateṅ Jagat (de) Chpar Ransi.

⁷²⁴ Ill. 254, p. CXXX; une couverture photographique a été réalisée par le propriétaire et déposée à la photothèque de l'EFEO sous les numéros K1219 - 1 à 21.

⁷²⁵ L'expression *vraḥ jaṃnvan* est généralement traduite par « sainte offrande », mais le fait que l'inscription K. 1218 qui commémore le don d'un dignitaire utilise *jaṃnvan* seul incite à penser que *vraḥ* indique précisément que le don est le fait du roi. On constate une distinction équivalente dans le corpus de Lolei entre les donations royales et privées de serviteurs (cf. p. 514).

K. 1248/1060 *śaka* (Prasat Neak Buos)

Le Prasat Neak Buos (IK 291 ; LUNET DE LAJONQUIÈRE 1907, p. 3-12) est adossé à la pente Sud de la pointe Sud-Ouest du Sam Padu « massif qui vient terminer les Dan Rèk à leur extrémité orientale avant qu'ils repartent en ligne moins franche vers le Nord-Est » (PARMENTIER 1939, p. 118 ; ill. 255-257, p. CXXXI-CXXXII). Il s'agissait d'un sanctuaire important – le Śivapāda oriental (*pūrvā*) des inscriptions khmères – qui était placé au centre d'une forte concentration de temples dont Aymonier disait déjà qu'ils en étaient les temples satellites (AYMONIER 1901, p. 230-231), hypothèse bien confirmée depuis par l'épigraphie (*IC V*, p. 125). Sept inscriptions, réparties entre la période préangkorienne et le règne de Sūryavarman I^{er}, y étaient déjà inventoriées dans le tome VIII des *Inscriptions du Cambodge* de George Cœdès⁷²⁶.

L'inscription K. 1248 a été signalée à Christophe Pottier par Mitch Hendrickson⁷²⁷ en mai 2007⁷²⁸. Elle est gravée sur le piédroit Est de la porte Sud du bâtiment N⁷²⁹. Il s'agit d'un bâtiment en grès situé au sud-est du sanctuaire central, ouvert au sud. Le piédroit en grès gris est large de 54,5 cm ; l'inscription est large de 45 cm et haute de 19 cm, elle commence 38 cm sous le linteau. Elle est composée de six lignes en khmer angkorien et utilise de grands *akṣara* profondément gravés.

Étant donné son remarquable état de conservation, il est surprenant que cette inscription soit restée inédite en dépit des trois inventaires dont ce temple a déjà fait l'objet au cours du premier tiers du vingtième siècle. On notera que ce site comporte une autre inscription inédite, malheureusement difficile à déchiffrer, inscrite sur le piédroit Est de la porte Nord du pavillon d'entrée Sud de la deuxième enceinte (K. 1252)⁷³⁰.

⁷²⁶ K. 341-K.345, K. 580 : *IC VI*, p. 22-26, p. 154-164, p. 236-230 ; K. 346 (inscription digraphique) : *ISCC*, p. 378-382.

⁷²⁷ Université de Sydney, chercheur associé au Greater Angkor Project.

⁷²⁸ Les inscriptions du Prasat Neak Buos ont été documentées pour le CIK par Christophe Pottier le 2 décembre 2007.

⁷²⁹ D'après la nomenclature de Lunet de Lajonquière ; ill. 256, p. CXXXI.

⁷³⁰ Parmentier l'avait signalée, mais Cœdès, ne disposant pas d'estampage, ne l'avait pas inventoriée.

La première partie de ce texte rapporte un édit royal daté de 1039/1040 de notre ère, enjoignant à un professeur de transmettre la propriété d'une commune à la famille d'un officiant du Prasat Neak Buos, vraisemblablement à l'occasion de sa prise de fonction. On notera qu'il s'agit de la première attestation de cette commune de Maheśānapura⁷³¹ dans le corpus.

Le seul anthroponyme cité dans ce texte est celui du dignitaire chargé de transmettre cet ordre : Vīravarman ; son titre n'est pas précisé. Ce nom a été porté par plusieurs dignitaires et est bien attesté dans le corpus. Dans ce genre de cas, il n'est pas toujours évident de préciser s'il s'agit partout de la même personne, mais ici, l'une des occurrences nous permet de l'identifier avec certitude. En effet, en 967 *śaka*, l'inscription K. 353 (*IC V*, p. 133) mentionne un Vraḥ Kamrateñ 'Añ Vīravarman en précisant qu'il s'agit du chef du sanctuaire (*khloñ vnam*) de Śivapāda. Si l'on ajoute à cela que le Prasat Kantop, d'où provient cette inscription, est très proche du Prasat Neak Buos et qu'il lui fournissait des redevances (ill. 255, p. CXXXI ; *IC V*, p. 125), on peut tenir pour certain qu'il s'agit bien du même personnage⁷³².

L'inscription ne donne malheureusement pas de détails sur le professeur, et l'on ne peut que supposer qu'il était rattaché au Prasat Neak Buos. Si c'est le cas, l'inscription K. 353 nous donne encore une fois un indice intéressant. En effet, il y est mentionné un remboursement obtenu par le « Vraḥ Kamrateñ 'Añ Bhadrāspada, qui a obtenu le titre de Vidyēśvarapaṇḍita, professeur à Śivapāda et parent du côté paternel de 'nak sañjak Chok Phlāñ »⁷³³. Ceci ne permet pas de garantir l'identité de ce dignitaire et de notre professeur, le titulaire de cette fonction ayant pu changer en sept ans. Cependant, il reste remarquable de constater qu'il était lié à un chef militaire ('nak sañjak) de Chok Phlāñ, toponyme auquel notre officiant est également associé.

⁷³¹ *maha-īśāna-pura*, c'est-à-dire la ville du grand Īśāna (Śiva).

⁷³² L'épigraphie de Sūryavarman I^{er} a fourni plus de noms de dignitaires qu'aucune autre, notamment grâce aux listes des « serments des fonctionnaires » (K. 292 ; *IC III*, p. 205). En admettant qu'il ait pu changer de titre, cet anthroponyme est également attesté à cette époque dans les inscriptions suivantes : Mratañ Khloñ : K. 232 S, l. 19 ; N, l. 3 ; K. 292 G, l. 12,13 ; H, l. 12, 13 ; K. 467, l. 12, 13 – Kamsteñ : K. 67 B, l. 2 – Vraḥ Kamrateñ 'Añ : K. 91, B, l. 29 – *bhāga* : K. 380 E, l. 20. Il est également possible que ce soit lui dont fait l'éloge la partie sanskrite de K. 393 (l. 11 ; à partir de la stance VIII). On notera que deux dignitaires différents portent ce nom dans la seule inscription K. 292.

⁷³³ *vraḥ kamrateñ añ bhadrāspada ta dār nāma vraḥ kamrateñ añ vidyēśvarapaṇḍita adhyāpaka śivapāda jā pitṛpakṣa ta 'nak sañjak chok phlāñ* ; *IC V*, p. 136, 141.

Ce toponyme *chok phlāñ* « le bosquet de *phlāñ*⁷³⁴ » est attesté dans quatre inscriptions du corpus. En plus du *'nak sañjak* de K. 353 et du Kamsteñ de notre inscription, il permet également de désigner un *khloñ vala*⁷³⁵ dans l'inscription K. 523 D (l. 6, 13, 15 ; 1040 *śaka* ; IC III, p. 140) et un Vraḥ Kamrateñ 'Añ dans K. 817 (l. 1 ; 924 *śaka* ; IC V, p. 200). Malheureusement, aucun élément ne permet pour l'instant d'identifier ce site. On sait que le nom des dignitaires n'était pas souvent précisé et que les toponymes auxquels ils étaient associés étaient apparemment suffisants, même dans les cas où, comme ici, des transactions ou des donations rendaient indispensable une identification précise des protagonistes.

Bien que l'organisation de lieux comme ce Chok Phlāñ – en particulier le mode de transmission des titres et fonctions qui y étaient associés – soit encore mal connu, on peut se demander si un lien familial unissait les différents dignitaires que nous venons d'évoquer. Même si c'est le cas et en admettant que le professeur de K. 353 est bien celui de K. 1248, les données dont nous disposons n'impliquent pas nécessairement une parenté entre lui et la famille (*kule*) à laquelle est transmise la propriété de la commune de Maheśvarapura.

La syntaxe de la deuxième partie de l'inscription est assez « économique ». Le sens de ce texte était sans doute parfaitement clair pour un contemporain au fait des circonstances de sa rédaction, mais les raccourcis utilisés, et l'usage de certains verbes presque inédits, posent aujourd'hui quelques problèmes de traduction. Ainsi, nous sommes conscient du fait que la fin de la traduction, en particulier, est susceptible d'être réinterprétée. Ce qui est certain, c'est que les faits datent de 1138/1139 de notre ère et qu'un sanctuaire était alors en ruine. Si notre interprétation est correcte, une requête aurait alors été formulée afin que l'ordre royal précédemment évoqué soit recopié⁷³⁶.

On peut alors supposer que le *prasat* détruit contenait ou supportait une inscription rapportant ce transfert de propriété et que ce texte était perdu en raison de la ruine du bâtiment. Des raisons administratives auraient alors rendu nécessaire de le recopier sur le piédroit d'un nouvel édifice, ne serait-ce que pour garantir le droit des descendants de l'officiant sur la commune de Maheśānapura.

⁷³⁴ Selon Saveros Pou, *phlāñ* ~ *plāñ* désignerait « une herbe, *Imperata cylindrica*, à usages domestiques et rituels » (2004, s. v., p. 335 ; LEWITZ 1974, p. 151, 152).

⁷³⁵ Il s'agit encore vraisemblablement d'un titre de chef militaire, mais les dates suffisent à interdire de faire le lien avec le *'nak sañjak* de K. 353.

⁷³⁶ Voir le problème d'interprétation de *camloñ viñ*, p. 611, n. 750.

Il faut noter que les caractères utilisés dans les deux parties sont homogènes et que tout porte à croire que la gravure date intégralement du règne de Sūryavarman II. Notre interprétation expliquerait alors qu'un simple transfert de propriété datant du règne de Sūryavarman I^{er} soit gravé un siècle plus tard sur un piédroit.

On notera à ce sujet que la deuxième date est la plus récente fournie par l'épigraphie de ce site et correspondrait assez bien au bâtiment N, que l'on pourrait effectivement attribuer au règne de Sūryavarman II. Une campagne de fouille serait malgré tout nécessaire pour assurer cette attribution et permettrait également de vérifier si un sanctuaire, support d'une inscription originale, occupait précédemment la place de l'actuel bâtiment N, ou s'il faut supposer que le *prasat* mentionné dans l'inscription correspondait plutôt à l'une des nombreuses tours en brique ruinées du Prasat Neak Buos, dont l'abandon n'est pas encore daté.

Enfin, si cette hypothèse d'une inscription ancienne « recopiée » nous paraît vraisemblable, il faut préciser que le fait qu'elle est dite « gravée sur un pilier de pierre », alors que le support actuel est un piédroit, n'est pas un argument suffisant pour la confirmer. En effet, certaines inscriptions précisent bien que l'inscription est gravée sur les portes (*dvāra*) de sanctuaires⁷³⁷ ou même plus explicitement sur leurs montants (*pantā vraḥ dvāra* ; K. 152, l. 16 ; IC V, p. 191, 193, n. 8), mais il faut reconnaître que le composé *śilāstambha* est également utilisé pour désigner des piédroits dans plusieurs occurrences⁷³⁸.

Texte :

Édition fondée sur le cliché EFEO CP 2007 DSC00320.

(1) ll⁷³⁹ 961 śaka nu mān⁷⁴⁰ vraḥ karuṇā ta roḥha neḥ(2)ha pandval=ta vīravarmma⁷⁴¹ pre
pandval=ta⁷⁴² 'nak=ta⁷⁴³ 'adhyāpaka pre trā sru(3)k maheśānapura ta kule⁷⁴⁴ vraḥ

⁷³⁷ K. 348 N (l. 1 ; IC V, p. 108) et K. 872 N (l. 12 ; IC V, p. 97).

⁷³⁸ Par exemple l'inscription K. 232 N (l. 4 ; IC VI, p. 228-233).

⁷³⁹ On remarquera la forme originale du double *daṇḍa* qui marque le début du texte et celle du *daṇḍa* de la ligne 5 ; ill. 258, p. CXXXIII.

⁷⁴⁰ Les *virāma* sont très faiblement gravés dans cette inscription, mais il est possible de les distinguer, en particulier sur la photographie où la lecture est globalement plus aisée que sur l'estampage.

⁷⁴¹ Les *r* suscrits de *vīravarmma* et *ācāryya* (l. 3-4) sont faiblement gravés, mais la lecture est certaine.

⁷⁴² On peut distinguer un signe au-dessus du *l*, ressemblant à un *virāma* en très léger relief. La ligature le rend inutile, mais il faudrait alors transcrire *pandval·=ta*. Cet usage a déjà été rencontré par ailleurs (K. 1186, l. B. 6, B. 12, estampages EFEO n. 1684 et n. 1685).

kamsteñ· choka phlāñ=ta 'ācā(4)ryyapradhāna jā smin· pradvanna nā kamrateñ· jagata śivapā(5)da cāra ta vraḥ śilāstambha | 1060 śaka mana prāsāda teṃ (6) ti ruḥ dau ti thvāy=samṇvat· pandval· pre yugapata camloña viña⁷⁴⁵ ☞⁷⁴⁶

Traduction :

(1-5) 961 śaka⁷⁴⁷. Alors, il y eut cet ordre royal communiqué à Vīravarma lui ordonnant de [le] transmettre à celui qui est professeur [et] ordonnant d'abandonner⁷⁴⁸ la commune de Maheśānapura à la famille du Vraḥ Kamsteñ de Chok Phlāñ, ācārya principal qui est désormais officiant au [sanctuaire du] Kamrateñ Jagat Śivapāda, [et de] graver [cet ordre] sur un saint pilier de pierre.

(5-6) En 1060 śaka, alors que l'ancienne tour (*prāsāda*) était détruite⁷⁴⁹, une requête a été présentée, enjoignant (à ceux qui sont concernés) de venir ensemble [et de] copier⁷⁵⁰ [l'ordre] à nouveau.

⁷⁴³ On est tenté de lire 'nat, mais il est possible de voir sur le cliché que la barre médiane traverse la boucle. Quoi qu'il en soit, la correction 'nak s'imposerait.

⁷⁴⁴ La voyelle n'est pas reliée au ka. De plus, on distingue un signe entre les cheveux du caractère. Il s'agit vraisemblablement d'un défaut de la pierre.

⁷⁴⁵ La présence de deux *virāma* est possible (*camloñ· viñ·*), mais encore plus incertaine que dans les autres occurrences. D'une manière générale, l'examen de la pierre sera nécessaire pour confirmer la présence de *virāma* dans cette inscription.

⁷⁴⁶ Ce signe de ponctuation est un peu incertain, mais il semble possible de le distinguer sur le cliché. Il s'agit d'une petite boucle partant vers la droite qui pourrait évoquer un *gomūtra* très simplifié. Au sujet de l'utilisation du *gomūtra* inscrit en fin de texte, cf. p. 613.

⁷⁴⁷ Soit 1039/1040 de notre ère.

⁷⁴⁸ Litt. « de quitter la commune [et de la donner] à la famille... ». Selon Ph. N. Jenner, ce verbe *trā* pourrait être un homonyme de celui proposé par Saveros Pou avec le sens de « noter, graver, commander ». (2004, s. v., p. 230). Dans notre cas, le sens proposé par Channy Sak-Humphry, « to change course, depart from, leave », semble plus approprié (2005, s. v. p. 212).

⁷⁴⁹ On ne connaissait jusqu'ici qu'une seule occurrence du verbe *ruḥ* « détruire, démolir » dans l'inscription K. 723 (l. 5 ; VI^e śaka ; IC V, p. 12).

⁷⁵⁰ A priori, *camloñ* n'apparaît que deux fois dans des inscriptions dont les textes sont très proches (K. 464 ; CÉDÈS 1911 [a], p. 396 et K. 558 ; FINOT 1925, p. 363). Cédès proposait le sens de copier en l'identifiant au moderne *camlan* (CÉDÈS 1911 [a], p. 397, n. 2). Ce terme était utilisé alors pour des registres (*pāñjiya*) et non pour des inscriptions. Saveros Pou relève bien ce sens, mais associe ce terme à *canloñ* attesté dans le sens de « faire traverser » (2004, s. v., p. 157) en signalant qu'il s'agit de dérivés de *cloñ* « traverser, aller d'une rive à l'autre, du non sacré au sacré, inaugurer ». D'autres interprétations de ce terme seraient alors sans doute possibles, mais nous nous en tiendrons au sens de Cédès qui semble convenir ici.

K. 1251/1138 *śaka* (provenance inconnue)

Le bol en argent conservé au musée national de Phnom Penh sous le numéro *ga* 6906 appartenait à une collection privée avant d'entrer au musée le 16 juillet 2004 (Don de Emma Bunker et Douglas Latchford). Il a déjà fait l'objet d'une publication par Emma Bunker et Douglas Latchford (2004, p. 479) où, en plus d'une courte description, ils présentaient une hypothèse sur le forgeage de ce type d'objet et rapportaient le contenu de l'inscription à partir d'une lecture effectuée par le professeur Long Seam. Cependant, le texte n'en a pas encore été publié.

On ignore les circonstances de la découverte de cet objet. Ses anciens propriétaires pensaient, semble-t-il, qu'il provenait du nord-ouest du Cambodge. Attendu que cette région fait l'objet d'actives campagnes de déminage depuis plusieurs années, cette hypothèse est en effet envisageable, mais elle reste incertaine et imprécise.

Il s'agit d'un bol à panse arrondie et à bord simple légèrement évasé (ill. 259, p. CXXXIV). Le fond plat est renforcé vers l'intérieur, formant ainsi un pied annulaire. Son diamètre est de 14,2 cm au niveau du bord et de 5,5 cm à la base pour une hauteur de 6,5 cm et une épaisseur de 0,2 cm. Enfin, il pèse 138 grammes et sa contenance est de 600 ml. En dehors de l'inscription, le décor est limité à une bande dorée couvrant le bord du vase à l'extérieur sur 1 cm environ. Une analyse spectrométrique par fluorescence X effectuée en 2002 a permis d'établir qu'il s'agit d'une dorure au mercure (BUNKER & LATCHFORD 2004, p. 479, n. 1).

Une ligne, en khmer angkorien, est gravée sur la partie supérieure de la panse, à l'extérieur du bol. Il s'agit d'une formule classique qu'on retrouve sur plusieurs objets métalliques et qui rapporte la donation de l'objet à une divinité, ici Lokeśvara. La date et le nom du roi donateur permettent de l'attribuer avec certitude au règne de Jayavarman VII. Étant donné la popularité de ce Bodhisattva à cette époque, le nom de la divinité n'apporte aucun élément quant à sa provenance.

Bunker et Latchford signalaient que cette inscription donnait la date la plus récente attestant le règne de Jayavarman. En réalité, à un an près, cette information est inexacte. L'inscription K. 1234 présentée par Claude Jacques à l'Académie des inscriptions et belles-lettres est en effet datée de 1139 *śaka*, soit 1217/1218 de notre ère

(JACQUES 2003). On rappellera qu'il s'agissait également d'un vase trouvé chez un antiquaire de Bangkok.

D'un point de vue paléographique, il faut remarquer la ponctuation utilisée dans ce type d'inscription : un œil de poulet au début du texte et un cercle traversé d'un trait horizontal ondulé partant du centre vers la droite, à la fin. Ce signe est peut-être une variante stylisée du *gomūtra*. L'utilisation de ce duo de ponctuations est un trait caractéristique des petites inscriptions khmères précisant le nom de divinités ou de dignitaires, à partir de la deuxième moitié du XII^e siècle de notre ère et pendant tout le règne de Jayavarman VII. On le rencontre également dans les inscriptions des galeries des bas-reliefs d'Angkor Vat (K. 298 et K. 299 ; XI^e *śaka* ; ill. 261, p. CXXXIV), et naturellement dans les petites inscriptions du Bayon, de Preah Khan, etc. Ce qui est particulièrement intéressant, c'est que l'usage des signes œil de poulet et *gomūtra* se retrouve plus tard dans les manuscrits pour marquer le début et la fin d'un paragraphe ou d'une histoire (ANTELME 2007, p. 46-47).

Privé de l'intérêt que présenterait la connaissance de son contexte archéologique, ce type d'objet n'apporte malheureusement que peu d'enseignements. On ne peut donc, encore une fois, que déplorer que les objets métalliques inscrits constituent aujourd'hui des cibles privilégiées des trafiquants.

Texte :

Édition fondée sur les clichés EFEO : AMPP 3875 à AMPP 3880 (ill. 260, p. CXXXIV).

(1) ☉ 1138 śaka vraḥ jaṃnvana vraḥ pāda kamrateṇa 'āṇa śri jayavarmmadeva ta vraḥ
lokeśvara 𑀓

Traduction :

(1) 1138 *śaka*⁷⁵¹, offrande royale de Sa Majesté le Kamrateṇ 'Añ Śri Jayavarmadeva⁷⁵²
au vénérable Lokeśvara.

⁷⁵¹ Soit 1216/1217 de notre ère.

⁷⁵² Jayavarman VII.

K. 779/1118 *śaka* (Preah Khan d'Angkor)

La monture de conque⁷⁵³ en bronze portant l'inscription K. 779 (ill. 262, p. CXXXV) provient du Preah Khan d'Angkor. Elle a été mise au jour en février 1929, au cours d'un sondage effectué par Henri Marchal à la base des gradins en grès descendant à la douve, au bord de la face Sud de la chaussée axiale, devant le pavillon d'entrée Est (ill. 263 et 264, p. CXXXV, CXXXVI)⁷⁵⁴. Déposée dans un premier temps à la Conservation d'Angkor, elle entre dans les collections du musée de Phnom Penh en janvier 1930⁷⁵⁵, où elle est encore aujourd'hui conservée sous le numéro d'inventaire *ga* 3788.

Ses dimensions sont de 17 × 8,5 × 8 cm, pour un poids de 258,2 g. Les bords du col sont soulignés d'une ornementation végétale composée de tiges se rejoignant dans un décor de feuillage au niveau du bec. À l'opposé, les terminaisons des deux branches principales adoptent l'aspect de capuchons de *nāga* végétalisés, placés de part et d'autre de la plaque frontale de la monture, où est concentré l'essentiel du décor. Ces *nāga* supportent une arcature végétale trilobée, qui abrite une image de Hevajra dansant. Cette divinité bouddhique a connu un certain succès au Cambodge à partir du XI^e siècle de notre ère. On la retrouve notamment sur plusieurs conques en bronze⁷⁵⁶, le plus souvent attribuées au règne de Jayavarman VII, roi bouddhiste fondateur du Preah Khan.

En général, les représentations khmères de Hevajra sont assez fidèles aux normes iconographiques indiennes⁷⁵⁷. Le dieu a bien seize bras, mais à cette échelle, il n'est pas

⁷⁵³ Nous ne reprendrons pas ici la question de la destination des conques et montures de conques, déjà abordée par ailleurs. À ce sujet, cf. p. 260-265.

⁷⁵⁴ À propos des circonstances de la découverte, cf. *RCA* IV A, Preah Khan, février 1929, p. 38 ; *JFCA* VII, juillet 1928-janvier 1930, p. 115-116 ; *BEFEO* 29, p. 515.

⁷⁵⁵ La fiche d'inventaire « Groslier » du musée de Phnom Penh précise que cette pièce était enregistrée à la Conservation d'Angkor sous le numéro 4065 ; au musée, son premier numéro d'inventaire était 2909. Elle a également été traitée au laboratoire de la Conservation d'Angkor de mars à mai 1967, vraisemblablement pour restauration (cl. CA n° 381).

⁷⁵⁶ Cf. GROSlier 1931, p. 110-111, pl. XLII et 1921-23, p. 222 et pl. XXI. Naturellement, ce choix iconographique n'est pas systématique pour ces objets ; en plus d'une autre conque ornée d'un Hevajra, George Cœdès en présente par exemple deux, ornées respectivement d'une représentation de Śiva dansant et d'une triade bouddhique (1929, p. 53 et pl. XXXVI).

⁷⁵⁷ Dans l'*Hevajratantra*, Hevajra se décrit en ces termes : « I have eight faces, four legs, and sixteen arms, and trample the four Māras under foot. Fearfull am I to fear itself, with my necklace made of a string of heads, and dancing furiously on a solar disk [...] My front face is black, the one to the right is

possible de distinguer d'éventuels attributs. Les parures telles que brassards, bracelets, anneaux de chevilles et collier, sont signalées par de simples incisions. Boeles a remarqué qu'au Cambodge, seules des incisions courant le long des jambes des représentations de Hevajra indiquent que chacune devait être considérée comme double (1966, p. 26). Ici, deux des jambes sont représentées en relief, mais exceptionnellement, les profils des deux autres ont également été légèrement gravés. Enfin, sept de ses huit têtes sont visibles, réparties sur trois niveaux. Le choix de cette disposition est classique pour les bas-reliefs khmers représentant Hevajra ; si l'on en croit les exemples en ronde-bosse, la huitième tête doit être imaginée en arrière, au niveau intermédiaire (LOBO 1997, p. 75). Apparemment, l'œil frontal n'est pas représenté.

Le dieu danse sur un corps étendu sur deux rangées de cinq boutons de lotus. La multiplication des têtes ou des membres permet souvent d'identifier ce corps piétiné aux quatre Māra (LOBO 1997, p. 316-318), mais ici ce procédé n'est pas utilisé. Boeles avait signalé qu'à une exception près⁷⁵⁸, les têtes des démons sont toujours placées à la gauche de Hevajra (1966, p. 26, n. 26). La représentation qui orne la monture de conque nous procure un nouvel exemple de cette exception. Cependant, le choix de cette disposition reste inexpliqué et nous ne pouvons même pas affirmer qu'il soit significatif.

Le texte de K. 779 est inscrit sur les flancs du bec d'évacuation, une ligne sur l'un et deux sur l'autre, en khmer angkorien (ill. 265, p. CXXXVI). La souplesse de l'écriture permet de penser que l'inscription a été gravée dans la cire avant la fonte, et non dans le bronze comme c'est le plus souvent le cas. Cependant, certaines hésitations et traces de reprise interdisent de l'affirmer formellement. En dépit de quelques traces de corrosion, l'essentiel du texte est déchiffrable.

L'édition proposée par George Cœdès en 1964 (*IC VII*, p. 106) laisse supposer qu'il ne disposait pas de très bons supports de lecture et qu'il n'a pas consulté en détail les documents de la Conservation d'Angkor relatifs à la découverte de la monture de conque. En effet, il la décrit par exemple comme une conque « de type usuel », similaire

like white jasmine, the one to the left is red and fearful, and the one to the rear is distorted. The remaining faces are like those of bees, and there are twenty-four eyes and so on » (SNELLGROVE 1959, p. 110).

⁷⁵⁸ Une ronde-bosse en bronze provenant du palais royal d'Angkor Thom attribuée au début du XIII^e siècle de notre ère (GROSLIER B. Ph. 1961, p. 188).

aux modèles entièrement en bronze qu'il présente dans *Bronzes khmers* (1923, p. 53 et pl. XXXVI). De plus, il ne mentionne pas le décor, contrairement à son habitude. Ceci est d'autant plus regrettable que, présent à Angkor au moment de la découverte, Cœdès avait alors donné une lecture plus exacte de l'inscription, heureusement rapportée par Henri Marchal dans le rapport de fouilles (*RCA IV A, Preah Khan, février 1929, p. 38*) : « Sur un côté : ◉ 1118 vrah jamnun ta kamraten jagat çrî
Sur l'autre côté : virendreçvara nâ kamraten jagat çrî Yaso-
(à la ligne) dharma ».

À l'origine, Cœdès pensait, à juste titre, que le bénéficiaire du don était le Kamrateñ Jagat Śrī Vīrendreśvara (1941, p. 259), mais l'absence de la particule *ta* dans sa nouvelle édition le conduisit à douter de l'identité du bénéficiaire, et donc du sens général de l'inscription.

Ajoutons enfin qu'il considérait que, si sa première interprétation était bonne, le Kamrateñ Jagat Śrī Yasodharma, précédé de la particule de localisation *nā*, était alors vraisemblablement le nom d'un sanctuaire.

Une nouvelle lecture permet d'affiner l'interprétation de ce texte :

Texte :

Édition fondée sur les clichés EFEO AMPP 2600 à 2603 et K0779 – p. 1 à 41.

(1) ◉ 1118 (śa)[ka] (vr)aḥ jaṃnvan· ta⁷⁵⁹ kamrateñ=jagata śrī (2) vīrendreśvara⁷⁶⁰ (n)ā kamrateñ· ja(ga)ta śrī yaśo(3)varmmeśvara (•)⁷⁶¹

Traduction :

(1-3) 1118 *śaka*⁷⁶², offrande royale au Kamrateñ Jagat Śrī Vīrendreśvara, auprès du Kamrateñ Jagat Śrī Yaśovarmeśvara.

⁷⁵⁹ Cœdès omet le *ta* dans son édition de 1964 (*IC VII, p. 106*).

⁷⁶⁰ Cœdès : *śrīvirendreśvara*.

⁷⁶¹ Cœdès : *śrīyasodharma* ; la fin de l'inscription est très érodée et la confusion *dha/va* est effectivement possible. Quoi qu'il en soit, Cœdès omet les deux derniers *akṣara*.

⁷⁶² Soit 1196/1197 de notre ère.

George Coédès a déjà signalé que le Kamrateñ Jagat Śrī Vīrendreśvara était l'une des divinités installées dans les chapelles du bâtiment R du temple de Preah Khan⁷⁶³. En effet, comme la plupart des grands temples de Jayavarman VII, le Preah Khan d'Angkor comprend de nombreuses inscriptions précisant les noms des images installées dans les différentes chapelles⁷⁶⁴. L'une d'entre elles (K. 624) mentionne le Kamrateñ Jagat Śrī Vīrendreśvara et nous apprend que cette divinité est l'image du frère du Kamrateñ 'Añ Śrī Jayavardhana⁷⁶⁵. Étant donné la localisation de cette inscription, on peut même supposer que la divinité à laquelle appartenait la monture de conque était plus précisément installée dans la chapelle axiale orientale de ce bâtiment⁷⁶⁶. Il y a peu à ajouter concernant cette divinité dont la statue de culte n'a pas été retrouvée. Toutefois, on peut s'interroger sur l'obédience à laquelle renvoyait la forme adoptée pour la représenter. George Coédès avait remarqué que les divinités étaient majoritairement viṣṇuites dans le bâtiment S et śivaites dans le bâtiment T (CŒDÈS 1941, p. 289, n. 3 et 4), mais n'avait pas émis d'hypothèse concernant le R. Il serait imprudent d'affirmer, par élimination, que ce dernier était consacré à des divinités bouddhiques, mais il faut reconnaître que le choix du décor de la monture de conque va plutôt dans ce sens, au moins en ce qui concerne Vīrendreśvara.

La nouvelle lecture confirme également l'hypothèse de Coédès concernant l'interprétation du deuxième Kamrateñ Jagat comme le nom d'un sanctuaire, ou plus

⁷⁶³ On reprend ici la nomenclature de Lunet de Lajonquière, également utilisée par George Coédès (1951, p. 113 ; *IC* VII, p. 106). Lunet de Lajonquière décrit le bâtiment R comme l'un des quatre « grands quadrilatères de galeries dont le préau central est coupé par d'autres galeries » (LUNET DE LAJONQUIÈRE 1911, p. 148 et fig. 44-45). Ces « bâtiments », qui regroupent chacun plusieurs chapelles, sont disposés aux points cardinaux, entre les pavillons d'entrée de deuxième et de troisième enceinte (ill. 263 et 266, p. CXXXV, CXXXVI). Olivier Cunin remarque que les bâtiments R (au sud), S (à l'ouest) et T (au nord) constituent de « véritables temples », qui comportent une tour centrale et quatre autres réparties sur les axes majeurs. Le bâtiment Q (à l'est) est d'un autre type : il s'agit d'une des « salles aux danseuses » que l'on retrouve dans plusieurs grands temples du règne de Jayavarman VII (CUNIN 2004, p. 115-119, p. 378).

⁷⁶⁴ En plus du Bayon, on retrouve un tel usage à Ta Prohm, Banteay Chmmar, Banteay Kdei, Ta Nei, Ta Som, Banteay Prei, Banteay Thom et même dans des fondations plus modestes comme le Prasat Kralañ (CŒDÈS 1951, p. 97).

⁷⁶⁵ *o kamrateñ jagat śrī vīrendreśvara o rūpa 'ryām kamrateñ 'añ śrī jayavardhana o* (CŒDÈS 1951, p. 113 ; estampage EFEO n. 621). On ne sait malheureusement rien sur ce Jayavardhana. Il n'apparaît que dans une seule autre inscription, également de Preah Khan, qui rapporte qu'un dieu, le Kamrateñ Jagat Śrī Jayadeva, était l'image de ce Kamrateñ 'Añ (K. 464 C, 2 ; CŒDÈS 1951, p. 107). Cette divinité apparaît à plusieurs reprises dans l'épigraphie, mais sans apporter d'éléments d'information sur Jayavardhana.

⁷⁶⁶ C'est-à-dire la chapelle 77 dans la numérotation des chapelles de Preah Khan d'Olivier Cunin ; l'inscription est gravée sur le piédroit Est de la porte Sud (ill. 266, p. CXXXVI).

exactement comme celui de la divinité principale d'un ensemble de chapelles accueillant, entre autres, le Kamrateñ Jagat Śrī Vīrendreśvara.

La première ligne de l'inscription K. 907 S. 4, qui provient d'une autre chapelle du bâtiment R⁷⁶⁷, mentionne également cette divinité :

(1) ◦ kamra[teñ] jagat... teñ jagat śrī yaśovarmmeśvara ◦⁷⁶⁸.

Le texte de cette inscription est très incomplet et malheureusement difficile à restituer. Le titre de Kamrateñ Jagat et l'usage d'un composé en *īśvara* renvoient au nom d'une divinité et non à celui d'un personnage dont une statue serait l'image. La formule *kamrateñ jagat [śrī] ... [rūpa kamra]teñ jagat śrī yaśovarmmeśvara*, « Le Kamrateñ Jagat Śrī ..., image du Kamrateñ Jagat Śrī Yaśovarmeśvara », n'est donc pas envisageable, d'autant qu'il ne resterait alors que peu de place disponible pour le nom de la divinité. Partant du texte de l'inscription K. 779, on pourrait en revanche restituer : *kamrateñ jagat [śrī] ... [nā kamra]teñ jagat śrī yaśovarmmeśvara*, « le Kamrateñ Jagat Śrī ..., auprès du Kamrateñ Jagat Śrī Yaśovarmeśvara », mais cette formulation serait inédite pour les petites inscriptions de Preah Khan. La seule alternative qui vienne à l'esprit serait d'admettre que, contrairement à l'usage, deux noms de divinités étaient inscrits sur la même ligne. Quelle que soit la solution adoptée, tout laisse penser que cette divinité était bien installée dans le bâtiment R.

Par ailleurs, les stances XXXV à XL de la stèle de fondation de Preah Khan (K. 908) précisent la répartition spatiale des quatre cent trente divinités qu'accueillait le temple (CÆDÈS 1941, p. 263) et ce Kamrateñ Jagat Śrī Yaśovarmeśvara est mentionné à la stance XXXVII⁷⁶⁹ :

◉ *kāṣṭhāyān dakṣiṇasyāṃ śrīyaśovarmmeśvarādayaḥ*⁷⁷⁰

tena pratiṣṭhitā devā viṃśatir dvādaśottarā

« Il (Jayavarman VII) a installé trente-deux dieux au sud, à commencer par Śrī Yaśovarmeśvara. »

Comme le rappelle Cœdès (1941, p. 289, n. 2), le bâtiment R est effectivement situé au sud du groupe central de Preah Khan. La confrontation des données épigraphiques au plan de Preah Khan permet alors de supposer que les vingt chapelles

⁷⁶⁷ Bâtiment R, chapelle axiale Ouest, piédroit Nord de la porte Est (ill. 266 p. CXXXVI).

⁷⁶⁸ CÆDÈS 1951, 113. La lacune est d'environ sept *aḥsara* (estampage EFEO n. 1179, S4).

⁷⁶⁹ Estampage EFEO n. 1178 B.

⁷⁷⁰ Cœdès : *yaśovamme*° (1941, p. 275).

que comporte le bâtiment R abritaient ces trente-deux divinités méridionales. Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable quand on sait que les cinq inscriptions qui y ont été retrouvées énumèrent déjà onze dieux (CÆDÈS 1951, p. 112-113)⁷⁷¹.

Le nom de la divinité, *yaśovarman-īśvara*, « le seigneur de Yaśovarman », laisse supposer qu'elle entre dans la cinquième catégorie des divinités de Preah Khan, définie par George Cœdès comme « les statues isolées, qui sont l'image de personnages dont les noms entrent dans la composition de ceux des statues » (CÆDÈS 1951, p. 109). L'importance qui lui est conférée dans la stance XXXVII invite à y voir un personnage important. Il serait en particulier tentant de reconnaître ici l'un des deux souverains khmers qui ont porté le nom de Yaśovarman. Dans le cas de Yaśovarman I^{er}, on attendrait plutôt l'emploi de son nom posthume, Paramaśivaloka, comme c'est l'usage pour les rois défunts dans ce type d'inscription (cf. n. 772). En revanche, nous ne connaissons pas le nom posthume de Yaśovarman II. Naturellement, ceci n'est pas un argument suffisant pour affirmer qu'il n'en a pas eu, mais le fait qu'il ait été détrôné brutalement par Tribhuvanādityavarman (CÆDÈS 1929 [b], p. 299) pourrait le laisser penser (JACQUES 2003, p. 424), et cette hypothèse reste donc envisageable⁷⁷².

Quoi qu'il en soit, la stance XXXVII permet de supposer que le Kamrateñ Jagat Śrī Yaśovarmeśvara était la divinité principale du complexe Sud du Preah Khan. Si,

⁷⁷¹ On rappellera que trente divinités étaient installées dans le bâtiment S et quarante dans le bâtiment T ; de forme différente, le bâtiment Q n'en accueillait que trois (CÆDÈS 1941, p. 262 ; cf. p. 617, n. 763).

⁷⁷² L'identification des divinités secondaires des temples de Jayavarman VII est souvent délicate. Un bon exemple de cela est le Kamrateñ Jagat Śrī Tribhuvanavarmeśvara, divinité principale du complexe oriental de Preah Khan d'après la stance XXXVI de l'inscription K. 908, et dont le nom est bien gravé à l'est, dans le bâtiment Q : *kamrateñ jagat śrī tribhuvanavarmmeśvara vraḥ rūpa vraḥ pāda kamrateñ 'aṅ mahāparamanirvāṇapada*, « le Kamrateñ Jagat Śrī Tribhuvanavarmeśvara, sainte image de Sa Majesté le Kamrateñ 'Aṅ Mahāparamanirvāṇapada » (K. 906, CÆDÈS 1951, p. 111). Cœdès avait proposé d'identifier le Kamrateñ 'Aṅ Mahāparamanirvāṇapada comme le roi défunt Dharaṅīndravarman II, père de Jayavarman VII, dont le Kamrateñ Jagat Śrī Tribhuvanavarmeśvara aurait été l'image (*ibid.*, n. 2). Le fait que ce personnage était roi est bien confirmé par l'usage du titre de *vraḥ pāda* et d'un nom posthume. Pourtant, l'hypothèse de Cœdès a été infirmée par Claude Jacques, Dharaṅīndravarman II étant déjà honoré dans le sanctuaire central de Preah Khan sous le nom de Jayavarmeśvara ; écartant d'emblée la candidature de l'usurpateur Tribhuvanādityavarman, Jacques propose alors, sans certitude, d'y voir une image de Harṣavarman, grand-père de Jayavarman VII (JACQUES 2003, p. 424-425). Il serait pourtant intéressant de retrouver à Preah Khan les images des deux prédécesseurs immédiats de Jayavarman VII. Cependant, si nous ignorons les liens exacts de ce roi avec Yaśovarman II, il faut reconnaître que le choix de Tribhuvanādityavarman – un usurpateur défait par les Cams en 1177 de notre ère – serait assez surprenant. Au nord et à l'ouest, on retrouve deux divinités célèbres du Cambodge ancien : Śrī Cāmpēśvara et Śivapāda. Enfin, deux des grands temples de Jayavarman VII, Banteay Chmmar et Ta Prohm, adopte une configuration équivalente à celle de Preah Khan – trois temples secondaires et « une salle des danseuses » disposés sur les axes majeurs – mais le nom des divinités principales des bâtiments implantés aux quatre orient n'y sont malheureusement pas connus.

comme on l'a supposé précédemment, il était installé dans le bâtiment R, on peut supposer qu'il prenait plus précisément place dans la tour centrale de ce bâtiment (ill. 266 n° 73, p. CXXXVI). Il n'y aurait alors rien d'étonnant à ce que l'inscription K. 779 précise que le Kamrateñ Jagat Śrī Virendreśvara était installé « auprès » de cette divinité. Cette inscription met alors clairement en relief la hiérarchisation des divinités de Preah Khan ainsi que l'importance de leur répartition dans les différents espaces cultuels que comprend ce temple. Virendreśvara y est en effet présenté comme appartenant à l'entourage de la divinité principale d'un temple secondaire, Yaśovarmeśvara, lui-même subordonné à Jayavarmeśvara, divinité principale de Preah Khan.

On notera que la date du don, 1118 *śaka*, est postérieure de quatre ans à l'installation de la divinité centrale de Preah Khan commémorée par l'inscription K. 908⁷⁷³. Cœdès considérait que les faits mentionnés par cette stèle de fondation présupposaient l'achèvement d'une partie du temple, et en tout cas des enceintes I et III et des bâtiments R, S et T (CŒDÈS 1941, p. 293). On ne peut pas affirmer que la donation de notre objet de culte coïncide avec la mise en activité effective de la chapelle du Kamrateñ Jagat Śrī Virendreśvara, mais si c'est le cas, l'achèvement d'une partie au moins du bâtiment R serait plus tardif⁷⁷⁴. Étant donné l'ampleur des constructions évoquées dans l'inscription K. 908, on peut aussi supposer qu'une partie des installations et des dons était anticipée.

Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable si l'on admet que cette monture de conque faisait partie des quelque dix-huit mille cent soixante objets de culte métalliques dont le don était annoncé quatre ans plus tôt aux stances XCV et XCVI de la stèle de Preah Khan⁷⁷⁵ (*ibid.*, p. 278, 294). Le fait qu'il s'agit également d'une offrande royale (*vraḥ jamnvan*) inciterait déjà à le penser. Par ailleurs, sachant que la

⁷⁷³ La date proposée par Cœdès à la stance XXXIV de l'inscription K. 908, 1113 *śaka* (1941, p. 274-275, 274, 288), doit être corrigée en 1114 *śaka* (séminaire EPHE de Gerdi Gerschheimer et Claude Jacques, juin 2006). Il faut en effet considérer que *veda* désigne quatre par métonymie et non trois.

⁷⁷⁴ Selon Olivier Cunin, d'un point de vue de chronologie relative, l'édification de ce bâtiment prendrait place au début de la deuxième phase de construction de Preah Khan, et serait donc juste postérieure à la fondation du cœur du monument (2004, p. 376).

⁷⁷⁵ Selon Claude Jacques, un autre objet inscrit pourrait également être associé à l'une des chapelles du Preah Khan. L'inscription K. 1234, gravée sur un vase en argent orné d'or, rapporte sa donation par le roi au Kamrateñ Jagat Śrī Tribhuvanavarmeśvara (cf. n. 25), en 1139 *śaka* (soit 1117/1118 de notre ère ; JACQUES 2003, p. 417, 425). Il s'agit cependant d'un objet découvert chez un antiquaire de Phnom Penh, et cette hypothèse reste donc incertaine.

nature des objets n'est pas détaillée dans la stèle de fondation, et que l'on y précise la quantité de métal et de gemmes nécessaires à leur fabrication (st. XCVI-C), on pourrait supposer qu'une partie au moins de la production n'était encore qu'à l'état de projet.

Enfin, la plupart des ustensiles de culte précieux qui équipaient les temples khmers ont aujourd'hui disparu, victimes de pillages – récents ou non – ou tout simplement recyclés lorsqu'ils étaient endommagés, ou lors de l'abandon des temples. La découverte de cet objet incomplet, enfoui à plus de 500 m du sanctuaire où il était utilisé, pose alors plusieurs questions, en particulier en ce qui concerne la vie de l'objet. Les circonstances qui l'ont conduit jusqu'à la porte de la quatrième enceinte de Preah Khan sont difficiles à établir : a-t-il été perdu ou écarté par des pillers, ou bien égaré alors que le bronze allait être recyclé ? Dans le deuxième cas, s'agissait-il d'un objet réformé en raison de la perte du coquillage, ou rendu inutile par l'abandon du sanctuaire ? L'enregistrement des fouilles était encore très sommaire au moment de cette découverte, et les notes de Marchal ne donnent aucun indice à ce sujet ; il est même impossible de garantir qu'aucun débris de coquillage ne se trouvait à proximité. Notre ignorance est d'autant plus regrettable que ce point pourrait également nous renseigner sur la vie du temple. En effet, en supposant que la perte de l'objet corresponde à la date d'abandon de la chapelle de Virendréśvara, on aurait pu espérer avoir une indication quant à la cessation de l'activité d'une partie de Preah Khan. Malheureusement, si le contexte stratigraphique dans lequel cet objet a été retrouvé – déblais composés de sable et de latérite – correspond manifestement à une phase d'abandon, aucune datation des différents niveaux du sondage n'a été proposée, et il reste donc possible que le comblement du fossé soit très postérieur. Ces niveaux archéologiques sont aujourd'hui très perturbés, mais on peut espérer que de nouvelles campagnes de fouille permettront un jour de préciser l'histoire de ce temple et de répondre à certaines des questions soulevées par l'inscription que nous avons présentée.

K. 1217/1152 *śaka* (provenance inconnue)

Le vase inscrit K. 1217 a été acheté en 1990 par le Connoisseurs' Council de l'Asian Art Museum de San Francisco⁷⁷⁶ où il est conservé depuis sous le numéro 1990.201⁷⁷⁷.

Il s'agit d'un vase en forme de lotus, forgé dans un alliage d'or et d'argent⁷⁷⁸. Son diamètre maximal est de 21 cm et sa hauteur de 10,2 cm. La panse du bol est constituée par les huit pétales du lotus séparés par des gorges. Le bord est souligné par un fil continu reliant tous les pétales entre eux. Le fond du bol est décoré en repoussé d'un motif de lotus épanoui à huit pétales entouré de huit lotus à quatre pétales et de deux frises circulaires formées de points, puis de traits. Le récipient proprement dit est surélevé par une base cylindrique solidaire (ill. 267, p. CXXXVII).

L'inscription, composée d'une ligne en khmer angkorien, est incisée sur la panse, à l'extérieur du vase. Elle en fait le tour complet, aux deux tiers de la hauteur en partant de la base.

Ce vase a déjà fait l'objet de deux publications. Il a d'abord été présenté en 1994 parmi une sélection d'objets du musée de San Francisco⁷⁷⁹. Il n'est pas utile de reporter ici les conclusions de l'auteur quant au contenu du texte. Celui-ci pensait l'inscription partiellement déchiffrable et disposait en effet d'une lecture très incomplète qui l'a conduit à des hypothèses erronées. On notera qu'il datait l'inscription du XII^e siècle en se basant sur l'écriture utilisée.

La deuxième publication, par Emma Bunker et Douglas Latchford, n'apporte rien de plus concernant le texte (BUNKER & LATCHFORD 2004, p. 472-473). Elle se base sur une lecture effectuée par le professeur Long Seam qui ne disposait manifestement pas de bons documents : lui non plus ne parvenait pas à lire la date et se basait sur le nom du roi pour proposer, lui aussi, une datation du XII^e siècle. En revanche, ces auteurs soulignent une éventuelle parenté de forme avec des objets en métal et en céramique

⁷⁷⁶ Le vase a été acheté chez Spink and Son, Ltd. On ne connaît, semble-t-il, aucun détail sur son origine.

⁷⁷⁷ Le rapport du conservateur précise : « curatorial department : SEA ; permanent location : G. 309 ; accession n° : 1990. 201 ; previous n° : R1990.22 ».

⁷⁷⁸ Cet alliage est parfois désigné sous le nom d'electrum. Une description de cet alliage effectuée par Donna Strahan indiquerait une proportion égale d'or et d'argent (BUNKER & LATCHFORD 2004, p. 472, n. 1).

⁷⁷⁹ ALLEN 1994, p. 60 ; (notice de l'objet par Nancy Tingley).

chinois et cam de cette époque. Si ce parallèle est intéressant et témoignerait peut-être d'une influence, l'hypothèse naturellement envisageable d'un artisan chinois ou cam installé au Cambodge nous paraît cependant peu fondée.

De nouveaux documents ont permis une lecture complète de l'inscription et il est maintenant possible de compléter et de corriger ces précédentes publications. Le texte précise qu'une donation – assurément celle du vase – a été effectuée à une divinité en 1152 *śaka*, c'est-à-dire en 1230 de notre ère par un roi nommé Tribhuvanādityavarman.

Le seul souverain du Cambodge connu sous ce nom est le prédécesseur de Jayavarman VII, tué par les Cams au cours de la prise d'Angkor en 1177 de notre ère. N'ayant pas lu la date, c'est tout naturellement à lui que Long Seam avait attribué ce texte, mais on voit à présent que cette attribution est impossible.

On ne peut évidemment pas négliger la possibilité d'un faux. Cependant le choix d'un nom de souverain aussi peu attesté et la qualité de l'écriture rendent cette hypothèse plutôt douteuse. Une fois l'authenticité admise, la première question est naturellement de savoir si l'on a bien affaire à un roi. Nous avons en effet dans le corpus des exemples de princes pour lesquels le titre royal de *vraḥ pāda* est employé, mais Coedès avait déjà fait remarquer qu'alors, la terminaison *deva* n'était pas utilisée (par ex. dans K. 237 ; 989 *śaka* ; IC VI p. 294). De même, on peut évidemment spéculer sur le sens du *vraḥ* de l'expression *vraḥ jaṃnvan* et lui attribuer le sens de « sacré », plutôt que « royal », mais l'absence de ce terme dans K. 1218 où le donateur est un haut dignitaire ou, au mieux un prince, semble confirmer cette traduction. Enfin, le nom même de la commune qui est évoquée renforce encore cette hypothèse. L'usage de former un composé associant le nom du roi et le mot *pura*, « ville » pour former le nom d'une capitale est en effet attesté à plusieurs reprises (*Īśānapura*, *Yaśodharapura*).

Il faut alors se résoudre à admettre que ce personnage avait bien le titre de roi, reste à savoir sur quoi il régnait. On ne connaît pas la date exacte de la fin du règne de Jayavarman VII ni celle du début du règne de son successeur, Indravarman II. On pourrait donc potentiellement admettre l'existence d'un règne intermédiaire entre ces deux rois. Cependant, il faut reconnaître qu'il serait étonnant qu'on n'en ait aucune autre mention. Par ailleurs, le fait de choisir le même nom de règne qu'un usurpateur dont le règne s'était achevé, moins de cinquante ans auparavant, par l'une des plus

grandes défaites militaires khmères de l'époque angkoriennne aurait de quoi surprendre.

Faute d'indice supplémentaire, il nous paraît donc plus prudent de supposer que nous avons affaire au souverain d'un petit royaume peut-être situé sur le territoire de l'actuelle Thaïlande. Nous n'avons aucune autre occurrence du nom de cette ville dans le corpus, mais il est possible que l'influence de ce souverain se limitait à cette ville et à ses environs. Il s'agirait alors peut-être d'une des premières zones de l'empire khmer à avoir retrouvé une certaine autonomie après le règne expansionniste et centralisateur de Jayavarman VII.

On connaît d'autres exemples d'inscriptions en langue khmère, émanant de royaumes probablement « indépendants », même si ces inscriptions ne permettent pas toujours de définir précisément les rapports qu'ils entretenaient avec l'empire angkorien. L'inscription K. 966 mentionne ainsi un roi en 1167 de notre ère en lui conférant le titre de Mahārājādhirāja, qui laisserait supposer une certaine indépendance vis-à-vis d'Angkor, où régnait alors Tribhuvanādityavarman (CœDÈS 1958, p. 135). Un autre exemple est donné par l'inscription K. 504 qui évoque elle aussi un roi gouvernant le pays de Grahi, limitrophe du Cambodge, et dont Cœdès a montré qu'il était alors placé sous la dépendance du royaume Sumatranais (1105 *śaka* ; *RIS* II, p. 6 & 45-47).

À propos de la divinité bénéficiaire du don, il est naturellement toujours intéressant de relever une nouvelle occurrence de Kamrateñ Jagat, mais il faut reconnaître que son nom – inédit dans le corpus – reste problématique. En ce qui concerne Triṇayati, bien que le *ta* initial ne soit pas bien gravé, la lecture semble certaine. Une correction possible serait *trṇayati*, mais le sens proposé par le Monier Williams semble difficile à concilier avec le nom d'une divinité⁷⁸⁰.

Le seul nom d'un dieu qu'il évoque est *trinayana*⁷⁸¹, dont *triṇaya* pourrait être une abréviation. Cependant, outre le fait que cette épithète de Śiva semble peu employée au Cambodge, il faut reconnaître que le découpage « *triṇaya ti* » n'est pas vraiment plus satisfaisant. Enfin, concernant *sarvadāta*, on peut penser à *sarvadātṛ*, « all-giver », selon le Monier Williams, mais ce sens de « donateur » n'éclaire pas davantage le nom de la divinité.

⁷⁸⁰ *trṇaya* : *-ti*, « to esteem as lightly as straw ».

⁷⁸¹ « Qui a trois yeux », un des noms de Śiva.

Texte :

Édition fondée sur une couverture photographique complète de l'inscription qui nous a été aimablement communiquée par l'Asian Art Museum de San Francisco⁷⁸² (ill. 268, p. CXXXVII).

(1) ☉ 1152 śaka vraḥ jaṃnvana vraḥ pāda kamrateṇa 'āṇa śrī tribhuvanāditya-
varmadeva vraḥ sruka śrī tribhuvanādityapura ta kamrateṇa jagata (t)riṇayati⁷⁸³
sarvvadāta ☉⁷⁸⁴

Traduction :

(1) 1152 śaka⁷⁸⁵, offrande royale de sa majesté le Kamrateṇ 'Añ Śrī Tribhuvanāditya-
varmadeva [de] la commune royale de Śrī Tribhuvanādityapura au Kamrateṇa Jagata
Triṇayati Sarvadāta.

⁷⁸² Nous tenons à remercier en particulier Forrest Mac Gill, conservateur du Southeast Asian Art Museum de San Francisco, et son assistant Rui Sasaki qui ont réalisé cette couverture photographique.

⁷⁸³ Corr. *trṇayati* ? *triṇaya ti* ?

⁷⁸⁴ On retrouve ici le duo de ponctuation déjà mentionné dans l'étude de K. 1251 (cf. p. 613).

⁷⁸⁵ Soit 1230/1231 de notre ère.

Sommaire du volume II

K. 1256	395
K. 1257	404
K. 607	411
K. 1240	416
K. 1029	426
K. 915	437
K. 934	442
K. 936	446
K. 324	473
K. 327	480
K. 330	484
K. 331	488
K. 333	501
K. 334	507
K. 335	508
K. 336	509
K. 337	510
K. 338	512
K. 325	516
K. 326	520
K. 328	524
K. 332	526
K. 329	527
K. 947	533
K. 601	544
K. 1229	547
K. 1245	582
K. 1253	587
K. 1218	593
K. 1255	599
K. 795	600
K. 1219	602
K. 1248	607
K. 1251	612
K. 779	614
K. 1217	622

Index des inscriptions utilisées⁷⁸⁶

- K. 8, 402, 406
K. 9, 36, 164
K. 13, 228
K. 19, 204
K. 21, 61, 95-96, 272, 275, 288, 289, 293-294, 301, 310, 312
K. 24, 84, 402, 432
K. 30, 178, 272, 432
K. 32, 257
K. 33, 581
K. 34, 207
K. 38, 434
K. 41, 13, 149
K. 44, 419, 421
K. 46, 196
K. 49, 421
K. 56, 269-270, 420, 423, 446, 478, 556
K. 66, 402
K. 67, 595, 608
K. 70, 57
K. 71, 249, 580
K. 80, 426
K. 85, 580
K. 88, 76, 347, 348, 596
K. 89, 222
K. 91, 59, 583, 589, 608
K. 95, 211, 323, 449, 451
K. 99, 127, 136, 191, 235-236, 250, 577
K. 105, 581
K. 107, 57, 58, 517
K. 109, 88, 429
K. 111, 223, 318, 550, 554, 570
K. 115, 398
K. 124, 196, 249, 269, 307, 523
K. 125, 52, 196, 558
K. 127, 18, 20, 22-23 – I
K. 128, 131, 196
K. 129, 50, 235
K. 135, 405
K. 136, 59, 61, 76, 101, 120, 221, 223, 279, 294, 297, 301, 303, 315, 321
K. 137, 49, 402
K. 139, 228
K. 143, 562
K. 149, 405, 412
K. 150, 196
K. 152, 610
K. 153, 94
K. 154, 81
K. 155, 66, 402
K. 156, 54, 100, 101, 103, 114, 126
K. 157, 226
K. 158, 22, 50, 105, 123, 153, 190, 227, 235, 552, 581, 605 – II
K. 162, 443
K. 164, 110, 124, 208, 287, 311, 580
K. 165, 94, 98, 309, 313, 314, 526
K. 169, 604
K. 171, 28, 116, 185
K. 175, 236, 421, 562, 579, 580
K. 176, 239
K. 178, 78, 604
K. 180, 57
K. 181, 161, 581
K. 183, 401, 461
K. 188, 199, 291
K. 191, 559
K. 194, 46, 53, 61, 68, 94, 100, 126, 158, 181, 190, 204, 212, 229, 273, 279, 288, 289, 294, 297, 300, 303, 304
K. 198, 36, 564, 580
K. 200, 97, 104, 146, 203, 245
K. 202, 580
K. 205, 158, 160 – II
K. 206, 146, 160, 299 – II
K. 207, 236, 237, 238, 299
K. 208, 584
K. 211, 74, 90, 99, 109, 118, 521

⁷⁸⁶ Les numéros en italiques correspondent aux pages où une édition est disponible.

- K. 216, 571, 579
K. 218, 521
K. 221, 521, 581
K. 222, 73, 492
K. 227, 173
K. 228, 314, 555, 581
K. 230, 134, 160
K. 231, 270, 557, 558, 580
K. 232, 608, 610
K. 233, 556, 580
K. 234, 145, 146, 178, 218
K. 235, 30, 135, 174, 275, 322, 327, 384, 492-493, 521, 586
K. 237, 595, 604-605, 623
K. 239, 66, 153, 308, 600
K. 240, 189, 272
K. 245, 159, 160
K. 249, 605
K. 253, 580
K. 254, 136-138, 141, 227, 229, 315, 318-319, 323, 604-605
K. 255, 287, 600
K. 256, 146, 147, 560, 562, 571, 579-580
K. 257, 206, 552, 566, 571, 579-581
K. 258, 94, 106, 117, 128, 135, 183, 185, 199-200, 228-229, 252, 254, 257, 263-264, 291, 299, 300, 304, 321-322, 324, 327, 343-345, 348, 559, 595
K. 259, 423, 430, 431, 434
K. 262, 15, 44, 45, 48, 52, 72, 74, 88, 92, 98, 103, 106, 112, 118, 120-121, 127, 129, 130, 131, 171, 183, 185, 198, 215-216, 218, 235, 246, 264, 268, 272, 284-286, 290, 297, 300, 306, 310-311, 541, 553, 579-580
K. 263, 41, 50, 52, 65, 77, 79, 88, 97, 98, 111, 121, 129, 131, 146, 171, 198, 208, 213-216, 235, 264-265, 268, 272, 276, 279, 281, 283-285, 290, 293-294, 297-298, 300, 305, 308, 310-311, 315, 559, 571, 579-580
K. 265, 302, 555, 581
K. 266, 580
K. 269, 578
K. 270, 73, 269, 461, 463, 466, 470, 580
K. 271, 580
K. 273, 32, 44-45, 54, 126, 133, 136, 143, 145, 148, 178, 196, 206, 217, 227, 348, 587
K. 275, 54, 319-321, 579
K. 276, 54, 82, 90, 110, 114, 126, 144, 212, 213, 272, 311, 604, 605
K. 277, 60, 144, 203, 310, 313, 604, 605
K. 278, 229, 232, 281
K. 279, 66, 76, 342
K. 280, 70
K. 282, 65
K. 289, 73, 110, 181, 248, 300
K. 290, 48, 141, 201, 226, 228, 270, 350
K. 292, 190, 320, 562, 567, 580, 596, 608
K. 293, 595
K. 298, 319, 321, 613 – LXXIX
K. 299, 188, 191, 613 - LXXXIV
K. 312, 88, 459
K. 313, 103, 131, 214, 315, 406, 524
K. 315, 48, 269, 461, 523
K. 318, 269, 270, 461, 463, 466, 470
K. 320, 269, 495, 524
K. 323, 31, 54, 64, 139, 178, 450, 451-452, 454, 455, 458-459, 465, 466, 491, 498, 516, 520, 532, 533, 535, 541, 564 – CXII-CXIV
K. 324, 269, 443, 449, 451, 455, 456, 466-467, 468, 473 – CXIII
K. 325, 455, 494-496, 514, 516, 517, 518-520, 522, 524, 526 – CXIII, CXV
K. 326, 48, 455, 514, 520, 522, 523 – CXIII, CXV
K. 327, 141, 269, 443, 451, 455-457, 466-467, 480, 523-524 – CXIII
K. 328, 196, 455, 462, 516, 518, 524, 525, 526, CXIII, CXV
K. 329, 103, 450, 455, 523, 527-528, 529, 530-531, 538 – CXIII, CXV
K. 330, 269, 443, 451, 455, 456, 458, 460, 466, 467, 484 – CXIII
K. 331, 269, 443, 451, 455, 456, 466, 467, 488, CXIII
K. 332, 455, 516, 518, 524, 526 – CXIII, CXV
K. 333, 162, 419, 420, 455, 492, 495, 499-501, 515, 523, 533, 600 – CXIII
K. 334, 455, 500, 507 – CXIII
K. 335, 162, 455, 492, 500, 508 – CXIII

K. 336, 455, 500, 509 – CXIII
K. 337, 27, 162, 451, 455, 492-493, 497-500, 510, 512, 523, 535, 591 – IV, CXIII
K. 338, 455, 459, 491-492, 494, 497, 500, 512 – CXIII
K. 339, 581
K. 341, 189, 432, 607 – CXXXII
K. 342, 108, 110, 118 – CXXXII
K. 343, 581 – CXXXII
K. 344, CXXXII
K. 345, CXXXII
K. 346, 607 – CXXXII
K. 347, 168
K. 348, 128, 610
K. 349, 118, 246, 279
K. 350, 580
K. 351, 165
K. 352, 59, 77, 349, 552, 580
K. 353, 48, 115, 138, 299, 314, 581, 608-609
K. 355, 331
K. 356, 75-76, 269, 580
K. 357, 407
K. 360, 404-406
K. 366, 71, 104, 189, 251, 257, 278, 280, 343, 345, 521
K. 367, 211
K. 370, 96, 293
K. 373, 564, 579-581
K. 374, 78, 94, 153, 184, 298 – II
K. 380, 97, 580, 608
K. 381, 15, 178
K. 388, 46, 123, 199, 209
K. 389, 41-42, 46, 198
K. 391, 188, 196, 236, 237
K. 393, 69-71, 78-81, 85, 608
K. 397, 30
K. 412, 214
K. 413, 97
K. 415, 52, 53, 118, 120, 125
K. 417, 40, 308, 580
K. 418, 603
K. 420, 299, 492, 555, 581
K. 421, 206
K. 423, 28, 30, 408, 589
K. 424, 46, 190, 199
K. 432, 317, 326
K. 440, 239
K. 441, 133
K. 444, 49, 125, 228, 320, 421, 560-562, 580-581
K. 450, 127, 186, 190, 255, 303, 349, 350, 580
K. 451, 424, 430-431
K. 452, 13, 119
K. 453, 44, 122, 183
K. 455, 92, 93, 129, 195
K. 457, 420
K. 464, 375, 419-420, 456, 461, 557, 571, 611, 617
K. 467, 580, 608
K. 470, 45, 46, 75, 93, 98, 144, 158, 191, 216, 266, 285, 291
K. 475, 204, 205
K. 483, 246-248
K. 485, 122, 126, 127, 168, 207, 211, 218, 327
K. 493, 419, 429, 589, 590
K. 495, 148
K. 504, 144, 149, 153, 624
K. 505, 23, 122, 198, 236, 402 – II
K. 522, 580
K. 523, 62, 79, 298, 609
K. 528, 419-420
K. 538, 575, 579, 580
K. 542, 98, 195
K. 547, LXXVII
K. 549, 98
K. 555, 400
K. 556, 267
K. 557, 193, 194
K. 558, 461, 557, 580, 611
K. 560, 59, 194
K. 561, 57
K. 562, 188
K. 566, 556, 580
K. 568, 375, 456
K. 569, 559
K. 570, 136, 596
K. 571, 54, 55, 569
K. 579, 581
K. 580, 607 – CXXXIII
K. 582, 600
K. 594, 521, 579
K. 598, 181, 240, 254, 396, 579-580

K. 600, 402
K. 601, 544, 546, 586 – CXVIII
 K. 602, 587
 K. 603, 587-588
 K. 605, 587-588
 K. 606, 587
K. 607, 162, 403, 411, 413 – XCVIII-XCIX
 K. 608, 411
 K. 609, 338 – LXXXV
 K. 618, 165, 305, 316
 K. 619, 189
 K. 624, 617 – CXXXVI
 K. 648, 66
 K. 653, 556, 580
 K. 659, 192, 203, 221, 251, 252, 563, 580
 K. 660, 43
 K. 661, 48, 325, 346, 564, 579
 K. 664, 398, 428
 K. 668, 311
 K. 669, 41-43, 52, 54, 60, 62, 66, 72, 74-76, 82, 84,
 88, 91, 93, 97-99, 103-104, 112, 115, 122-
 123, 125, 128-131, 166, 171, 190, 194,
 199, 200, 209, 211, 215, 218, 235, 253-
 254, 256, 258, 265, 272, 276-277, 279-
 280, 282, 284-286, 290-291, 294, 296,
 297, 300, 303-305, 310-311, 313, 316,
 341, 343, 448, 527, 579, 581, 600
 K. 674, 580
 K. 675, 134
 K. 682, 605
 K. 684, 213, 236
 K. 690, 330, 581
 K. 691, 328, 329, 332, 333, 348
 K. 692, 79, 217, 283, 326, 347, 351
 K. 693, 213
 K. 697, 104, 165, 192, 221, 340
 K. 702, 226, 329
 K. 709, 432
 K. 713, 41, 90, 122, 123, 195, 198, 209, 210, 217,
 218, 258, 291, 302, 310, 517
 K. 720, 78
 K. 721, 203, 207
 K. 723, 611
 K. 725, 396, 552, 573
 K. 726, 149, 431
 K. 733, 245
 K. 735, 212
 K. 742, 246
 K. 748, 396, 397
 K. 752, 565
 K. 754, 96, 183, 229, 256, 263-265
 K. 760, 556, 576
 K. 762, 304
 K. 774, 198
K. 779, 97, 264, 614-616, 618, 620
 CXXXV-CXXXVI
 K. 782, 235, 581
 K. 789, 204
 K. 790, CXXVIII
K. 795, 599, 600, 601 – CXXVIII
 K. 806, 65, 260
 K. 809, 174, 523
 K. 811, 149, 314
 K. 814, 405, 579
 K. 817, 609
 K. 826, 258
 K. 831, 214, 305-307, 563, 580
 K. 832, 193, 196, 254, 283, 520
 K. 842, 93, 186, 189, 217, 319, 554, 557, 580
 K. 843, 296, 299, 521
 K. 847, 159, 272 – XXXIV
 K. 848, 557, 580-581
 K. 851, 338
 K. 854, 182, 183, 192
 K. 868, 421, 579, 580-581
 K. 872, 580, 584, 610
 K. 873, 229
 K. 877, 103, 115, 116, 129, 147, 148, 198, 218,
 307, 314
 K. 878, 50, 562-563
 K. 879, 604
 K. 880, 580
 K. 886, 492
 K. 895, 338
 K. 904, 164, 423, 425, 430-431, 434 – CI
 K. 905, 587
 K. 906, 619
 K. 907, 618 – CXXXVI

- K. 908, 32, 40, 59, 72, 76, 77, 80, 114, 133, 137,
144, 148, 149, 170, 171, 173, 196, 227,
250, 376, 618-620
- K. 910, 23, 147, 263, 276, 304, 307 – II
- K. 915**, 437-438, 439, 442 – CV-CVII
- K. 923, 437-438
- K. 926, 23, 34, 188
- K. 927, 432
- K. 933, 299, 323, 441
- K. 934**, 41, 105, 106, 108-109, 267, 306, 441-442,
444, 446-448 – CVIII
- K. 935, 442
- K. 936**, 43, 96, 97, 106, 117, 125, 173, 214, 276,
441-443, 445-446, 447 – CIX
- K. 937, 322, 324, 330, 332, 333, 342, 441
- K. 938, 521
- K. 941, 71, 78, 79, 85 – XI
- K. 942, (= K. 609) LXXXV
- K. 943, 126, 606
- K. 947**, 12, 52, 55, 60, 62, 79, 82-83, 94-96, 102-
106, 108-109, 113-114, 118, 120, 124-125,
148-149, 153, 172, 174, 200, 208, 214,
216, 254, 279, 291, 311, 313, 353, 355,
447, 451, 455, 531, 533, 536, 542 –
CXIII, CXVI-CXVII
- K. 956, 159, 193, 583
- K. 957, 76, 558, 580
- K. 958, 44, 346
- K. 963, 219
- K. 966, 624
- K. 973, 219
- K. 989, 50, 91, 109, 111, 117, 118, 125, 127, 138,
159, 179, 211, 213, 216, 222, 240, 259,
279, 419-420
- K. 991, 516, 518
- K. 1001, 93, 198, 199, 282
- K. 1002, 16, 178, 222, 375
- K. 1003, 30
- K. 1004, 424, 430
- K. 1018, 111, 144
- K. 1028, 426
- K. 1029**, 422-424, 426, 428-431, 432, 433, 558 –
CII-CIV
- K. 1030, 35
- K. 1034, 36, 53, 74-76, 96, 108, 183, 218, 272, 277-
278, 282, 290, 294, 311, 312, 353, 375, 464
- K. 1036, 492
- K. 1048, 92, 97, 373
- K. 1050, 412
- K. 1051, 225, 229
- K. 1052, 558
- K. 1053, 219 – XLV
- K. 1063, 579
- K. 1065, 328
- K. 1073, 13, 94, 580, 589
- K. 1085, 62, 124, 208, 349, 351
- K. 1087, 581
- K. 1116, 33, 580
- K. 1141, 181
- K. 1142, 559
- K. 1152, 580
- K. 1158, 604
- K. 1160, 438
- K. 1167, 218
- K. 1171, 580
- K. 1185, 121, 493
- K. 1186, 104, 123, 470, 591, 610
- K. 1198, 24, 62, 104, 116, 124, 127, 164, 166, 183,
184, 263, 291, 299, 302, 305, 310, 545 –
I-II
- K. 1210, 192, 195
- K. 1214, 374, 390
- K. 1215, 197, 198
- K. 1216, 338
- K. 1217**, 43, 95, 97, 101, 603, 622, 625 –
CXXXVII
- K. 1218**, 97, 121, 143, 147-148, 151-152, 155, 157
231, 354, 514, 559, 593, 598, 603, 606,
623 – CXXV-CXXVI
- K. 1219**, 95, 97, 122, 339, 340, 514, 602, 603,
606 – XC, CXXIX-CXXX
- K. 1220, 588
- K. 1229**, 12, 224, 249, 268, 547, 565, 578, 579,
595 – IV, CXIX-CXXI
- K. 1234, 44, 612, 620
- K. 1236, 144, 160, 430
- K. 1238, 48, 98, 320, 553, 557, 591
- K. 1240**, 37, 416, 425, 433, 602 – C-CI

K. 1245, 12, 208, 216, 308, 545, 582-583, 585 –
CXXII-CXXIV
K. 1246, 582 – CXXIII
K. 1247, 23, 162, 395 – II
K. 1248, 12, 35, 37, 471, 607, 609, 610 –
CXXXI-CXXXIII
K. 1250, 191, 403
K. 1251, 97, 612, 613, 625 – CXXXIV
K. 1252, 607 – CXXXII
K. 1253, 429, 587-589, 591 – CXXIV-CXXV
K. 1254, 160
K. 1255, 599-600 – CXXVII
K. 1256, 30, 395-396, 402, 405, 409-410, 414 –
XCV
K. 1257, 28, 35, 400, 402, 404, 407, 409, 458,
478 – XCVI-XCVII
K. 1267, 147
K. 1271, XXV
K. 1274, 261 – LVIII

RÉSUMÉ :

Organisation religieuse et profane du temple khmer du VII^e au XIII^e siècle

Depuis le XIX^e siècle, les temples khmers ont suscité nombre de questions qui demeurent d'actualité, et celle de leur fonctionnement n'est pas la moins fascinante. En effet, le caractère monumental de ces fondations suggère qu'il y régnait une activité incessante et diversifiée, à l'image de celle de leurs équivalents indiens encore en culte aujourd'hui. C'est à cette réalité de la vie des sanctuaires préangkorien et angkorien que cette étude est consacrée.

Cette thèse est fondée sur une approche archéologique visant à identifier les activités équipées de ces temples. Cependant, le caractère précieux, recyclable ou périssable des biens des dieux rend leur découverte assez rare. Cette étude a donc principalement recours aux sources épigraphiques en khmer, qui livrent de longues énumérations d'objets.

Ces listes sont appréhendées sous deux angles complémentaires. En premier lieu, elles livrent les inventaires d'un patrimoine qui était soigneusement décrit afin de faciliter sa gestion et sa protection. Numération, matériaux, décors, provenances et poids sont donc présentés comme autant de moyens permettant d'estimer la valeur de ces biens et de faciliter leur identification. D'autre part, les ustensiles de culte qui sont mentionnés témoignent des rites célébrés dans les temples. Cette étude les rassemble et les ordonne à la lumière des traités de rituel indiens, dont l'influence sur le culte khmer est bien établie.

Enfin, cette recherche a impliqué l'étude d'inscriptions khmères inédites qui ne se limitent pas à l'énumération de biens manufacturés. Elles sont l'occasion de donner un aperçu de l'ensemble des biens des dieux et d'aborder d'autres aspects du fonctionnement des sanctuaires.

MOTS CLÉS :

épigraphie, archéologie, khmer, rituel, inventaire, temple

ABSTRACT :

The religious and profane organisations of Khmer temples from the 7th to the 13th centuries.

As from the 19th century, Khmer temples have raised a number of questions that are still of interest today, and how they functioned is not the least fascinating of them all. The monumental features and sizes of these foundations suggest that they housed continuous and diverse activities, similar to those of their Indian equivalents that are still active today. This study is especially concerned with the daily activities that went on from preangkorian to angkorian times.

This thesis is based on an archaeological approach that aims at identifying the activities and celebrations conducted in these temples from the implements that they required. Nevertheless, the precious, recyclable or perishable nature of what belonged to the gods makes their discovery extremely rare. As a consequence, the sources of this study are essentially epigraphic Khmer documents that list long records of items.

These lists are considered from two complementary angles. They first consist in a heritage that was carefully described not only to make it easier to use but also to protect it. How they are numbered, what they are composed of and how much they weigh are therefore a number of means to estimate how much they are worth and how to identify them. Furthermore, the objects used during the celebrations give an insight into the rites that were conducted in these temples. This study aims at putting them together as well as organizing them in the light of Indian ritual directions since their influence on Khmer religious celebrations are well-known.

Finally, this research has led to studying yet unpublished inscriptions which are not limited to listing manufactured goods. They give an insight into all that belonged to the gods and to tackle different ways in which these sanctuaries functioned.

KEYWORDS :

epigraphy, archaeology, Khmer, ritual, inventory, temple

INTITULÉ ET ADRESSE DU LABORATOIRE D'ACCUEIL :

UMR 7528 - Mondes iranien et indien

CNRS 27, rue Paul Bert, F-94200, Ivry sur Seine.